# ANNALES
# D'HYGIÈNE PUBLIQUE
ET
# DE MÉDECINE LÉGALE.



## HYGIÈNE PUBLIQUE.

### DE L'ABUS
### DES BOISSONS SPIRITUEUSES,

CONSIDÉRÉ SOUS LE POINT DE VUE
DE LA POLICE MÉDICALE ET DE LA MÉDECINE LÉGALE;

**PAR LE Dr CH. ROESCH.**

Quæramus quid optimum, non quid usitatissimum. SÉNÈQUE.

### § I. *Caractères physiques de l'homme ivre et de l'homme habitué à boire.*

OLIVIA. A quoi peut-on comparer un homme ivre?
CLOWN. A un noyé, à un fou et à un furieux : la première fois qu'il boit il devient fou, la seconde il entre en fureur, et la troisième il est noyé.
SHAKESPEARE.

A. *Caractères physiques de l'homme ivre.*

Le premier effet du vin et de toutes les boissons spiritueuses sur les hommes est une impression fort agréable, qui vivifie le corps, égaie le caractère et

ouvre l'esprit. Les diététistes et les moralistes les plus sévères doivent eux-mêmes convenir de cette vérité. Il y a un usage modéré et sage des liqueurs alcooliques qui en fait un assaisonnement de la vie, et dont on ne doit ni ne peut priver l'homme. *Æqua vita hominibus, vinum in sobrietate... Quæ vita ei, qui minuitur vino?... Vinum in jucunditatem creatum est, et non in ebrietatem, ab initio. Exaltatio animæ et cordis, vinum moderate potatum. Sanitas est animæ et corpori sobrius potus. Vinum multum potatum, irritationem et iram et ruinas multas facit* (1). Combien sont vraies ces paroles de Sirach! « Ce n'est pas le vin, mais l'abus du vin que nous blâmons. »

Les premiers verres accélèrent la circulation, sans toutefois la précipiter. La châleur et la turgescence de la peau augmentent, le visage prend une teinte rouge et devient plus ouvert; l'œil brille d'un éclat agréable, la force musculaire acquiert plus d'énergie, et toutes les fonctions s'accomplissent avec plus de facilité. Le bien-être intérieur qu'éprouve l'homme fait qu'il jouit du présent : les soucis sont mis de côté, le courage s'accroît, le cœur s'épanouit, la bienveillance et l'amitié deviennent les sentimens dominans; la langue se délie, l'intelligence ouvre ses trésors cachés, et l'esprit lance ses brillantes étincelles. Un peu d'affaissement succède bien toujours à cette exaltation; mais un sommeil calme ramène les forces à leur état antérieur, et rend l'homme apte au

---

(1) *Ecclesiasticus*, c. 31. §. 32. 33. 35. 36. 37. 38.

travail. Il ne saurait être question ici de surexcitation proprement dite, et l'on n'a pas non plus à craindre qu'un tel usage des liqueurs spiritueuses exerce d'influence nuisible sur la composition du sang. Trotter lui-même dit : « Si le prêtre de Bacchus s'en tenait là, on pourrait se montrer indulgent envers lui; car l'homme ne saurait être blâmé de chercher à oublier un instant les maux auxquels il est condamné. »

Dès qu'on dépasse une certaine mesure, qui varie beaucoup suivant les individus, l'excitation dégénère en ivresse. Le sang bouillonne de plus en plus; il coule avec plus de violence, surtout vers la tête; le visage devient très rouge, il perd son air de gaîté et prend un aspect farouche; les yeux jettent un éclat désagréable, le regard erre à l'aventure, puis devient fixe et sans expression; le système nerveux, d'abord excité, paraît alors de plus en plus déprimé, les sens s'émoussent, la démarche devient incertaine et la parole embarrassée. Aux inspirations d'un esprit stimulé succède un bavardage inepte : les discours sont sans liaison, le courage dégénère en témérité, et la joie en extravagance. Le caractère tourne à la susceptibilité, à la défiance, à l'irascibilité. Les jugemens perdent leur justesse : ils deviennent incomplets, hasardés, durs, incohérens; l'esprit devient mordant, insipide : ce n'est plus qu'un flux désordonné d'idées, qui finit par faire place à un véritable délire. L'homme ivre a oublié tous ses rapports avec l'univers; il est étourdi, arrogant, querelleur, intraitable. Combien ne voit-on pas de gens frapper, blesser ou tuer leur frère dans l'ivresse! Il arrive souvent à

l'homme ivre de changer totalement de caractère, et, dans bien des cas, on commettrait une grande injustice, si on le jugeait d'après la conduite qu'il tient alors. Beaucoup d'individus polis et d'humeur pacifique deviennent grossiers dès qu'ils ont trop bu, et cherchent querelle à propos de rien. Alexandre-le-Grand, si magnanime et si bon envers ses favoris, tua Clitus, son meilleur ami, dans un accès d'ivresse. On doit donc apporter quelque restriction au proverbe *in vino veritas*, qui est, d'ailleurs, fort juste, sous ce point de vue que l'ivresse fait ressortir, en les rendant plus vives, des pensées et des passions que l'homme à jeun avait peut-être de la peine à réprimer (1). L'ambitieux est celui qui se trahit le plus volontiers dans le vin, car l'orgueil et l'arrogance sont des défauts propres à l'ivrogne, attendu qu'il ne connaît plus de bornes et se croit propre à tout. Macnish a tracé un tableau parfait de l'état physique d'un homme ivre. (2)

L'homme se trouve dans une disposition d'esprit toute particulière lorsque après un sommeil plus ou moins agité, il revient à la raison. C'est d'abord une grande apathie, de l'indifférence pour soi et pour tout, un vrai mépris de la vie, par pure indolence.

---

(1) Comparez Hoffbauer, *Médecine légale relative aux aliénés et aux sourds-muets*, Paris, 1827, in-8, p. 232. — Trotter, *Ueber die Trunkenheit*, p. 224. — Léveillé, *Mémoire de l'Académie royale de Médecine*, Paris, 1828, tom. Ier, p. 181. — Esquirol, *des Maladies mentales*, Paris, 1838, tom. II, p. 73.

(2) Dans son *Anatomy of drunkeness*. 3e chap.

Il ne se donne pas la peine de penser, et quand, plus tard, il essaie de le faire, la faculté lui manque. Son esprit est voilé, comme ses sens; ensuite, l'apathie, même le dégoût de la vie, dont les hommes les plus attachés à l'existence sont souvent pris dans cet état, dégénère en humeur railleuse, qui inspire au convalescent des réflexions comiques sur lui-même, le fait sautiller d'une idée à une autre, et le porte à traiter tous les sujets avec une folâtre légèreté. A cet égard, ce que Schnurrer (1) cite du poète souabe Waiblinger est très vrai : « Parmi les jeux de la mélancolie et de la tristesse, cet esprit railleur et mordant, que les Anglais appellent *humour*, est le plus surprenant et le plus commun à rencontrer. Son essence est tellement inséparable de toute douleur, qu'il m'est souvent venu à la pensée que la création n'est autre chose qu'une preuve irréfragable de l'*humour* du créateur. » Plus la constitution d'un homme est bilieuse, plus son genre de vie habituel est régulier, moins il exerce ses forces, et plus aussi il est sujet à tomber dans l'état secondaire dont je viens de retracer les caractères physiques.

B. *Caractères physiques de l'homme habitué à boire.*

De même que chez tout homme livré à la boisson, la force, la sûreté et la vélocité des mouvemens, la finesse et la précision des sens, l'énergie de la réaction contre les impressions du dehors, et l'aptitude procréa-

(1) *Krankheitslehre*, Tubingen 1831, pag. 233.

trice vont toujours en baissant, de même aussi la diminution s'annonce au moral par le peu de feu et l'incertitude des actions, la difficulté et la lenteur des conceptions, même à l'égard des choses les plus simples, la diffusion des idées, la perte de la mémoire et du jugement, l'irrésolution, la lâcheté et la bassesse. Pusillanime et sans caractère, l'homme adonné à la boisson ressemble à l'eunuque, sous ce rapport; mais il est moins encore qu'un eunuque, car, outre qu'il manque de ce qui fait l'homme, il a perdu l'intelligence, il n'a plus de goût pour rien, si ce n'est pour la satisfaction momentanée du desir qui le domine et dès que ce desir est satisfait, il se sent heureux. Avant d'avoir de l'eau-de-vie, il est maussade, il se sent même mal à l'aise, et plus d'un suicide a été accompli dans ce misérable état. Schlegel en rapporte un grand nombre d'exemples. C'est principalement le vice de l'ivrognerie qui rend la mort volontaire si répandue de nos jours. Schlegel a dit : « l'ivrognerie est la principale cause du suicide en Angleterre, en Allemagne et en Russie; le libertinage et le jeu en France; la bigoterie en Espagne. » Deux cent suicides ont eu lieu à Londres, en 1829, par suite de l'habitude des boissons spiritueuses. Ces boissons sont moins recherchées dans la plupart des pays méridionaux que dans les contrées septentrionales; par la même raison, le suicide est fort rare aujourd'hui en Italie. Aussi Schelegel rapporte-t-il qu'une dame de Rome, devant laquelle on racontait qu'un jeune homme venait de mettre

volontairement fin à ses jours, s'écria : « Ce doit être un étranger, car les Italiens ne sont pas si fous: » c'était, en effet, un Allemand, un mélancolique tailleur, au service d'un artiste. Nous avons vu qu'autrefois le goût de boire était rare en Angleterre; le suicide l'était également, et ce fut le vice de l'ivrognerie qui l'y introduisit vers le milieu du seizième siècle. Une circonstance qui prouve que la propension au suicide se lie à la manière de vivre d'un peuple, c'est qu'elle était également répandue chez les Romains, à l'époque de la décadence générale des mœurs, lorsque l'ivrognerie avait cessé d'inspirer le mépris, comme elle l'inspirait auparavant. Casper dit, en parlant de Berlin (1): « Le riche lord d'Angleterre et le pauvre journalier du nord de l'Allemagne consument leur vie et ruinent leur fortune tous deux, mais chacun à sa manière, le premier au jeu, et l'autre au cabaret; car si la longue série des causes morales qui donnent si souvent lieu au suicide, telles que le bouleversement des fortunes, les passions politiques, l'amour et même la misère, jouent ici un rôle assez restreint, puisque, dans une ville comme Berlin, l'ouvrier qui a de la bonne volonté trouve aisément les moyens de pourvoir à sa subsistance, je crois pouvoir affirmer, sans craindre de me tromper, que la principale cause, pour la classe inférieure, est l'ivrognerie, la peste de notre siècle. Ce vice menace de

(1) Mémoire sur le suicide, dans ses *Beitræge zur medizinischen Statistik und Staatsarzneikunde,* Berlin, 1825, p. 61.

détruire le peuple, au physique comme au moral, jusque dans les classes supérieures, et l'on est fondé à le considérer comme la source à laquelle se rapporte la multiplication des suicides dans notre capitale. » L'auteur rapporte, d'après des documens officiels, que le quart des habitans de cette ville qui ont attenté à leurs propres jours, depuis 1812 jusqu'en 1821, étaient des gens adonnés à la boisson.

Pour oublier sa misère et acquérir du moins quelque aptitude à remplir ses occupations ordinaires, l'ivrogne est obligé de boire sans cesse. De cette manière, il vit renfermé dans un cercle qui va toujours en se resserrant autour de lui. L'homme livré à la boisson est incapable de tout travail sérieux d'esprit, non-seulement parce qu'il a perdu la faculté de combiner des idées, mais encore parce que sa mémoire affaiblie ne fournit plus de matériaux à son intelligence. L'imagination est, chez lui, le dernier débris de l'activité de l'âme, et elle s'égare d'autant plus aisément, qu'elle est nourrie elle-même par les hallucinations auxquelles les sens sont si fréquemment sujets. Entre cette vie rêveuse, dans laquelle il arrive plus d'une fois aux impressions du dehors de se confondre avec celles du dedans, et la véritable folie, la nature offre plusieurs gradations, de sorte qu'on est souvent embarrassé de savoir si tel homme habitué à boire, qui commet des actions insensées, doit ou non être rangé parmi les fous. L'individu adonné depuis longtemps à la boisson se trouve constamment dans un état de demi-délire. L'ivrogne est prompt à s'emporter, mais il s'apaise bientôt comme un enfant; il

parle beaucoup, il aime à discourir de choses dont il n'entrevoit pas la liaison, et n'arrive jamais au terme de ses récits ; il juge sans avoir compris, il s'inquiète de futilités et néglige ses plus grands intérêts ; ses propres affaires, au physique comme au moral, quel que soit leur désordre, ne fixent point son attention, ou ne l'attirent que par momens. Il se croit fort important et indispensable : aussi aime-t-il à commander, et toute contradiction directe l'irrite au point que son dépit s'exhale en paroles injurieuses, ou éclate en actes de brutalité. Le passage de ce misérable état à celui de folie réelle peut à peine être considéré comme un malheur. Cependant, avant d'étudier la folie qui résulte de l'ivrognerie, nous devons, pour poser les bases de l'appréciation juridique que nous aurons plus loin à faire des violences commises par l'homme ivre, analyser l'état physiologique avec plus de précision, et le ramener à un certain nombre de formes.

En adoptant, avec Clarus, Friedrich et autres, le terme d'*ébriosité*, et appelant ainsi l'état dans lequel, comme le dit fort bien Friedrich, l'homme est devenu la proie du vice de l'ivrognerie, nous pouvons, avec Clarus, distinguer les états suivans, eu égard à la vie morale :

1° La dégénérescence ébrieuse des mœurs et du tempérament, ou l'*inhumanité ébrieuse*, comprenant elle-même la *férocité ébrieuse* et la *morosité ébrieuse* ;

2° L'*ivrognerie* ;

3° Les *hallucinations ébrieuses des sens*, ou la *folie ébrieuse des sens* ;

4° La *folie ébrieuse*.

Cette division suffit déjà pour montrer combien sont insensibles les nuances qui marquent le passage de la demi-folie à la folie confirmée.

A. *Inhumanité ébrieuse*. — A l'égard de la dégénérescence ébrieuse des mœurs et du tempérament, je l'ai dépeinte précédemment d'une manière générale.

La *férocité ébrieuse*, en particulier, se rencontre surtout chez les hommes robustes et dépourvus d'éducation, par conséquent, dans la basse classe du peuple. Elle se manifeste par une conduite brutale à tous égards, par de grossiers emportemens, par l'indifférence au bien-être et au repos d'autrui, notamment de sa propre famille, par le mépris des principes d'équité et de justice, par la jactance, et par une humeur querelleuse, dans les accès de laquelle l'homme abruti, quand on le contrarie, frappe sans nulle retenue, et emploie la violence pour maintenir ce qu'il prétend être son droit.

La *morosité ébrieuse* s'observe chez des sujets plus faibles et chez ceux qui ont quelques prétentions à la culture de l'esprit. Elle a pour caractères un mécontentement continuel de soi-même et des autres, spécialement de ses proches, d'interminables querelles et des vociférations dans l'intérieur du ménage, la fainéantise, la tendance à consacrer aux jouissances des sens le temps dont l'oisiveté fait un lourd fardeau. De là le goût de babiller avec les passans et les amis, les velléités de volupté, malgré l'impuissance partielle ou totale, la passion du jeu, celle de spéculer,

la mauvaise humeur quand les spéculations tournent mal et que l'aisance dont on a joui jusqu'alors se dissipe ; de là, plus tard, la taciturnité et la propension à tromper, puis enfin le désespoir et le suicide.

Comme la morosité ébrieuse conduit à la mélancolie, ainsi la férocité ébrieuse dégénère souvent en démence et en manie.

B. *Ivrognerie.* — Je renvoie à ce que j'ai dit plus haut à ce sujet. Ici je ferai seulement observer que l'ivrognerie est d'abord un vice, et qu'elle devient ensuite une maladie. Le *premier degré* consiste en un desir des boissons spiritueuses qu'on sait être propres à mettre dans un état d'hilarité qui charme. Le *second degré* est un desir presque irrésistible, dû au besoin de relever ses forces abattues d'une manière quelconque, notamment par l'abus qu'on a fait antérieurement des liqueurs fortes. Le *troisième degré*, enfin, est un desir de boire irrésistible, et fort souvent périodique, qui constitue une véritable monomanie.

L'ivrognerie est une maladie morale, comme le dit Trotter ; mais elle a sa source dans un dérangement du physique. C'est ainsi qu'on parvient, suivant la remarque de Hoffbauer, à concilier les opinions inverses qui ont été émises touchant la nature de ce vice. « Trotter se trompe, dit-il, en ne voulant pas que la maladie soit le moins du monde physique, et Bruhl-Cramer en la considérant comme purement physique, comme n'ayant absolument rien de moral. » Il ne s'agit point ici de la cause éloignée qui porte l'homme à boire, car cette cause est certainement

presque toujours le vice de l'ivrognerie, et par conséquent le *péché*, pour employer l'expression de Heinroth; mais l'ivrognerie amène une maladie, et la maladie produit un trouble moral, qui, d'après cela, ne peut point être dérivé immédiatement du péché.

C'est presque uniquement l'eau-de-vie qui conduit à l'ivrognerie. L'oisiveté, la volupté, l'esprit taquin, le chagrin, etc., ne sont pas non plus les seules circonstances qui poussent un homme à contracter l'habitude de boire et à devenir enfin un ivrogne; car le goût du travail, l'économie et l'avarice peuvent aussi amener ce résultat. L'ouvrier se fatigue souvent au-delà de ses forces, pour subvenir à son propre entretien, ainsi qu'à celui de sa famille, et mettre un petit pécule de côté : il croit avoir besoin, pour cela, de fortifians, et il boit de l'eau-de-vie; car le vin et les alimens substantiels ne sont point à sa portée, ou ils lui imposeraient une trop grande dépense : bientôt le peu d'eau-de-vie dont il s'était d'abord contenté, ne le stimule plus; il en prend davantage, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il devienne buveur, et finalement buveur involontaire. Tous ceux qui habitent la campagne, dans des contrées où les ouvriers boivent de l'eau-de-vie, peuvent faire cette remarque. Hoffbauer rapporte l'exemple suivant, qui est fort curieux, et qui se place naturellement ici. « Un homme paraissant avoir vingt-six à trente ans, était l'unique enfant d'un vieillard presque septuagénaire, qui faisait un commerce lucratif dans les campagnes, quoiqu'il n'achetât pas les

marchandises de la première main, et les tirât de la petite ville que j'habite. C'était presque toujours le fils qui venait à la ville pour les emplettes de la maison, et il ne cachait pas plus son malheur, que le père lui-même, dont il était le soutien, n'en faisait mystère. Il n'hésitait pas à promettre des centaines, des milliers d'écus à quiconque pourrait le guérir de son goût irrésistible pour la boisson. Le hasard voulut que je fusse présent un jour qu'il réitérait, en présence d'un ami de son père, cette déclaration que j'avais déjà souvent entendue sortir de sa bouche. L'ami lui conseilla de rester une matinée sans boire d'eau-de-vie, de remplacer cette liqueur par du café très fort, et de manger plus tard s'il se sentait de l'appétit : il lui recommanda, en outre, de dîner avec des viandes succulentes, et d'aider la digestion par un verre de vin vieux. Le malade n'avait à objecter que des raisons d'économie, mais, comme son père n'hésita point à passer par-dessus ce motif, il adopta le nouveau régime. Depuis quatre jours seulement il y était soumis quand je le revis, entièrement changé à son avantage; la bouffissure du visage, qu'on remarque chez les personnes accoutumées à boire, avait disparu, et la teinte cuivrée qui l'accompagnait était moins prononcée. Le jeune homme buvait le vin avec plaisir, mais sans se laisser aller à la jouissance. Son état est le même depuis deux ou trois ans; seulement il semble aller toujours de mieux en mieux. »

C. *Hallucinations ébrieuses des sens.* — Il a déja été dit quelques mots de ces hallucinations. Fried-

rich fait remarquer avec justesse qu'on les rencontre surtout chez les sujets faibles, d'un tempérament irritable, veineux et bilieux (atrabilaire), et qu'elles sont moins communes chez les individus robustes. Cependant le buveur de profession finit toujours par acquérir plus ou moins le tempérament bilioso-atrabilaire, lors même que la nature ne le lui avait point accordé d'emblée. Mais une autre remarque de Friedrich mérite d'être prise en considération : c'est que les hallucinations des sens augmentent graduellement d'intensité chez tous les buveurs. A l'égard de l'ouïe, c'est d'abord un bourdonnement de plus en plus fort, que le malade perçoit, et qu'il prend pour le bruit d'une pluie battante, celui d'une chute d'eau, le roulement du tonnerre dans le lointain, etc., ou pour un bruit de cloches, pour de la musique. Enfin, il entend des voix humaines, d'abord des mots sans suite, puis des discours entiers, qui lui sont adressés, et qui le déterminent même à lier conversation. Quant au sens de la vue, ses hallucinations vont depuis l'apparition d'étincelles et de mouches voltigeantes jusqu'à la diplopie, à la vue de spectres. On conçoit que l'éducation première du malade influe beaucoup sur ce qu'il croit ainsi entendre et voir, car l'imagination joue toujours un grand rôle dans la production de ces phénomènes. En ce qui concerne le sens du toucher, les fourmillemens, l'engourdissement des mains et des pieds etc., représentent le premier degré; puis les malades croient avoir un individu, surtout un en-

fant, couché à côté d'eux dans le lit, être enveloppés d'un filet, sentir toutes sortes de petits animaux ramper autour d'eux, etc. Les sens de l'odorat et du goût subissent fréquemment aussi des altérations; mais, en général, ils sont plutôt diminués que pervertis. Le goût aigre ou amer dans la bouche tient, comme en d'autres circonstances, à l'état des organes digestifs. (1)

D. *Folie ébrieuse.* — AA. *Delirium tremens.* — La folie des sens, chez les hommes livrés à la boisson, passe immédiatement à l'état qu'on appelle *delirium tremens.* D'après la définition de Barkhausen (2), « c'est une maladie qui attaque les individus ayant fait un long abus des boissons spiritueuses. Elle se caractérise principalement par le trouble des fonctions cérébrales et nerveuses, notamment l'insomnie, le délire et des hallucinations d'espèce particulière, fréquemment aussi par le tremblement des membres, avec, ou sans altération simultanée de la fonction du système vasculaire sanguin, avec ou sans fièvre, enfin par une grande tendance au collapsus, et ne cède qu'à un sommeil critique. » En général, les sujets atteints de *delirium tremens* ne sauraient se persuader du néant des fantômes qu'ils voient. Cependant Barkhausen a connu un boucher de cinquante-six ans, qui

---

(1) Friedrich, *Gerichtliche Physiologie*, p. 790.

(2) *Beobachtungen ueber den Sœuferwahnsinn oder das Delirium tremens*, Brême, 1825. p. 5 et 6.

disait savoir fort bien que les animaux qu'il voyait (réels ou imaginaires) étaient des fantômes, mais qui ne pouvait cependant pas se débarrasser de ces hallucinations, et présentait tous les autres symptômes du *delirium tremens* (1). On rapporte des cas dans lesquels des émotions violentes, de nature déprimante, l'abus du café (2), ou des doses élevées de substances narcotiques, comme la belladone, la pomme épineuse et surtout l'opium, ont provoqué une affection nerveuse dont les symptômes se rapprochaient beaucoup de ceux du *delirium tremens* (3); mais ces états diffèrent de la maladie qui nous occupe. Quant à la belladone, le docteur Diez, de Waldkirch, qui a tant contribué aux progrès de la psycologie fondée sur la physiologie et la pathologie, a publié trois cas qui s'y rapportent, et à l'égard desquels il s'exprime en ces termes : « Il est digne de remarque que les symptômes du *delirium tremens*, qu'on peut regarder comme la suite d'un empoisonnement lent par l'alcool, ont une grande analogie avec les effets de quelques poisons narcotiques. J'ai surtout été frappé de ce rapport dans plusieurs circonstances où j'avais employé l'extrait de belladone comme moyen curatif, et où il m'a suffi d'en faire prendre une très petite dose pour déterminer des

---

(1) *Loc. cit.* p. 132.

(2) *Medicin. Correspondenzblatt des Wurtenb. aerztlichen Vereins*, t. 1. p. 204.

(3) Comparez. Hœgh-Guldberg, *Commentatio de delirio tremente*, Copenhague, 1836, p. 18 et 25.

phénomènes analogues à ceux du *delirium tremens*, savoir des hallucinations, notamment de la vue et de l'ouïe, sans lésion proprement dite du jugement et de la volonté, accompagnées d'insomnie, d'une grande prostration des forces, de sueurs, et même de tremblemens dans les membres » (1). Les visions causées par l'opium sont connues (2). Grégory était allé en Hollande, pour visiter une de ses proches parentes, à laquelle il portait beaucoup d'intérêt, et qui était atteinte de marasme à un haut degré; à son retour, il prit une dose modérée de laudanum, dans la vue de faire cesser le mal de mer, et se coucha sur un lit, dans la cabine, où la dame lui apparut si distinctement, que la réalité n'aurait pu être plus frappante. Il était parfaitement éveillé, et bien convaincu qu'il avait sous les yeux un fantôme engendré par l'opium, de concert avec la profonde émotion de son cœur; mais tous ses efforts furent impuissans pour s'en délivrer. »

Les buveurs de vin sont rarement atteints du *delirium tremens*, et plus rarement encore ceux de bière. La maladie attaque presque uniquement les buveurs d'eau-de-vie. Elle n'exige pas, pour se développer, que l'homme boive souvent jusqu'au point de s'enivrer, et il lui suffit de boire plus que sa constitution ne le comporte. Barkhausen, Hœgh-Guldberg et la plupart des écrivains sont d'accord sur

---

(1) V. *Heidelb. Medicinische Annalen*, t. III. cah. 1. p. 74.

(2) Macnish, *loc. cit.* p. 29.

ce point. Ainsi, Barkhausen dit qu'il lui est fréquemment arrivé de voir la maladie chez des gens que nul n'aurait été tenté de prendre pour des ivrognes, attendu que jamais ils ne s'enivraient. Les femmes y sont moins sujettes ; ce phénomène ne saurait être attribué, comme le fait remarquer Barkhausen, à ce qu'il n'y a pas autant de femmes que d'hommes qui se livrent à la boisson, car la disproportion est trop grande pour ne pas dépendre d'une autre cause. Sur cent soixante-dix malades que Rayer a observés, il n'y avait que sept femmes ; Bang n'en a compté que dix parmi quatre cent cinquante-six malades, Hœgh-Guldberg, une seulement sur cent soixante-treize, Kruger-Hansen, une sur seize, et le directeur de l'hôpital de Christiana une sur onze. En Angleterre, en Pologne, au contraire, les deux sexes semblent être atteints dans la même proportion. Hœgh-Guldberg croit que les femmes sont plus disposées à l'hydropisie qu'au *delirium tremens*. La maladie est bien plus commune dans le nord, par exemple en Norwège, en Suède, en Danemark, en Russie, en Pologne, aux États-Unis, en Angleterre et dans l'Allemagne septentrionale, que dans le midi, et spécialement en France, en Italie et dans l'Allemagne méridionale, privilège dont, au reste, cette dernière contrée ne tardera pas à être dépouillée, puisque le goût de l'eau-de-vie y fait chaque jour de nouveaux progrès et que cette maladie est répandue dans un pays en raison de l'abus qu'on y fait de l'eau-de-vie. Lippich la regarde comme le plus exact de tous les alcoolomètres. Tandis que Bang comptait, dans l'hô-

pital de Frédéric, à Copenhague, pendant les années 1826 à 1829, quatre cent cinquante-six personnes atteintes de *delirium tremens*, sur un total de neuf mille malades ; Hœgh-Guldberg assure n'avoir vu que rarement cette maladie dans les hôpitaux de Paris, pendant l'hiver de 1833 à 1834. On la connaît à peine en Italie. Elle n'est déjà plus aussi rare qu'autrefois dans le midi de l'Allemagne ; quoique ma pratique soit assez étendue, je ne l'ai observée que trois fois en huit années dans les campagnes. Les médecins anglais assurent qu'on la voit fréquemment aux Indes orientales et occidentales, depuis que les habitans de ces pays ont contracté l'habitude de boire beaucoup d'eau-de-vie. Ainsi la chaleur du climat ne s'oppose point à son développement ; il se pourrait même qu'elle devînt plus commune dans les contrées chaudes que dans les climats froids, si l'on y consommait autant de liqueurs fortes que dans ces derniers.

Quant à ce qui concerne l'âge, les observations de Bang, de Lind, de Rayer, de Léveillé (1), de Hœgh-Guldberg et autres prouvent que les personnes de trente à cinquante ans sont plus exposées que d'autres au *delirium tremens*, et que celles de quarante à cinquante ont encore la prééminence, à cet égard, sur celles de trente à quarante. Le plus jeune des malades de Hœgh-Guldberg était âgé de vingt-deux ans et le plus vieux de soixante-et-dix. Barkhausen n'en a pas vu un seul au-dessous de vingt-trois ans, et le plus âgé comptait au-delà de soixante années.

(1) *Mém. de l'Académie royale de Médecine,* tom. I^er^, pag. 181.

Sous le rapport du rang social, la classe la plus exposée est toujours celle dont les membres sont le plus adonnés à l'eau-de-vie. Voilà pourquoi on rencontre surtout le *delirium tremens* parmi les gens qui n'ont point d'occupations réglées, qui travaillent en plein air, et qui ont beaucoup de momens d'oisiveté, qu'ils passent dans les cabarets à boire l'eau-de-vie. Ainsi, par exemple, Barkhausen assure qu'à Brême les tonneliers, les porte-faix, les brouetteurs, etc., sont de préférence soumis tant au *delirium tremens* qu'à d'autres maladies propres aux ivrognes, parce que la plupart d'entre eux, sinon même tous, sont ou deviennent des buveurs.

La manifestation de la maladie reconnaît fréquemment pour cause prochaine un nouvel excès de boisson. Quelques auteurs ont prétendu aussi qu'une subite abstinence totale d'eau-de-vie entraînait parfois un accès de *delirium tremens ;* tels sont, en particulier, Armstrong, Luders et Wendt. Le premier raconte que deux hommes condamnés à la détention au pain et à l'eau, furent pris de la maladie dans la prison même. Mais ici d'autres circonstances encore doivent être prises en considération. Les émotions morales, notamment la colère, le chagrin, la crainte, la frayeur, sont regardées, à juste titre, comme autant de causes occasionnelles du *delirium tremens*. Kriebel(1) pense qu'une insomnie prolongée doit être considérée comme la première et la principale de ces

(1) Dans le Journal de Hufeland, 1824, avril, p. 22.

causes; mais Barkhausen, avec raison, l'accuse de confondre ensemble l'effet et la cause, puisque l'insomnie marque incontestablement le début de la maladie. Cependant il y a des faits qui militent en faveur de l'opinion émise par Kriebel. Les buveurs qui en sont déjà venus au point que le *delirium tremens* menace d'éclater chez eux, dorment en général moins, et leur sommeil n'est point réparateur; s'il survient encore une cause extérieure d'insomnie, notamment des secousses morales ou de violentes douleurs, rhumatismales, par exemple, qui mettent obstacle au sommeil, en pareil cas on ne peut point dire que l'insomnie ne soit pas par elle-même cause occasionnelle du *delirium tremens*.

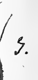
La saison et le temps influent aussi sur la fréquence de la maladie. Bang, à Copenhague, a vu, de 1826 à 1829, quatre cent cinquante-six personnes qui en étaient atteintes, sur neuf mille malades. Hœgh-Guldberg n'en a rencontré que cent soixante-treize sur sept mille, dans les années 1830 à 1832. Cette disproportion ne peut s'expliquer que par l'admission d'une influence épidémique. La plupart des malades de Bang furent frappés dans les mois de mai, juin et juillet. Hœgh-Guldberg a remarqué que le nombre des malades était double pendant le mois de mai. Barkhausen dit que ni lui ni plusieurs de ses confrères, qu'il interrogea sur ce point, n'ont vu presque aucun cas isolé, et qu'ordinairement il s'en présente plusieurs à-la-fois, après que quelques mois peut-être se sont écoulés sans qu'il s'en offrît aucun. Le plus grand nombre de malades que ce praticien

ait observés simultanément, coïncidait avec le commencement du mois de mai. Les circonstances atmosphériques les plus favorables à l'apparition du *delirium tremens* paraissent être les mêmes que celles sous l'empire desquelles les apoplexies sont le plus fréquentes. L'abaissement du thermomètre et l'accroissement de la pesanteur de l'atmosphère exercent surtout une grande influence. (1)

Enfin, il y a d'autres maladies qui appellent le *delirium tremens*, ou plutôt qui lui donnent occasion de se manifester, et qui en deviennent ensuite des complications. Ces maladies sont en partie elles-mêmes des suites de l'empoisonnement par l'eau-de-vie. Parmi celles qui occasionnent le *delirium tremens*, on compte principalement la fièvre gastrique bilieuse, qui prend souvent le caractère typhoïde, les inflammations, en particulier les phlegmasies du poumon, le rhumatisme et l'érysipèle, celui de la face surtout, etc. Ici se rangent également des lésions extérieures de nature très variée. P. Schmidt, de Hambourg, a rarement observé le *delirium tremens* pur, tandis que Gœden, de Brême, prétend, contre l'opinion de presque tous les autres médecins, ne l'avoir jamais vu compliqué avec d'autres états morbides. Cette diversité d'opinion tient probablement à ce que le *delirium tremens* bien déclaré masque la maladie qui le précédait et qui peut-être l'avait déter-

(1) V. Barkhausen, *loc. cit.* p. 17 et 18. — Hœgh-Guldberg, *loc. cit.* p. 21 — 23.

miné (1). Le docteur Sibergundi a, tout récemment, exprimé la même manière de voir, en disant que l'apparition du *delirium tremens*, chez un buveur, ne peut avoir lieu qu'autant que l'état général du sujet présente d'autres anomalies de genre différent, et il cite des cas dans lesquels la maladie n'éclata qu'à la suite de la fièvre scarlatine, de troubles des fonctions digestives, de phlegmasies pulmonaires, d'épilepsies, etc. (2). Toute maladie qui attaque les buveurs, toute lésion mécanique, toute secousse morale violente, peut amener le *delirium tremens*, alors même que le sujet a peut-être renoncé depuis long-temps déjà au vice de l'ivrognerie, comme l'ont observé Sutton (3) et Barkhausen. (4)



Les meilleurs écrivains distinguent le *delirium tremens* en aigu et chronique, en idiopathique et symptomatique, en sthénique et asthénique. De ces distinctions, la première surtout est d'une haute importance pour la thérapeutique.

La première période de la maladie se caractérise par une agitation inaccoutumée, l'anxiété et l'insomnie, par le défaut d'appétit, des rapports, des nausées, même des vomissemens, auxquels les buveurs sont, en général, si sujets. Aussi Huzeden

(1) P. Schmidt, dans les *Mittheilungen aus dem Gebiet der gesammten Heilkunde, herausgegeben von einer med. und chirurg. Gesellschaft in Hamburg*. t. 1. p. 1 — 120.

(2) Dans le journal de Hufeland, mai 1835.

(3) *Abhandlung ueber das Delirium tremens*. Brême, 1820, p. 46.

(4) *Loc. cit.* p. 15.

prétend-il que tout *delirium tremens* est compliqué de gastricisme. Les douleurs causées par les maladies qui pouvaient exister jusqu'alors s'effacent de plus en plus. Le malade a déjà des hallucinations de l'ouïe, de la vue et du toucher : cependant il peut encore se convaincre que les fantômes qu'il perçoit sont sans objet réel; il se croit très malade, et il s'imagine sentir les approches de la mort. Peu-à-peu les hallucinations des sens l'emportent sur l'activité de l'âme; le malade croit à la réalité des images fantastiques qui flottent devant ses yeux; l'anxiété que son état lui causait se dissipe, le délire prend un caractère de gaîté, le malade fait de l'esprit, dont il puise les matériaux dans le monde idéal au milieu duquel il vit; il rit de grand cœur de ses propres saillies, et ceux même qui l'entourent ont souvent de la peine à garder leur sérieux. Nous retrouvons ici cette *humour* qui nous avait frappés précédemment dans le tableau des effets consécutifs de l'ivresse. Elle fait oublier pour quelque temps au malade ses souffrances, au malheureux sa misère, à celui que la conscience bourrèle ses remords. Elle n'abandonne pas non plus l'insensé, et répand du charme sur les travaux sans relâche auxquels il croit devoir se livrer ; tantôt ces travaux sont les occupations ordinaires du sujet, qui veut alors les terminer en toute hâte, et tantôt ils consistent à écarter des obstacles qui se renouvellent incessamment sous ses pas. Le malade croit sa chambre, son lit, ses habits pleins de mouches, d'oiseaux, de souris, de rats, ou même d'animaux imaginaires, dont il donne la description

quand on la lui demande, et il a recours à toutes sortes de gesticulations pour éloigner ces hôtes incommodes. Il repousse des voleurs ou des ennemis, voit des soldats couverts de brillans uniformes, se croit menacé d'un danger qu'il cherche à éviter par la ruse, etc. Assez souvent il aperçoit des gobelets, qu'il porte à sa bouche, et vide avec avidité. Il demande fréquemment de l'eau-de-vie, mais avale, comme telle, tout ce qu'on lui présente, pourvu que le vase ait la forme d'un verre à liqueur, et que le liquide ne s'éloigne pas trop de l'eau-de-vie par sa couleur. L'énorme activité qu'il déploie paraît être la cause pour laquelle son corps ruissèle sans cesse de sueur. La langue est communément peu chargée; les malades mangent, ils éprouvent rarement une grande soif, et souvent ils ont à peine de la fièvre. Dans le *delirium tremens* asthénique, dont il s'agit ici plus particulièrement, le regard est plutôt effaré et farouche que doux: l'œil a un éclat spécial, et il est humide. Ordinairement, le sujet obéit volontiers à ceux qui ont de l'autorité sur lui: il suit les ordonnances du médecin, et prend les médicamens qu'on lui présente, quoiqu'il se croie en bonne santé et s'imagine assez souvent avoir à côté de lui un autre malade auquel s'adressent les prescriptions de l'art. La tête est peu chaude, la face n'est point rouge, les carotides ne battent pas avec force, le pouls est assez vif, mais plutôt petit que grand et plein. Dans les cas heureux, au bout d'un, deux, trois, quatre, ou même seulement sept à huit jours, l'envie de dormir prend au malade, qui finit par s'endormir réellement,

Son sommeil, d'abord peu tranquille, devient ensuite profond, et il se réveille en pleine raison. Cependant, il est rare qu'un seul somme suffise pour l'arracher entièrement à son monde fantastique. Alors même qu'il est devenu plus raisonnable, bien des rêves lui semblent encore des réalités, et fréquemment ses sens redeviennent le jouet d'hallucinations. Il se rendort de nouveau, et à son réveil il est guéri du *delirium tremens*, mais sans être délivré de toutes les autres suites de l'ivrognerie.

Je n'ai point parlé du tremblement, parce que la plupart des auteurs ne le regardent pas comme un symptôme constant et pathognomonique. Cependant, il existe dans la majorité des cas, et ordinairement à un haut degré, de sorte que le malade marche en chancelant et ne peut souvent porter une cueiller ou un verre à la bouche. Dans les cas que j'ai observés, le tremblement existait, et il était très violent.

Le *delirium tremens* peut ainsi se présenter sous les dehors d'une maladie nerveuse. Mais il revêt une autre forme encore, qui lui donne davantage de ressemblance avec la frénésie, avec l'inflammation du cerveau. On le nomme alors *delirium tremens* tumultueux. Dans ce cas, la première période, celle des prodromes manque souvent; tous les autres phénomènes s'entremêlent les uns avec les autres; le malade est capricieux et indisciplinable; la tête est entreprise et chaude; les yeux lancent des éclairs, et sont fréquemment rouges; il survient souvent des hémorrhagies nasales, et dans quelque cas la scène s'annonce par des convulsions, qui simulent l'épilepsie.

Le pouls est plein, même dur : souvent il y a de violens battemens du cœur, et les malades éprouvent une grande anxiété, ou deviennent furieux. La terminaison est tantôt la guérison par un sommeil critique, tantôt la mort par une apoplexie séreuse ou sanguine, au milieu d'un état soporeux, ou après des convulsions, tandis que, dans le *delirium tremens* asthénique, elle n'est amenée que par l'épuisement du système nerveux, par la paralysie du cerveau, par l'apoplexie dite nerveuse.

Les ouvertures des cadavres faites par Barkhausen, Schmidt, Hœgh-Guldberg et autres apprennent, en général, que des traces d'irritation et d'inflammation du cerveau, comme injection des vaisseaux capillaires, épanchemens séreux entre les méninges et exsudations puriformes, se rencontrent bien dans le *delirium tremens* sthénique, mais qu'elles ne sont point constantes, et que, dans le *delirium tremens* asthénique, au lieu de vestiges d'inflammation, le cerveau offre seulement des indices de congestion veineuse, savoir une dilatation des vaisseaux, qui sont médiocrement pleins du sang. Barkhausen a trouvé une fois le cerveau exsangue à un degré remarquable. Il n'est pas rare qu'on voie de la sérosité dans les ventricules et dans le canal vertébral.

Le cadavre de ceux qui ont succombé au *delirium tremens* offre aussi, comme celui des autres buveurs, des inflammations et des dégénérescences du poumon, du cœur, de l'estomac et des intestins, des hypertrophies du foie, qui est gorgé de sang, et dont le tissu se déchire aisément, des ramollissemens de la rate.

Le *delirium tremens* laisse à sa suite une tendance prononcée à la récidive, quand le malade ne renonce point à la boisson. Hœgh-Guldberg a rapporté un cas dans lequel l'affection reparut jusqu'à quinze fois.

Le *delirium tremens* chronique est celui qui, amendé par un sommeil de courte durée, se reproduit continuellement, ne guérit presque jamais, et dégénère la plupart du temps en une véritable démence continuelle.

Le docteur Jahn, de Meiningen, signale une nouvelle forme de démence périodique des buveurs, qu'il a observée (1). Après que les symptômes de l'empoisonnement chronique par l'eau-de-vie sont dissipés, le ventre se tuméfie soudainement à un point énorme, il devient dur et tympanitique; il survient en même temps une anxiété et une oppression considérables. Les malades ressentent à la région épigastrique une indicible douleur, semblable à celle que produiraient des charbons ardens; cette douleur part d'un point, d'où elle se répand dans toutes les directions, et elle fait pousser des cris perçans. Ensuite les extrémités inférieures sont prises de spasmes, d'abord cloniques, puis toniques, de sorte qu'elles deviennent raides, et que toutes les articulations demeurent fléchies. Les spasmes se propagent aux membres supérieurs, à la poitrine, à la face: le malade perd connaissance, ses

(1) *Mediz. Conversationsblatt*, par Hohnbaum et Jahn, 1831, N° 35, p. 276-279.

traits se décomposent, son visage prend un pâleur cadavéreuse, sa peau est froide et visqueuse, son pouls est spasmodique, et il se déclare un délire borné, la plupart du temps, à quelques exclamations sans suite. Après que cet état a duré depuis quelques minutes jusqu'à un quart d'heure, le corps s'affaisse au milieu de bruyans borborygmes, et reprend sa mollesse première, la connaissance revient, et il s'établit une abondante sueur visqueuse et froide. Les malades sont accablés et brisés, mais tout-à-fait sans fièvre. Pendant le calme qui succède, on ne remarque rien d'anormal, si ce n'est de la faiblesse, de la pâleur, du froid, et de légères convulsions dans les muscles de la face. Au bout d'un ou de plusieurs quarts d'heure, la scène précédente se renouvelle, et la répétition a lieu trois ou quatre fois, jusqu'à ce qu'il survienne enfin un repos complet, qui dure ensuite des jours ou des semaines. Durant cet intervalle, les malades se trouvent dans le même état qu'avant l'accès: seulement il leur reste de la courbature, de l'embarras dans la tête, et de faibles spasmes dans l'une ou l'autre des parties musculaires, parfois aussi de légères paralysies. Après un laps de temps indéterminé, les accès reviennent, et la maladie marche ainsi par paroxysmes, que séparent des intermissions plus ou moins complètes.

Si l'on en juge d'après la description, cette forme de maladie n'appartient point au *delirium tremens*, quoique Hœgh-Guldberg l'y rapporte (1). J'ai dit

(1) *Loc. cit.* p. 28.

précédemment que les convulsions et l'épilepsie ne sont point rares chez les ivrognes : or, l'épilepsie abdominale, signalée par Jahn, pourrait bien appartenir à cette catégorie. Du reste, non-seulement les épileptiques adonnés à la boisson, et qui lui sont même peut-être redevables de leur affection, sont sujets à être atteints du *delirium tremens* (1), mais encore celui-ci débute quelquefois par un accès épileptique, comme dans trois observations que Barkhausen a recueillies sur une même personne, et comme le rapporte aussi le docteur d'Alguen, médecin à Muhlheim sur le Rhin (2). En effet, ce dernier praticien a vu un buveur de quarante ans, qui avait déjà été atteint plusieurs fois du *delirium tremens*, dont chaque apparition était précédée d'une attaque épileptiforme. Il n'est pas rare non plus que des symptômes de tétanos et d'épilepsie éclatent pendant le *delirium tremens*.

BB. *Mania a potu.* — De nombreux exemples attestent que l'ivrognerie peut occasioner la manie. Celle-ci est également périodique, elle ressemble, sous plusieurs rapports, au *delirium tremens* sthénique, et l'on ne peut douter qu'elle n'ait été confondue plus d'une fois avec lui. Ici se range la *mania a potu*, admise par Pfeufer, qui la distingue expressément du *delirium tremens*. La *mania a potu* est,

(1) V. Schmidt, *loc. cit.* — Ebermaier, dans les *Heidelb. klinische Annalen*, t. III, cah. 4. p. 560-572.

(2) Dans l'*Archiv. fuer medicinische Erfahrung* de Horn, Wagner et Nasse, 1829, janvier et fevrier, nº 4.

suivant lui, une vraie manie ayant des intervalles lucides, et qui dure un mois à six semaines. La force musculaire paraît accrue, les malades ont des mouvemens brusques, et ils aiment à changer de place (ce qui, du reste, a lieu aussi dans le *delirium tremens*). Une irrésistible propension à détruire et à s'emporter les pousse aux actes les plus dépourvus de bon sens; le dissipateur devient avare et l'avare prodigue. Chez les personnes mariées, l'amour pour leurs enfans s'éveille de temps en temps (comme aussi dans le *delirium tremens*), et le goût de la volupté est plutôt accru que diminué. La maladie se présente plus fréquemment, dit-on, dans les classes supérieures de la société, chez les hommes arrogans, qui ont des contrariétés à supporter, et éprouvent souvent des affections tristes de l'âme, qu'ils cherchent à étourdir en se livrant à la boisson; aussi leurs plaintes roulent-elles principalement sur des offenses qu'ils ont reçues, sur des persécutions ou des injustices qu'ils ont éprouvées, etc.

Le docteur Cless, médecin en chef de l'hôpital Sainte-Catherine à Stuttgardt, croit que la distinction de la manie ébrieuse en *delirium tremens* et en *mania a potu* est parfaitement fondée dans la nature, attendu qu'il s'est présenté à lui des exemples de ces deux maladies. Il a publié (1) un cas de *mania a potu* qui fut remarquable par l'intensité extraordinaire des accès de fureur et par la promptitude avec la-

(1) *Medizin. Correspondenzblatt*, t. III. p. 310.

quelle la mort enleva le malade. Voici la description des derniers accès que ce dernier éprouva dans l'hôpital : « Il poussait des cris terribles, ses traits étaient bouleversés, ses yeux roulaient dans leurs orbites, ses pupilles étaient dilatées, sa tête chaude, sa face rouge, son front baigné de sueur, son pouls plein, dur et vite, ses sens en proie à des hallucinations. Il voyait sans cesse des flammes et des figures en feu qui se plaçaient devant lui d'un air menaçant. Pendant le troisième accès, qui ne se fit pas long-temps attendre, la fureur fut effrayante ; le malade croyait toujours voir un bûcher sur lequel on voulait le brûler, et il faisait de continuels efforts pour échapper à ce prétendu danger : à peine trois hommes suffisaient-ils pour le contenir. Durant le quatrième accès, qui fut si violent que le malade détruisit tout ce qui lui tomba sous les mains, et se frappa la tête contre la muraille avec assez de force pour y laisser des taches de sang, il mourut d'épuisement. L'ouverture du corps fit voir de la sérosité dans le cerveau, une abondante gelée aqueuse entre la pie-mère et l'arachnoïde, et le cerveau ramolli : à la base du crâne, au-devant du pont de Varole, et le long des tubercules quadrijumeaux, l'encéphale présentait, dans l'étendue d'un pouce, une teinte livide qui pénétrait à quelques lignes de profondeur. » Pfeufer a trouvé une fois de la sérosité accumulée dans le cerveau et dans la moelle épinière. (1)

---

(1) *Ibid.* 1831, n° 7 ; p. 49-56.

CC. *Folie, mélancolie, démence.* — Le *delirium tremens* dégénère en folie, mais celle-ci survient aussi sans avoir été précédée par lui. Il n'y a qu'un pas de la perte des sens et du demi-délire dans lequel le buveur vit habituellement, à la folie. Cependant il n'est pas fort rare qu'à la suite de l'abus des boissons, quand le sujet est tombé dans la misère, il se développe en lui une mélancolie qui le conduit au suicide. Enfin, lorsque le malade a passé par tous les maux physiques et moraux, il tombe dans la démence, qui est la mort absolue de l'esprit. Non-seulement les divers troubles moraux dont il a été question jusqu'ici prennent ce mode de terminaison, mais encore la démence peut être la conséquence toute naturelle de l'hébêtement particulier aux buveurs, sans que d'autres anomalies de la vie morale viennent se placer entre elle et lui. Est-il possible d'imaginer rien de plus triste qu'un homme qui lui-même a tué son esprit et s'est ravalé au-dessous de la brute? La faculté de vivre qui lui reste encore ne peut, dans aucun cas, être considérée comme une punition pour lui, puisqu'un homme en démence n'a pas le sentiment de la punition; sa vue est bien plutôt un effrayant exemple pour tous ceux qui sont en voie de rabaisser l'humanité comme il l'a fait.

Des maladies morales de diverses espèces sont endémiques parmi les peuples du nord de l'Europe et de l'Asie, les Lapons, les Samoïèdes, les Ostiakes et les Kamtschadales; je présume que l'abus de l'eau-de-vie, auquel l'un et l'autre sexe sont adonnés, y prend une grande part. Ces peuples ont le système

nerveux d'une susceptibilité à laquelle on ne devrait point s'attendre sous la latitude qu'ils habitent; le moindre son qui les frappe à l'improviste les fait tomber en syncope et leur donne des convulsions. Les Samoïèdes sont sujets à deux maladies fort remarquables : l'une s'appelle *imerachism*, et consiste en quelques accès de fureur, pendant lesquels les malades manifestent un irrésistible penchant à l'imitation; l'autre, qui me paraît surtout devoir se placer ici, est nommée le *diable-au-corps* : elle consiste dans l'idée fixe que le corps du malade est possédé par un ou plusieurs démons, et elle est accompagnée d'un hoquet continuel. Les personnes attaquées de cette dernière maladie sont très faibles et ont un aspect qui excite la compassion; il est rare qu'elles guérissent. Le mal éteint souvent la faculté de concevoir chez les femmes (1). Les Kamtschadales, en général, sont un peuple content de son sort, mais fort enclin au suicide. Ils traitent leurs femmes d'une manière très grossière (ce qui est aussi, chez nous, l'usage des buveurs d'eau-de-vie), ils n'ont aucun sentiment d'humanité. La simplicité de leur genre de vie fait qu'ils sont peu exposés aux maladies; cependant la phthisie pulmonaire est fort commune parmi eux, ce qui, sans doute, tient également au continuel abus qu'ils font de l'eau-de-vie. (2)

(1) Friedrich, *Diagnostik der psychischem Krankheiten* p. 107.
(2) Schnurrer, *Geographische Nosologie*, Stuttgard, 1813, p. 115. — J. G. Pohl, *Handbibliothek fuer meine Tochter.* Noerdlingen, 1797. p. 288.

Pinel dit qu'en Angleterre la folie dépend la plupart du temps d'un genre de vie désordonné et de l'abus du vin et des autres boissons spiritueuses, tandis qu'en France elle est presque toujours déterminée par des affections morales. Cependant M. Esquirol cite aussi, en France, un grand nombre d'aliénations mentales qui devaient leur origine à l'ivrognerie (1). De 1826 à 1833, il a été admis, dans l'établissement de Charenton, quinze cent cinquante-sept aliénés, dont cent trente-quatre avaient perdu la raison par abus des liqueurs fortes; de plus, cent quarante-six étaient devenus fous à la suite de désordres de toutes espèces, qui doivent également prendre place ici, du moins en partie. Dans un rapport officiel présenté au conseil des hôpitaux de Paris, il est dit qu'en 1822, sur sept cent soixante-quatre hommes et dix-sept cent vingt-six femmes, il se trouvait soixante-quinze des premiers et cent cinquante des secondes, dont la folie reconnaissait pour cause l'ivrognerie. L'Allemagne n'est pas mieux partagée. Casper s'exprime ainsi (2) : « Un rapport officiel, qui concerne Berlin et embrasse les dernières années, nous apprend que près du tiers des aliénés appartiennent aux basses classes du peuple, et sont tombés dans leur triste état par l'abus de l'eau-de-vie. » On lit, dans un autre passage du même auteur : « Cet abus est précisément une des causes qui ont contribué

(1) *Des maladies mentales*, Paris 1838, t. II. p. 73, 359, 682.
(2) *Loc. cit.* p. 62.

à accroître le nombre des aliénés à Berlin pendant les dernières années. Il est bien vrai que la plupart des cas d'aliénation mentale par l'effet de la boisson, ont lieu chez des hommes qui ont contracté l'habitude de boire; cependant il ne manque pas non plus d'exemples d'individus qui ont perdu la raison pour avoir bu avec excès des liqueurs fortes, à l'usage desquelles ils n'étaient d'ailleurs point adonnés. Je vais rapporter un cas dans lequel une seule ivresse, coïncidant avec des circonstances morales, entraîna une aliénation mentale passagère. Un garde-chasse marié, de quarante ans, et d'une complexion très robuste, d'un tempérament sec et bilioso-atrabilaire, habitué à un genre de vie réglé, et ennemi de la boisson comme du jeu, se trouvant un soir dans une compagnie de buveurs, but de la bière et du vin jusqu'à complète ivresse, et perdit au jeu. Il passa une grande partie de la nuit avec ses camarades. Enfin la mélancolie s'empara de lui, et il parla de se brûler la cervelle. Nul doute que le vin, la perte au jeu, le repentir d'avoir manqué à ses devoirs et négligé un service fort rigoureux, enfin la crainte de ses supérieurs, si la chose venait à être découverte, nul doute, dis-je, que toutes ces circonstances ne se soient réunies pour porter dans son âme un trouble qui le mit tout-à-fait hors de lui. Arrivé dans son logis, il tint les discours les plus déraisonnables, marchant à grands pas dans la chambre, voulant sortir à chaque instant, riant aux éclats, puis ricanant avec dédain, et n'écoutant ni les représentations de sa femme ni celles des amis qui l'avaient accom-

pagné. Il ne se mit au lit qu'au bout de plusieurs heures; mais, au lieu de s'endormir, il ne fit que s'agiter en tous sens, parlant encore de se tuer, et tenant de temps en temps des propos incohérens. Le matin je fus appelé. La face était rouge, l'œil étincelant et le pouls plein; le malade parlait, à bâtons rompus, de coquins qu'il devait arrêter, se souvenait à peine de ce qui lui était arrivé la veille au soir, et disait en riant qu'il se portait bien, qu'il allait me suivre. Évidemment j'avais sous les yeux les prodromes de la manie, ou plutôt un commencement même de manie. Je prescrivis une saignée et un émétique, après quoi le malade ne tarda pas à devenir tranquille. La nuit suivante il dormit, et, à son réveil, il était rétabli. »

Ici se place encore un cas de manie transitoire, avec convulsions, que je citerai plus loin, d'après Schneider d'Offenbourg; cette manie était survenue après l'usage d'une quantité modérée de vin capiteux.

Pinel dit que les circonstances qui sont propres à déterminer la manifestation de la manie périodique, et les affinités de cette maladie avec la mélancolie et l'hypocondrie, portent à croire qu'elle a presque toujours son siège primitif dans la région stomacale, et que cette région est le foyer d'où les accès de la folie se répandent pour ainsi dire en rayonnant. Si cela est vrai, on conçoit sans peine comment des excès de boisson peuvent occasioner la manie.

Reil s'exprime de la manière suivante à l'égard de la prédisposition des buveurs aux maladies men-

tales : « Toutes les boissons spiritueuses agissent d'une manière spécifique sur l'impressionabilité du cerveau. Elles l'accroissent, en rompant l'équilibre par le retour fréquent des exaltations, et finissent par l'émousser. Celui qui s'adonne au vin devient joyeux, voluptueux, taquin, puis insensé, et enfin complètement insensible; les ivrognes sont exposés à tomber dans la manie et la démence, surtout lorsqu'ils dorment peu. Aussi, est-il passé en proverbe, qu'on noie sa raison dans le vin. » (1)

## § II. *Causes de l'ivrognerie.*

Le vice de l'ivrognerie suit de très près le plaisir de boire. ZSCHOKKE.

La cause la plus générale de l'ivrognerie est le goût que tous les hommes éprouvent pour le plaisir, le desir qu'ils ont de se plonger, au moyen de l'ivresse, dans un état qui leur fasse oublier les désagrémens de la vie. C'est pour ces motifs que boivent grands et petits, riches et pauvres, jeunes et vieux. C'est pour eux que tous les peuples ont et ont eu, depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour, des moyens de s'enivrer, dont la découverte et la préparation annoncent souvent beaucoup de sagacité.

Quant aux causes particulières, il faut les chercher dans des circonstances extérieures, dans la disposition morale et le développement de l'homme, dans des particularités physiques, dans la maladie.

(1) *Fieberlehre*, t. IV. p. 394.

A l'égard des circonstances extérieures qui peuvent conduire un homme à s'adonner à la boisson, elles comprennent:

1° Certaines professions qui occupent beaucoup auprès du feu, et exigent, en outre, un déploiement considérable de forces physiques, comme celles des forgerons, des boulangers, des ramoneurs, etc.

2° Les rudes travaux du corps en général, notamment au grand air et à l'intempérie des saisons; tel est le cas des maçons, des charpentiers, des cantonniers de routes, et en général des journaliers.

3° Lippich range ici la vie sédentaire, l'habitude de rester long-temps debout, la marche au grand air, par conséquent les professions de douanier, de portier, de marchand forain, de jardinier, et les journaliers sans ouvrage. Mais il se pourrait fort bien qu'on dût surtout accuser, d'une part les travaux pénibles à l'air libre, comme chez les jardiniers, et de l'autre le défaut d'occupation, l'oisiveté, la distraction.

4° Le métier de débiter des liqueurs fortes et les exemples conduisent à l'ivrognerie les aubergistes, leurs femmes et leurs serviteurs. Cependant il faut, de plus, avoir égard à l'activité qu'exige cette profession, aux veilles prolongées, à l'irrégularité des repas et aux nombreux intervalles de repos auprès du feu. J'ai vu des maîtresses d'auberges, auparavant femmes actives et fort estimables, finir par s'adonner à la boisson et ruiner leur santé : d'abord, elles se contentaient, quand il fallait quitter le lit de très bonne heure, de prendre le matin une gorgée d'eau-

de-vie, *pour se fortifier;* puis elles en buvaient le soir, dans la journée et enfin à tous momens; elles devenaient incapables de travailler quand elles étaient à jeun, et buvaient de plus en plus, jusqu'à ce qu'elles fussent victimes prématurées de ce vice.

5° L'exemple, la mauvaise compagnie, des conseils perfides ou de tristes préjugés sont une cause puissante d'ivrognerie. Il est honteux que tant de malheureux enfans contractent ainsi le goût de boire, surtout de l'eau-de-vie. Lippich rapporte qu'à Laybach il est passé en proverbe, chez le bas peuple, qu'il faut donner du vin aux enfans, pour faciliter le travail de la dentition, dût la mère vendre pour cela jusqu'à sa dernière jupe. Il ajoute que, pendant la coqueluche épidémique de 1830, les enfans reçurent de l'eau-de-vie avec des figues, comme un remède éprouvé. L'auteur de l'article *Mœurs des paysans irlandais*, dans le *Pfennigmagazin* (1), assure que ces paysans considèrent le vin ou l'eau-de-vie comme un moyen curatif contre tous les maux, parce qu'ils placent le siège de ceux-ci dans le cœur, et que leur exclamation habituelle au lit des malades est *qu'un pauvre cœur a besoin de gouttes fortifiantes.* On voit journellement, en Irlande, à la porte des riches, de sales mendians qui tendent leur bouteille, en demandant une goutte de vin pour un pauvre homme que la maladie retient au lit. Je puis assurer que le vin et l'eau-de-vie ne sont pas

(1) Leipzick, 1837, n° 206.

moins en honneur dans le pays où je vis. Quand le père, la mère ou les domestiques donnent un verre d'eau-de-vie à des enfans qui sont peut-être à peine en état de marcher, et que ces petits êtres l'avalent à force d'exhortations, on se met à rire comme si l'on avait fait un trait de génie. Il ne semble pas moins plaisant de voir les pauvres enfans ivres, chanceler sur leurs jambes et chanter les couplets grivois que de grandes personnes leur ont appris. L'eau-de-vie est le bien suprême des vieillards: aussi, ne veulent-ils point en priver leurs enfans. J'ai vu naguère, dans une assez bonne hôtellerie de village, un paysan donner du vin, dans son verre, à une petite fille âgée de deux ans; comme l'enfant but très peu, et fit la grimace, il se mit à rire de bon cœur, et dit: Bon, tu as cru que c'était de l'eau-de-vie, cette fois je t'ai attrapée! Dans les jours de maladie; le vin ou l'eau-de-vie est presque toujours le premier moyen auquel on ait recours; vient ensuite le barbier, puis le médecin, qui doit alors faire des miracles. Il faut que les femmes en couches suent jusqu'à ce que l'eau traverse le lit; mais, pour qu'elles ne s'en trouvent pas trop affaiblies, on leur administre un petit bariquet de vin ou d'eau-de-vie: aussi, les femmes sont-elles vieilles dès qu'elles ont eu un enfant, et elles sont surtout attaquées de la miliaire chronique, qui fréquemment détruit leur santé pour le reste de la vie. Dans les coliques, c'est toujours l'eau-de-vie poivrée qu'on emploie avant tout. On traite de même la rétention d'urine. On se réchauffe, quand on a froid, avec une bouteille de vin, etc.

6° La pauvreté, une position telle qu'il faille se passer, non pas seulement de tous les agrémens de la vie, mais souvent encore, même en travaillant beaucoup, des choses les plus nécessaires, n'est pas la moins fréquente des causes de l'ivrognerie. Pour apaiser sa faim et se rendre propre à travailler, pour réchauffer son maigre corps couvert de haillons, pour se mettre à même d'oublier pendant une heure sa misère, le pauvre a recours à l'eau-de-vie. Ce poison attrayant ne tarde pas à passer en habitude chez lui ; il met tout son bonheur à s'en procurer, et ne s'inquiète plus du sort de sa famille ; il se dégoûte d'abord du travail, puis il finit par ne plus pouvoir s'y livrer, et de cette manière, quand une mort précoce ne l'enlève point, il marche à grands pas vers le plus triste de tous les sorts, étant devenu un membre inutile de la société, une créature corrompue, au physique comme au moral, un être purement négatif, qui retombe à la charge de ses concitoyens et de l'état. Telle est malheureusement l'histoire d'une foule d'hommes, qui peut-être étaient jadis des braves pères de famille. *Date siceram mœrentibus, et vinum his qui amaro sunt animo : bibant, et obliviscantur egestatis suæ, et doloris sui non recordentur amplius* (1).

Une autre série de causes d'ivrognerie, plus ou moins indépendantes des circonstances extérieures, comprend celles qui prennent leur source dans le moral.

(1) *Proverb*, c. 31. §. 6 et 7.

1° Avant tout on doit placer ici l'oisiveté, le manque d'occupation. Il paraît que c'est le principal motif qui fait que tant de militaires se livrent à la boisson, autant toutefois qu'on ne fait point entrer les fatigues de la guerre en ligne de compte.

2° Il faut rapprocher de cette cause le goût de la dissipation et la légèreté de caractère.

3° Les passions, tant excitantes que déprimantes, mènent souvent à l'ivrognerie. Telles sont, d'un côté, la colère surtout, et de l'autre le dépit causé par des injustices qu'on a éprouvées, les chagrins domestiques, etc. Plus d'une méchante femme a transformé un homme d'honneur en ivrogne. Matz Barthel raisonne ainsi, dans l'ivrogne de Kotzebue : « Les gens du village disent que j'aime trop à boire. Mais où aller quand le diable est chez moi ? Il n'y a que deux moyens d'oublier une méchante femme, se pendre ou se griser. Or personne ne me blâmera d'aimer mieux m'enivrer que de me pendre »

4° Les travaux de tête excessifs, notamment la poésie et les beaux-arts, qui ouvrent un si vaste champ à l'imagination, peuvent être regardés comme une des causes qui portent à faire abus des liqueurs spiritueuses. Les poètes, les chanteurs, les musiciens, les acteurs rendent fort souvent à Bacchus un culte digne de lui :

*Dulce periculum est*
*O Lenœe, sequi Deum*
*Cingentem viridi tempora pampino.*

Tiedemann, dans le troisième volume de sa Phy-

siologie, établit un parallèle intéressant entre les effets du vin et ceux du café; sa conclusion est que le vin stimule le caractère, le café l'imagination, et que, pour cette raison, le second est cher aux mathématiciens, aux astronomes, aux philosophes, aux historiens, aux naturalistes, aux diplomates, aux marchands; l'autre, préféré par les poètes, les musiciens, les peintres et les guerriers.

Enfin, la boisson, considérée sous le point de vue de sa cause, paraît être un besoin moral. Un organisme affaibli et usé ne peut se passer d'être aiguillonné pour accomplir ses fonctions d'une manière convenable et avec assez de vivacité. Les liqueurs spiritueuses remplissent très bien cet office, du moins dans les commencemens, et quant à ce qui concerne le sentiment individuel. Mais il faut que la stimulation aille en croissant pour produire toujours le même effet, et l'homme finit par ne plus pouvoir vivre sans être ivre à demi ou même complètement. L'eau-de-vie seule lui permet de travailler, et le met en haleine. Enfin, cependant, la mesure est comble; rien ne peut plus stimuler l'organisme épuisé, et la mort survient au milieu des symptômes d'une dissolution totale. C'est ainsi que plus d'un homme arrive à boire de l'eau-de-vie, parce qu'il a trop usé de liqueurs, au moyen desquelles il croyait relever son *mauvais estomac*. L'allègement momentané qu'on éprouve engage à répéter l'usage, et quoique la maladie devienne plus sérieuse de jour en jour, le malheureux n'attribue pas cette aggravation au prétendu remède avec lequel il s'empoisonne, mais à toutes sortes

d'autres circonstances. Il se tranquillise d'autant plus qu'il ne boit jamais jusqu'à s'enivrer, et que par conséquent il ne mérite pas la qualification d'ivrogne. Ivrogne ou non, il a pris l'eau-de-vie en affection, et cette redoutable liqueur ne lâche plus celui qui s'est fait son ami, son adorateur et enfin son esclave. Nulle part il n'est plus vrai qu'ici qu'un premier pas mène à un second, celui-ci à un troisième, jusqu'à ce que la ruine soit accomplie.

Parmi les maladies qui conduisent à faire excès des boissons spiritueuses, on doit mettre en première ligne l'abus des plaisirs de la société : quand un homme a reçu de la nature un tempérament ardent, plus ou moins bilieux, il lui suffit de causes plus légères qu'à tout autre pour se livrer à la boisson.

La passion de boire, elle-même, devient une cause d'ivrognerie, puisqu'une fois habitué aux boissons spiritueuses, l'organisme ne peut plus s'en passer. Clarus nomme *ébriosité* l'état des hommes qui n'ont plus, dans les circonstances ordinaires, le pouvoir de s'abstenir, sans cependant être atteints encore d'une véritable maladie, comme dans le cas de l'ivrognerie proprement dite.

L'ivrognerie, propension maladive à s'enivrer, à laquelle l'homme ne peut résister en aucune circonstance, est comparable à la faim canine. Il ne s'agit donc plus ici d'une simple habitude, ou d'un vice acquis, mais d'une maladie réelle, à laquelle s'applique fort bien le nom de *polydipsie ébrieuse*, ou celui de *dipsomanie*, que lui a imposé Hufeland. Le premier qui ait appelé l'attention sur cette maladie spéciale est un

médecin établi en Russie, le docteur Bruhl-Cramer (1). Si les renseignemens qu'il nous donne sur les phénomènes par lesquels elle se caractérise sont de nature à exciter la surprise, rappelons-nous qu'elle vient de Russie, où il ne manque pas d'occasions d'observer des buveurs, et surtout des buveurs d'eau-de-vie.

L'*ivrognerie continue* consiste en un desir perpétuel de boire des liqueurs fortes, desir contre lequel la raison ne peut plus rien, et qui prend sa source dans un besoin moral. Les hommes qui en sont atteints prennent journellement, pendant des mois et des années, une quantité de boisson spiritueuse suffisante pour s'enivrer. Ils ne sauraient vivre sans avoir satisfait ce besoin. L'ébriosité dégénère fréquemment en ivrognerie.

Outre l'ivrognerie continue, Bruhl-Cramer en admet encore une *rémittente*, celle dans laquelle les sujets prennent des quantités diverses d'eau-de-vie en des temps différens.

2° L'*ivrognerie intermittente* est également partagée, par cet auteur, en intermittente proprement dite et en périodique.

L'*intermittente proprement dite* se manifeste par des paroxysmes qui reviennent à des époques bien déterminées. La durée des cas observés par Bruhl-Cramer était constamment de trois jours. Il a traité

(1) *Ueber die Trunksucht und eine rationelle Heilmethode derselben*; Berlin, 1819.

deux ivrognes, qui, chaque semaine, s'enivraient pendant trois jours, le dimanche, le lundi, et le mardi, et s'abstenaient de boissons spiritueuses les autres jours. On sait que, chez nous aussi, le dimanche et le lundi sont les jours de la semaine durant lesquels ceux même qui ne sont point atteints d'ivrognerie mettent le moins de retenue dans l'usage des liqueurs fortes. Parfois même le mardi s'y joint encore. L'ivresse du dimanche prédispose à une nouvelle ivresse le lundi, et celle-ci à une troisième le mardi. Enfin la crise morale s'opère, ou l'argent vient à manquer, et l'homme est obligé, bon gré, mal gré, de se remettre au travail s'il veut se soutenir, ou bien il lui reste pendant quelque temps un dégoût réel des boissons spiritueuses. Le dimanche suivant, il s'enivre de nouveau, et ainsi de suite. Bruhl-Cramer a connu une femme qui s'enivrait le 15, le 16 et le 17 de chaque mois, et un homme qui en faisait autant à chaque nouvelle lune; chez ce dernier, l'accès durait ordinairement sept jours, et quelquefois neuf.

Par *ivrognerie périodique*, le médecin russe entend celle qui affecte également la forme de paroxysmes, mais dans laquelle ceux-ci reviennent à de plus longs intervalles. Il a connu un homme qui, depuis cinq ans, était pris de la maladie en automne, et qui, pendant le reste de l'année, ne buvait ordinairement point de liqueurs fortes, ou n'en prenait tout au plus que dans des circonstances particulières. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les paroxysmes ne se terminaient qu'à des jours fixes, le plus souvent aux

troisième, septième, quatorzième ou vingt-et-unième. Des doutes se sont élevés de toutes parts contre l'existence de l'ivrognerie périodique : cependant ils ont été complètement écartés, comme Henke le démontre fort bien (1), et surtout par l'excellent ouvrage d'Erdmann (2). Erdmann, pendant un long séjour en Russie, non-seulement a vu très souvent les effets ordinaires que l'abus de l'eau-de-vie produit sur l'organisme, jusqu'au *delirium tremens*, mais encore a observé cette ivrognerie périodique, qui finit par devenir une véritable maladie mentale, dans laquelle l'homme perd son libre arbitre et n'est pas plus en état de résister à son penchant que ne l'est une femme atteinte de fureur utérine. Mais Henke prouve que cet état morbide existe aussi dans le reste de l'Europe, spécialement en Allemagne, et, à ce sujet, il rapporte un cas décrit dans le recueil périodique du droit criminel en Prusse, par Hitzig (3). Un autre fait non moins remarquable d'ivrognerie périodique a été consigné, par le docteur Lenz, de Landeck, dans le Magasin de Rust (4). Clarus cite le suivant (5): « Un savant célibataire, qui avait toujours aimé beaucoup le vin, éprouva, de cinquante à soixante

(1) Dans sa *Zeitschrift*, cah. complément. p. 181.-234.

(2) *Beitræge zur Kenntniss des Innern von Russland*, Riga et Dorpat, 1823.

(3) T. II. p. 60.

(4) T. 29. Cah. 1. p. 125.

(5) *Beitræge zur Erkenntniss und Beurtheilung zweifelhafter Seelenzustaende*, p. 129.

ans, tous les deux à trois mois, des accès réguliers de dipsomanie périodique, qui s'annonçaient par la sécheresse de la peau et de la langue, la constipation, un pouls plus rare et plus lent, une irritabilité insolite, l'anxiété, l'agitation, l'insomnie, et un accablement général. Au bout de quelques jours, les veines se gonflaient, le pouls prenait plus de vitesse, la peau s'échauffait, l'urine devenait rare, et un penchant irrésistible à boire du vin avec excès se manifestait. Le malade se renfermait dans sa chambre, où personne n'entrait qu'une vieille gouvernante; il se mettait au lit, faisait placer près de lui quelques douzaines de bouteilles de fort vin rouge, et buvait jour et nuit, jusqu'à ce qu'il eût tout vidé. Au bout de trois ou quatre jours, l'accès se terminait par des vomissemens répétés à plusieurs reprises. Dans les intervalles, quand cet homme n'était point ivre, ce qui lui arrivait rarement, il remplissait assez régulièrement ses occupations, et n'avait rien ni de l'air ni des manières d'un buveur. Il conserva l'usage de sa raison jusqu'à sa mort, qui eut lieu à l'âge de soixante-deux ans, par l'effet d'une fièvre nerveuse. »

Le fait suivant, rapporté par le docteur Fuchs, de Brotterode, est plus intéressant encore (1). « Un célibataire mena, jusqu'à trente-quatre ans, une vie régulière, laborieuse et économe; il se nourrissait du travail de ses mains, étant journalier et bûcheron. Son père, buveur dissolu, s'était plongé, lui et sa

---

(1) Henke, *Zeitschrift*, 1837. 3e cahier, p. 57.

famille, dans la plus profonde misère, et il avait fini par se pendre. Deux de ses fils marchèrent sur ses traces, mais sans aller aussi loin que lui. Une fille unique et le fils dont il s'agit ici demeurèrent rangés. A dater de sa trente-quatrième année, ce dernier s'adonna d'une manière si violente et tellement particulière à la boisson, qu'il attira sur lui l'attention générale, et donna lieu de penser qu'il avait été ensorcelé. Le goût de boire lui venait régulièrement toutes les trois ou quatre semaines, pendant huit jours. Il dura ainsi sept années, et la mort seule y mit fin. Quand l'accès arrivait, cet homme, jusque-là si laborieux et si économe, quittait le travail et buvait jusqu'à ce qu'il eût dépensé tout son avoir, n'ayant la tête à lui ni jour ni nuit, et ne ressemblant en rien à un être raisonnable. Prières, représentations, menaces, mauvais traitemens même de la part de ses proches, ne produisaient pas plus d'effet que la soustraction absolue de l'argent et de la boisson. N'avait-il rien dans sa bourse, lui, d'ordinaire bien vêtu, allait en haillons, sale et demi-nu, mendiant d'un air hébété, qui décelait le bouleversement de ses facultés morales. Oubliant ses habitudes de propreté, pendant les accès de dipsomanie, il buvait l'eau-de-vie dans les vases les plus dégoûtans, sans s'inquiéter de ce qui pouvait y être mêlé. » Fuchs décrit de la manière suivante l'approche de l'accès. Après avoir assidument travaillé et mené une vie fort régulière pendant trois semaines, cet homme revient un soir de la forêt, ne se plaignant de rien; il se couche comme de coutume, mais ne peut s'endormir,

à cause d'une grande anxiété et d'une douleur particulière dans la tête. A onze heures du soir, il saute à bas de son lit, se met à courir partout dans la maison, et la quitte, couvert seulement d'une chemise. Il va frapper avec violence à la porte de plusieurs cabarets, jusqu'à ce qu'on ait satisfait à son desir: l'eau-de-vie, qu'il boit avec excès, lui fait perdre l'usage de ses membres. Vers le matin, on le ramène chez lui, on l'enferme dans une chambre, et on le garrotte. Il passe ainsi quelque temps sans connaissance, les yeux à demi fermés, puis il se dresse sur son séant, en jetant des regards sombres et farouches autour de lui. Les veines de sa face sont gonflées, surtout celles du front; la sueur lui ruisselle sur le corps, et sesc heveux pendent en désordre, rabattus en partie sur son visage; le pouls est vite et plein; il n'y a qu'une partie de son corps qui soit couverte par la chemise. D'abord l'homme s'épuise en menaces contre ceux qui l'ont attaché, et cherche à se débarrasser de ses liens, ce que l'épuisement de ses forces ne lui permet pas d'accomplir; bientôt il en vient aux prières, prononce à chaque instant le nom de sa sœur, qu'il défigure de diverses manières, et demande de l'eau-de-vie à voix d'abord haute, puis de plus en plus faible. Il écarte les alimens qu'on lui présente; la bière et toutes les autres boissons, le café excepté, sont refusées; il ne veut que de l'eau-de-vie, qui seule peut le délivrer de l'anxiété qu'il éprouve. Pour le calmer jusqu'à un certain point, on lui donne un mélange d'un quart de chopine d'eau-de-vie avec quelques pintes d'eau; il avale ce liquide avec une

grande avidité, parce qu'il a le goût et l'odeur de l'eau-de-vie. Dès que le vase est vide, il en redemande un autre, et continue ainsi de boire jour et nuit, pendant huit jours, sans dormir un seul instant. Deux ou trois fois par jour on lui donne le mélange qui vient d'être indiqué. Il ne mange que très peu, et presque jamais de bon gré. De jour en jour il s'affaiblit, de sorte qu'il ne peut plus prononcer le nom de sa sœur et lui demander de l'eau-de-vie qu'à voix basse. Enfin, il s'endort épuisé; au réveil, il ne reprend pas ses sens, éprouve beaucoup de faiblesse, et tremble violemment, mais il a de l'appétit, mange et boit de l'eau pure; l'eau-de-vie lui inspire de l'horreur, et il n'en prend plus jusqu'au prochain accès. Bientôt il se ranime et retourne au travail, sans conserver aucun souvenir du passé. Quand on lui donnait, pendant l'accès, autant d'eau-de-vie qu'il en desirait, il la buvait avidement jusqu'à ce qu'il perdît connaissance, et dès qu'il revenait un peu à lui, il en demandait encore. Ce n'était pas le sommeil qui survenait après l'usage immodéré de cette liqueur, mais une sorte de stupéfaction, qui ne se dissipait que pour reparaître bientôt. Rien n'était capable d'empêcher le retour des périodes de la dipsomanie. Elles s'établissaient et suivaient leur cours, qu'on donnât pleine ou seulement partielle satisfaction au besoin de boire, ou même qu'on ne le satisfît pas du tout. Dans ce dernier cas, le malheureux soupirait sans cesse après sa boisson favorite, et passait les nuits sans sommeil. Pendant les premières années de sa dipsomanie, la constitution robuste de cet homme

ne reçut aucune atteinte, mais ensuite elle alla toujours en déclinant, ce qui était peu sensible dans les intervalles lucides, mais devenait très marqués durant les périodes de la maladie; un tremblement régulier s'établissait alors, surtout vers la fin. Peu-à-peu les périodes elles-mêmes de dipsomanie se raccourcirent, en raison de la faiblesse, et le sommeil venait dès le sixième, le cinquième ou le quatrième jour. es facultés morales baissèrent aussi, quoique avec plus de lenteur, l'entendement devint obtus, et il se manifesta enfin un état très rapproché de la démence. La mort eut lieu dans une de ces périodes. La faiblesse obligeait le malade de rester couché tranquillement sur un banc, et ne lui permettait de demander de l'eau-de-vie qu'à voix très basse; mais, quand on refusait de lui en donner, il s'apaisait aisément. Le second jour, vers quatre heures du soir, sa sœur était encore auprès de lui : elle quitta la chambre pour quelques besoins du ménage, et à son retour elle le trouva si tranquille qu'elle s'imagina le voir endormi; mais la longue durée du sommeil et le refroidissement du corps la tirèrent d'erreur.

Toutes les circonstances se réunissent pour démontrer qu'ici la dipsomanie n'était point un vice, mais une maladie, et que le besoin de boire tenait à cette dernière.

Il ne manque pas d'exemples de journaliers, de manouvriers, ou même d'hommes livrés à des travaux d'esprit, qui montrent beaucoup d'assiduité pendant des jours, des semaines ou des mois, sans penser à boire des liqueurs spiritueuses jusqu'au point de s'eni-

vrer. Tout-à-coup, ils fuient le travail, et passent des jours entiers, même des semaines, au cabaret, sans que, durant ce laps de temps, on les voie une seule fois à jeun; puis ils retournent à leurs occupations, et ne pensent plus à boire jusqu'à ce que le malheureux accès revienne. Je pourrais en citer plusieurs cas d'après ma propre expérience; seulement il ne serait pas en mon pouvoir de dire si les périodes et leurs crises affectent autant de régularité que le dit Bruhl-Cramer: j'en doute néanmoins, car un tel phénomène aurait difficilement échappé à mon observation et à celle des autres médecins. Macnish, dit qu'il y a des personnes dont le tempérament est tel, qu'elles s'abandonnent aux excès par périodes, dans l'intervalle desquelles elles vivent d'une manière régulière. Il ajoute que ce cas n'est pas très commun, mais qu'il pourrait en citer plus d'un exemple, et qu'ordinairement la manie, car on ne peut pas lui donner d'autre nom, revenait trois ou quatre fois par an.

3° *L'ivrognerie mixte* est celle dans le cours de laquelle on ne remarque pas d'ordre déterminé. Bruhl-Cramer dit à cet égard : « Je suis porté à la regarder comme une maladie non encore développée; car elle avait lieu chez plusieurs sujets atteints de dipsomanie continue et périodique, et la forme bien caractérisée se prononce parfois après que la dipsomanie mixte à dominé pendant quelque temps, avec des modifications diverses. »

La dipsomanie a, comme toute autre maladie, ses symptômes caractéristiques propres.

Ceux de la *dipsomanie continue* sont les suivans. Le matin, de bonne heure, après avoir passé une mauvaise nuit, le sujet s'éveille morose et chagrin, tremblant de corps et d'âme, avec du dégoût et des nausées. Son premier sentiment est le desir de l'eau-de-vie : il en boit une gorgée, puis une autre, et ainsi de suite. A chaque gorgée, il se trouve mieux, les forces lui reviennent, le tremblement cesse. Quelques heures peut-être se passent sans qu'il ait envie de boire ; puis le goût de l'eau-de-vie se ranime ; il en boit encore, et continue de même pendant toute la journée, jusqu'à ce qu'il soit ivre. Il se couche, dort mal encore une fois, et le lendemain matin s'éveille avec le même malaise que la veille : il a recours de nouveau à la bouteille, et consume ainsi la journée, etc.

Quant à la *dipsomanie intermittente*, voici la marche qu'elle suit :

1° *Période des prodromes*. — D'abord les yeux brillent d'un éclat qui rend le regard farouche ; il survient, dans les muscles oculaires, des spasmes cloniques, qui occasionnent le clignement des paupières, et font rouler l'œil dans l'orbite ; l'appétit commence à disparaître, le sommeil est agité, la tête s'alourdit, le sang s'y porte avec force, la face devient turgescente et plus rouge, mais la rougeur n'a pas la vivacité qu'on remarque chez les personnes en santé : elle est plus purpurine, et ressemble à celle qu'on observe dans les fièvres putrides et les maladies accompagnées d'une dépravation de la masse du sang. En secouant la tête, le malade éprouve d'abord de la dou-

leur au synciput, puis des vertiges, des tintemens d'oreilles, etc. La langue tremble, et ses mouvemens sont incertains: les sens de l'ouïe et de la vue sont sujets à des hallucinations. Le malade a de la constipation, des borborygmes, des douleurs dans le bas-ventre et de la fièvre. Il est craintif, agité, de mauvaise humeur et porté à la colère. Cette irascibilité dégénère souvent en fureur, et un homme est alors capable de commettre les plus horribles actions. Il est très remarquable, sous le rapport pathologique, qu'assez souvent il apparaît des pétéchies sur diverses parties du corps, des hémorrhagies par le nez, les gencives, la gorge et l'anus; le premier sang qui coule ainsi est livide et ne ne se coagule pas bien. Cette période dure depuis quelques heures jusqu'à plusieurs jours. Elle est parfois si courte, qu'à peine la remarque-t-on.

2° *Commencement de la maladie.* — Le desir des boissons spiritueuses commence à se montrer, et rarement se manifeste-t-il d'une manière subite; l'homme boit d'abord en secret, puis il demande ouvertement de l'eau-de-vie, ensuite il en exige impérieusement, emploie tous les moyens imaginables pour s'en procurer, et tombe assez souvent dans un accès de manie lorsque son penchant n'est point satisfait. Mais ce n'est pas toujours de l'eau-de-vie qu'il veut, c'est parfois aussi de la bière ou quelque autre boisson spiritueuse (ceci tient sans doute à la condition du malade, qui lui a fait contracter antérieurement l'habitude de la bière, du vin, de l'eau-de-vie, etc.). A peine a-t-il avalé la première dose

de sa boisson, qu'il se sent soulagé, devient tranquille et revient à la raison. Mais les accès reparaissent, et alors il a recours au gobelet avec plus de promptitude que la première fois.

3° *Accroissement de la maladie.* — L'action de boire continue, et le malade paraît éprouver les plus grands tourmens lorsqu'on lui refuse la boisson pendant quelques instans seulement. Bruhl-Cramer en a vu un, qui était obligé d'avaler toutes les cinq minutes un petit verre d'eau-de-vie, quoique cette liqueur, même lorsque, dans les derniers temps, il y avait mêlé moitié d'eau, lui occasionât une ardeur si violente à l'estomac, qu'il était forcé de prendre aussitôt après un grand verre d'eau pure, auquel succédait de suite le vomissement. Cet homme mourut au vingt-et-unième jour. (Je signale ici la soif continuelle qu'éprouvent tous les buveurs, et qui ne les pousse pas, comme on devrait le penser, à boire de l'eau fraîche, mais les ramène toujours aux liqueurs spiritueuses. C'est seulement lorsque l'organisme est ruiné et la mort imminente, que les malheureux demandent de l'eau; mais le moment est passé, et l'eau ne les désaltère pas non plus. J'ai vu moi-même quelquefois la soif des liqueurs fortes persister jusqu'au dernier souffle de la vie. Un buveur, étendu sur le lit de mort, se plaignait d'un violent point de côté, qu'il ne pouvait soulager qu'avec de l'eau-de-vie, dont sans cesse il demandait avec instance. On lui en présenta une bouteille; il avala une forte gorgée, retomba sur l'oreiller et mourut. J'ai souvent entendu des buveurs malades se plaindre d'é-

prouver une soif ardente qui leur ferait boire la mer; l'un d'eux en éprouvait d'effroyables tourmens.)

4° *Période de crise*. — A l'un des jours critiques qui ont été marqués plus haut, l'agitation du malade devient de plus en plus forte. Enfin, il se déclare un violent vomissement, qui amène au dehors, non pas toujours de la bile altérée, etc., mais parfois seulement un liquide aqueux. Souvent le malade, après avoir vomi, ressent encore un lèger desir de boire de l'eau-de-vie; mais il ne tarde pas à éprouver une répugnance si prononcée pour toutes les liqueurs spiritueuses, qu'il lui suffit d'y penser pour rappeler les sensations les plus désagréables. Il y a des cas où, pendant la crise, le sujet éprouve des affections vives du bas ventre, des douleurs, des spasmes, des borborygmes, etc.

5° *Convalescence*. — Elle est accompagnée d'un état particulier d'irritation de l'organisme entier: il y a défaut de sommeil; des images terribles et désagréables assiègent continuellement le malade; et ceux qui ont déjà éprouvé quelque maladie grave assurent que cet état leur cause plus de tourmens que n'a jamais pu faire aucune affection morbide quelconque. La durée varie depuis un jour jusqu'à plusieurs.

6° Alors même que cet état s'est dissipé, le système nerveux demeure frappé d'une mobilité anormale; grande tendance à s'effrayer, susceptibilité extrême, propension à se fâcher, peine à supporter la moindre fatigue, tremblement, hallucinations des sens, dérangement des fonctions de la peau, pâleur

terreuse des tégumens, teinte purpurine de la face. « La dissolution du sang paraît être un des phénomènes les plus constans chez les dipsomanes ; car on ne peut guère la méconnaître dans la dipsomanie périodique, pendant les intervalles lucides, alors même que tous les autres phénomènes sont peu saillans, et elle semble ne faire que devenir plus considérable pendant les prodromes des paroxysmes. » (1)

La dipsomanie est donc une maladie du système nerveux, comme la boulimie, la nymphomanie, etc. Mais cette maladie a des racines plus profondes, et se rattache sans doute à une dissolution du sang.

## § III. *Maladies des ivrognes et genres de mort auxquels ils succombent, considérés dans leurs rapports avec la médecine légale.*

*Vinum multum potatum, irritationem, et iram et ruinas multas facit.* SIRACH.

Ce n'est point ici le lieu de développer toutes les considérations pathologiques qui se rattachent aux maladies et aux genres de mort des personnes ivres et des gens adonnés à la boisson, soit en général, soit en particulier. Je me bornerai aux seules spécialités qui peuvent avoir quelque rapport avec la médecine légale.

(1) Bruhl-Cramer, *loc. cit.* p. 24.

1° *Ivresse : Empoisonnement aigu par l'eau-de-vie.*

L'ivresse, comme nous l'avons vu, est un état de narcotisme qui ne s'exprime pas moins au physique qu'au moral. De prime abord, les systèmes sanguin et nerveux sont excités; mais bientôt l'irritation du système sanguin, qu'accompagne une congestion incessamment croissante vers le cerveau, opprime de plus en plus l'activité nerveuse, jusqu'à ce que celle-ci finisse par succomber presque entièrement. On dit alors que le sujet est ivre-mort; il se trouve dans un état de léthargie et de paralysie, qui précède immédiatement la fureur. Mais, au plus haut degré de l'ivresse, l'activité du système sanguin n'est pas moins déprimée que celle du système nerveux. De plus, il entre en jeu l'irritation immédiate de l'estomac et des organes digestifs en général, qui est d'autant plus considérable que le liquide alcoolique était plus concentré. Fréquemment il survient des nausées, des rapports et des vomissemens, même pendant l'ivresse; dans d'autres circonstances, ces accidens ne se manifestent que pendant l'espèce de crise qui s'établit ensuite.

L'ivresse portée à un haut degré peut tuer instantanément, soit par paralysie, soit par apoplexie. La paralysie soudaine du système nerveux, dans laquelle la face, loin d'offrir une turgescence et une rougeur insolites, est au contraire fort pâle, affaissée et cadavéreuse, s'observe principalement chez ceux qui ont pris une grande quantité de liqueur spiritueuse à-la-fois, et qui ne sont pas accoutumés à

cette boisson. Il arrive souvent alors que l'homme tombe mort tout-à-coup, ou qu'il semble l'être, et des vomissemens spontanés ou excités peuvent seuls le sauver dans ce dernier cas. Le docteur Kortum (1) parle d'un garçon de cinq ans, qui avala un jour tant d'eau-de-vie, qu'on fut obligé de l'emporter dans un état de stupeur complète : quand on le mettait sur ses jambes, il tombait, et dès qu'il était à terre, l'eau-de-vie pure lui coulait par la bouche. Au bout de quelque temps, il vomit à plusieurs reprises, mais, sans éprouver de mieux, et la connaissance ne lui revint pas. Vers dix heures du soir, il fut pris d'un grand froid, avec tremblement ; il poussait de légers gémissemens, au milieu de rapports continuels. Enfin, il mourut, dans les convulsions, à quatre heures du matin. L'enquête n'eut lieu que le troisième jour, et l'ouverture du corps ne fut faite que le huitième. L'estomac et le duodénum parurent malades à l'intérieur ; du reste, on ne trouva rien d'anormal. J'ai observé un cas analogue d'empoisonnement, chez une petite fille de six ans, qui toutefois ne succomba pas.

L'apoplexie attaque de préférence, pendant l'ivresse, ceux qui se sont déjà plongés souvent dans cet état et qui sont prédisposés aux congestions cérébrales. Morgagni croit que, chez les sujets disposés, par l'habitude de l'ivrognerie, aux maladies du cerveau et notamment à l'apoplexie, la non-évacua-

(1) Dans *Wochenschrift*, 1833, n° 51.

tion de l'urine pendant l'ivresse contribue beaucoup à accroître la masse et l'expansion du sang, et à faire que ce liquide afflue vers la tête. (1)

Le cas suivant s'est présenté à moi, il y a quelques années. Un homme d'une quarantaine d'années, adonné à la boisson et habitant une commune voisine, entra un soir, étant déjà ivre, dans un cabaret de la ville où j'exerce. Il voulait boire de l'eau-de-vie, mais on ne lui en donna point, parce qu'il manquait d'argent. Quelqu'un offrit de lui en payer une *demi-mesure* (2), à condition qu'il la boirait d'un trait. La proposition fut acceptée sur-le-champ, et l'homme vida le flacon sans reprendre haleine. Bientôt après il sortit tout chancelant et dans un état complet d'ivresse; le hasard le fit entrer dans une grange voisine, où il passa la nuit, probablement dans un état soporeux. On l'en vit sortir le matin, pour se traîner vers une fontaine peu distante, où il but long-temps et avec avidité. Il retourna ensuite dans la grange, où on le trouva mort vers le milieu de la journée. L'ouverture du corps ne fut point faite.

D'après Sussmilch, le nombre des individus morts, à Londres, pendant l'ivresse même, a été de vingt-sept, depuis 1686 jusqu'en 1710; de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf, depuis 1711 jusqu'en 1735;

---

(1) *De sedibus*, lib. v. ep. 60. art. 12. 13. 14.

(2) La mesure (*maass*) de Wurtemberg contient, d'après la loi, 78,125 pouces cubes du pays; elle équivaut par conséquent à 1,83705 litre. On le divise en quatre chopines (*schoppen*).

et de six cent trente-et-un, depuis 1736 jusqu'en 1758, ce qui fait un total de onze cent cinquante-sept personnes pour un laps de soixante-et-treize années, pendant lesquelles le nombre des morts trouvés sur le pavé des rues s'est élevé à deux mille deux cent trente-trois. Sussmilch pense que si l'on écarte, parmi ces derniers, quelques sujets qui ont bien pu être victimes de l'apoplexie en général, tous les autres doivent être mis sur le compte de l'ivresse. Quelle effrayante progression, d'ailleurs, de 1686 à 1758 ! Suivant Casper, il se présente aussi tous les ans, à Berlin, depuis un certain nombre d'années, des cas de mortalité par l'effet de l'eau-de-vie. On en cite dix-neuf depuis 1813 jusqu'en 1819 inclusivement. Plusieurs de ces malheureux auraient probablement pu être sauvés si l'on était venu à leur secours sur-le-champ, et qu'on les eût traités avec les mêmes soins qu'on prodigue aux noyés et aux asphyxiés. Les gens ivres périssent souvent d'une manière accidentelle : ils se blessent et se tuent eux-mêmes au milieu des actes auxquels la boisson les pousse. L'ivresse rend un furieux plus furieux encore : il va bravant tout, et frappant à tort et à travers, jusqu'à ce qu'il soit meurtri, brisé et blessé. Ou bien, l'homme ivre gèle en pleine campagne pendant l'hiver, et les granges servent tous les ans de tombeau à plus d'un ivrogne. On conçoit que le froid augmente les congestions vers le cerveau, et qu'il contribue puissamment à accroître l'oppression de ce viscère.

Il y a des constitutions que l'usage même peu im-

modéré d'une boisson spiritueuse, notamment d'un vin capiteux, affecte au point de provoquer un état de fureur ou des convulsions. Le docteur Schneider, d'Offenbourg, rapporte un cas de ce genre (1). Un homme de cinquante ans, appartenant à la classe aisée, but à la campagne, avec un de ses amis, une mesure (*maass*) de vin d'une très bonne qualité; l'un et l'autre revinrent chez eux tout joyeux, sans éprouver le moindre symptôme d'ivresse. Celui dont il est question ici s'acquitta encore le même soir de plusieurs occupations avec une grande ponctualité, et se mit ensuite à souper avec sa famille. Tout-à-coup, il fut pris de violens spasmes toniques et cloniques, et entra dans un épouvantable accès de fureur; à peine trois à quatre personnes pouvaient-elles le dompter. Le paroxysme, qui se répéta plusieurs fois sous la même forme, avant l'arrivée du médecin, durait chaque fois huit à quinze minutes, et il était suivi d'un intervalle de même durée, pendant lequel le malade épuisé recouvrait un peu de connaissance. Le médecin parut au bout de trois quarts d'heure, et ordonna une cuillérée à café d'esprit de Mindererus pur, que Dierbach et autres recommandent contre l'ivresse; il prescrivit, en outre, l'eau froide pour boisson. Au bout d'un quart d'heure, le malade prit une seconde cuillerée, qui fut encore suivie d'une troisième, après quoi les accidens diminuèrent, puis disparurent à la suite du vomisse-

(1) Dans le journal de Hufeland, mars 1837. p. 59.

ment. Le malade s'endormit, et à son réveil il était bien portant. Vers l'âge de seize à dix-sept ans, après avoir bu une bouteille de bon vin du Rhin, il avait déjà eu un accès pareil, mais bien plus violent, puisqu'on avait été obligé d'employer pendant la journée entière, quatre hommes à le contenir. Plus tard il en éprouva un second, dont la durée fut à-peu-près la même. Celui dont je parle ici était le troisième. Depuis lors, il suffit d'une quantité modérée de vin pour amener de semblables paroxysmes, qui furent toujours combattus très promptement par l'esprit de Mindererus. Quoique le sujet ressente des accès de podagre, il est obligé de s'astreindre à un genre de vie très sévère, et ne peut se permettre de boire. Je dois faire remarquer ici qu'on peut boire trop, et ruiner par là sa constitution, sans tomber dans l'ivresse, ni passer aux yeux du monde pour un buveur.

## 2° *Habitude de boire : Empoisonnement chronique par l'eau-de-vie.*

Il est généralement reconnu que l'habitude de boire devient la source d'un grand nombre de maladies. Une longue série de maux graves, qui minent à-la-fois le corps et l'âme, sont les suites infaillibles de l'habitude de s'enivrer. Nulle autre cause morbifique n'est si répandue, ni si violente dans ses effets, que l'usage des liqueurs fortes. Tous les praticiens sont convaincus de cette vérité, et pourraient la confirmer au besoin. Lippich est arrivé aux tristes résultats suivans, d'après des cal-

culs établis sur ce qui se passe à Laybach. Si l'on additionne le nombre des maladies principales qui assiègent les buveurs, celui des autres affections auxquels ils sont sujets, et un nombre assez médiocre d'autres maladies qui peuvent les atteindre, on trouve qu'il y a, terme moyen, trois ou quatre formes de maladie pour chacun d'eux. D'après cela, un buveur, devrait, dans la règle, tomber gravement malade de deux en deux années; mais comme la durée des affections qui succèdent aux maladies antérieures va presque toujours en croissant, un buveur n'est pour ainsi dire jamais bien portant sur la fin de ses jours, et cela d'autant plus que les maladies qui l'affligent guérissent rarement d'une manière complète, en sorte qu'elles se compliquent les unes avec les autres.

Quant à la prédisposition des buveurs aux maladies en général, on conçoit sur-le-champ:

1° Que l'ivresse ou l'habitude de boire favorise et détermine le développement de certaines maladies, qui reconnaissent cependant une autre cause éloignée;

2° Que des maladies qui, sous le point de vue de la cause, n'ont aucun rapport avec l'usage immodéré des liqueurs spiritueuses, sont diversement modifiées et aggravées par l'habitude de boire. L'homme ivre ne sait pas se garantir des injures du temps, de la chaleur, du froid, de l'humidité, etc., ce qui déjà l'expose à bien des maladies, notamment aux inflammations, aux rhumatismes, à l'apoplexie, etc. Comme je l'ai en partie déjà développé précé-

demment, l'homme adonné à la boisson ne prend guère plus de soin de sa santé que l'homme ivre, et il s'expose à beaucoup d'influences extérieures qu'il pourrait éviter. Quand il est rassasié de sa liqueur favorite, tout lui devient indifférent. Mais, par cela même qu'il a une constitution affaiblie, il est plus sensible à l'action des puissances morbifiques du dehors, aux influences nuisibles, endémiques, épidémiques et atmosphériques, que ne le sont les personnes saines de corps et d'esprit. Le choléra, par exemple, sévissait de préférence sur les ivrognes, et rien n'était plus rare que de voir guérir un de ceux qu'il frappait. Heyfelder dit à ce sujet (1) : « Ce qui prouve combien les fautes de régime accroissent l'aptitude à contracter le choléra, c'est que les ivrognes et surtout les buveurs d'eau-de-vie tombent victimes de cette maladie, qui attaque plus rarement les personnes sobres. Voilà ce qui explique pourquoi le choléra ne frappa aucun juif à Magdebourg, et en atteignit fort peu, tant à Posen qu'à Hambourg, car on sait que les Israélites se font généralement remarquer par leur sobriété. » Ce qu'il y a de notable, c'est qu'au rapport du même écrivain (2), les excès de liqueurs fortes n'ont point été aussi dangereux sur beaucoup de points de la France que dans le Nord, quoique d'ailleurs les bu-

---

(1) *Beobachtungen ueber die Cholera asiatica*, Bonn, 1832. t. I. p. 152.

(2) *Ibid.* t. II. p. 170.

veurs y aient, dans un assez grand nombre d'endroits, signalé les premiers coups du choléra. Lorsqu'un buveur résiste à cette maladie, il est fort sujet à tomber dans le typhus cholérique, qui n'est pas moins dangereux, et qui offre alors quelques traits de ressemblance avec le *delirium tremens*. (1)

Quand un homme commence à s'adonner aux liqueurs alcooliques, notamment au vin, et qu'il se trouve encore dans la force de l'âge, il est exposé de préférence à des maladies aiguës, à des inflammations, surtout du poumon, du foie et du cerveau, à des fièvres érysipélateuses, à des fièvres gastriques de nature inflammatoire. Plus tard, il devient sujet principalement à des maladies chroniques et asthéniques, aux fièvres nerveuses, aux phlegmasies chroniques, à la phthisie pulmonaire, à des affections nerveuses lentes, à des lésions organiques, à l'hydropisie, etc. Tous ceux qui se livrent à boire acquièrent plus ou moins une constitution atrabilaire, qui imprime son cachet à leurs maladies. C'est cette même constitution qui fait que les fièvres aiguës sont si enclines à prendre un caractère asthénique, nerveux, à causer rapidement la mort, ou à ne pas bien se juger et à traîner en longueur, tandis que les fièvres chroniques dégénèrent bientôt en maux incurables, en cachexie et en dissolution du sang, ou en maladies nerveuses de la plus triste espèce, comme la manie, l'épilepsie, les paralysies.

(1) *Ibid.* t. 1. p. 103.

Il n'est pas rare que des lésions extérieures soient la cause qui donne lieu à la manifestation d'une maladie chez les personnes livrées à la boisson. C'est l'effet que produisent par exemple une chute, un coup, notamment sur la tête, ou une lésion mécanique quelconque, même fort légère. Ce phénomène a lieu bien plus fréquemment encore lorsque les sujets sont ivres. Une lésion de tête assez légère en elle-même suffit pour amener l'apoplexie ou une hydrencéphalie mortelles en peu de jours, état pendant lequel on remarque souvent l'aphonie et une sorte de paralysie ou de léthargie. Morgagni en cite plusieurs exemples. La chose est fort importante sous le point de vue de la médecine légale. Toutes les fois qu'il s'agit d'une affaire criminelle, le médecin doit prendre des informations exactes pour découvrir si le blessé n'était point un homme adonné à la boisson, ou s'il ne se trouvait pas ivre au moment de l'accident (1).



Lorsqu'une personne qui a l'habitude de boire, vient à être atteinte d'une maladie aiguë ou chronique, qu'on ne peut attribuer directement au vice moral, cette affection détermine souvent la manifestation des maux particuliers que celui-ci traîne à sa suite. L'empoisonnement par l'eau-de-vie, qui avait pour ainsi dire sommeillé jusqu'alors, éclate tout-à-coup. C'est ce qui arrive souvent, par exemple, au *delirium tremens* qu'une maladie d'autre

(1) Comparez surtout Morgagni, *De sedibus*, lib. v. cap. 69. art. 2.

espèce fait éclater. Ce cas a lieu surtout sous l'influence des phlegmasies de la poitrine. J'en ai observé, il y a peu d'années, sur un aubergiste, un exemple qui n'est pas dépourvu d'intérêt à plusieurs égards. Dans une autre occasion, j'ai vu un rhumatisme excessivement douloureux donner lieu au même phénomène. Le docteur Schmidt a rarement rencontré, dans l'hôpital général de Hambourg, un cas de *delirium tremens* qui fût bien pur : cette affection lui a paru être provoquée spécialement par de vives émotions morales, des lésions extérieures et des phlegmasies, surtout de la poitrine. Il rapporte que Channing dit avoir vu le *delirium tremens* associé, six fois sur sept, à une affection de poitrine (1); c'est précisément leur complication avec l'empoisonnement par l'eau-de-vie qui rend les maladies des buveurs si difficiles à traiter; car alors on a toujours affaire à un sang décomposé et à un système nerveux surexcité. La moindre atteinte portée à la composition et à la plasticité du sang altère à tel point ce liquide, qu'il n'y a plus d'évacuation critique capable de le ramener aux conditions normales : on trouve avec peine des excitans assez puissans pour aiguillonner la force nerveuse, et lors même qu'on parvient à l'accroître, pour quelques momens, il reste ensuite un état de surexcitation et d'épuisement.

---

(1) Voyez sa monographie du *delirium tremens* dans les *Mittheilungen aus dem Gebiete der gesammten Heilkunde, von einer med. chir. Gesellschaft in Hamburg.* t. 1. p. 1 - 120.

Parmi les effets que l'abus prolongé des boissons spiritueuses produit sur l'organisme, on doit distinguer :

1° L'effet local sur l'estomac et les organes digestifs en général;

2° L'effet général sur la constitution entière.

Eu égard au premier :

*A*. L'alcool et les liquides qui en contiennent exercent naturellement, avec d'autant plus de force qu'ils sont plus concentrés, leur action sur la surface interne de l'estomac, et de là sur les organes voisins, qu'ils irritent et finissent par faire tomber dans un état de véritable inflammation.

*B*. L'usage prolongé des liqueurs spiritueuses agit d'une manière chimique sur les parois de l'estomac, et crispe les tuniques de ce viscère, ce qui devient la source de dégénérescences, qui, du reste, en tant qu'elles sont à proprement parler squirrheuses, doivent en partie déjà leur origine et surtout leur développement à la dyscrasie acquise des humeurs, plutôt qu'à l'action locale de l'alcool.

*C*. Le liquide alcoolique, non mêlé avec les alimens, en empêche ou du moins en retarde la digestion.

Quant à l'effet sur la constitution entière, qui est plus ou moins indépendant de l'effet local sur l'estomac, il suit de recherches pathologiques faites par moi, mais dont le détail serait déplacé ici, que la première impulsion part du sang, que ce liquide subit, d'une manière primaire, un changement morbide spécial, qu'on peut considérer en général comme

un accroissement du caractère veineux, avec tout le cortège des maux qui surgissent, à l'instar d'innombrables branches, sur le tronc de cet arbre vénéneux. C'est à cette source qu'on peut rapporter la mauvaise constitution tout entière que les buveurs ont acquise : c'est d'elle que découlent immédiatement la plupart des maladies auxquelles ces hommes sont exposés, et les plus caractéristiques. Les symptômes et la marche de l'empoisonnement tant aigu que chronique par l'eau-de-vie, fournissent la preuve de cette altération morbide du sang, quoiqu'on ne puisse pas la démontrer d'une manière certaine par l'analyse chimique.

Le système nerveux, et surtout son organe central, le cerveau, est d'abord excité, puis déprimé par le sang. De là découle la série suivante de maladies des buveurs : irritation de l'estomac et du canal intestinal, pyrosis, vomissemens, dysphagie, squirrhe de l'estomac, diarrhée, hépatite, fièvre bilieuse, jaunisse, engorgemens du système de la veine porte, hypocondrie *cum materia*, ou mélancolie dans le sens des anciens, inflammation des poumons, phthisie pulmonaire, asthme, inflammation du cœur et vices organiques de ce muscle et des vaisseaux; ophthalmie, couperose, éruptions cutanées; congestions vers la tête, apoplexie; ramollissement des os; obésité; hydropisie; diabète; ulcères, gangrène, scorbut; combustion spontanée; tremblement, spasme, épilepsie, paralysies; émoussement et hallucinations des sens, maladies mentales; impuissance et stérilité, mauvaise constitution de la progéniture.

Il est intéressant d'étudier ces maladies, chacune en particulier. Je ne traiterai ici que de celles qui ont des rapports directs avec la police médicale et la médecine légale, savoir : l'apoplexie, la combustion spontanée, l'épilepsie et autres affections nerveuses voisines, les maladies des sens, l'impuissance et la stérilité, enfin l'influence que l'habitude de boire contractée par les parens exerce sur les enfans qu'ils procréent. Les maladies mentales ont déjà été examinées dans le chapitre consacré aux caractères moraux des personnes livrées à la boisson.

*Apoplexie.* — Les hommes adonnés à boire ont toujours la tête entreprise ; ils sont plus ou moins sujets au vertige, aux bourdonnemens d'oreilles et à d'autres accidens semblables. Assez souvent, les congestions vers le cerveau conduisent à l'apoplexie. Cette dernière frappe bien plus souvent les buveurs que les gens ivres, ce qu'on serait peu disposé à croire de prime abord. Morgagni en a déjà fait la remarque. Lippich explique le phénomène de la manière suivante : « Le cerveau acquiert plus de consistance dans l'ivresse, et ses membranes deviennent plus tendues ; en conséquence, le sang ne s'extravase point aisément. Après l'ivresse, l'encéphale s'amollit, les méninges se relâchent, le sang veineux s'accumule dans les sinus, et le sang artériel, gêné dans sa marche, déchire aisément les vaisseaux, qui, dans beaucoup de cas sont ossifiés en partie. » Cette explication semble un peu trop mécanique. Un sang trop veineux prédispose aux hémorrhagies veineuses en général, et à l'hémorrhagie cérébrale en particulier. La fré-

quence de cette dernière, chez les buveurs, ne tient pas tant à l'afflux du sang vers le cerveau et à son accumulation dans ce viscère, qui ont lieu également dans l'ivresse, qu'au changement de nature qu'il a subi par l'effet d'une longue habitude de boire.

Mais, indépendamment de l'apoplexie sanguine, on en observe encore une autre chez les buveurs, c'est l'apoplexie séreuse, paralysie du cerveau, dans laquelle les ventricules et la substance ramollie de l'encéphale lui-même offrent des amas de sérosité après la mort. C'est une véritable hydrencéphalie, qui, préparée de longue main, est ordinairement amenée à point par l'ivresse, et détruit ensuite la vie en peu de jours. Lippich ajoute que c'est l'état qui, d'après Hippocrate, fait périr les ivrognes au milieu des convulsions, à moins, ce qui arrive rarement, qu'il ne survienne une réaction générale dans le système sanguin, de la fièvre, auquel cas le malade recouvre la faculté de parler qu'il avait perdue. (1)

Morgagni rapporte deux cas de mort, avec l'ouverture des corps. Tous deux sont fort instructifs, et prouvent que la paralysie du cerveau qui a lieu ici s'accompagne d'une exsudation de sérosité dans cet organe (2). Lancisi dit : *Continentiores in cibo, potu ac venere a subitaneis mortibus se hucusque vendicâsse, incautos vero, luxuriosos vinososque impro-*

(1) *Aphor.* sect. v. c. 5. — Celsus, *De med.* lib. II. c. 7.

(2) *De sedibus.* etc. lib. I. ep. II. art. 34. 35. 36. lib. 5. ep. 63. art. 13.

*visis facile mortibus concidisse, experientia docet.* Ferrari regarde l'abus du vin, joint à l'habitude de fumer, comme une cause puissante d'apoplexie.

*Combustion spontanée.* — Si la mort dans les flammes a quelque chose d'affreux, et qui fait frissoner tous les hommes, il est vraiment épouvantable que la flamme sorte de l'intérieur même du corps, comme d'un volcan, et qu'elle le réduise en charbon, même en cendres, sans que rien puisse l'éteindre. Le fait de la combustion spontanée est suffisamment constaté, et nous savons aussi qu'elle a lieu d'une manière presque exclusive chez les buveurs, ceux d'eau-de-vie surtout. D'après Julia Fontenelle, la comparaison de tous les cas connus fournit les résultats suivans :

1° La plupart de ceux qui ont péri de combustion spontanée étaient adonnés à la boisson ;

2° La combustion spontanée était générale dans le plus grand nombre des cas, et elle a rarement été locale. On l'a observée plus souvent chez des femmes que chez des hommes, et ces femmes étaient âgées pour la plupart ;

3° Constamment le tronc et les viscères ont été consumés, tandis que les pieds, les mains et le sommet de la tête ont été presque toujours entièrement épargnés ;

4° Les matières combustibles en contact immédiat avec les corps étaient respectées par la flamme. Il n'est pas non plus prouvé que la présence du feu, dans le voisinage, soit nécessaire pour que la combustion spontanée s'établisse ;

5° L'eau n'éteint pas l'incendie ; elle le favorise, au contraire ;

6° Les combustions spontanées sont plus communes en hiver qu'en été ;

7° Les combustions spontanées partielles ont été suivies de guérison ;

8° La combustion spontanée commence tout-à-coup, et, quand elle est devenue générale, elle consume le corps dans l'espace de quelques minutes ;

9° Les parties non brûlées sont frappées de gangrène ;

10° Les résidus consistent en une cendre grasse et une suie onctueuse ; ils répandent au loin une odeur extrêmement désagréable. (1)

Le docteur Jahn, de Meiningen, rapporte plusieurs cas qui lui ont été communiqués par des personnes dignes de confiance, et d'où il résulte que ceux qui avaient bu, en très peu de temps, une quantité considérable d'eau-de-vie, étaient pris à la gorge par une flamme flamboyante, que du jus de fumier versé dans l'arrière-bouche était le meilleur moyen d'éteindre. Il reste indécis de savoir si ces cas doivent être rapportés à la combustion spontanée, ou s'il ne s'agissait pas tout simplement de vapeurs alcooliques montant de l'estomac et ayant accidentellement pris feu à l'approche d'un corps emflammé.

(1) V. Hecker, *Literarische Annalen.* septembre 1828.—Compar. Braun, *Zur Lehre von der Selbstverbrennung*, dans Henke, *Zeitschrift fuer Staatsarzneikunde*, 7e cah. p. 73.–93 — Trotter, *loc. cit.* p. 53-76.

Krunitz raconte qu'au dire de quelques écrivains polonais, des personnes qui avaient bu d'énormes quantités d'eau-de-vie rendaient par la bouche, peu avant leur mort, des flammes bleues, qui duraient encore quelque temps après l'extinction de la vie. Gmelin dit aussi que la réalité de ce phénomène lui a été attestée dans divers lieux, en Russie et en Sibérie. (1)

*Tremblement, spasmes, convulsions, épilepsie, paralysie.* — Chez toutes les personnes accoutumées à boire, les mouvemens musculaires ont perdu leur énergie et leur assurance, ce qui tient non pas seulement à la manière incomplète dont le sang nourrit les muscles, mais encore à la faiblesse des nerfs surexcités qui se rendent à ces organes. Le buveur, celui d'eau-de-vie surtout, tremble lorsqu'il quitte son lit, comme un vieillard épuisé par l'âge. La liqueur qui est devenue un poison pour lui, et que ses tremblemens lui permettent maintenant à peine de porter à sa bouche, peut seule aiguillonner pour un instant la force nerveuse agissant dans les muscles, de manière à rendre les mouvemens plus sûrs et plus fermes. Les spasmes se voient principalement chez les femmes adonnées à la boisson, parce que leur système nerveux est plus irritable et plus facile à mettre en désordre que celui des hommes. Les convulsions, qui d'abord ont lieu rarement, reviennent avec plus de

(1) Voyez Frank, *System einer vollstaendigen medicinischen Polizei*, t. VIII. p. 244.

fréquence, revêtent un type plus ou moins périodique, et prennent absolument la forme de l'épilepsie. Cette maladie attaque de préférence les ivrognesses au-dessous de trente ans, et, selon la remarque de Lippich, elle est presque toujours incurable. Mais enfin il survient aussi des paralysies de quelques membres, qui ne dépendent pas toujours de l'apoplexie cérébrale. Bruhl-Cramer a souvent observé ces affections paralytiques des extrémités, à des degrés divers d'intensité et d'extension. Souvent ce n'est qu'un engourdissement dans les doigts et les orteils, auquel se joignent parfois de violens spasmes toniques (1). Je connais un vieux buveur qui s'est fréquemment plaint à moi d'engourdissement et d'insensibilité dans quelques-uns des doigts de sa main, sans que, jusqu'à présent, il soit résulté de là d'autres conséquences fâcheuses.

*Emoussement et hallucinations des sens.* — Des choses qui affectent fortement les sens d'autres hommes ne font aucune impression ou en exercent une toute différente sur ceux des buveurs. Dans beaucoup de cas, les sens sont alternativement émoussés et plus délicats ou pervertis. L'ouïe, la vue et le toucher éprouvent de surprenantes hallucinations : si ces dernières ne portaient pas d'ordinaire sur un seul sens, et si elles n'étaient point susceptibles de rectification par les autres sens, l'aliénation mentale devrait s'ensuivre immédiatement.

(1) Bruhl-Kramer, *loc. cit.* p. 80.

Des buveurs entendent des voix élevées, qui leur soufflent dans les oreilles, sans que nul objet du dehors corresponde à ces perceptions; ils aperçoivent des flammes, les objets leur semblent doubles, ou bien en fermant les yeux ils voient passer toutes sortes d'images devant eux, et ils croient que des fourmis ou d'autres petits insectes leur courent sur la peau. Ordinairement aussi les saveurs et les odeurs ne leur semblent pas les mêmes qu'aux personnes bien portantes. Ils ont parfois complètement perdu l'odorat. Sous ce rapport, on rencontre certains cas fort singuliers. J'ai connu un sexagénaire qui souffrait de la goutte: il mangeait bien, et aimait le bon vin, sans précisément être un buveur; toutes les fois que sa santé venait à se déranger, dès qu'il fermait les paupières, il voyait des figures humaines de diverses formes passer devant lui sur les couvertures de son lit; il lui était impossible d'écarter ces visions, quoiqu'il s'aperçût bien qu'elles étaient le produit de son imagination, et qu'il fût le premier à en rire.

*Impuissance, stérilité, influence sur la progéniture.* — De même que l'ivresse diminue considérablement l'aptitude à procréer, sous le rapport de sa durée, et peut la suspendre tout-à-fait, de même aussi l'habitude de boire avec excès affaiblit et détruit cette faculté considérée en général. L'effet a lieu presque au même degré chez les deux sexes. D'après vingt observations recueillies par Lippich, le produit du mariage d'un buveur est de 1, 3 enfant. Cet écrivain a calculé que l'ivrognerie étouffe en

germe les deux tiers des individus qui auraient dû être procréés. Comment pourrait-il en être autrement ? Le sang et le système nerveux des buveurs ne sont point dans une disposition telle qu'il y ait un superflu de force applicable à la procréation de nouveaux individus.

Chez l'homme, les testicules sont quelquefois frappés d'une véritable atrophie. Ces organes se réduisent au volume d'un haricot ou d'un pois, et remontent jusqu'à l'anneau inguinal; le scrotum et la verge sont flasques, et il y a non-seulement impuissance, mais même absence de desirs. En même temps, le sujet devient simple comme un enfant, et sans caractère. Les principales causes de cet état sont sans contredit l'abus des plaisirs de l'amour, l'onanisme et la gonorrhée; mais l'eau-de-vie y contribue pour sa part. La maladie, dont il s'agit, était très commune parmi les troupes françaises en Egypte, et M. Larrey en accuse l'abus de l'eau-de-vie de dattes, conjointement avec les excès vénériens. Schœnlein fait remarquer que cette boisson pourrait bien être la cause principale de la maladie dans l'Asie occidentale.

Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que les enfans procréés pendant l'ivresse portent presque toujours un triste germe de maladie, et qu'ils deviennent la proie d'affections qui les font périr prématurément ou ne leur laissent qu'une existence languissante. D'après les tables de mortalité de Londres, la moitié des enfans qui naissent en cette ville meurent avant d'avoir atteint l'âge de trois ans, tandis que,

parmi les quakers, qu'on sait être remarquables par leur tempérance et leur sobriété, la moitié des enfans parviennent à un âge de quarante-sept ans. Assurément il entre en jeu plusieurs circonstances qui mettent les quakers à portée de bien soigner et de nourrir les enfans; mais on ne peut douter que la sobriété ne contribue pour sa part à cet heureux résultat (1). Les enfans des hommes et des femmes adonnés à la boisson ont toujours une constitution faible, soit délicate et irritable à l'excès, soit lourde et engourdie. Dans le premier cas, ils deviennent assez souvent victimes de convulsions qui les tuent avec rapidité, ou de l'hydrocéphale aiguë, et plus tard de la phthisie pulmonaire; dans le second, l'atrophie s'empare d'eux et ils tombent dans l'imbécillité: dans l'un et l'autre, ils sont exposés à toutes les formes si variées des scrofules et du rachitisme, puis, avec l'âge, à la goutte. Sous ce point de vue, Lippich a recueilli des observations pleines d'intérêt: sur quatre-vingt-dix-sept enfans procréés dans l'ivresse des parens (il n'est pas parlé de gens mariés), quatorze ne présentaient aucune trace de maladies. On remarquait une prédisposition aux maladies inflammatoires de la tête et à l'inflammation du cerveau chez six, et une prédisposition aux phlegmasies de poitrine chez un pareil nombre; dix avaient eu la coqueluche, des catarrhes et le croup; un de la disposition aux maladies inflammatoires du

---

(1) V. la trad. allem. du traité de Macnish, 1837, p. 57.

bas ventre ; trois, la dysenterie, le choléra-morbus ; quatre, des fièvres intermittentes ; deux des rhumatismes articulaires ; un, la fièvre nerveuse ; trois, la phthisie pulmonaire ; un l'hydrothorax ; un, l'hydrocéphale ; quatre (tous du sexe féminin), la chlorose ; trois, l'atrophie ; trois, un développement vicieux du corps ; un, le rachitisme ; quatre, de la propension à la folie et à l'idiotisme ; deux, la syphilis ; vingt-huit enfin, dont onze du sexe masculin, et les autres du sexe féminin, les scrofules. Le célèbre Darwin, grand ennemi des boissons spiritueuses, mais qui se dédommageait de l'abstinence du vin en prenant de grandes quantités d'alimens tirés du règne animal, est allé jusqu'à prétendre que toutes les maladies produites par l'abus des liqueurs alcooliques étaient héréditaires, transmissibles même jusqu'à la troisième génération, et qu'elles s'aggravaient peu-à-peu, quand la cause persistait, jusqu'à ce que la famille s'éteignît. J'ai observé, sur des enfans de buveurs tantôt l'irritabilité et la mobilité des systèmes sanguin et nerveux, accompagnées d'une disposition aux congestions vers la tête à l'hydrocéphale aiguë, à toutes sortes d'aberrations des facultés intellectuelles, et même à la démence portée jusqu'à la stupidité. Un musicien adonné à la boisson, qui était âgé d'environ cinquante ans, et qui mourut d'une pleurésie, eut, contre la règle, quatorze enfans de sa femme ; quatre, un garçon et trois filles, étaient idiots de naissance ; le garçon, parvenu à quinze ans, fut trouvé gelé en hiver dans la campagne, au milieu de la-

quelle il s'était égaré; l'une des filles mourut d'atrophie à huit ans, et une autre périt à treize ans, de la même maladie; la troisième vit encore, et compte aujourd'hui dix-neuf ans; sous le rapport des facultés intellectuelles, elle est au-dessous des animaux; tous les deux ou trois jours, elle a des accès d'épilepsie, du reste, elle jouit d'un bon appétit, ses membres sont distors, comme dans le rachitisme porté au plus haut degré, elle peut à peine remuer la partie supérieure du corps, mais il lui est impossible de se coucher sur le côté; les extrémités sont fort maigres; le corps, mais plus encore la tête, offrent un volume proportionnel trop considérable : cette idiote a des dehors repoussans; elles ne produit pas de sons articulés, crie souvent à tue-tête pendant des heures entières, puis se met à rire d'une manière non moins bruyante, en faisant d'effroyables grimaces : quant aux dix autres enfans, il n'en survit plus que deux, qui sont régulièrement développés en égard au physique et au moral : les huit autres ont péri pour la plupart avant d'avoir dépassé les premières années de la vie, et l'on dit qu'ils sont morts de consomption. La mère, qui vit encore, a été atteinte, dans son jeune âge, de rhumatisme et de miliaire, avec des symptômes d'hystérie. Le père, bien portant durant sa jeunesse, ne tarda pas à maigrir après son mariage, et fut pris d'une toux, compliquée de fréquens points de côté, dont l'intensité alla toujours en croissant : il mourut à cinquante ans, dans l'un des accès de cette maladie. Il s'était mis à boire au moment de son mariage;

jamais il ne sortait de chez lui sans être ivre, lorsqu'il pouvait s'en procurer les moyens; mais il passait aussi des jours entiers sans faire usage de liqueurs spiritueuses, faute d'argent pour en acheter. Ne pouvons-nous pas admettre que, dans ce cas, les enfans qui ne moururent point idiots, mais qui périrent presque tous prématurément d'atrophie, avaient été procréés pendant que le père était livré à la boisson, et les idiots tandis qu'il était ivre? Les idiots et les non-idiots vinrent au monde pêle-mêle, sans former de séries régulières, circonstance qui, semble donner quelque poids à cette conjecture. Or il a été remarqué par beaucoup d'observateurs, et notamment par Mason Cox, que les enfans procréés par des parens adonnés à la boisson sont très fréquemment enclins à la folie et à l'idiotisme, sans que d'autres causes puissent être assignées à ces maladies. Friedrich dit à cet égard, dans son diagnostic général des maladies mentales: « La plupart des enfans engendrés dans l'ivresse deviennent idiots, parce que leur procréation elle-même a eu lieu sans le concours de l'esprit et au milieu d'un état de stupeur animale; car la génération n'est pas uniquement un acte matériel, et l'âme y prend une part fort active.

Bruhl-Cramer, qui a recueilli ses observations en Russie, croit avoir remarqué qu'en général l'ivrognerie habituelle du père influe davantage que celle de la mère sur la constitution des enfans. Il a souvent observé que les enfans d'un père buveur étaient également atteints de ce vice, même lors-

qu'après la mort de leur père, ils avaient été placés dans un hospice.

Le docteur Droste rapporte (1) l'histoire d'un homme habitué à boire de l'eau-de-vie, qui était atteint du *delirium tremens*, et que l'administration régulière de l'opium rendit à la santé. Tous les renseignemens pris sur la famille s'accordèrent à prouver qu'elle n'offrait aucun exemple d'aliénation mentale; mais son père avait été également adonné à la boisson, et bien plus que lui. Frank (2) croit que l'abus du vin par les femmes, dont le système nerveux jouit d'une si grande irritabilité, est une des principales causes de l'avortement et des plus fâcheux parmi les accidens de la parturition qu'il est si commun d'observer dans les pays vignobles.

Les conséquences de l'habitude de boire, à l'égard des générations futures, sont faciles à mettre en évidence chez les nations considérées en masse. Bruhl-Cramer rapporte que la taille des habitans des gouvernemens de Kasan, Perm, et Wiatki, a diminué depuis le règne d'Iwan Wasilewitsch, sous lequel ces peuples commencèrent à boire de l'eau-de-vie, et que depuis lors leur visage a pris une teinte tirant sur le pourpre. On sait que des peuplades entières d'Indiens ont été anéanties par l'eau-de-vie. Quelle influence ne doit point exercer aussi chez nous l'abus des boissons spiritueuses, qui paraît aller

(1) Dans le journal de Hufeland, février 1837. p. 17.
(2) *Loc. cit.* t. VIII. p. 141.

toujours en croissant à chaque génération! Par contre, nous trouvons une preuve des effets favorables que produit l'abstinence de ces mêmes liqueurs dans l'exemple, cité par Bruhl-Cramer, des Tartares auxquels leur religion les interdit, et des Grecs, qui se font remarquer par leur force, leur énergie et leur bonne mine.

(*La suite à un prochain numéro.*)

---

## PUITS EMPOISONNÉS

PAR LA FILTRATION DE EAUX CHARGÉES D'ARSENIC, PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PAPIERS PEINTS;

**PAR M. BRACONNOT.**

---

[Nos lecteurs se rappellent les observations insérées dans les *Annales*, tom. XVI, pag. 24, concernant *l'asphyxie lente attribuée à l'insalubrité des habitations et à des émanations métalliques*. L'une de ces observations vient d'être complétée par de nouvelles recherches de M. Braconnot. Toute une famille, dont la maison est voisine de la fabrique d'un marchand de papiers peints, éprouvait des symptômes que je crus pouvoir attribuer à l'action d'une substance vénéneuse introduite dans l'estomac; les soupçons de M. Braconnot et les miens s'étant portés sur l'eau du puits dont cette famille faisait usage, M. Braconnot fit, à plusieurs reprises, l'analyse de cette eau, mais sans y rien trouver de nuisible, et nous nous arrêtâmes à

l'idée que les symptômes d'empoisonnement étaient dus à des émanations provenant de substances putréfiées qui se trouvaient dans une petite cour de la maison habitée par les malades. On assainit cette cour, et en même temps les malades se rétablirent. Dès-lors nous crûmes avoir trouvé la vraie cause du mal, et nous nous félicitions d'y avoir remédié, lorsque tout-à-coup il reparut plus intense qu'auparavant et s'étendit à plusieurs maisons voisines. M. Braconnot fit de nouvelles recherches, et il finit par découvrir de l'arsenic dans les puits de tous les voisins de la fabrique, ainsi qu'on va le voir dans la lettre suivante qu'il a bien voulu m'adresser dans le courant de février dernier.]

L.

Mon cher collègue,

Lorsque vous fûtes appelé à donner vos soins à la malheureuse famille de M. G., vous crûtes reconnaître des symptômes d'empoisonnement, et suivant votre desir j'examinai l'eau de son puits, mais je n'y trouvai aucune substance vénéneuse. Depuis cette époque, déjà éloignée, la famille G. a paru jouir d'une santé satisfaisante quoi qu'elle eût continué de faire usage de la même eau. Mais le 3 février dernier, après un léger repas, tous ses membres éprouvèrent de si violentes coliques qu'on ne put les imputer qu'à un véritable empoisonnement. Plusieurs autres voisins tels que madame P., marchande, et M. P., pharmacien, ont éprouvé en même temps les mêmes symptômes, à la suite desquels la mère de ce dernier vient de succomber. La police nous ayant chargés

M. Simonin et moi, d'examiner de nouveau l'eau de la pompe de M. G.; cette fois il nous fut facile d'y reconnaître, non-seulement une quantité remarquable d'oxide d'arsenic, mais aussi de l'alumine et de la potasse, substances qui, comme vous le savez, sont employées en masses très considérables dans la fabrique de papiers peints de M. N. Il paraît que, pendant une grande partie de l'année, ces substances s'écoulent immédiatement dans les fossés de la ville et que ce n'est qu'au moment du dégel qu'elles peuvent trouver dans la terre une issue qui leur permet de s'infiltrer jusque dans les puits des habitations voisines. Immédiatement après les symptômes d'empoisonnement dont je viens de parler, M. C....., préparateur du cours de chimie industriel et parent de M G., concentra par l'évaporation une quantité de l'eau du puits de ce dernier, et y fit passer du gaz hydrogène sulfuré qui ne produisit aucun effet remarquable, d'où il crut pouvoir tirer la conséquence que cette eau ne contenait point d'arsenic; mais comme nous venons de faire observer qu'elle était sensiblement alcaline, et que, d'ailleurs, on sait que le sulfure d'arsenic est soluble dans les alcalis, il n'est point du tout surprenant que la précipitation de celui-ci n'ait point eu lieu dans cette circonstance; il ne s'agissait, pour démontrer sa présence, que d'aciduler la liqueur avec de l'acide hydrochlorique, précaution souvent négligée et qu'il est absolument indispensable de prendre dans de pareilles recherches. Au reste, j'ai déjà signalé une semblable source d'erreur dans le journal de chimie médicale, t. V, p. 577.

Vous savez, mon cher docteur, que M. Marsh vient de publier un procédé excessivement simple et prompt pour séparer de petites quantités d'arsenic, des substances avec lesquelles il est mélangé. J'ai profité de la circonstance pour apprécier l'excellence de ce nouveau moyen; en conséquence, dans une bouteille ordinaire, en grande partie remplie de l'eau du puits de M. G., j'ai ajouté de l'acide muriatique, puis de lames de zinc; et après avoir bouché la bouteille avec un liège traversé par un tuyau de pipe, j'ai mis le feu au gaz qui a brûlé avec une flamme bleue. Une soucoupe de porcelaine exposée successivement dans la partie brillante de cette flamme, m'a donné une très grande surface miroitante d'arsenic métallique. Un tube de verre, exposé ensuite verticalement au-dessus de la même flamme, s'est tapissé dans tout son intérieur d'une couche blanche d'acide arsénieux, en sorte que par ce nouveau moyen, on peut isoler de si petites quantités d'arsenic que cela surpasse presque, dit M. Liebig, toute imagination et rend superflues les autres méthodes connues. Agréez, etc.

Nancy, le 8 janvier 1838.

# MÉDECINE LÉGALE.

## RELATION
## D'UNE TENTATIVE DE VIOL
### QUI AURAIT ÉTÉ EXERCÉE SUR UNE SOURDE-MUETTE;

**PAR LE D[r] CHAMBEYRON,**
Médecin en chef de l'hôpital des aliénés de Rennes.

---

Le 1er janvier 1838, un très jeune homme, domestique dans une ferme des environs de Vitré, porta à dîner dans les champs, à la bergère de la ferme, sourde-muette, âgée de 18 ans. Il la surprend dans une position équivoque avec un jeune homme de 19 ans, domestique dans une ferme voisine, et qui la connaît depuis l'enfance. Celui-ci prend la fuite à l'approche du survenant, mais non point assez vite pour qu'on ne s'aperçoive point qu'un des boutons de son haut-de-chausses, un seul, n'est plus engagé dans sa boutonnière. La fougère est foulée à l'endroit où se trouvait le couple; la jeune fille retourne en pleurant à la maison; une bretelle de sa jupe est brisée, les épingles qui retenaient la pièce de son tablier ne sont plus à leur place. Marie, sa compagne, croit comprendre par ses gestes qu'elle a été renversée, que ses jupons ont été relevés, et qu'on a cherché à lui écarter les cuisses; il lui sembl

même qu'elle marche avec quelque difficulté. Le coupable, arrêté, convient qu'en passant par le champ il a vu la sourde-muette ; cédant à une *mauvaise idée* il a voulu *faire des bêtises* avec elle, qu'il l'a en effet renversée deux fois, que, la première fois elle s'est relevé, que, la seconde fois, il a été surpris et s'est éloigné sans avoir blessé, au moins grièvement, la pudeur de la bergère. M. le docteur Toulmouche examine, le 8, les parties génitales de la jeune fille ; il constate que le sang dont son linge est largement taché est celui des règles qui viennent de finir ; que le sein, les cuisses, le bas ventre, etc., ne présentent aucune trace, même légère, de meurtrissures ; que la membrane hymen est intacte, formant un croissant régulier, peu tendu à cause de la menstruation récente, mais entre les branches duquel on introduit à peine la première phalange de l'index ; que les rides du vagin subsistent, que les nymphes sont pâles, les grandes lèvres et la fourchette dans l'état normal ; enfin, qu'il n'existe aucun vestige de déchirure, même cicatrisée, si ce n'est peut-être une excoriation légère et superficielle à l'une des nymphes. Il faut que la conclusion tirée de ces faits n'ait pas paru décisive, puisque l'affaire a été portée devant la cour d'assises.

Les débats ne font connaître rien autre chose que ce qui précède, si ce n'est que l'accusé, à peine adolescent, rétracte les aveux qui l'ont compromis, et donne de puériles explications des faits dont il est précédemment convenu, et que le fermier chez qui il sert vient rendre compte de la bonne conduite qu'il a

tenue au milieu des circonstances les plus propres à éveiller ses passions, et révéler qu'il est somnambule, fils et petit-fils d'épileptiques aliénés ; circonstances qui jointes à ses habitudes de sobriété, expliqueraient comment son imagination aurait pu être exaltée par quelque petit verre d'eau-de-vie offert par un voisin pour fêter le jour de l'an... Mais ce qui excite l'attention de l'auditoire, c'est la comparution devant le tribunal, de la sourde-muette, et de la jeune Marie qui seule affirme pouvoir la comprendre et se faire comprendre d'elle. Marie ne tarde pas à renoncer à cette prétention lorsqu'elle entend les questions qu'on la charge d'interpréter, et que la muette, dont les traits ne sont pas dépourvus d'un air d'intelligence, après avoir prêté une attention assez vague à ses signes, s'impatiente, et s'échappe de l'enceinte où son père la ramène, non sans quelque difficulté. Le vieillard essaie à son tour, par l'ordre de M. le président, de se faire comprendre de sa fille. Lui montrant du doigt l'accusé, il lui ôte une épingle de sa piècette, fait mine de l'embrasser, de la jeter par terre, il relève le bas de sa jupe, etc. A chacun de ces gestes, la muette répond par un sourire ; elle ne songe plus à s'éloigner, aucune rougeur ne se répand sur son visage naturellement pâle ; rien ne trahit l'embarras que lui ferait éprouver nécessairement cette scène jouée devant un grand nombre d'hommes, et si propre à réveiller le souvenir de celle du premier janvier, si elle avait quelque idée nette et distincte de pudeur. Elle regarde plusieurs fois l'accusé, sans aucun signe de honte ni de colère ; et

le jury, jugeant sans doute qu'il a sous les yeux deux enfans que leurs sens et leur inexpérience ont poussé, peut-être autant l'un que l'autre, vers une faute qui heureusement n'a pas été commise, prononce un verdict d'acquittement.

Il est assurément inutile de répéter combien on doit mettre de réserve à se prononcer sur la question de viol ou de tentative du viol, même lorsqu'il existe sur les cuisses de la femme des meurtrissures, qui, si elles sont légères, ne prouvent pas toujours qu'il y ait eu résistance réelle de sa part ; mais il est peut-être bon de se pénétrer de l'incertitude qui règne sur les dépositions des sourds-muets lorsqu'ils n'ont reçu aucune éducation, et de la défiance avec laquelle on doit accueillir les témoignages de ceux qui prétendent les comprendre et être compris par eux. Marie affirme d'abord avoir très bien saisi que sa compagne a été renversée, découverte, et qu'on lui a violemment écarté les jambes ; elle ajoute même qu'elle l'a vue marcher difficilement pendant quelques jours ; et si les aveux de l'accusé confirment les deux premiers faits, le rapport du médecin rend les deux derniers tout-à-fait invraisemblables. Marie a donc mal compris, et de sa mauvaise interprétation est résulté une singulière préoccupation sur la manière de marcher de la sourde-muette. En supposant qu'il eût existé des preuves évidentes de défloration, l'on n'aurait pas pu conclure qu'il y avait eu viol ; mais, en admettant même l'abandon volontaire de la femme, n'y aurait-il pas eu abus de l'ignorance dans laquelle la retenait son infirmité ? Et alors le

coupable ne se serait-il pas trouvé dans un cas moralement, sinon légalement identique à celui que prévoit l'article 331 du code pénal ainsi conçu: « Tout attentat à la pudeur, consommé ou tenté sans violence sur la personne d'un enfant de l'un ou de l'autre sexe âgé de moins de onze ans, sera puni de la réclusion à temps. » La loi, par une sévérité exceptionnelle, accorde une protection spéciale aux enfans au-dessous de l'âge onze ans, et de quinze ans. Pourquoi ne l'étend-t-elle pas également aux idiots dont la raison ne sort jamais de l'enfance, et aux sourds-muets qu'on peut, à beaucoup d'égards, comparer aux idiots, lorsqu'ils n'ont point reçu l'éducation appropriée à leur infirmité? Cette extension serait à coup sûr justifiée par les nombreux exemples qui démontrent jusqu'où peut aller la dépravation humaine, et parmi lesquels je n'aurais que l'embarras de choisir si j'en voulais citer quelques-uns. Reste à savoir néanmoins si la gravité de la peine est le moyen le plus efficace de prévenir le crime, si dans certains cas, il ne serait pas difficile de déterminer le degré de raison de la personne dont la pudeur aurait été offensée, s'il n'y aurait pas danger pour elle à ce que ses parens ou tuteurs ne pussent obtenir la punition de l'injure qu'elle aurait reçue qu'en dévoilant au grand jour l'humiliante infériorité de son intelligence, etc., etc. Je ne peserai point ces diverses considérations: il me suffit de les avoir indiquées.

# BLESSURES SUIVIES DE MORT

FAITES PAR UN ÉPILEPTIQUE,

PROBABLEMENT DANS L'ACCÈS OU IMMÉDIATEMENT APRÈS.

*OBSERVATION COMMUNIQUÉE*

**PAR M. CHAMBEYRON.**

Vers le milieu de l'année 1836, D. B..., âgé de vingt-sept ans, quitte le département des Côtes-du-Nord où il est né, et vient se fixer avec sa jeune femme, et deux enfans en bas âge, dans un hameau dépendant de la commune de *Pleurtuit*, arrondissement de Saint-Malo. Il y exerce la profession de journalier; ses mœurs sont douces et régulières; il paraît aimer beaucoup ses enfans, qu'on le voit souvent porter dans ses bras. Au commencement de 1837, la femme de D. B... prend en nourrice un enfant de Saint-Malo. Enfin, au mois de juin de la même année, F. L....., sœur de la femme B....., se trouvant dans un grand embarras, parce que le fermier Richeux, chez qui elle s'est engagée comme domestique, ne veut point recevoir avec elle son fils naturel, J. L..., âgé de trois ans; D. B... consent à se charger de cet enfant, moyennant une modique rétribution en argent ou en denrées. Bientôt les quatre enfans sont atteints de la coqueluche, qui sévit principalement sur la fille aînée de D. B...

Le dimanche 16 juillet 1837, M. Peré passant,

vers la sortie de la messe du matin, près de la maison habitée par D. B..., l'entend parler et frapper un enfant qui, à chaque coup, jette plutôt un gémissement qu'un cri aigu. Elle ne reconnaît pas la voix de l'enfant, et poursuit son chemin sans s'arrêter.

Le vendredi 21 juillet, F. L... montre à des voisines une meurtrissure, excoriée au ventre, que son enfant porte au bas des reins.

Le dimanche 23 juillet, D. B... reste seul, dès le grand matin, dans son domicile; sa femme et sa belle-sœur sont allées à la messe à Pleurtuit, comme le dimanche précédent. A cinq heures et demie environ, il est vu sur sa porte par le nommé Julien Donet qu'il salue, et auquel il dit que *ses enfans sont bientôt morts de la coqueluche.* Il va aussitôt chez Julienne Lechapt, et lui demande *une écuellée de cidre pour le petit L... qui est fort mal.* Il portait en ce moment dans ses bras la plus jeune de ses filles, et paraissait un peu ému. La femme Lechapt l'accompagne chez lui; Julien Donet, qui vient à repasser, y entre aussi; tous deux trouvent l'enfant dans un lit où il couchait habituellement avec son oncle, et, après l'avoir examiné, ils reconnaissent qu'il est mort. D. B... n'en paraît pas convaincu et fait quelques efforts inutiles pour lui faire avaler un peu de cidre. La tête du cadavre *tombait sur les épaules*, les yeux étaient fermés, la bouche béante; son teint était celui de la mort; *l'urine s'échappait.*

Le même jour, à quatre heures de l'après-midi, D. B..... prie Françoise Desroches de venir ensevelir l'enfant, celle-ci s'y refuse, et, sur l'invitation de

B..., va chercher, dans un hameau dépendant de la même commune, la nommée Marie Forestier, qui consent à se charger de l'ensevelissement, pourvu que Françoise Desroches veuille bien l'assister. Au moment de procéder à l'opération, les deux femmes demandent une chemise et un bonnet; B..... répond qu'on a changé l'enfant le matin même; et, comme on insiste pour avoir une chemise et un bonnet plus mauvais que ceux dont le cadavre est recouvert, il ajoute que *peu lui importe qu'on mette pourrir ces objets-là ou d'autres.* Il prend lui-même le corps et le dépose sur le suaire, avec les bords duquel il s'empresse de le recouvrir. Mais Françoise Desroches, qui a entendu parler de mauvais traitemens infligés au petit L..., le découvre, et met en évidence plusieurs meurtrissures. B....., interpellé sur ce sujet, répond sans se troubler que le matin, étant sorti un instant pour cueillir des *badies* (cerises), il a trouvé à son retour l'enfant *raide sur la place* où il était sans doute tombé en se débattant, que cette chute doit être la cause des meurtrissures observées. Malgré cette explication, le bruit se répand que D. B... a tué son neveu.

Le lendemain, M. le juge de paix du canton de Pleurtuit descend chez D. B..., assisté de deux médecins, et apprenant de lui que le corps de J. L... vient d'être porté au cimetière, il lui ordonne de l'y accompagner; B... obéit sans faire aucune objection. On procède, en sa présence, à l'autopsie, on lui fait tenir les pieds du cadavre pendant l'opération, on l'envoie cueillir de l'herbe pour rattacher les parties

séparées par le scalpel. Pendant toute cette séance, il reste froid, impassible; sa physionomie est sérieuse, mais on n'y observe aucun indice de trouble ou de douleur. Le procès-verbal des hommes de l'art est rédigé ainsi qu'il suit :

« *Habitude du corps.* Rien de particulier au cuir chevelu. Une légère contusion dans la partie moyenne de chacune des deux joues; elles semblaient être le résultat d'une compression digitale exercée sur ces parties. Ces contusions étaient du diamètre d'environ quatre lignes. La peau du cou dans l'état naturel. Légère excoriation avec contusion à la partie antérieure et inférieure du sternum, résultat d'un corps contendant. Forte contusion avec excoriation vers le ventre, sur les parties qui recouvrent les côtes asternales, contusion qui s'étendait jusqu'à la crête iliaque, et qui envahissait les muscles oblique et transverse, avec forte ecchymose. Une forte contusion, avec excoriation à sa partie moyenne, longeant les dernières vertèbres dorsales et les deux premières lombaires. Les fibres de la couche superficielle des muscles dorsaux étaient ecchymosées. Une contusion avec forte excoriation à la partie moyenne et externe de la cuisse gauche, ecchymose à la partie moyenne et interne du même côté. Une contusion avec légère excoriation sur la peau de la rotule du genou droit.

« *Ouverture du crâne.* Au cerveau rien de particulier.

« *Thorax.* Les organes renfermés dans cette cavité étaient dans l'état naturel.

« *Abdomen.* Le cœcum et le colon ascendant étaient

gorgés d'un sang noir, *mais à l'extérieur seulement.* Le mésentère adhérant à ces intestins était complètement ecchymosé, incisé, il laissait échapper un sang noir. Cette lésion semble dépendre de la violence observée sur le côté droit, violence qui ne peut être que le résultat d'un corps contondant mu avec force. Les autres organes renfermés dans cette cavité étaient dans l'état sain.

« De tout ce qui précède, lesdits sieurs B... et B... croient pouvoir affirmer que la mort de l'enfant n'est que le résultat de violences extérieures. »

M. le juge de paix constate que la chemise dont l'enfant était revêtu pendant les derniers instans de sa vie n'offre aucun indice pour ou contre D. B...; que la surface du lit d'où l'enfant serait tombé, suivant l'explication donnée par celui-ci, est élevée de 33 centimètres seulement au-dessus du banc qui sert de montoir; que le banc lui-même est élevé de 84 centimètres au-dessus du sol; qu'il est fixé au lit et n'a pu être renversé dans la chute; que le sol est uni, formé de terre battue, et qu'il ne se trouve aucune pierre dans un rayon de deux à trois pieds autour du banc. Il recueille de la bouche de divers témoins les faits consignés ci-dessus.

Il n'est pas fait mention que la femme de D. B... ni sa sœur, mère du défunt, aient été interrogées, au moins à titre de renseignemens.

D. B... est conduit à Saint-Malo et déposé dans la maison d'arrêt de cette ville. Dès le 2 août, un certificat du médecin de la prison atteste que le détenu éprouve « chaque jour trois ou quatre attaques

d'épilepsie, avec de fortes secousses nerveuses et des cris; que la nuit précédente on lui a mis une camisole de force, fixée à quatre pitons de fer, pour l'empêcher de se blesser, mais que dans une attaque il a tout brisé, tout arraché, et quatre hommes vigoureux ont eu beaucoup de peine à le contenir. » En conséquence, B... est transféré à l'hôpital général de St-Servan; il s'en évade le 31 août; il est repris, et conduit à Rennes où il comparaît devant la cour d'assises. A l'audience, il est pris d'accès si violens et si rapprochés que la cour renvoie son affaire à une autre session. Le 27 novembre, sur la demande du médecin de la prison, il est transféré à l'hôpital des aliénés, d'où il est extrait le 14 février suivant pour comparaître de nouveau devant la cour d'assises.

L'accusé est d'une taille au-dessous de la moyenne, d'un embonpoint médiocre, d'une musculature assez prononcée; ses yeux noirs, vifs, couverts et quelque peu égarés lui donnent un air dur que tempère par momens un sourire mélancolique. Ses cheveux noirs tombent en boucles sur son col, qu'entoure un chapelet. Sa voix est douce et voilée; il parle quelquefois avec chaleur, jamais avec emportement.

A l'ouverture de la séance le docteur Chambeyron, médecin en chef de l'hôpital des aliénés, est appelé pour rendre compte de l'état de D... B... pendant le temps qu'il a passé dans cet établissement. « Du 28 novembre, dit-il, au 5 décembre, D... B... a eu quatorze accès d'épilepsie pendant le jour; on a lieu de présumer qu'il n'en a pas été exempt la nuit. Une de ces attaques a présenté un caractère qui ne se ren-

contre pas communément chez les épileptiques, c'est que avant de tomber, il a fait plusieurs fois le tour de sa chambre, poussé par des convulsions énergiques, luttant sans en avoir la conscience avec le surveillant qui s'efforçait d'empêcher qu'il ne fût lancé contre les murs, se relevant une fois ou deux, par un mouvement brusque et irrésistible quand l'infirmier était parvenu à l'étendre à demi sur la paille qui jonchait le plancher. Ni l'élève interne, ni moi, n'avons été témoins de ce fait; mais celui de qui je le tiens est le plus intelligent de mes subordonnés, et c'est à cause de la confiance que j'ai en lui, que j'avais placé B... dans la section qu'il surveille. Des treize autres attaques, celles dont on a pu observer le début n'ont pas offert ce prélude qui se rapproche bien plus de la chorée que de l'épilepsie. Dans l'intervalle des accès, B... était triste, taciturne, inquiet; la vue des aliénés l'effrayait; il demandait souvent à être reconduit en prison, à être jugé. On ne remarquait pas d'autre indice du trouble intellectuel et moral, plus ou moins profond, plus ou moins durable qui accompagne toujours les convulsions épileptiques. A partir du 5 décembre, D... B... n'a pas eu un seul accès le jour, il est probable qu'il n'en a pas eu non plus la nuit; mais sa raison n'a pas tardé à paraître plus troublée qu'elle ne l'était dans le court intervalle de ses crises les plus violentes. Un jour, un aliéné l'ayant frappé, il s'imagina que c'était par mon ordre; j'eus beau lui rappeler qu'il m'avait vu la veille réprimander sévèrement un infirmier pour avoir manqué de douceur et de patience, il persista, entremêla ses reproches de

protestations de son innocence que ses ennemis voulaient ternir, mais qui serait bientôt reconnue, etc. Attribuant en partie ses divagations à la frayeur, je le plaçai dans une section de malades plus tranquilles. Néanmoins son égarement ne fit qu'augmenter; au bout de quelques jours il se promenait à grands pas, déclamant une espèce de défense le plus souvent inintelligible, se plaignant que plusieurs personnes étaient entrées la nuit dans sa chambre pour lui arracher des aveux, mais qu'il les avait forcées de convenir de son innocence. Le lendemain, les mêmes personnes étaient venues l'accuser, et, mécontentes de se voir confondues par ses réponses, elles l'avaient maltraité, foulé aux pieds; et il s'étonnait de ne pouvoir montrer les marques des violences qu'il disait avoir subies. Il fut ensuite une semaine entière sans vouloir parler, bien que je me fusse imposé la loi de ne jamais faire allusion au fait qui lui était imputé. Enfin, son agitation et son indocilité devinrent telles que je dus le faire repasser dans la section d'où il était sorti. Là, il se refusa de nouveau à suivre la règle imposée à tous les aliénés sans exception, je lui fis mettre la camisole de force; il résista d'abord avec énergie, mais voyant ses efforts inutiles, littéralement il se jeta à genoux promettant une obéissance sans bornes, et sollicitant une grâce que j'accorde toujours à la première marque de soumission. Depuis lors il est plus calme; je le crois en état de soutenir les débats, de comprendre les questions qui lui seront adressées, mais il n'est pas impossible que ses réponses ne soient pas toujours telles qu'on pourrait le desirer. »

Les témoins dont on a vu les noms plus haut, répètent les dépositions qu'ils ont déjà faites devant le juge d'instruction, et dont nous avons, en commençant, donné l'analyse. L'un des médecins qui ont procédé à l'auptosie de J... L... exprime l'opinion que la contusion observée au flanc droit du cadavre aurait pu être produite par un coup de pied; les clous du soulier auraient, dans cette hypothèse, occasioné les excoriations remarquées sur cette partie. Il ajoute que la meurtrissure qui existait au bas des reins, la même sans aucun doute que F... L... avait montrée, le vendredi 21, à la femme Desroches, paraissait plus ancienne que les autres blessures mentionnées dans le rapport. Tous les témoins qui connaissent D... B... depuis son arrivée à Pleutuit, s'accordent à dire qu'ils ignoraient qu'il fût épileptique, et qu'ils n'ont jamais observé, dans ses discours ou dans ses manières, aucune particularité qui pût faire croire qu'il était aliéné.

D... B... soutient parfaitement les débats, tout d'abord il conteste sur des circonstances insignifiantes, et reproche à la fille Desroches de lui en vouloir. Mais bientôt il se remet, et il explique comment, le dimanche, 16 juillet, il a donné à son neveu deux claques sur les fesses pour le forcer à prendre du lait de chèvre qu'on lui avait prescrit pour sa coqueluche, ce qui a motivé la déposition de Marie Peré. Il suppose, comme il l'a fait déjà devant le juge d'instruction, qu'il a eu un accès dans la nuit du jeudi au vendredi, et que c'est en se débattant qu'il a fait à l'enfant couché avec lui, la blessure au bas des reins que F...L...

lui a montré le jour même, ainsi qu'à des femmes du voisinage. Il raconte que le dimanche 23 juillet, il a dû avoir un second accès, qu'en revenant à lui il s'est trouvé hors de sa maison et qu'en y entrant il a vu gisant sur le sol le petit L... qu'il y avait sans doute jeté lui-même au début de l'attaque; il ne pouvait pas avouer tout d'abord qu'il était épileptique, car ayant deux enfans à garder, un tel aveu les lui eût fait retirer immédiatement; mais il a dû en convenir quand l'affaire a pris une tournure grave, et que les crises qu'il a éprouvées dans la prison de St-Malo ont rendu son infirmité publique. Il aimait son neveu, et il est désolé du malheur dont il est la cause innocente.

Le docteur Chambeyron, rappelé par M. le président dit que rien, dans les dépositions des témoins ni dans les allégations du prévenu, ne peut faire présumer qu'il fût aliéné à l'époque de la mort de J... L..., qu'il paraîtrait même que les accès d'épilepsie étaient rares, puisque personne n'en avait connaissance dans le village habité depuis un an par B..., à moins toutefois qu'ils n'eussent lieu que la nuit, ce qui supposerait qu'il s'est opéré depuis lors une modification dans la maladie; qu'il est impossible, en l'état, d'affirmer que, le vendredi 21 juillet et le dimanche 23, B... a eu ou n'a pas eu un accès d'épilepsie; qu'on serait néanmoins porté à résoudre la question par l'affirmative, pour la seconde de ces deux dates, en considérant l'apathie et l'impassibilité de B..., assistant à l'ouverture du cadavre de son neveu, comme le résultat immédiat d'un accès. Il

ajoute qu'un temps fort court ayant dû s'écouler entre le départ de la femme B..., pour la messe, et l'heure indiquée par Julien Donet et par Julienne Lechâpt, la mort de J... L... a dû également suivre de très près les violences auxquelles ont l'attribue, ce que tend d'ailleurs à prouver l'état normal de l'intestin, malgré les désordres observés sur son enveloppe; que des désordres moindres pourraient parfaitement expliquer une mort si prompte s'ils avaient eu lieu dans un des organes immédiatement indispensables à l'exercice des fonctions vitales; mais que, en rapprochant la promptitude et la gravité du résultat de la nature et du siège de la cause, il conçoit des doutes d'autant plus naturels que l'enfant L..., était atteint d'une maladie grave, et que le procès-verbal d'autopsie n'indique pas explicitement que les voies aériennes, siège de cette maladie, aient été examinées. En conséquence, il demande quelques détails avant de se prononcer.

M. le président juge que le procès-verbal d'autopsie étant acquis à la cause, il n'y a pas lieu d'en débattre les conclusions; que le témoin n'est consulté que sur la question d'aliénation mentale, et que la défense pourra d'ailleurs tirer de ses observations le parti qu'elle jugera convenable.

Le témoin fait observer qu'il est loin de vouloir atténuer la confiance due à ses honorables confrères, mais que M. le président lui ayant dit: *Faites connaître à MM. les jurés l'impression que vous ont laissée les débats*, il a cru ne devoir négliger aucun des témoignages entendus en ce qui était de sa compétence.

Élargissant le terrain de l'accusation, qui ne reprochait d'abord à D. B... que des *blessures faites sans intention de donner la mort, mais l'ayant néanmoins occasionée*, le ministère public s'attache à établir que B... a agi dans le but de débarrasser sa belle-sœur d'un enfant qui était à-la-fois pour elle une honte et un fardeau. Il termine par la sortie obligée contre l'*esprit de système qui domine la science,* sans prendre garde que, cette fois du moins, c'est la science qui a ouvert la voie à l'accusation, et que si plus tard elle n'a point aplani les difficultés de la cause, elle n'en a pas non plus élevé de nouvelles. (1)

Le défenseur, Me Tiengon de Tréferion, jeune avocat de la plus haute espérance, démontre que B... n'avait pas intérêt de se débarrasser de l'enfant, puisqu'il recevait un salaire pour les soins qu'il lui donnait; que l'enfant n'était pas onéreux à sa mère; qui d'ailleurs n'est point en cause, puisque B... avait refusé le prix du premier mois échu. Il tire habilement parti de l'impassibilité stupide de son client, le jour et le lendemain du fait incriminé, pour conclure à l'existence d'un accès d'épilepsie,

---

(1) *L'esprit de système* est sans doute apparu à M. le substitut du procureur général quand ses oreilles ont été frappées des faits qui établissent que B... a été pris d'un accès de folie pendant son séjour à l'hôpital des aliénés. Mais, il faut bien le répéter puisque toujours on l'oublie, la folie survenant après l'acte ne constitue, tout au plus, qu'une simple présomption sur l'état mental de l'auteur au temps de l'acte. La présomption serait plus forte dans le cas de manie périodique, encore faudrait-il en démontrer l'existence par des preuves directes.

pendant lequel l'acte aurait été commis. Il produit des certificats du maire et du recteur de Trigarou, lieu de naissance de l'accusé, desquels il résulte que ce malheureux est atteint, depuis l'âge de douze ans, de la maladie que sa longue détention a si cruellement aggravée.

M. le président résume les débats avec une impartialité et une lucidité remarquables; et, après quelques minutes de délibération, le jury prononce un verdict d'acquittement. Le ministère public ne faisant aucune réserve, D. B... est mis en liberté.

Si quelque intérêt s'attache à cette cause, il naît surtout de son obscurité. Les blessures nombreuses reconnues sur le corps de J. L..... ne peuvent s'expliquer par une chute. D. B... ne tarde pas à s'en convaincre, et ne peut disconvenir qu'il soit l'auteur de ces blessures, puisqu'il était seul dans la maison avec les enfans; autrement il faudrait admettre que sa belle-sœur a épié le moment où il aurait un accès d'épilepsie pour immoler l'enfant dont on a supposé qu'il lui importait de se débarrasser, supposition inadmissible et que rien ne justifie. Mais si les blessures constatées ne peuvent être attribuées qu'à D. B....., dans quelles circonstances les a-t-il faites? est-ce pendant un accès ou sous l'influence d'un accès, ou bien hors de l'accès et de son influence? Dans la première hypothèse, il faudrait que B..... eût été pris de convulsions pendant qu'il était couché avec l'enfant, les écorchures attribuées aux clous du soulier (voyez plus haut) auraient dû alors être produites par les ongles des doigts ou des orteils; mais

dans ce cas, comment B..., en revenant à lui, se serait-il trouvé tout habillé et hors de sa maison? Ou bien, après s'être levé et vêtu, aurait-il eu un accès semblable à celui qui a été observé à l'hôpital des aliénés de Rennes? Aurait-il, dans la première période de cet accès, jeté à terre et foulé aux pieds le malheureux enfant, et serait-il ensuite allé tomber dans sa cour? Ou enfin aurait-il eu deux accès consécutifs, l'un dans son lit, l'autre à la porte de son domicile, dans l'intervalle desquels il aurait recouvré ses sens tout juste assez pour prendre ses vêtemens? Quelle que soit celle de ses suppositions à laquelle on s'arrête, elle n'en reste pas moins une pure supposition.

Dans la seconde hypothèse, B... aurait agi dans la période de trouble intellectuel et moral qui accompagne les attaques d'épilepsie. Mais dans les intervalles des quatorze accès constatés à l'hôpital des aliénés de Rennes, on l'a vu triste, inquiet, sombre même, jamais féroce ni stupide. Au reste, il ne faut pas oublier que le trouble qui suit l'accès est loin de se prononcer constamment en raison directe de l'intensité de celui-ci, et de présenter toujours un caractère uniforme. Je pourrais citer plus d'un exemple de cette double singularité, si je ne craignais de trop allonger cet article.

Enfin peut-on présumer que, hors de l'accès et de son influence, B... ait exercé contre son neveu une brutalité inconcevable, soit qu'il en calculât les suites, soit qu'il ne les calculât pas? Aurait-il même prévu le parti qu'il pourrait tirer de sa maladie pour sa

justification, si elle devenait nécessaire? Mais il n'avoue son infirmité que quand il ne peut plus la tenir secrète; plutôt que d'en convenir, il aggrave les soupçons qui pèsent sur lui en attribuant les meurtrissures dont le corps de J. L... est couvert, à des causes dont il est difficile qu'il ne sente pas l'insuffisance. D'ailleurs, une telle conduite serait en opposition formelle avec tout ce qu'on sait de son caractère et de ses mœurs. L'accusation a dit : *B..... aimait beaucoup ses enfans, donc il devait haïr un enfant étranger*. Peut-être oui; si un motif quelconque de rivalité eût existé entre les filles de B..... et le fils de sa belle-sœur; mais dans l'impossibilité où l'on est d'alléguer aucun motif de ce genre, n'est-il pas plûs logique de s'en tenir à la règle commune qui est que le plus souvent les personnes qui aiment beaucoup leurs enfans, aiment aussi les enfans en général? Je dois dire néanmoins que j'ai été frappé d'une circonstance dans laquelle le défenseur de B... a cherché la cause de l'accès d'épilepsie qu'il suppose avoir eu lieu le matin du dimanche 23 juillet. La veille, le médecin qui traitait les quatre enfans de la coqueluche, avait annoncé à D. B..... que sa fille aînée était vouée à la mort. Quelle association d'idées une semblable nouvelle a-t-elle pu amener dans la tête à demi égarée d'un épileptique? je n'oserais le dire. Le cœur humain a des replis bien cachés que la raison comprime et désavoue, mais que la folie déploie et révèle au grand jour.

## OBSERVATIONS ET EXPÉRIENCES

### SUR PLUSIEURS POINTS DE L'HISTOIRE MÉDICO-LÉGALE DE L'ASPHYXIE PAR LE CHARBON;

**PAR LE Dr OLLIVIER (D'ANGERS),**
Membre de l'Académie royale de médecine, etc.

Malgré l'esprit de recherche et de contrôle qu'on porte aujourd'hui dans l'étude des sciences, il est encore beaucoup de points dont la vérification reste à faire, et lorsqu'on veut approfondir certaines questions, on est surpris de voir que telle assertion, admise généralement comme une vérité, est démentie par des faits bien positifs, et qui ne peuvent donner prise au moindre doute.

### § I. *De la couleur du sang.*

L'histoire de l'asphyxie par le charbon en offre un exemple. Lisez tous les ouvrages où l'on traite de ce genre de mort, et vous verrez indiquée, au nombre de ses phénomènes caractéristiques et constans, la *couleur noire du sang.* Cependant cet effet de l'asphyxie par le charbon n'est point aussi invariable qu'on pourrait le penser d'après l'unanimité des auteurs sur ce point, et d'après une expérience de Nysten (1), qui peut avoir aussi contribué à faire

(1) *Recherches de physiologie et de chimie pathologiques, etc.* Paris, 1811, in-8, pag. 94-97, expér. XXXII.

accréditer cette opinion, en démontrant que le gaz acide carbonique injecté dans les vaisseaux, donne une couleur brune plus ou moins foncée au sang artériel. Mais une observation attentive a souvent ainsi montré qu'on s'est trop hâté de généraliser certains faits, et lors même que les exceptions seraient en très petit nombre, il importe de les signaler afin de prévenir des interprétations trop absolues.

C'est surtout en médecine légale qu'il peut y avoir danger à être exclusif dans l'exposé de propositions qui peuvent servir de preuves juridiques. Mon collègue M. le docteur Marye a insisté avec juste raison sur cette remarque dans un mémoire (1) plein d'intérêt où il examine diverses questions relatives au genre d'asphyxie dont il s'agit; il en a soulevé plusieurs sur lesquelles je dirai seulement quelques mots, mais j'insisterai plus particulièrement ici sur le phénomène dont je viens de parler, et qui est relatif à la couleur du sang.

Au lieu d'être *noir*, il arrive quelquefois que ce liquide s'écoule des vaisseaux avec *une couleur rouge* : à l'autopsie où je fis cette remarque pour la première fois, une semblable particularité me frappa vivement, mais avant de signaler le fait à l'attention des observateurs, je voulus qu'il fût bien constaté par un certain nombre d'exemples, qui d'ailleurs

(1) *De l'asphyxie par la vapeur du charbon, ou examen critique de plusieurs phénomènes, considérés par les auteurs comme dépendant de ce genre d'asphyxie.* Paris, 1837, broch. in-8, 56 pages.

pouvaient, par leur réunion, me faire connaître les circonstances dans lesquelles ce résultat peut ainsi se représenter. Or, ce que je n'ai vu que sur le cadavre, M. Marye l'a observé pendant la vie chez plusieurs individus asphyxiés incomplètement par la vapeur du charbon. Les exemples qu'il rapporte (1), et que je vais résumer ici, en venant à l'appui de mon observation, ne prouveraient-ils pas aussi que le fait dont je parle n'est pas aussi rare qu'on pourrait le croire d'après l'assertion contraire de tous les auteurs?

Dans le premier cas, les phénomènes de l'asphyxie dataient déjà de plusieurs heures, et d'après leur intensité on pouvait considérer la mort comme imminente. C'est dans cet état qu'une saignée de bras fut pratiquée, et qu'on vit alors jaillir de la veine ouverte un sang *très manifestement rouge et qui se coagula promptement*. Dans le deuxième cas, M. Marye est appelé deux heures après que tous les préparatifs du suicide avaient été faits dans une pièce mal close, et quand déjà l'asphyxie était au plus haut degré. Le sang qui sortit par jet, aussitôt après la saignée, était également *rouge*. Dans le troisième cas, l'asphyxie datait de peu de temps quand la saignée du bras fut pratiquée, et donna issue *à un sang rouge, qui se coagula rapidement*. Dans le quatrième cas, la la même remarque fut faite dans des circonstances semblables. Enfin, dans le cinquième cas, l'asphyxie

(1) *Mém. cit.* pages 23, 24, 25, 26, 31.

était arrivée pour ainsi dire à sa dernière période, car l'individu succomba deux heures après avoir été saigné, et chez lui le sang jaillit de la veine du bras, *avec une couleur rouge manifeste, et se coagula assez promptement.*

Ce dernier exemple me conduit naturellement à citer ceux que j'ai observés.

1re Obs. — Le premier fait que je vais rapporter est celui qui attira spécialement mon attention sur *cette couleur rouge du sang* dans l'asphyxie par le charbon; ce phénomène fut d'autant plus remarquable, qu'ici deux cadavres étaient soumis en même temps à mon examen, que la mort était survenue chez les deux sujets dans les mêmes circonstances, et que ce fut en comparant l'état des organes de l'un et de l'autre que je reconnus, que chez l'un le sang était noir, tandis que chez l'autre il était rouge. Voici ce cas: la femme F..., qui avait déjà menacé à plusieurs reprises de se détruire, réalise son projet le 21 mars 1837. Après avoir fait souper son fils aîné, âgé de cinq ans, elle le couche: elle allaitait alors un garçon de dix mois; elle le fait téter, et lorsqu'il est endormi, elle le place près de son frère dans le même lit, remplit deux réchauds de charbon qu'elle allume, et qu'elle met au milieu de la chambre, sort ensuite après avoir soigneusement fermé sa porte, et, ainsi que l'instruction l'apprit plus tard, elle fut se jeter dans le canal de la Villette, d'où on la retira noyée, le surlendemain. Chargé par M. Cramail, juge d'instruction, de procéder avec M. West, à l'autopsie de ces deux enfans, nous fîmes cette double opération en même

temps. Nous constatâmes que chez les deux enfans la digestion avait été arrêtée presqu'à son début par la mort qui les avait frappés : chez l'aîné, l'estomac était rempli d'alimens non digérés, et parfaitement reconnaissables ; l'estomac du plus jeune était distendu par une grande quantité de lait non coagulé, sans aucune odeur acide, et qui offrait encore tous les caractères que ce liquide présente au moment de son ingestion. Chez cet enfant, tout le sang qui s'écoula des vaisseaux avait *une couleur rouge ;* les muscles étaient rosés. Chez son frère, le sang n'offrit pas la même couleur : il était *noir*.

2me Obs. — La femme C... âgé de 33 ans, avait perdu une fille qu'elle aimait beaucoup, et depuis cette époque, elle était devenue triste et soucieuse ; le 13 septembre 1837, elle sort de bonne heure, et se rend chez une de ses parentes qui habite un quartier éloigné du sien. Celle-ci, obligée de s'absenter, la laisse seule ; à huit heures on vit la femme C..., regarder par la croisée un instant et la fermer. A neuf heures, en rentrant dans sa chambre, mademoiselle ..., trouve la femme C... morte, asphyxié près d'un fourneau rempli de charbon en parti consumé. Je fus chargé par M. Hely d'Oissel, substitut de M. le procureur du roi, de procéder à l'autopsie avec M. le docteur Lembert jeune. Le sang qui s'écoula du cadavre *était très liquide, d'un rouge* très analogue à celui du sang artériel pendant la vie. Tous les muscles avaient une couleur rouge et non pas brune. M. Lembert fut frappé, ainsi que moi, de cette particularité que je lui fis remarquer.

3e Obs. — Le troisième exemple s'est offert à mon observation dans des circonstances très analogues à celles du premier fait que je viens de rapporter. La femme T... découragée par le peu de réussite de son commerce, avait déjà tenté une fois de se suicider (l'échéance d'une obligation qu'elle avait contractée avait lieu le 20 septembre 1837) : persuadée qu'elle ne pourra payer la somme qu'elle doit, elle veut se détruire, et pour soustraire ses enfans à la misère dans laquelle elle va les laisser, elle décide qu'ils mourront avec elle. Le 15 septembre, à peine son mari est-il parti pour se rendre à son travail, qu'elle s'enferme dans sa chambre avec ses deux enfans : l'aîné, petite fille de deux ans environ, venait de déjeuner : elle la couche, et place près de son berceau un fourneau rempli de charbon qu'elle allume; elle se met ensuite dans son lit après avoir allumé un autre fourneau, et elle endort son plus jeune enfant, qui était âgé de quatre mois et demi, en lui donnant le sein; au bout de quelque temps les voisins s'apercevant que la porte de la boutique de la femme T... était fermée, viennent l'appeler : n'entendant aucune réponse on enfonce la porte, et l'on trouve la mère et son jeune enfant encore vivans : mais l'aînée était morte. La femme T... et sa jeune fille ont survécu. Je fus chargé par M. Hely d'Oissel, substitut de M. le procureur du roi, de procéder à l'ouverture du corps de l'enfant, avec M. le docteur West. L'estomac contenait une grande quantité d'alimens dont la digestion était à peine commencée. Tout le sang qui s'écoula des vaisseaux et des divers organes,

était *d'un rouge artériel;* les muscles étaient rosés.

4e Obs. — J'ai vu un quatrième exemple de cette couleur rouge du sang, après la mort par le genre d'asphyxie dont il s'agit, chez le sieur Lion dont je rapporte plus loin l'histoire. D'après les renseignemens recueillis par l'instruction, cet individu, âgé de 40 ans environ, aurait été pris de vin pendant une partie de la journée qui précéda sa mort: je me borne à mentionner ici cette circonstance parce qu'elle n'existait pas, omme on la vu, dans aucun des cas qui précèdent.

5e Obs. Enfin, le dernier exemple que je citerai m'a été fourni par un cas d'*asphyxie par le gaz de l'éclairage*. Angélique F..., âgée de 17 ans, couchait dans une soupente construite au fond d'une boutique du quartier du Palais-Royal; dans la soirée du 26 novembre 1837, les conduits du gaz avaient été fermés comme d'habitude, et la jeune F... se coucha après avoir éteint la chandelle qu'elle avait conservé allumée quelques instans après la fermeture des conduits du gaz. Il paraît qu'une fuite eut lieu par quelque crevasse, ou qu'un des conduits ne resta pas complètement fermé pendant toute la nuit, car lorsqu'on vint le lendemain au matin pour ouvrir la boutique, on fut frappé de l'odeur pénétrante et caractéristique du gaz qu'elle renfermait; il fallut en laisser quelque temps la porte ouverte avant de pouvoir y pénétrer, et l'on trouva la jeune F... morte dans son lit: le cadavre était déjà froid. Je fus chargé par M. Hely d'Oissel, substitut de M. le procureur du roi, de procéder à l'ouverture du cadavre avec M. Devillers.

Cette opération fut pratiquée le 28 novembre, à 3 heures de l'après-midi. Le sang qui coula de tous les organes avait une grande fluidité, et une couleur d'un beau *rouge pourpre*; le ventricule droit contenait un très petit caillot fibrineux. Les muscles avaient une teinte plutôt rouge que brune. La putréfaction était très peu avancée.

On ne pensera pas sans doute que je veuille assimiler l'asphyxie par le gaz de l'éclairage à celle que produit le charbon en combustion : les gaz délétères qui se forment dans les deux cas sont, comme on le sait, fort différens. Mais l'analogie que ce fait m'offrit sous le rapport de l'état du sang, avec ceux que je viens de citer, m'a engagé à le rapporter ici. Je me bornerai à faire remarquer que dans un cas de ce genre, recueilli par MM. Devergie et Paulin (*Annales d'hyg. et de méd. lég.* t. III, p. 457), le sang fut trouvé *coagulé et non pas fluide*, comme ici; que la surface externe du foie était d'un vert ardoisé, et que son tissu plus dense, avait la couleur de *terre d'Egypte*; tandis que chez la jeune Angélique F... cet organe était d'un rouge brun, sans changement appréciable dans l'aspect et la consistance de son tissu. Si, dans les deux cas, la mort a été causée par le gaz de l'éclairage, il faut en conclure que ce genre d'asphyxie détermine des altérations du sang bien opposées.

Mais je termine ici cette digression, et je me résume en disant : que, d'après les exemples que je viens de rapporter, il est évident que, dans l'asphyxie par le charbon, la couleur noire du sang ne peut plus

être considérée comme un phénomène cadavérique constant, et caractéristique de ce genre de mort; que le sang est quelquefois rouge; que si, dans quelques cas, il arrivait qu'on eût intérêt à faire disparaître les preuves accessoires de l'asphyxie (telles que réchauds, vases quelconques, cendres, charbon, ou en donnant un libre accès à l'air extérieur, etc.), et qu'ainsi l'on ne trouvât rien, lors de la visite des lieux, qui pût indiquer la cause du décès de l'individu, la couleur rouge du sang, qui pourrait être alors ultérieurement observée à l'autopsie, ne devrait pas être invoquée comme un fait propre à infirmer la possibilité de l'asphyxie par le charbon. Cette dernière réflexion suffit pour laisser entrevoir les conséquences qui peuvent être déduites du phénomène que je viens de signaler : sa connaissance devra donc rendre le médecin expert plus circonspect lorsqu'il s'agira de tirer des conclusions médico-légales de l'inspection seule des organes sur le cadavre.

Quelles sont les causes de cette couleur rouge du sang chez les individus asphyxiés par le charbon pendant la vie, et chez quelques-uns après la mort ? En voyant que ce phénomène s'est représenté dans tous les cas observés par M. Marye, et que, parmi ceux où je l'ai remarqué, il en est deux (2[e] et 3[e] ex.), dans lesquels l'asphyxie avait été très rapide, serait-on porté à penser que cette différence dans la couleur du sang dépend de ce qu'au commencement de la combustion du charbon, l'air ambiant est composé de gaz qui diffèrent par leur nature et leurs proportions relatives, de

ceux qui existent quand tout le charbon est incandescent, et l'asphyxie plus avancée ? Mais c'est l'hydrogène bi-carboné qu'on trouve d'abord pendant un certain temps dans une proportion égale à celle de l'acide carbonique (1), et d'après les expériences de Nysten (2), l'injection de ce gaz dans le sang veineux donne une teinte brune au sang artériel, lequel à la vérité, reprend ensuite sa couleur vermeille assez promptement. Ce n'est donc pas à cette circonstance qu'on peut attribuer la couleur rouge que le sang offre ainsi accidentellement après la mort, d'autant plus que l'air inspiré par les poumons, et qui vient se combiner au sang, dans les commencemens de l'asphyxie par le charbon, contient en même temps une quantité déjà considérable d'acide carbonique qui, comme les expériences de Nysten l'ont prouvé, est après le gaz oxide de carbone, celui qui donne au sang artériel la couleur brune la plus foncée.

Je n'examinerai pas plus longuement ici cette question pour la solution de laquelle je crois qu'il faut que des expériences nouvelles soient entreprises et que plus de faits soient recueillis. Je me borne à la signaler comme un but de recherches qui peuvent avoir des résultats importans.

§ II. *De la couleur de la face après la mort.*

Au commencement de ce mémoire, j'ai applaudi à l'esprit de critique qui a présidé aux observations

(1) Orfila, *Leçons de méd. lég.*, t. III, p. 516, 3e édit.

(2) *Ouv. cité*, p. 111, expér. XLII.

de M. Marye, et, comme lui, je me suis empressé de reconnaître qu'on ne peut avoir trop de circonspection quand il s'agit de généraliser certaines propositions en médecine légale. C'est en conséquence de ce principe que je crois devoir réfuter une de ses conclusions, car elle se trouve en contradiction avec des faits bien positifs. Suivant lui, « la coloration violacée de la face ne se rencontre *jamais* dans les asphyxiés par le charbon : ceux qui l'ont vue, l'ont confondue avec un premier degré de putréfaction commun avec toutes les autres causes de mort. » (1)

Cette conclusion serait vraie, si M. Marye ne l'eût présentée que comme un corollaire de ses propres observations; mais elle cesse de l'être d'après le sens général et absolu qu'il lui donne. Il suffirait de réfléchir aux circonstances si variées dans lesquelles a lieu l'asphyxie par le charbon, et aux différences si nombreuses relatives au sexe, à l'âge, à la constitution particulière, à l'état de santé habituelle, au genre de vie, etc., des individus qui meurent de la sorte, pour admettre *à priori* que tant de conditions dissemblables peuvent apporter quelques modifications dans les effets qui résultent de cette cause de mort. M. Marye lui-même a rappelé (2) un fait très remarquable, que tous les praticiens ont pu constater, et dont j'ai eu plus d'un exemple sous les yeux; c'est qu'il est des individus qui peuvent supporter

---

(1) *Mém. cit.*, p. 28.
(2) *Ibid*, p. 10.

assez long-temps la vapeur du charbon sans éprouver la moindre incommodité, tandis qu'il en est d'autres à qui le séjour momentané dans une pièce où brûle du charbon suffit pour produire des vertiges, un sentiment de malaise et d'anéantissement presque subit. Est-il une observation plus propre à démontrer la différence des susceptibilités individuelles? et comment croire dès-lors que les phénomènes cadavériques ne peuvent pas eux-mêmes varier?

Et, en effet, l'expérience est ici d'accord avec le raisonnement. Sans doute le plus ordinairement la face des cadavres est pâle, décolorée; mais j'ai vu plusieurs fois, et notamment dans deux circonstances, des individus morts asphyxiés par le charbon, chez lesquels la face avait une coloration violacée très prononcée et sans gonflement ni boursoufflure. L'un des exemples m'a été fourni par un jeune homme que des pertes au jeu décidèrent à se suicider.: la face et la partie supérieure de la poitrine avaient une teinte violet-foncé uniforme. La mort datait de dix heures environ, et il n'existait aucun commencement de putréfaction. — Voici le second exemple. Un jeune homme s'asphyxie avec sa maîtresse, que sa famille n'avait pas voulu qu'il épousât; chez tous les deux, que j'examinai douze heures environ après la mort, la face était violacée. Cette coloration, plus étendue chez le jeune homme, l'était moins chez la femme, et n'occupait que les tégumens du crâne, la peau du front, d'une partie des joues, et du pourtour des lèvres. Les deux cadavres étaient froids, et sans aucun signe de décomposition putride.

La coloration violacée de la face peut donc xister peu de temps après la mort, et les exemples que je viens de citer démontrent que cette teinte de la peau n'est point un effet de la putréfaction; sans admettre d'une manière absolue que cette cause ait une influence directe sûr eette coloration violacée de la face, je dois ajouter qu'il m'a semblé, d'après les observations que j'ai faites, que cette teinte se manifeste même assez fréquemment, mais à une époque déjà éloignée de la mort, en sorte qu'elle peut très bien ne pas exister lors d'une première constatation du décès, et apparaître ensuite. Cette circonstance n'expliquerait-elle pas pourquoi M. Marye a trouvé la face du cadavre pâle et non colorée, dans les divers exemples qu'il cite?

Enfin, n'arrive-t-il pas aussi que, dans plus d'un cas, l'asphyxie a été précédée d'un état d'ivresse par suite duquel on trouve sur le cadavre les effets d'une congestion cérébrale plus ou moins prononcée? Qu'alors, la coloration de la face ne soit pas le résultat de l'asphyxie, je le nie pas; mais en concluera-t-on parce que cette coloration existe que l'individu n'est pas mort asphyxié par le charbon? On voit quelles conséquences pourrait avoir une opinion trop exclusive là où il y aurait une coïncidence très possible, peut-être fréquente, et qui peut contribuer quelquefois aussi à produire une coloration violacée de la face, qui, comme nous venons de le voir, peut également se manifester indépendamment de cette circonstance, et uniquement sous l'influence de l'asphyxie par le charbon.

## § III. *De la quantité de charbon nécessaire pour que l'asphyxie soit mortelle.*

En envisageant cette question d'une manière abstraite, tout médecin dira, comme M. Marye (*Mém. cit.*, p. 41), que la solution en est impossible, parce que la disposition des localités varie à l'infini, que les cendres qu'on retrouve ne peuvent faire juger de la quantité du charbon brûlé, etc., etc. Mais c'est précisément par suite de cette grande variété dans les détails de chaque cas d'asphyxie par le charbon, qu'il peut arriver que telle circonstance qui ne s'était pas offerte ici, se représente là, et qu'elle fournisse les moyens de résoudre ainsi plus d'un problème qui paraissait insoluble au premier abord. C'est ce qui eut lieu dans le cas que je vais rapporter.

Les réflexions de M. Marye lui ont été suggérées par une affaire criminelle dans laquelle nous fûmes appelés comme experts, et dont les détails ont été publiés dans ce recueil (t. XVII, p. 201) par M. Devergie. Une affaire qui a beaucoup de rapport avec cette dernière a été récemment aussi l'objet d'une enquête judiciaire. L'instruction a fait soulever des questions analogues à celles qui nous avaient été déjà posées : je me suis efforcé de les résoudre à l'aide de recherches et d'expériences nouvelles. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt de faire connaître les circonstances d'un fait qui se représente ainsi pour la seconde fois, et la marche que j'ai suivie dans cette expertise médico-légale. Voici la copie de mon rapport :

*Consultation médico-légale sur un cas d'asphyxie par le charbon.*

Nous soussigné, etc..., sur l'invitation de M. Berthelin, juge d'instruction, nous sommes rendus, le 17 mars dernier, en son cabinet, au Palais de Justice, à l'effet de prendre connaissance des pièces de la procédure instruite contre la fille Ferrand, à l'occasion du décès du nommé Lion, et de nous expliquer sur plusieurs circonstances relatives à la mort de ce dernier, dont l'autopsie avait été faite par nous et M. le docteur Jadelot fils, le 28 février 1838, en vertu d'une ordonnance de M. Hely d'Oissel, substitut de M. le procureur du roi.

Voici le résumé des faits résultant de l'instruction :

Le sieur Lion vivait en concubinage avec la fille Ferrand ; la chambre de celle-ci était sur le même carré et au même étage que celle occupée par Lion et sa femme, rue du Roi-de-Sicile, n° 17. Le 25 février dernier, vers onze heures et demie du soir, la fille Ferrand rentra chez elle avec Lion, qui était dans un état d'ivresse assez prononcé. D'après la version de cette fille, à peine la porte est-elle fermée sur eux, que Lion s'empare d'un couteau, et, déclarant qu'il veut se détruire, il cherche à s'en frapper ; la fille Ferrand se précipite alors sur lui, et, après un débat de quelques instans, elle saisit le couteau, l'arrache des mains de Lion, et le jette à l'extrémité de la chambre, du côté de la porte ; violemment émue par

cette scène, elle tombe presque aussitôt à la renverse, évanouie, et ne recouvre ses sens que vers six heures et demie ou sept heures du matin; elle se retrouve alors étendue sur le carreau, entre sa commode et le lit, la tête tournée du côté de la porte.

Que se passa-t-il pendant son évanouissement? elle l'ignore complètement, dit-elle; mais quand elle fut revenue de cet état de syncope, et qu'elle put se lever, elle fut horriblement effrayée, en voyant Lion couché tout habillé sur son lit, la face appliquée sur la couverture, et souillée par le sang qui s'écoulait de la bouche et du nez: il était mort. Elle vit alors au pied du lit, du côté de la croisée, deux fourneaux et deux terrines remplies de cendres et de débris de charbon, qui lui firent assez comprendre quelle avait été la cause de la mort de Lion.

Quant à elle, elle se sentait étourdie, et lorsqu'elle entendit qu'on lui demandait d'ouvrir sa porte, et que, sur son refus, on menaçait de la faire enfoncer, elle chercha à se pendre à une corde attachée à un clou près de la porte; mais la corde cassa, et la fille Ferrand était tombée à terre lorsqu'on pénétra dans sa chambre.

A ces détails fournis par la fille Ferrand, nous ajouterons que, vers une heure et demie après minuit, la femme Lion, dont la chambre n'est séparée que par une cloison de celle de la fille Ferrand, entendit des plaintes, des gémissemens assez forts, et qu'elle crut que cette dernière était malade: elle ne soupçonnait pas que son mari, qui n'était pas rentré dans la soirée, fût dans la chambre de la fille Ferrand. Les

plaintes devinrent ensuite de plus en plus sourdes et cessèrent de se faire entendre.

Telle est l'analyse très sommaire des déclarations de la fille Ferrand ; c'est dans cet état de choses que M. le juge d'instruction nous a posé les questions suivantes, que nous allons retracer ici successivement, en y joignant les réponses que nous croyons devoir faire à chacune d'elles.

1° « *D'après la connaissance que nous venons de vous donner des pièces de la procédure, et d'après celles que vous avez acquises personnellement en vous transportant dans la chambre où vous avez trouvé le cadavre du sieur Lion, estimez-vous que la fille Ferrand qui, d'après ses dires, serait entrée vers onze heures et demie du soir, le 25 février dernier, dans cette chambre avec Lion; qui se serait évanouie en entrant dans cette chambre, et ne serait revenue de son évanouissement que le lendemain vers sept heures du matin, ait pu rester, pendant tout ce laps de temps, exposée à l'influence de l'acide carbonique qui s'échappait des fourneaux et des terrines remplies de charbon allumé, placés dans ladite chambre, et que vous avez vus, sans succomber à l'influence des gaz qui ont donné la mort audit Lion?* »

*Réponse.* La chambre de la fille Ferrand, éclairée par une seule croisée située au nord-nord-est, a quinze pieds de longueur, six pieds quatre pouces de largeur, et sept pieds et demi de hauteur. La croisée est parfaitement close ; il en est de même de la porte, au-dessous de laquelle l'air ne peut pénétrer que difficilement, parce qu'elle appuie contre

une traverse placée en dehors, et qui dépasse d'un pouce et demi environ le niveau du sol de la chambre. Elle s'applique d'ailleurs assez exactement contre le chambranle, tant du côté des gonds que du côté de la serrure. Cette porte est placée en face et à l'extrémité de la chambre opposée à celle où se trouve la croisée. Le lit et la commode sont distans l'un et l'autre de quatre pieds environ de la porte.

De cette chambre, on peut monter dans un grenier placé immédiatement au-dessus, par une ouverture pratiquée au plancher, à droite et au dessus de la porte; cette ouverture a deux pieds et demi de longueur environ, sur deux pieds de largeur; elle est fermée par une trappe sans gonds ni serrure, et qui est simplement appliquée sur cette ouverture qu'elle clôt d'ailleurs assez exactement. Ce grenier était rempli de jonc à l'époque de l'évènement. Il n'y a pas d'échelle pour monter dans ce grenier: on ne pourrait y arriver qu'en montant sur une chaise qu'on placerait préliminairement sur une table ou un meuble élevé. La fille Ferrand nous a dit qu'elle n'y était jamais entrée.

Telle est la disposition générale de la chambre de la fille Ferrand. Il en résulte que cette pièce est suffisamment close pour qu'il soit difficile de comprendre que cette femme ait pu rester dans la position où elle dit avoir été depuis minuit environ jusqu'à six heures du matin, sans ressentir les effets délétères de la vapeur du charbon qui a causé la mort de Lion, et sans succomber comme lui.

Pour achever d'éclaircir cette partie de la ques-

tion qui nous est posée, il importait d'apprécier, autant que possible, la quantité de charbon qui avait été brûlé dans la chambre de la fille Ferrand ; pendant la nuit du 25 au 26 février. Le volume des vapeurs délétères étant en raison directe de la masse de charbon brûlé, cette solution devait nécessairement mettre à même de juger du degré de véracité des assertions de la fille Ferrand. En conséquence, lors de notre visite de l'état des lieux, nous recueillîmes avec le plus grand soin ; toutes les cendres que contenaient les deux fourneaux et les deux terrines, et nous constatâmes que leur poids était de *huit onces deux gros et demi.* Sur notre demande, tout le charbon qui restait dans la chambre de la fille Ferrand nous fut remis (il pouvait y en avoir une demi-voie environ : cette fille est lingère), et, après l'avoir fait brûler avec toutes les précautions nécessaires, nous avons reconnu qu'il fournissait *six onces deux gros* de cendres *par boisseau de charbon.*

Il ressort donc manifestement de cette expérience *qu'un boisseau et un tiers de boisseau* de ce charbon a été brûlé dans la nuit du 25 au 26 février, dans la chambre de la fille Ferrand. Or, en prenant avec soin le poids de ce charbon, nous avons constaté que chaque boisseau représente *huit livres deux onces;* d'où il suit que la quantité qui a été brûlée pesait 10 livres 1/2 ou 5 kil. 319 gram. Si l'on défalque de ce poids (5 kil. 319 gram.), celui des cendres, et que nous recueillîmes, résultant de la combustion, c'est-à-dire 8 onces 2 gros 1/2 ou 260 grammes, on voit qu'il y a eu de charbon consumé 10 livres et près

de 2 onces ou 5 kil. 059 grammes. D'après les proportions connues des différens gaz qui se produisent pendant la combustion du charbon, on peut évaluer approximativement au tiers du poids indiqué la quantité qui a servi à la formation de l'hydrogène bi-carboné, et peut-être de l'oxide de carbone: la production de ce dernier gaz a lieu, selon toute probabilité, quand le charbon incandescent est en grande quantité et à une haute température, en présence du gaz acide carbonique.

En admettant cette évaluation, il y a donc eu plus de 6 livres 1/2 ou 3 kil. 373 grammes de ce charbon pour fournir l'acide carbonique qui s'est dégagé dans la chambre de la fille Ferrand.

Pour former l'acide carbonique, on trouve que 100 parties de carbone s'emparent de 261,4 parties d'oxigène (l'acide carbonique étant formé de carbone 27,67, oxigène 72,33), les 3 kil. 373 grammes de charbon restant ont donc produit 12 kil. 190 gr. d'acide carbonique et une légère fraction, ce qui donne en volume 6175 litres, plus une légère fraction de litre, de gaz acide carbonique. Or, ce gaz pèse par litre 1 gros 974, et 100 litres représentent 2 *pieds cubes* $\frac{917}{1000}$; il en résulte donc que les 6175 litres de gaz acide carbonique ont formé en volume 180 pieds cubes, plus $\frac{149}{1000}$.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la chambre de la fille Ferrand a 15 pieds de longueur sur 6 pieds 4 pouces de largeur et 7 pieds 1/2 de hauteur, dimensions qui, réduites en pieds cubes, donnent pour la capacité de la chambre 712 pieds cubes; il y a

donc eu, dans l'atmosphère de la chambre del a fille Ferrand, *plus d'un quart en volume* (180 pieds cubes et une fraction) de gaz acide carbonique.

Ce premier fait établi, si nous consultons les expériences dont ce gaz a été l'objet, nous voyons: 1° que la proportion la plus élevée à laquelle l'acide carbonique puisse être mêlé à l'air sans être nuisible, est de 0,02 ou 0,03; il cause rapidement la mort lorsqu'il s'y trouve dans la proportion de 0,20, c'est-à-dire quand il forme la cinquième partie de l'air inspiré; il tue alors les animaux en trois minutes. (Varin, *Dissert. physiol. et médic. sur les asphyxies et la respirat.*, thèse de Paris, in-8, an x, n° 81, pag. 17);

2° Ces résultats sont confirmés par les expériences de M. Edwards (*de l'influence des agens physiques sur la vie*, Paris, in-8), et celles de M. Collard de Martigny (*de l'action du gaz acide carbonique sur l'économie animale*, Archiv. gén. de méd., t. XVI, p. 203, ann. 1827.)

S'il suffit d'un cinquième en volume d'acide carbonique mêlé à l'air atmosphérique pour causer la mort en peu d'instans, à plus forte raison cette conséquence funeste sera-t-elle plus rapide encore, si le gaz acide carbonique se trouve dans la proportion d'un quart. Mais ces proportions sont relatives au mélange de ce gaz avec un air non altéré, et cette condition, qui peut retarder les effets délétères de l'acide carbonique, n'est pas celle dans laquelle se trouvent les individus qui périssent asphyxiés par la vapeur de charbon; c'est aux dépens de l'air de la pièce dans laquelle ils sont placés, que se forment

les différens gaz qui résultent de la combustion du charbon; c'est l'oxigène de cet air qui concourt à la formation de l'acide carbonique. Long-temps avant qu'il ait pu se produire un volume bien considérable de ce gaz, l'air de la pièce est déjà vicié, il a perdu de ses qualités respirables, et l'individu qui succombe de la sorte, périt tout à-la-fois par la soustraction progressive de l'oxigène de l'air et le développement correspondant du gaz acide carbonique. L'hydrogène bi-carboné peut contribuer aussi à hâter les phénomènes de l'asphyxie, mais son influence toxique est bien moins active et bien moins rapide. Quant à l'oxide de carbone, s'il y en a de produit, il n'a vraisemblablement aucune part à l'asphyxie, car elle doit être déjà complète quand il commence à se former, dans les cas surtout où, comme dans celui-ci, le charbon embrasé a été en quantité très considérable. L'air atmosphérique de la chambre de la fille Ferrand avait même été tellement altéré à une certaine époque, qu'il était devenu non-seulement impropre à la respiration, mais même à la combustion, car nous retrouvâmes encore une assez grande quantité de charbons incomplètement brûlés dans une des terrines et dans l'un des fourneaux : leur poids total était de dix-sept onces.

Des expériences et des observations qui précèdent il résulte que, pendant un temps assez long, l'atmosphère de la chambre de la fille Ferrand a dû contenir le quart de son volume de gaz acide carbonique; qu'une proportion aussi considérable de ce gaz délétère mêlé à une atmosphère viciée, devait nécessai-

rement causer une asphyxie mortelle pour la fille Ferrand, comme elle l'a été pour le sieur Lion.

Est-ce à son évanouissement que la fille Ferrand attribue d'avoir été préservée de l'action délétère des gaz au milieu desquels elle est restée plongée pendant six heures environ ? Mais comment croire à cet évanouissement prolongé? Qui ne sait que la position dans laquelle la fille Ferrand dit être restée, est précisément la plus convenable pour faire cesser promptement une syncope ? Elle était étendue sur un carreau froid, la tête renversée sur le même plan que les pieds, et couchée sur le dos. En admettant qu'une syncope puisse durer ainsi six heures, la respiration n'en continue pas moins de s'effectuer; quoique faible, elle est suffisante pour que l'inspiration de vapeurs délétères long-temps continuée, soit suivie de la mort.

Mais l'asphyxie incomplète par le charbon, laisse l'individu qui l'a éprouvée, dans un état de torpeur, d'anéantissement qui ne lui permet pas de se lever, de marcher; une douleur de tête atroce avec faiblesse générale persiste souvent pendant plusieurs jours. La fille Ferrand a bien paru un peu étourdie, *son air était hébété* quand on est entré dans sa chambre; mais il est évident qu'elle avait tenté à l'instant même de se pendre; son cou portait l'empreinte caractéristique du lien auquel elle s'était suspendue, et ce fait suffirait pour expliquer l'état dans lequel on l'observa. Cette tentative de suicide ne prouve-t-elle pas encore contre l'asphyxie à laquelle elle aurait été exposée? Comment concilier la possibilité de sa part, des pré-

paratifs que nécessitait cette tentative de pendaison, avec l'affaissement, la prostration des forces qui suivent toujours l'inspiration, *même passagère,* des vapeurs du charbon ? ainsi, la fille Ferrand serait restée *six heures* dans une atmosphère qui avait tué Lion à ses côtés, et elle en eût ressenti des effets assez peu intenses pour pouvoir effectuer de nouveau le projet de se détruire ? Cette assertion est, pour nous, dénuée de toute probabilité.

Toutes ces explications reposent sur des faits dont l'impossibilité est évidente, aussi n'hésitons-nous pas à répondre à la première question: que la fille Ferrand, quelle qu'ait été sa position, n'aurait pu rester dans sa chambre pendant six heures, dans la nuit du 25 au 26 février, 1838, sans succomber, comme le sieur Lion, à l'asphyxie par le charbon.

2° « *L'air pur qui pouvait s'introduire dans la chambre, par l'intervalle existant entre le plancher et le bas de la porte de ladite chambre, pouvait-il suffire à l'entretien de la vie de la fille Ferrand, au milieu de l'atmosphère chargée d'acide carbonique, où elle se trouvait, alors qu'elle était couchée sur le dos, la tête du côté de la porte* » ?

*Réponse*. Dans la description détaillée que nous avons donnée précédemment des dispositions de la chambre de la fille Ferrand, nous avons fait remarquer qu'il n'existait pas d'intervalle entre le plancher et le bas de la porte de cette chambre. La traverse contre laquelle la porte appuie quand elle est fermée, intercepte tout passage à l'air de ce côté. Elle est moins exactement appliquée contre les montans la-

téraux du chambranle, tant du côté des gonds que du côté de la serrure, et cependant, il y a là peu d'intervalle, et l'air extérieur ne peut pénétrer ainsi dans l'intérieur de la chambre, qu'en petite quantité; en résumé, cette porte clôt très bien : elle ne présente donc aucune disposition particulière qui ait pu favoriser le passa e d'une quantité d'air atmosphérique suffisante pour entretenir la vie chez la fille Ferrand, pendant que le sieur Lion succombait près d'elle, asphyxié par la vapeur du charbon.

Nous pourrions citer ici, à l'appui de cette conclusion, s'il en était besoin, un assez grand nombre d'exemples d'asphyxie de ce genre, dans lesquels les individus ont succombé de la sorte, sans avoir pris les précautions nécessaires pour clore toutes les ouvertures qui pouvaient donner accès à l'air extérieur. Nous avons été appelé plusieurs fois à constater le décès de personnes mortes ainsi par suite de négligence bien involontaire, et nonobstant la communication facile de la pièce dans laquelle l'asphyxie avait eu lieu, avec une pièce voisine. Nous nous bornerons à rapporter le cas suivant qui suffira pour justifier toutes les remarques qui précèdent.

Au mois de décembre 1835, Monsieur C... marchand de nouveautés rue ....., se couche après avoir fermé le tuyau du poêle de sa chambre. Ce poêle avait été chauffé avec un mélange de charbon de bois et de coke. La chambre, située à l'entresol, immédiatement au-dessus du magasin, communiquait avec ce dernier par une ouverture de plus de deux pieds carrés, à laquelle aboutissait l'escalier tournant par

lequel on montait du magasin dans la chambre à coucher. Le lendemain matin, on frappe inutilement à la porte du magasin; à l'aide d'une échelle on pénètre dans la chambre par la croisée qu'on trouve incomplètement fermée dans sa partie inférieure. Monsieur C.... était couché dans l'attitude d'un homme qui dort profondément. Le corps était déjà froid. Le poêle était rempli en partie de coke, et de charbons incomplètement consumés. Nous trouvâmes à l'autopsie tous les caractères de la mort par l'asphyxie.

Ainsi, dans cette circonstance, malgré la clôture incomplète de la croisée, et la libre communication de l'air du magasin avec celui de la chambre à coucher par l'ouverture de l'escalier, l'atmosphère de cette chambre à pu être viciée par les gaz résultant de la combustion du charbon et du coke, à ce point qu'elle a déterminé assez promptement la mort, quoique ce poèle contînt encore la majeure partie du charbon qu'on y avait placé, et qu'il fût évident que sa combution avait cessé peu de temps après que le tuyau avait été fermé.

3° « *L'air qui pouvait pénétrer soit par la fenêtre, lorsqu'elle était fermée, soit par la trappe existant au plafond, lorsqu'elle était entre-baillée, pouvait-il suffire pour neutraliser l'effet de la vapeur de charbon sur la fille Ferrand, sans produire le même effet sur le sieur Lion, qui était couché sur un lit élevé du sol, d'environ deux à trois pieds* » ?

*Réponse.* Les faits exposés dans notre réponse à la deuxième question, trouvent ici de nouveau leur application tout entière. Nous ajouterons que la fe-

nêtre est parfaitement close, quand elle est fermée, et ne donne aucunement passage à l'air extérieur : quant à la trappe du plafond, elle est en bois de chêne et fort lourde ; elle s'applique très exactement sur le cadre qui forme l'ouverture du grenier, et quel que ait été son déplacement pendant la nuit du 25 au 26 février dernier, nous ne pensons pas que l'air venant de ce grenier qui est très petit, et qui était alors presque entièrement rempli de joncs, pût être suffisant pour neutraliser les effets délétères que produisait incessamment la grande quantité de charbon qui brûlait dans la chambre de la fille Ferrand.

Cependant, en admettant qu'il provînt du grenier une quantité notable d'air atmosphérique pur, pouvait-il détruire en quelque sorte l'effet de la vapeur du charbon sur la fille Ferrand, sans exercer la même influence salutaire sur le sieur Lion qui était couché sur un lit élevé du sol d'environ trois pieds ?

Dans la situation différente où se trouvaient le sieur Lion et la fille Ferrand (d'après les déclarations de cette dernière) pendant la combustion du charbon, celle-ci n'était pas placée dans des conditions qui pouvaient la soustraire à l'asphyxie. Bien au contraire, elle devait nécessairement y succomber. Les observations suivantes le démontrent, à notre avis, de la manière la plus évidente. On se rappelle les dimensions très étroites de la chambre occupée par la fille Ferrand, et la quantité considérable de charbon qui y fut consumé pendant la nuit du 25 au 26 février. Or, pendant la combustion du charbon, voici ce qui se passe, ainsi que chacun le sait. Le

gaz acide carbonique, et au début le gaz hydrogène bi-carboné se dégagent du foyer dans un état de dilatation qui augmente en proportion de l'activité de la combustion; à mesure que celle-ci continue, ainsi alimentée par l'air ambiant, la température de cette atmosphère s'élève de plus en plus, en même temps qu'elle perd de ses qualités respirables par la soustraction successive de nouvelles quantités d'oxigène, et par le mélange de proportions plus considérables de gaz acide carbonique. Ce mélange, qui s'opère d'autant plus complètement que la chaleur émanée du foyer est plus grande, et conséquemment que le gaz acide carbonique et l'air atmosphérique sont plus raréfiés, est encore favorisée par les courans d'air déjà refroidi et altéré qui viennent incessamment, et de toutes les directions, en convergeant vers le foyer pour alimenter la combustion du charbon incandescent, d'où se dégagent constamment des courans ascendans de gaz acide carbonique.

Ce mouvement continuel imprimé aux diverses couches de l'air d'une pièce dans laquelle brûle du charbon est d'autant plus rapide, et cet air devient d'autant plus promptement délétère dans toute sa masse, que la pièce où cette combustion s'opère est plus petite, bien close, et que la quantité de charbon est plus considérable. C'est ce qui a eu lieu dans le cas que nous examinons; aussi n'hésitons-nous pas à déclarer que si la fille Ferrand eût été alors dans sa chambre étendue sur le carreau, ainsi qu'elle le dit, elle eût éprouvé les mêmes effets que Lion qui était couché sur un lit élevé de trois pieds au-dessus du

niveau du sol, et elle eût succombé comme lui.

Bien plus, si l'on admet en tous points la version de la fille Ferrand, il en résulte que la situation dans laquelle elle dit être restée pendant six heures environ, devait nécessairement l'empêcher de survivre, si elle n'eût pas été déjà asphyxiée complètement quand la combustion du charbon cessa d'avoir lieu. En effet, l'air de la pièce dut se refroidir alors peu-à-peu, et lorsque l'équilibre fut rétabli dans la température de ses diverses couches, le gaz acide carbonique qui formait le quart du volume de cette atmosphère dut, en vertu de sa pesanteur spécifique, s'accumuler insensiblement dans la partie inférieure de la pièce; de telle sorte que la fille Ferrand serait restée ainsi impunément plongée dans cette couche de gaz, après avoir été soumise déjà à son influence délétère pendant toute la durée de la combustion du charbon?

Toutes les preuves s'accumulent, comme on le voit, pour démontrer l'impossibilité du fait énoncé par la fille Ferrand, et conduire à cette conclusion : qu'elle n'était plus dans sa chambre quand Lion y a péri asphyxié.

4°. « *Si la fenêtre a été entr'ouverte vers une heure du matin ; quelle a dû être l'influence de l'entrée de l'air extérieur tant sur la fille Ferrand, que sur le sieur Lion, placés dans les positions susdites* » ?

*Réponse*. Les faits énoncés dans cette question présentent une contradiction manifeste avec ceux qui précèdent : Nous venons de démontrer que si la fille Ferrand était restée étendue sur le carreau de sa

chambre pendant six heures, elle eût inévitablement succombé. Or, comme elle dit être tombée évanouie à onze heures et demie, ce ne peut être elle qui a été ouvrir la fenêtre à une heure du matin. D'un autre côté, des gémissemens sourds, des plaintes prolongées, ont été entendus vers cette même heure de la nuit, dans la chambre de la fille Ferrand, et d'après le résultat qui a eu lieu, ces gémissemens, ces plaintes étaient alors poussés par Lion, et il est impossible d'admettre que ce soit lui qui ait ouvert la croisée à l'heure indiquée.

Ainsi, avec l'hypothèse de la fille Ferrand, on ne peut expliquer l'ouverture de cette fenêtre que par l'entremise d'un tiers, qui serait entré dans la chambre, mais la porte en était fermée. Au contraire, en admettant l'opinion à laquelle l'examen et la discussion des faits nous ont conduits, on peut comprendre comment la fille Ferrand, qui serait sortie de sa chambre avant que le charbon n'ait commencé à brûler, y soit rentrée précipitamment lorsqu'elle entendit les plaintes et les gémissemens de Lion, et qu'elle se soit hâtée d'ouvrir la croisée pour prévenir sa mort, s'il en était temps encore. Alors la combustion du charbon pouvait avoir cessé (elle avait commencé entre onze heures et demie et minuit moins un quart), l'atmosphère de la chaleur était refroidie, et il n'est pas invraisemblable que la fille Ferrand ait pu traverser précipitamment la pièce où Lion venait de succomber, et en ouvrir la fenêtre sans éprouver d'accidens, et sans tomber à terre. Enfin, s'il est bien établi que la fille Ferrand n'est

pas sortie de sa chambre après y être entrée avec Lion, elle a pu monter dans le grenier après avoir allumé le charbon, et y rester enfermée jusqu'au moment où les gémissemens de Lion expirant l'ont engagée à en descendre pour aller ouvrir la croisée.

Quant à l'influence que l'ouverture de cette croisée peut avoir eue sur Lion, le temps écoulé depuis qu'il se trouvait exposé à la vapeur du charbon et sa mort, prouvent que l'asphyxie était alors trop avancée pour que l'air extérieur pût exercer sur lui une influence salutaire et le rappeler à la vie. D'après les détails dans lesquels nous sommes entrés dans notre réponse à la troisième question, nous ne pouvons plus avoir à nous expliquer ici sur l'influence que l'accès de l'air extérieur par la croisée ouverte peut avoir eue sur la fille Ferrand. Mais si l'on admet la dernière hypothèse que nous venons d'émettre à son sujet, on conçoit qu'une fois rentrée dans sa chambre, elle ait pu y rester sans inconvéniens jusqu'au matin, après en avoir renouvelé l'air en ouvrant sa croisée.

5° « *D'après l'examen que vous avez fait du cadavre du sieur Lion, à quelle heure présumez-vous qu'on doive faire remonter le moment de sa mort, et pouvez-vous indiquer à quel moment il eût été encore possible de lui donner efficacement des secours* »?

*Réponse.* Nous ne procédâmes à l'examen et à l'ouverture du cadavre du sieur Lion que le 28 février : les progrès de la putréfaction étaient déjà assez avancés; et nos recherches, lors même qu'elles eussent été faites à une époque plus rapprochée de la mort, n'auraient pu nous fournir aucune donnée

susceptible de préciser le moment auquel Lion succomba. Quant à indiquer à quelle époque il eût été encore possible de lui donner efficacement des secours, les renseignemens que nous avons recueillis et que nous avons relatés dans ce rapport, nous portent à penser que l'asphyxie était déjà très avancée chez Lion, à minuit et demi, et qu'il eût fallu arriver près de lui vers minuit ou minuit un quart, pour lui administrer des secours avec quelques chances de succès.

Paris, ce 28 avril 1838.

---

# DE LA MORT SUBITE,

DE SES CAUSES,

DE SA FRÉQUENCE SUIVANT L'AGE, LE SEXE ET LES SAISONS;

PAR M. ALPHONSE DEVERGIE.

(Mémoire lu à l'Académie de médecine).

---

## PREMIÈRE PARTIE.

Une opinion encore accréditée parmi les médecins, consiste à considérer l'apoplexie dite foudroyante, comme la cause la plus commune de la mort qui a lieu subitement.

Que l'on consulte les rapports qui sont adressés tous les jours à la préfecture de police, à l'égard des décès qui ont lieu sur la voie publique, et l'on y

verra cette cause de mort annoncée quatre-vingt-dix fois au moins sur cent.

La statistique dressée chaque année par la préfecture du département de la Seine, vient à l'appui de cette assertion.

Chargé de la direction médicale d'un établissement où sont apportés les corps des personnes qui ont succombé à une mort assez prompte pour qu'il n'ait pu être obtenu aucun document sur l'état civil de l'individu décédé, il m'appartenait plus qu'à tout autre de rechercher jusqu'à quel point cette manière de voir était fondée.

Je viens soumettre à l'académie le résultat de ces recherches. Il prouve combien jusqu'alors, l'erreur a été grande, en même temps qu'il démontre la variété des causes capables d'amener une mort rapide.

La cause matérielle d'une mort subite ne peut que très rarement être connue aux moyens des renseignemens que l'on acquiert sur les circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi la mort. Ce n'est que dans l'autopsie, que l'on peut puiser des notions positives à cet égard, l'observation des phénomènes qui ont accompagné la mort, et leur narration étant toujours plus ou moins inexactes.

Certes, dans quelques circonstances, la cause de la mort pourra être reconnue avant l'ouverture du corps : ainsi, une personne rend tout-à-coup du sang en abondance par la bouche ; elle succombe ! si un médecin a été présent, il pourra dans certains cas, d'après la nature du sang rendu, distinguer une hématémèse d'une hémoptysie, mais il faut qu'un mé-

decin soit présent. Citerait-on l'ivresse comme un second exemple? ce serait à tort. L'ivresse n'est souvent que la cause prédisposante de plusieurs genres de mort.

Ceci posé, il n'est pas indifférent d'envisager les organes sous tel ou tel point de vue; de les explorer de telle ou telle manière, pour reconnaître les divers modes de la mort subite. — Dans les ouvertures des corps qui ont pour but la recherche des altérations morbides d'organes, c'est l'anatomie pathologique de détail qui appelle l'attention du médecin. Ici, au contraire, c'est une anatomie pathologique d'ensemble; et tandis que dans l'examen des parties malades, on se place dans toutes les conditions les plus favorables à l'exploration, en enlevant du corps successivement chaque organe; là il faut leur conserver non-seulement leurs rapports, mais encore craindre de léser les vaisseaux qui établissent entre eux des corrélations et surtout ceux qui constituent les principales branches du système circulatoire.

Il faut encore, qu'en présence du cadavre, le médecin soit bien pénétré du rôle relatif que jouent les trois organes principaux de la vie, le cerveau, les poumons et le cœur; aussi peut-on dire que Bichat qui le premier l'a bien fait connaître a, par ses belles notions de physiologie, mis les médecins à même d'apprécier les causes des morts subites; et qu'avant lui, il devait être impossible de le faire dans la très grande généralité des cas.

C'est surtout en médecine légale que ces idées trouvent une application directe: en médecine lé-

gale, ou le premier devoir du médecicin est de déterminer la cause de la mort. Et telle est la portée de ces notions, que dans le cas où les circonstances de la mort sont inconnues, ce sont elles seules qui peuvent guider utilement l'expert en lui faisant connaître la source de l'extinction de la vie, et partant la cause déterminante de la mort.

Permettez-moi, messieurs, de vous citer un fait à l'appui de cette assertion :

Deux frères habitaient la même chambre, tous deux ouvriers chez des maîtres différens, ne se voyaient que le soir ou le matin. L'aîné rentrant à huit heures chez lui, trouva son frère profondément endormi. Surpris de le voir couché sitôt, il prend quelques renseignemens auprès d'un voisin, qui lui rapporte que contre son habitude, son frère était rentré à trois heures de l'après-midi. Ce dernier avait une blennorrhagie. Le frère aîné attribue à la fatigue, ce retour prématuré et le sommeil profond qu'il avait observé. Loin d'éveiller son frère, il se couche avec précaution auprès de lui. Mais à trois heures du matin, la respiration devient de plus en plus gênée et le malade succombe.

Une enquête eut lieu, et je fus chargé de procéder à l'autopsie. Après avoir constaté qu'il n'existait aucune trace de violence à laquelle on pût rattacher la mort, je dus déclarer que celle-ci avait été le résultat d'une congestion pulmonaire et cérébrale, qui pouvait s'être développée *spontanément*, mais dont on expliquerait aussi bien l'origine dans la supposition où ce jeune homme aurait pris une préparation narcotique,

l'analyse chimique pouvant seule lever tout doute à cet égard.

Cette analyse fut faite, et on constata l'existence d'une grande quantité d'une préparation d'opium dans les intestins.

D'un autre part, l'enquête de la justice apprit plus tard que le jour même de la mort, un pharmacien avait délivré une certaine dose de laudanum pour être employée par gouttes dans des lavemens ; dans la chambre, on trouva vide, le flacon qui renfermait cette préparation.

Eh bien! c'est que, parce que dans notre autopsie nous avons eu égard, d'une part, à l'état de plénitude des cavités droites du cœur et des troncs veineux qui s'y rendent, faisant contraste avec la vacuité des cavités gauches et des artères ; à l'état d'engorgement sanguin des poumons ; à la plénitude du système veineux du cerveau et à l'état piqueté de la substance de cet organe ; d'une autre part, aux phénomènes qui avaient précédé le décès, que nous sommes arrivé en l'absence de toute trace de violence capable d'expliquer la mort, à pressentir sa cause.

Que si moins imbu que nous le sommes de l'importance des idées émises par Bichat, nous avions suivi les erremens des ouvertures ordinaires, loin d'examiner en place le cœur, les poumons et le cerveau, nous aurions enlevé successivement chacun de ces organes, nous n'aurions pas pu apprécier la quantité relative de sang que les cavités droites et les cavités gauches du cœur renfermaient ; nous aurions mal jugé l'état de plénitude ou de vacuité des artères

et des veines principales, ainsi que des vaisseaux du poumon et du cerveau, et nous n'aurions pas imprimé à la justice une direction qui devait la conduire à la découverte de la vérité.

Tel a toujours été mon guide dans la recherche des causes de la mort qui a lieu subitement ; j'avais besoin d'exposer les idées qui m'avaient dirigé, afin d'établir par la suite la preuve d'un genre de mort subite admis par les uns, rejeté par les autres, et qui suivant moi doit être pris en considération aussi bien que l'asphyxie, l'apoplexie, etc., je veux parler de la mort par syncope.

J'exposerai successivement dans ce mémoire : 1° des considérations générales sur les morts subites; 2° leurs modes divers; 3° les caractères anatomiques de chacun des genres de mort; 4° leur fréquence suivant les époques de l'année, l'âge et suivant le sexe; 5° enfin je terminerai par les inductions générales que j'ai tirées des divers faits ou propositions énoncées.

Les morts subites peuvent survenir, ainsi que l'a énoncé Bichat, par le cerveau, par les poumons et par le cœur. De là, trois grandes divisions principales; mais chacun de ces organes n'est pas toujours affecté isolement. Ainsi, la mort subite par le cerveau seul est rare. Elle est plus fréquente quand la cause de la mort a son siège dans le cerveau et dans la moelle ; elle est plus commune encore lorsque les poumons et le cerveau encourent ensemble à l'extinction de la vie.

Sur 40 cas de mort subite que nous avons observés

depuis plusieurs années, nous trouvons 4 cas seulement où la mort a eu lieu par le cerveau seul, 3 où le cerveau et la moelle étaient le siège d'une congestion, et 12 où les poumons et le cerveau étaient affectés simultanément.

Les morts subites par les poumons seuls sont les plus communes; on en trouve 12 exemples sur 40; et si, à ces exemples, on joint les 12 cas de mort subite par le cerveau et les poumons à-la-fois, on verra que 24 fois sur 40 les poumons sont affectés dans la mort qui a lieu subitement.

La mort par le cœur est la plus rare, nous ne l'avons observée que 3 fois sur 40.

Enfin, le nombre 40 de nos observations se complète par 4 cas d'hémorrhagie, soit par le cœur, soit par la rupture de gros vaisseaux, soit par une exhalation sanguine ayant son siège dans l'estomac; d'où il résulte que les morts subites peuvent survenir en ayant égard à leur fréquence :

1° Par les poumons;

2° Par les poumons et le cerveau;

3° Par le cerveau et par la moelle;

4° Par le cerveau seul;

5° Par une hémorrhagie, soit que le sang s'écoule au-dehors, soit que le sang s'accumule dans les cavités séreuses;

6° Par le cœur.

La conséquence à tirer de cet aperçu général, c'est que la mort subite ne peut que fort rarement être le résultat d'une lésion locale limitée à une très faible étendue; qu'il faut presque toujours qu'un des

organes principaux de la vie soit affecté dans tout son ensemble; que souvent deux des trois organes principaux de l'économie sont pris à-la-fois, et que, par conséquent, c'est une opinion bien erronée que celle qui considère l'apoplexie, c'est-à-dire l'hémorrhagie cérébrale circonscrite comme la cause la plus commune des morts subites, puisque, sur 40 cas de mort subite, nous n'avons observé qu'un seul foyer apoplectique.

Une circonstance, déduite de l'analogie de lésion, vient à l'appui de l'assertion que nous venons d'émettre. Sur 24 cas de mort subite par les poumons seuls ou par les poumons et le cerveau à-la-fois, nous n'avons pas observé un seul cas d'apoplexie pulmonaire circonscrite, condition fort remarquable et qui prouve que, si l'hémorrhagie de la substance cérébrale a pu causer la mort subite dans un seul cas, c'est qu'il fallait qu'elle ait eu lieu dans un organe aussi important que la protubérance annulaire, et que peut-être elle fût liée à une autre condition de léthalité, une certaine congestion de la masse cérébrale, par exemple, pour amener la mort; car il existait trois cuillerées environ de sérosité dans les ventricules latéraux; d'ailleurs la mort n'avait même pas été instantanée, le malade avait succombé pendant son transport de la rue à l'Hôtel-Dieu. Et en effet, qui ne se rappelle les cas d'apoplexie pulmonaire rapportés et décrits par M. Cruveilher? On y voit une hémorrhagie qui a envahi une grande partie de l'un des poumons, et cependant la mort n'a pas été immédiate; il en a été de même dans les

exemples cités par Corvisart et Bayle. C'est qu'une lésion locale ne peut avoir qu'une influence locale primitive; à moins que, comme dans la tête, elle ait son siège au milieu d'une masse enveloppée de parois inextensibles; et que, venant à augmenter le volume de cette masse, elle agisse secondairement sur sa totalité avec une force assez puissante pour anéantir son action.

Voici un exemple de ce genre : Une femme est prise des douleurs d'un avortement; les contractions utérines sont bientôt accompagnées de vomissemens nombreux avec des efforts considérables. Au bout de quatre heures la mort arrive presque subitement : une hémorrhagie avait eu lieu par la rupture d'un vaisseau avoisinant les parois du ventricule latéral gauche; le sang s'était épanché dans les quatre ventricules à-la-fois et les avait distendus outre mesure.

Si la mort ne peut guère avoir lieu subitement sous l'influence seule d'une lésion locale circonscrite, on s'explique facilement comment un grand nombre d'observateurs anciens n'ont pas pu se rendre compte de la mort dans plusieurs circonstances. Cela tient probablement à ce qu'ils n'ont observé que des organes au lieu d'appareil d'organes, et cela me conduit nécessairement à donner immédiatement la preuve de la mort par syncope.

Je poserai d'abord en principe, ainsi que je l'ai déjà fait depuis long-temps, que la congestion sanguine d'un organe pendant la vie laisse des traces de son existence après la mort, lorsque celle-ci a lieu subitement.

Ces traces de congestion n'ont pas toujours, après la mort, le siège qu'elles avaient pendant la vie; ainsi, tandis qu'elles occupaient la totalité du tissu d'un organe, elles peuvent ne plus occuper que ses parties déclives.

Je considère l'hémostase d'un organe, ou ce que j'ai appelé les lividités cadavériques partielles, comme donnant la mesure de la quantité de sang que l'organe contenait pendant la vie.

Tout le monde connaît les lividités de la peau; tout le monde sait qu'après la mort elles occupent les parties déclives du corps. Il est certain que ces lividités ne s'opèrent pas de la surface de la partie la plus élevée à la surface inférieure de la partie la plus déclive, en traversant les parties intermédiaires; en d'autres termes, que le sang qui existait dans le tissu de la peau au moment de la mort, ne passe pas à travers les muscles pour se rendre à la partie la plus déclive de la peau et y constituer les lividités cadavériques, mais qu'il traverse probablement le réseau vasculaire de cette enveloppe pour se rendre peu-à-peu dans les points les plus inférieurs.

Eh bien! ce qui a lieu à la peau, a lieu dans tous les organes à tissu continu, en sorte que, dans tous les parenchymes perméables, il s'opère des lividités cadavériques comme il s'en produit à la peau.

A-t-on jusqu'alors fait une part assez grande à ces lividités cadavériques partielles? Je ne le pense pas. On trouvera, par exemple, le tissu pulmonaire blafard à sa surface extérieure et en avant, violacé en arrière, et l'on ne s'arrêtera pas à cet état de l'organe,

par cela même qu'on le considérera comme purement cadavérique. Mais cette quantité de sang accumulée en arrière ne donne-t-elle pas la mesure de la quantité de sang que renfermait l'organe pendant la vie et partant de sa congestion.

Ce que je dis du poumon, je puis le dire du cerveau, je puis le dire du foie; et c'est en négligeant ainsi cet ordre de considérations, que la mort par asphyxie pulmonaire échappe à l'œil investigateur des altérations pathologiques. Ce serait une erreur de dire que, là où il n'y a pas de lésion de tissu, il n'y a pas de cause de mort; car la congestion viscérale qui précède nécessairement l'altération de tissu est capable d'amener la mort, lorsque cette congestion a une étendue considérable.

Mais en définitive, comment la mort survient-elle sous l'influence d'une congestion? C'est parce que cette congestion met le tissu de l'organe dans l'impossibilité de remplir ses fonctions. Voilà pour l'influence exercée mécaniquement sur le tissu des principaux organes de l'économie.

Si donc une autre cause venait à placer le tissu des organes principaux de la vie dans l'impossibilité d'agir, la mort n'en devrait-elle pas aussi être une conséquence directe? Eh bien! c'est ce que produit le défaut d'innervation à l'égard du cœur; c'est ce que produit la commotion ou la compression à l'égard du cœur ou du cerveau.

Ce défaut d'innervation à l'égard du cœur peut avoir lieu sous une influence morale comme sous une influence mécanique, et par conséquent la mort

par le cœur, ou la mort par syncope, est tout aussi admissible, comme mort accidentelle, que la mort par commotion du cerveau.

Mais dira-t-on, personne ne nie la mort par syncope; il est vrai qu'on l'admet quand elle reconnaît pour cause la joie ou la peine portées à l'excès; mais l'admet-on quand elle est toute spontanée, sans lésion organique, sans maladie du cœur préexistante, sans cause déterminante apparente? la plupart des praticiens conservent du doute à cet égard, et cela est si vrai que tous les jours on rapporte des cas dans lesquels la mort subite est présentée comme inexplicable, attendu que l'on n'a pas trouvé à l'ouverture du corps d'altération capable de l'expliquer, sans que je prétende toutefois que tous ces cas puissent être rattachés à une syncope.

Eh bien, c'est justement ce défaut d'altération pathologique coïncidant toujours avec la mort par syncope, qui en forme pour ainsi dire un des caractères, une des circonstances concomitantes.

Enfin, pour arriver à une démonstration complète de cette cause de mort subite, j'ai besoin de rappeler quelques propositions qui ne peuvent souffrir, je crois, aucune objection.

La mort par le cerveau, ou par les poumons, ou par le cœur, a des caractères matériels d'ensemble tout aussi tranchés qu'une altération pathologique locale. Ces caractères se déduisent non-seulement de l'état dans lequel se trouve l'organe qui le premier a cessé de remplir ses fonctions, mais encore de l'état des deux autres organes principaux de l'économie et

de celui des principaux troncs vasculaires veineux et artériels. Cet état est une conséquence du point de départ, de l'arrêt de la circulation qui a accompagné la mort.

Ainsi, la mort a-t-elle lieu par les poumons ? La circulation s'arrête primitivement dans ces organes, l'artère pulmonaire, les cavités droites du cœur et les veines caves sont gorgées de sang. Les veines pulmonaires, les cavités gauches du cœur et l'aorte sont vides ou en renferment une proportion infiniment petite.

S'opère-t-elle par le cerveau ? La respiration s'embarrasse, les poumons se congestionnent, puis le cœur cesse de battre ; aussi trouve-t-on alors les veines méningiennes gorgées de sang, les poumons en renferment une quantité assez notable, il en existe à droite et à gauche dans le cœur, mais en plus grande quantite à droite qu'à gauche.

Enfin, la mort subite a-t-elle débuté par le cœur ? l'action de ce dernier cessant tout-à-coup, les cavités droites et gauches sont pleines, non pas comme dans les cas où le sang s'y accumule, mais comme dans l'état habituel de la circulation : il existe du sang et dans les veines caves et dans les artères. Les poumons ne sont le siège d'aucune congestion non plus que le cerveau.

D'où il résulte qu'il est possible de distinguer *à priori* ces trois genres de mort, et qu'il est aussi facile de constater la mort par syncope, que la mort par asphyxie ou par congestion cérébrale ; mais on n'arrive à ce résultat qu'en examinant dans leur ensemble

le cœur, les gros vaisseaux et les poumons, et en explorant séparément les cavités droites et les cavités gauches.

Ce sont ces données réunies à l'absence de toute altération organique capable de déterminer immédiatement la mort, qui m'ont engagé à comprendre dans les 40 cas de mort subite que j'ai observés, 4 cas de mort par syncope; et je considère l'existence de ces cas comme aussi bien démontrée, que ceux qui ont rapport à l'asphyxie pulmonaire ou à la congestion cérébrale.—Une objection pourrait cependant m'être faite à cet égard. On pourrait dire, par exemple, que la démonstration d'un fait au moyen de caractères négatifs ne peut pas être aussi évidente que celle qui repose sur des caractères positifs. Cette assertion, toute vraie qu'elle puisse être en général, n'est pas applicable au cas qui nous occupe. Dans la mort par syncope, s'il y a absence de congestion d'organe, on trouve un degré de plénitude des cavités du cœur et des gros vaisseaux tant artériels que veineux; ce qui forme aussi bien un caractère démonstratif de la syncope, que la plénitude outre mesure de certains vaisseaux et de certains organes pour telle congestion en particulier.

Après avoir fait connaître les causes générales et directes de la mort, je vais chercher à les particulariser en rangeant les 40 cas que j'ai observés par catégories.

Ils peuvent être répartis ainsi qu'il suit:

Apoplexie avec foyer dans la protubérance annulaire. . . . . . . . . . . . . . 1

| | |
|---|---|
| Apoplexie sanguine méningienne. . . . . | 3 |
| Apoplexie séreuse et congestion pulmonaire . | 2 |
| Congestion sanguine cérébro-rachidienne. . | 3 |
| Congestion pulmonaire. . . . . . . . . | 12 |
| Congestion pulmonaire et cérébrale. . . . | 12 |
| Hématémèse. . . . . . . . . . . . . | 2 |
| Syncope. . . . . . . . . . . . . . . | 3 |
| Rupture du cœur. . . . . . . . . . . | 1 |
| Rupture de l'artère pulmonaire. . . . . | 1 |

Dans le cas d'apoplexie avec foyer, le sang constituait un caillot occupant la moitié gauche de la protubérance annulaire, se prolongeant dans le pédoncule du cerveau et dans celui du cervelet, où il occupait même une grande partie de la substance blanche de cet organe. Le sang était coagulé et le caillot était parsemé d'une quantité considérable de filamens de substance blanche. Ce caillot avait déchiré inférieurement la substance de la protubérance annulaire et formait une crevasse que l'on apercevait en détachant le cerveau de la base du crâne. Trois cuillerées de sérosité limpide existaient dans les ventricules latéraux; la substance du cerveau était très humide; les membranes étaient pâles, et les vaisseaux ne renfermaient que peu de sang.

Les trois exemples d'apoplexie sanguine méningienne se faisaient remarquer par un affaissement, une dépression notable de la convexité des circonvolutions cérébrales; une injection très marquée des vaisseaux sous-arachnoïdiens, dont les ramifications capillaires étaient fortement disséminées. Dans deux des trois cas, les quatre ventricules étaient remplis

par du sang, et dans l'un d'eux, sa proportion était si grande que le sang a jailli à l'ouverture de l'un des ventricules. Dans le troisième cas, il existait une quantité notable de sérosité sanguinolente dans les ventricules latéraux et moyens, et du sang distendait le quatrième ventricule. La mort n'a pas eu lieu brusquement; elle est survenue dans un temps variable entre un quart d'heure et une heure.

Les deux exemples d'apoplexie séreuse avec congestion pulmonaire se faisaient remarquer par l'absence de plénitude des sinus de la dure-mère, des vaisseaux veineux des membranes du cerveau; l'humidité de la substance cérébrale, qui paraissait gorgée de sérosité; les quatre ventricules et le canal rachidien renfermaient une quantité considérable de ce liquide; la substance cérébrale, sablée. Dans l'un des cas l'arachnoïde et la pie-mère offraient une couleur opaline très prononcée.

Dans les deux exemples cités, la congestion pulmonaire se dessinait par une couleur rouge-brique du tissu pulmonaire, l'engorgement des troncs vasculaires des poumons, et la plus grande quantité de sang dans les cavités droites du cœur que dans les cavités gauches.

Les deux faits de mort subite par hématémèse n'ont rien offert de bien remarquable; le sang remplissait l'estomac. Sa quantité s'élevait à deux livres et demie ou trois livres, et cependant des vomissemens sanguins avaient déjà eu lieu. Le sang dans l'estomac était en partie liquide, en partie rassemblé à l'état de caillot unique. A la surface de la membrane interne de

cet organe existait un enduit muqueux très visqueux, sanguinolent; la membrane elle-même était très injectée dans la totalité de sa surface par des arborisations vasculaires dans un cas, mais dans l'autre cette injection était moins marquée, et après l'ablation de la couche de mucus sanguinolent qui le tapissait, on voyait toutes les bouches béantes des vaisseaux exhalans, dessinés par des points ou petites cavités enfoncées dans l'épaisseur de cette membrane. Dans les deux exemples, la membrane muqueuse offrait moins de densité que de coutume; elle se laissait facilement déchirer.

L'un de ces individus était un phthisique dont les poumons étaient farcis de tubercules, la majeure partie à l'état cru, et présentaient quelques cavernes à leur sommet.

Le cas de rupture du cœur dont j'ai déjà fait mention, se rapporte à un homme de 65 ans, demeurant à Bicêtre, et qui avait toujours joui d'une bonne santé. Il était assis au milieu de ses camarades quand tout-à-coup, il pâlit, chancela, perdit connaissance, et expira. L'élève de garde n'eut pas le temps d'arriver avant la mort. On trouva le péricarde distendu par une quantité de sang considérable dont le sérum était séparé. Un caillot existait dans la partie la plus déclive de ce sac membraneux.

A gauche du sillon qui indique en avant la délimination des deux ventricules et à l'union des deux tiers supérieurs de l'organe avec son tiers inférieur, existait une ouverture irrégulière, à bords déchirés correspondant aux deux gros piliers charnus de la

valvule mitrale; cette déchirure était presque transversale à l'axe du cœur; elle avait quatre lignes et demie de long sur deux lignes de large, le tissu circonvoisin était ramolli, du sang était infiltré dans son épaisseur, et l'on y voyait un caillot du volume d'une noisette.

Le volume du cœur était à l'état normal.

Enfin, c'est en commun avec M. Ollivier que j'ai observé l'exemple de rupture de l'artère pulmonaire que j'ai cité. Deux litres de sang environ remplissaient la cavité gauche de la poitrine, et chose, peu commune, la séparation complète du sang en sérum et en caillot s'était effectuée; car, dans la majeure partie des cas, le sang épanché dans les cavités séreuses y est presque totalement liquide. Le poumon gauche était réduit à un très petit volume, le péricarde était perforé par une ouverture arrondie d'un pouce de diamètre, non loin de l'endroit où il se reflétait sur les vaisseaux qui existent à la racine du poumon gauche; le tissu pulmonaire se déchirait dans ce point avec une grande facilité. A gauche et un peu en arrière de l'artère pulmonaire, alors qu'elle est encore enveloppée par le péricarde, on voyait une rupture des parois artérielles. Telle était sa disposition que, vue à l'interieur, l'artère offrait deux sections ou déchirures transversales superposées dans le sens de ses fibres circulaires, séparées par un petit pont ou lambeau d'une ligne de longueur. L'une de ces ouvertures placée plus près du ventricule gauche du cœur, avait six lignes de longueur et l'autre huit lignes. Leurs bords étaient nets, lisses comme si elles avaient été faites

avec un instrument tranchant. En dehors de la tunique interne et moyenne, on trouvait une ecchymose arrondie de huit lignes de diamètre; le tissu de l'artère paraissait à l'état normal.

Cet individu avait bu une certaine quantité de vin dont nous avons constaté l'existence dans l'estomac, et on trouva, en effet, des indices de congestion pulmonaire et cérébrale. C'était pendant une lutte que la rupture artérielle avait eu lieu.

J'arrive actuellement à l'exposition des caractères anatomiques des trois genres principaux de mort

### *Mort par congestion pulmonaire. — Caractères anatomiques.*

*Etat des poumons.* — En général, la mort est tellement prompte, que les individus tombent à terre brusquement, et qu'alors on rencontre des traces d'excoriation ou de contusion au front, au nez, ou sur d'autres parties de la face; elles sont presque toujours superficielles.

La langue est quelquefois engagée entre les arcades dentaires et mordue, comme cela s'observe dans la suspension; ou bien les deux mâchoires sont croisées l'inférieure sous la supérieure. D'où il résulte que c'est avec raison que nous avons considéré l'engagement de la langue entre les arcades dentaires chez les pendus plutôt comme un phénomène nerveux que comme un résultat de la constriction du cou par un lien et surtout de la situation au-dessus, au-dessous ou sur le larynx, ainsi que plusieurs médecins légistes l'ont indiqué.

La peau est rarement colorée en rose comme cela s'observe dans la mort par asphyxie et notamment dans l'asphyxie par le charbon.

La membrane muqueuse laryngienne trachéale et bronchique est fort injectée et quelquefois d'un rouge intense. Il n'est pas rare de retrouver dans les divers organes qu'elle tapisse et notamment vers la fin de la trachée et dans les bronches une mousse écumeuse ayant beaucoup d'analogie avec celle des noyés, mais elle en diffère en ce qu'elle est presque constamment sanguinolente, tandis que celle des noyés est toujours très blanche.

Les poumons remplissent complètement la cavité des plèvres. Leur surface extérieure est de couleur ardoisée. On y voit une foule d'arborisations vasculaires, dessinées par le sang que le système capillaire renferme. Si l'on incise le parenchyme pulmonaire, il est d'un rouge qui devient de plus en plus foncé à mesure que l'on observe ce tissu en procédant de la partie antérieure et plus superficielle de l'organe, à sa partie profonde et plus déclive. En sorte qu'il présente successivement les nuances du rouge vif, du rouge brique, du rouge ardoisé et du noir.

Aussitôt que, par la section du tissu pulmonaire, on vient à ouvrir des vaisseaux veineux d'un certain calibre, il s'en écoule en nappe un sang noir, épais, qui devient de plus en plus abondant au fur et à mesure que l'on pénètre plus profondément.

Mais le volume des poumons, la coloration extérieure, la couleur de leur tissu, et l'écoulement sanguin des vaisseaux peuvent offrir de grandes varia-

tions dans les congestions pulmonaires envisagées comme causes de morts subites, suivant que la congestion pulmonaire est seule ou qu'elle coïncide avec celle du cerveau ; suivant l'âge et la force du sujet, le développement des organes de la respiration et la cause déterminante de la congestion.

La congestion pulmonaire doit suivant moi être caractérisée par deux phénomènes. Le premier, c'est la coloration du tissu ; le second, c'est l'état de plénitude du système vasculaire des poumons.

De ces deux phénomènes le plus probant en faveur de la congestion est la coloration du tissu, il constitue le cachet de la congestion active, et à ce sujet j'ai besoin d'expliquer toute ma pensée. Qu'un noyé, par exemple, périsse par asphyxie pure, il s'opérera dans les poumons une accumulation considérable de sang ; ces organes pourront alors contenir une plus grande quantité de sang que chez un individu qui aura péri de mort subite par congestion pulmonaire, et cependant le tissu des poumons sera beaucoup moins coloré en rouge. C'est que chez le noyé, l'accumulation du sang aura été une conséquence directe de l'obstacle apporté à l'entrée de l'air par l'eau écumeuse de la trachée; elle se sera faite par suspension des fonctions des poumons; elle aura été passive pour ainsi dire.

Dans la congestion au contraire, c'est l'afflux du sang dans le système capillaire du tissu pulmonaire qui paralyse de prime abord l'action de ce tissu. Cette congestion s'opère d'une manière brusque, instantanée; c'est la pneumonie qui débute avec une force telle

qu'à sa naissance, elle suspend la vie; ce sont d'abord les vaisseaux capillaires qui s'injectent et s'engorgent, puis consécutivement les troncs vasculaires. L'accumulation du sang dans les poumons peut donc être active ou passive : active dans la congestion, passive dans l'asphyxie qui reconnaît pour cause un obstacle mécanique à l'entrée de l'air et par suite la suspension des fonctions des poumons.

J'avais besoin d'entrer dans ces détails pour faire connaître deux états différens des poumons dans la mort subite, états qui ne sont, à proprement parler, que deux degrés de la congestion.

Dans l'un, le parenchyme pulmonaire offre, de la partie antérieure à la partie postérieure des poumons, les nuances de coloration rouge-vif, rouge-brique, rouge-violacé et noir, sans que les gros vaisseaux veineux soient notablement gorgés de sang, si ce n'est dans la partie déclive de ces organes.

Dans l'autre, outre cette coloration, on trouve un engorgement des vaisseaux veineux qui existe dans toute l'étendue du parenchyme pulmonaire.

Ces deux variétés de congestion amènent la mort, parce que l'intensité de l'énergie vitale n'est pas la même chez tous les individus, que les uns résistent à une cause de léthalité que d'autres ne peuvent pas supporter. C'est ce que l'on observe tous les jours dans les maladies; on a peine à se rendre compte comment une affection donnée, qui cause la mort, laisse des altérations pathologiques dont les apparences morbides sont aussi légères.

Envisagés sous le rapport de la couleur de leur

surface extérieure, les poumons, dans la congestion pulmonaire, peuvent offrir de grandes variétés : tantôt ils sont rosés et même rouges; on voit se dessiner à leur surface un grand nombre d'arborisations vasculaires; dans d'autres cas, au contraire, la surface est blafarde, et quand on opère la section de leur tissu, on est tout surpris de les trouver d'abord d'un rouge-vif et plus loin d'un rouge-brique. Dans le premier cas, les vaisseaux sont toujours gorgés de sang; dans le second, il faut inciser profondément le parenchyme de l'organe pour rencontrer ce phénomène.

Dans la congestion pulmonaire très forte, le volume des poumons est tel, que ces organes remplissent non-seulement toute la cavité de la poitrine, mais encore ils y paraissent comprimés, en sorte qu'ils forment une certaine saillie à l'ouverture de cette cavité. Mais la congestion peut exister, sans que les poumons aient pris un accroissement de volume, et dans quelques cas même ils semblent affaissés. Cette condition se remarque surtout chez les vieillards à poitrine étroite, et c'est en cela que l'âge et le développement de la poitrine peuvent, dans certaines circonstances, modifier les résultats de la congestion pulmonaire.

Enfin, la congestion pulmonaire présente, en général, moins d'intensité quand elle coïncide avec la congestion cérébrale, quoiqu'on puisse rencontrer des sujets chez lesquels on trouve l'une et l'autre très dessinées.

*Etat du cœur et des gros vaisseaux dans ce genre de mort.*

Le cœur est remarquable par la quantité relative de sang qu'il renferme dans ses cavités gauches et dans ses cavités droites; ces dernières en contiennent toujours une proportion beaucoup plus considérable qu'à gauche, et le sang y est presque toujours liquide et assez fluide, tandis qu'il est plus épais dans les cavités gauches. Les veines caves et les vaisseaux qui s'y rendent contiennent beaucoup de sang; l'aorte et ses premières divisions en renferment fort peu.

*Etat du cerveau dans les congestions pulmonaires.*

Le cerveau et ses membranes peuvent offrir des états différens, suivant que la congestion pulmonaire est isolée ou qu'elle coïncide avec la congestion cérébrale. Dans le premier cas, la substance cérébrale est seulement piquetée; dans le second, l'état sablé ou piqueté de la substance blanche a plus d'intensité, les vaisseaux veineux de la pie-mère sont plus gorgés de sang; il en est de même des sinus de la dure-mère.

Toutefois, il n'y a pas toujours coïncidence entre l'état piqueté de la substance cérébrale et la plénitude des vaisseaux des membranes. Je vais entrer dans quelques développemens à cet égard, en traitant des variations que présentent les congestions cérébrales.

*Etat anatomique des congestions cérébrales.*

Les congestions cérébrales peuvent avoir deux sièges différens : 1° le cerveau ; 2° les méninges.

La congestion du cerveau est souvent liée à celle des méninges ; mais la congestion des méninges est souvent isolée de la congestion du cerveau.

La congestion cérébrale se caractérise par l'injection de la substance du cerveau constituant l'état sablé et piqueté porté à un très haut degré, avec exhalation séreuse ou séro-sanguinolente dans les ventricules. La quantité de sérosité qui est exhalée est variable depuis quelques gros jusqu'à plusieurs onces. Dans le cas de l'existence de cette exhalation, il semble que la substance cérébrale en soit elle-même imprégnée : aussi, quand on coupe le cerveau par tranche, en ayant le soin de ne pas mouiller l'instrument qui sert à opérer les sections, on n'éprouve aucune résistance de la part de la matière grasse de cet organe.

Le tissu cellulaire sous-arachnoïdien est fréquemment alors plus ou moins infiltré de sérosité, mais les vaisseaux des membranes du cerveau contiennent fort peu de sang ; il en existe une petite quantité dans les sinus de la dure-mère, mais à l'ouverture de la tête et après l'ablation du cerveau, on retrouve surtout dans les fosses occipitales de la sérosité sanguinolente.

Le cervelet et la moelle participent, en général, à cette congestion, qui constitue réellement ce que les anciens désignaient sous le nom d'apoplexie sé-

reuse, quand la sérosité exhalée n'est pas à l'état sanguinolent.

Cette congestion tue aussi rapidement que la congestion sanguine plus caractérisée des membranes dont je vais exposer les résultats matériels.

Dans la congestion méningienne, l'arachnoïde et la pie-mère sont parcourues par des arborisations capillaires multipliées qui leur donnent une couleur rouge très tranchée; les veines cérébrales et les sinus de la dure-mère sont gorgés de sang; aussi, à l'ouverture du crâne et après la section de la dure-mère, il s'écoule une grande quantité de sang liquide, tant de la cavité du crâne que du canal rachidien, et, dans quelques circonstances, cette quantité peut être évaluée sans aucune exagération à un verre et demi ou deux verres.

La congestion peut aller jusqu'à l'épanchement de sang à la surface extérieure du cerveau, non-seulement chez l'enfant, comme dans le cas d'asphyxie des nouveau-nés, mais encore chez l'adulte. Le cerveau, le cervelet, la protubérance annulaire et la moelle ne présentent pas de traces de congestion sanguine de leur substance; celle-ci n'est même pas quelquefois piquetée.

Les deux cas les plus remarquables en ce genre que j'aie été à même d'observer sont les suivans :

Le nommé Carlet, âgé de 63 ans, était à Bicêtre depuis six mois, mangeant bien, marchant bien, ne présentant qu'une somnolence assez habituelle. Il passe un mois dans sa famille, revient à l'hospice, dort parfaitement la nuit. Le matin il se plaint d'un

peu de mal à la tête; cependant il déjeune de bon appétit et dort pendant deux heures après son déjeuner. Il s'éveille, accuse encore un peu de céphalalgie, et sort pour prendre l'air.

Tout-à-coup il s'assied sans rien dire, pâlit, penche sa tête en avant; l'élève de garde, qui passait, s'approche de lui, mais déjà le cœur ne battait plus, la mort était survenue.

Les pupilles étaient dilatées, les membres flasques, la face très pâle.

Chez ce vieillard, il n'y avait aucune congestion de la substance de l'encéphale; un ancien foyer apoplectique à l'état de kyste séreux existait dans le corps strié du côté gauche; mais la congestion des méninges du cerveau et de la moelle était portée au plus haut degré.

En décembre 1831, j'ai ouvert à la Morgue une femme de 45 à 50 ans, et qui, sans présenter à l'extérieur des lésions autres que deux légères ecchymoses superficielles au cuir chevelu, offrait une injection considérable de l'arachnoïde et de la pie-mère; du sang infiltré sous la pie-mère tapissait toute la surface extérieure des lobes du cerveau, notamment à la base du crâne; les veines, très dilatées, se retrouvaient au milieu des caillots de sang, et ce liquide ne s'était pas du tout infiltré entre les deux hémisphères. En enlevant l'arachnoïde et la pie-mère, on mettait à nu la substance cérébrale qui conservait sa couleur et sa densité ordinaires.

Au-dessous du cervelet existait une pareille infiltration sanguine qui se prolongeait dans le canal

vertébral. La substance du cerveau, du cervelet, de la protubérance annulaire, était à l'état normal. Un peu de sérosité se voyait dans les ventricules latéraux, et les plexus choroïdes ne présentaient aucune disposition particulière.

En sorte que cette observation démontre non-seulement l'existence de la congestion des membranes du cerveau isolée de la congestion cérébrale, mais encore elle fait voir que la congestion des membranes peut être circonscrite.

Voilà donc deux états bien tranchés amenant la mort subite et pouvant exister isolément. Je me hâte de dire qu'ils ne sont pas toujours ainsi isolés; qu'ils peuvent exister ensemble, mais que, dans ce cas même, l'une des congestions prédomine presque toujours sur l'autre.

Que la mort arrive par la congestion des méninges ou par celle de l'encéphale, le cerveau est toujours le premier organe où les fonctions sont suspendues, et, par conséquent, il entraîne une asphyxie pulmonaire secondaire; de là, l'état d'engorgement plus ou moins notable des poumons, mais toujours fort inférieur à celui que l'on observe dans la mort par congestion pulmonaire.

Les cavités droites du cœur renferment plus de sang que les cavités gauches; mais celles-ci en contiennent, et il en existe aussi une certaine proportion dans les principaux troncs artériels.

*Caractères anatomiques de la mort par syncope.*

Le cerveau et ses membranes ne présentent rien

de remarquable; il en est de même des poumons, mais on trouve les cavités droites et les cavités gauches du cœur remplies de sang; ce fluide y existe dans un état tout particulier et qui mérite de fixer l'attention.

Dans la mort subite, la fluidité du sang est presque généralement observée, et cette fluidité est un phénomène qui est commun à toute mort rapide, quels que soient du reste la cause et le genre de la mort; dans l'asphyxie par submersion, le sang est presque aussi liquide que de l'eau, c'est là le maximum de la fluidité. Dans les diverses morts rapides, il peut être plus épais, mais, en général, on ne trouve pas de caillot dans les cavités du cœur, où, si l'on y rencontre un coagulum, il est extrêmement petit eu égard à la quantité de sang qui remplit ces cavités, et il n'est jamais dépourvu de matière colorante.

Or, dans les trois cas de mort par syncope que j'ai eu l'occasion d'observer, il s'est écoulé à l'ouverture du ventricule droit, d'abord de la sérosité pure, puis de la sérosité sanguinolente, et il est resté dans le ventricule un caillot de fibrine décoloré plus ou moins fort, ainsi que cela s'observe fréquemment à l'ouverture du corps des personnes qui succombent à la suite de maladies, c'est-à-dire par une mort généralement lente.

Ainsi, ce qui est d'une observation fréquente dans les hôpitaux, est une condition fort rare de l'observation des morts subites.

Cet état d'isolement de la fibrine du sang dans la mort par syncope constituerait-il un caractère de ce

genre de mort? Je n'ai pas, par devers moi, assez de faits pour émettre, avec quelque certitude, cette manière de voir; mais cette coïncidence dans les trois cas que j'ai observés mérite cependant de fixer l'attention à cet égard.

Ainsi, ce qui caractérise ce genre de mort, c'est, 1° l'absence de toute congestion d'organe; 2° l'état normal de tous les organes; 3° l'existence du sang à quantité à-peu-près égale dans les cavités droites et gauches du cœur, eu égard à leur dimension; 4° peut-être la coagulation du sang à l'état fibrineux.

*De la fréquence des morts subites pendant les diverses époques de l'année.*

Sur les 40 faits que j'ai cités, on n'en trouve pas un accompli pendant les mois de juin et d'août. J'en compte un dans chacun des mois d'avril, de septembre et d'octobre, 2 dans le mois de novembre, 3 dans le mois de mai, 4 dans les mois de juillet et de décembre, 5 en janvier, 8 en février, et 11 en mars.

| | |
|---|---|
| Juin. . . . . . . . . . . | 0 |
| Août. . . . . . . . . . . | 0 |
| Avril. . . . . . . . . . . | 1 |
| Septembre. . . . . . . . . | 1 |
| Octobre. . . . . . . . . . | 1 |
| Novembre. . . . . . . . . | 2 |
| Mai . . . . . . . . . . . | 3 |
| Juillet . . . . . . . . . . | 4 |
| Décembre. . . . . . . . . | 4 |

| | |
|---|---|
| Janvier. . . . . . . . . . . . | 5 |
| Février. . . . . . . . . . . . | 8 |
| Mars. . . . . . . . . . . . . | 11 |
| | 40 |

D'où il résulte que c'est en hiver, et surtout pendant les mois de janvier, février et mars, où la température est à Paris la plus rigoureuse, que les morts subites sont les plus communes;

Que le printemps n'opère *pas autant d'influence qu'on le pense* sur les morts subites, et que le froid est une cause beaucoup plus puissante sous le rapport de leur production, ce qui, du reste, est tout-à-fait d'accord avec le genre de mort le plus commun que nous avons signalé plus haut, la congestion pulmonaire.

Toutefois on pourrait peut-être considérer l'influence du printemps comme devant principalement s'exercer sur le cerveau et celle de l'hiver sur les poumons.

Les faits vont démontrer que cette prévision n'est pas plus fondée. Sur 9 cas de mort par le cerveau, on en compte 5 en mars, 2 en juillet, 1 en octobre et 1 en décembre.

Que si l'on envisage de la même manière les autres genres de mort, on verra que la congestion pulmonaire se développe à presque toutes les époques de l'année, quoiqu'elle soit plus fréquente en janvier, en février et en novembre; ainsi, je compte 3 cas de congestion pulmonaire en janvier, 2 en février, 2 en novembre et 1 pour chacun de mois de mars, de décembre, d'avril, de mai, de juillet.

Quant à la congestion pulmonaire et cérébrale, elle paraît devoir être principalement rapportée à la période de l'hiver. Ainsi, j'en ai observé 4 en mars, 3 en décembre, 2 en février et 1 seulement dans les mois de janvier, mai et septembre.

Les deux cas d'hématémèse se sont montrés l'un en février, l'autre en juillet, on n'en peut donc tirer aucune induction.

Il est remarquable que les trois exemples de mort par syncope se sont montrés un en janvier et deux en février.

*Des causes déterminantes des morts subites.*

Il nous est impossible de donner des documens précis sous ce rapport; car, outre qu'un sixième des individus restent inconnus à la Morgue; alors même que leur identité est constatée, on n'obtient que des renseignemens fort vagues sur les causes qui ont pu déterminer une mort aussi rapide.

Néanmoins, nous avons acquis la certitude que, dans 14 cas sur 40, l'ivresse a été la cause déterminante de la mort, circonstance qui rend si considérable le chiffre des congestions pulmonaires et cérébrales, auxquelles succombent presque constamment les individus dont l'ivresse a été portée au maximum d'intensité. Les efforts d'avortement, le froid, l'acte du coït, ont amené la cause de la mort dans trois cas. 2 individus sur 40 étaient atteints d'hypertrophie avec dilatation du cœur; un autre était idiot, mais très sobre.

*Morts subites envisagées sous le rapport de l'âge.*

L'âge n'a pu être constaté que sur 35 des individus soumis à notre examen. Il en résulte les rapports suivans :

| | |
|---|---|
| De 20 à 30 ans . . . . . . . | 2 cas. |
| De 30 à 40. . . . . . . . . | 7 |
| De 40 à 50. . . . . . . . | 10 |
| De 50 à 60. . . . . . . . | 6 |
| De 60 à 70. . . . . . . . | 8 |
| De 70 à 80. . . . . . . . | 2 |

D'où nous tirons cette conséquence que c'est de 40 à 50 ans et de 60 à 70 ans que les morts subites seraient plus communes. Nous n'en avons pas observé avant l'âge de 20 ans, ni après 77 ans.

*Morts subites sous le rapport du sexe.*

Il existe une différence énorme dans la fréquence des morts subites envisagées sous le rapport du sexe. Sur les 44 cas soumis à notre observation, 5 seulement ont été observés chez des femmes. Cette différence ne saurait être expliquée que par l'intempérance beaucoup plus commune chez l'homme que chez la femme; certes, elle doit y concourir, mais il y a tout lieu de croire que l'organisation de l'homme et notamment l'ampliation de la poitrine, ses habitudes, sa contention habituelle d'esprit, les exercices violens auxquels il se livre, les variations de température qu'il supporte en passant brusquement du chaud au froid et *vice versâ*, son exposition aux intempéries des saisons, jouent un rôle puissant dans la fréquence des morts subites qui l'affectent de préférence.

Quant aux professions, je ne saurais présenter, à cet égard, aucun document statistique satisfaisant. Le chiffre sur lequel portent mes observations est trop peu considérable pour me permettre quelques rapprochemens. La plupart des personnes que j'ai examinées appartenaient à la classe ouvrière.

Je me hâte de dire que cet aperçu statistique est loin de reposer sur des bases suffisamment arrêtées, attendu qu'il faudrait un chiffre bien plus considérable pour offrir des documens complets sur les divers points de vue sous lesquels les morts subites peuvent être étudiées.

De ce mémoire je déduis les corollaires suivans :

1° La mort subite le plus communément observée, est la mort par congestion pulmonaire ou par congestion pulmonaire et cérébrale à-la-fois.

2° La mort par le cerveau n'a lieu qu'une fois sur quatre, et l'apoplexie avec foyer circonscrit, une fois sur quarante.

3° La mort subite reconnaît presque toujours pour cause directe une congestion de la totalité de l'un, ou de deux des trois organes principaux de la vie.

4° Elle est beaucoup plus commune chez l'homme que chez la femme.

5° Elle affecte principalement les personnes de 40 à 50 ans ou de 60 à 70 ans.

6° Elle survient surtout en hiver et constamment pendant les mois de janvier, de février et de mars.

7° L'intempérance est l'une de ses causes les plus communes.

8° Le seul traitement rationnel à opposer à la mort qui n'est pas tellement subite qu'elle ne mette depuis quelques minutes, jusqu'à un quart d'heure à s'opérer, a pour base deux indications générales à remplir : la première, dégorger par une émission sanguine l'organe congestionné; la seconde, opérer une révulsion puissante sur les extrémités.

9° Quand un médecin est appelé par un magistrat à préciser le genre de mort d'un individu décédé sur la voie publique, il est impossible qu'il résolve cette question sans procéder à l'ouverture du corps,

10° Les statistiques des morts subites ne pourront fournir de documens certains qu'autant qu'elles reposeront sur la connaissance du genre de mort, acquise au moyen de l'autopsie.

Tel est le résultat des recherches nombreuses auxquelles je me suis livré sur ce sujet. Plusieurs mémoires ont été publiés récemment dans le but d'éclairer quelques-uns des points qui se rattachent à l'histoire de la mort subite. Les opinions émises par les médecins distingués qui les ont faits diffèrent des miennes. Je les discuterai dans la seconde partie de ce mémoire.

# DE L'ACTION VÉNÉNEUSE

## DE LA RUE,

### ET DE SON INFLUENCE SUR LA GROSSESSE;

**PAR M. TH. HÉLIE,**

Professeur adjoint à l'école secondaire de médecine de Nantes.

---

Il est un point de pathologie et de médecine légale sur lequel on chercherait vainement des faits détaillés ou des notions précises dans les auteurs, et qui mérite cependant de fixer l'attention des médecins: je veux parler de l'avortement criminel provoqué à l'aide de substances ingérées dans l'estomac. Peut-être les faits de ce genre, que l'on met toujours un soin extrême à dissimuler, parviennent-ils rarement à la connaissance des médecins; peut-être aussi quelques auteurs ont-ils, par prudence, gardé le silence sur ce sujet. Ils ont pu craindre que des exemples de réussite dans ces tentatives immorales, que l'indication des moyens qui ont atteint ce but, ne fournissent des encouragemens et des ressources pour commettre de nouveaux crimes. M. Marc, convaincu de ce danger, a dit, en parlant des ouvrages de médecine qui peuvent tomber entre les mains du public : « Toute discussion indiscrète sur l'avortement et sur les procédés propres à l'effectuer, doit, en général, être considéré comme nuisible à la sûreté so-

ciale. » Tels sont aussi les motifs qui m'empêchèrent de consentir à la publication des faits contenus dans ce mémoire, lorsque je les communiquai l'année dernière à la section de médecine de la société académique de Nantes. Il ne faut pas cependant qu'un sentiment de prudence, exagéré peut-être, conduise à laisser inutiles des faits qui peuvent servir à réfuter des erreurs accréditées, provoquer des recherches ultérieures plus précises, et fournir quelques lumières pour la poursuite de nouveaux crimes. Il est facile, d'ailleurs, de se convaincre que la connaissance malheureusement très répandue des moyens abortifs dont je veux parler, s'est transmise traditionnellement et n'est pas tirée des ouvrages de médecine.

Si la tentative d'avortement est si commune dans une certaine classe de femmes, on doit reconnaître, au nombre des causes qui concourent à multiplier ce crime, l'opinion répandue parmi elles que les moyens abortifs, doués d'une efficacité certaine, jouissent d'une complète innocuité. Ce n'est pas dans les ouvrages de médecine qu'est exprimée cette opinion fausse et pernicieuse.

Les moyens nombreux capables de provoquer l'avortement ne sont pas également usités dans tous les pays, chaque contrée semble avoir ses usages. A Paris, la ponction des membranes est le procédé le plus ordinaire. Des sages-femmes et même des hommes appartenant à l'art médical, en font un métier; et il se passe peu d'années sans que l'on cite quelque mort causée par cette manœuvre pratiquée par des

mains aussi téméraires que coupables. J'en ai vu un déplorable exemple. Une femme vint mourir à l'Hôtel-Dieu de Paris, d'une métro-péritonite, peu de jours après un avortement provoqué de cette manière. L'autopsie fit reconnaître que l'instrument en forme de trois-quarts avait traversé de part en part l'utérus, et pénétré jusque dans la cavité péritonéale. Ici les moyens qui agissent immédiatement sur l'utérus sont plus rarement employés, quoiqu'ils le soient aussi, et quelquefois même avec une certaine habileté. On se sert en général, dans nos contrées, des substances connues sous le nom d'abortives. De vieilles femmes, dont le nom se communique avec mystère, sont en possession de prétendus secrets pour procurer l'avortement. Elles donnent leurs recettes, soit pour une modique rétribution, soit par pure obligeance. Leur ignorance peut ajouter d'autres malheurs à ceux qui résultent du crime même. L'une d'elles avait conseillé à une jeune fille de boire, pour se faire avorter, deux cuillerées à bouche d'huile de vitriol; et si celle-ci ne les prit pas, ce fut parce que la couleur noirâtre de l'acide altéré lui inspira trop de répugnance. C'est ordinairement de la rue et de la sabine que se servent ces femmes : elles les font prendre à l'intérieur à doses très fortes et plus ou moins répétées. Il en résulte un véritable empoisonnement dont les accidens sont souvent graves, quelquefois terribles; dans un certain nombre de cas, l'avortement a lieu.

Je ne m'occuperai que de la rue, la seule de ces deux plantes dont j'ai eu l'occasion de voir les effets,

et à laquelle tout porte à reconnaître beaucoup plus d'influence qu'à la sabine sur les contractions de l'utérus.

La rue a été bien diversement jugée par les anciens et par les modernes, et aujourd'hui les opinions des médecins varient beaucoup à son égard. Tandis que les uns, avec les médecins de l'antiquité, lui accordent une influence spéciale sur l'utérus, et croient qu'au milieu d'accidens plus ou moins violens elle peut, dans certains cas fort rares, provoquer l'avortement; d'autres, et c'est l'opinion qui prédomine, voient en elle un poison de la classe des narcotico-âcres, qui peut produire une inflammation grave dans le canal digestif et divers troubles du système nerveux, et pensent que si l'avortement a eu lieu quelquefois par l'usage de cette plante, il a été la conséquence des phlegmasies qu'elle avait déterminées, comme il pourrait être la conséquence de phlegmasies semblables produites par toute autre cause; et suivant eux les tentatives d'avortement, au moyen de la rue, échouent presque toujours. D'autres médecins enfin, observateurs plus superficiels, ne considèrent la rue que comme une substance stimulante, mais peu énergique, susceptible peut-être, dans certains cas, de provoquer les règles, mais incapable de produire une surexcitation violente de l'utérus; ils lui refusent tout-à-fait la propriété abortive.

J'examinerai le mode d'action de la rue, mode peu connu, peu étudié : je discuterai les opinions différentes et contradictoires émises sur son influence; je

tâcherai d'établir quelques conclusions qui pourront trouver leur application dans la médecine légale. Mais je dois commencer par exposer des faits qui feront la base de ce mémoire. Je ne donnerai le premier qu'à titre de renseignemens; le second présentera plus d'importance; un troisième fait sera exposé en peu de mots.

*Première observation.* — Une jeune fille, d'une taille fort petite, mais d'une constitution robuste, qui, à l'âge de seize ans, avait eu un accouchement très laborieux dans lequel elle faillit succomber, devenue grosse quelques années après, résolut d'éviter, par un avortement, les dangers qu'elle avait courus la première fois. Elle vint me consulter pour s'assurer de la réalité de sa grossesse, et me demander les moyens de déterminer l'avortement. Elle me parut être grosse de trois à quatre mois. J'essayai vainement de la détourner de son projet. « Puisque vous ne voulez pas me rendre ce service, » me dit-elle, « je m'adresserai à d'autres, et lorsque j'aurai réussi je viendrai vous le dire. » Elle revint, en effet, quinze jours après; elle n'était plus grosse. Voici ce qu'elle me raconta, et j'ai tout lieu de croire à la vérité de son récit : elle était du nombre des personnes qui ne dissimulent rien. D'après le conseil d'une femme, elle prit trois racines fraîches de rue, de la grosseur du doigt, les coupa par tranches et les fit bouillir dans une livre et demie d'eau qui se réduisit à trois tasses, qu'elle but le soir en une seule fois. Aussitôt après, elle éprouva une douleur horrible à l'estomac, et bientôt un trouble

général si profond qu'elle crut qu'elle allait mourir. Elle ne voyait qu'à travers un nuage ; elle chancelait, ses jambes fléchissaient; elle se sentait étourdie et comme dans un état d'ivresse. Un peu plus tard, à ces symptômes se joignirent des efforts violens et continuels de vomissemens; elle ne vomit qu'un peu de sang. Cet état dura toute la nuit. Le lendemain les accidens allèrent en diminuant, et en même temps elle commença à ressentir des coliques, légères d'abord, puis plus fortes, séparées par de longs intervalles. Elle les reconnut pour les douleurs de l'accouchement. Vers le soir du second jour, elles devinrent violentes et rapprochées; une petite perte survint, puis de gros caillots de sang, et l'avortement se fit facilement, en peu d'instans, quarante-huit heures après l'ingestion de la décoction de rue.

La jeune fille, malgré la fatigue, les souffrances et les vertiges qu'elle éprouvait, ne garda point le lit. Les symptômes déterminés par la rue se dissipèrent en peu de jours, et lorsqu'elle revint chez moi, elle était bien rétablie.

*Deuxième observation.* — Je fus appelé le 5 décembre 1835, chez un fermier, à peu de distance de Nantes, pour donner des soins à une jeune fille de vingt-cinq ans, domestique en ville, qui était chez lui depuis cinq jours, pour se rétablir d'une maladie qu'elle venait, disait-elle, d'éprouver. Voici les renseignemens que je recueillis. Les premiers jours qu'elle passa à la ferme, elle fut assez bien; elle sortait; elle mangeait avec beaucoup d'appétit. Le troisième jour, elle fut prise tout-à-coup de vomis-

semens continuels, pénibles et douloureux : la fièvre et une soif vive s'y joignirent. Elle but une grande quantité de cidre de cormes et d'eau vineuse, qu'elle vomissait aussitôt après leur ingestion. Les vomissemens duraient depuis deux jours, accompagnés d'une grande faiblesse, de mouvemens de torsion des membres et du tronc, de mouvemens de rotation de la tête, de délire, ou plutôt de rêvasseries, lorsqu'on me fit appeler.

Je trouvai cette jeune fille dans un état de somnolence dont on la retirait aisément ; elle répondait bien, mais avec lenteur et quelque peine ; elle semblait faire un effort pour parler, et ne prononçait que quelques paroles. Les yeux étaient injectés, la figure un peu colorée, sans expression ; on eût dit une personne ivre. Elle ne voyait, disait-elle, qu'à travers un nuage ; la pupille était contractée. Il existait un mouvement fébrile modéré, avec un pouls large et mou, et peu de chaleur à la peau. L'urine était supprimée depuis le début des vomissemens, il n'y avait pas d'évacuations alvines. La langue était à peine un peu rouge aux bords, l'épigastre légèrement douloureux. En palpant le ventre pour m'assurer si cette douleur s'augmentait par la pression, je m'aperçus qu'il était très développé ; je reconnus une grossesse d'environ sept mois. Marie ... (c'était le nom de la jeune fille) ne voulut jamais m'avouer qu'elle était grosse.

Cette obstination à nier sa grossesse me donna quelques soupçons sur la cause de ces vomissemens opiniâtres venus subitement, et des symptômes in-

solites qui les accompagnaient. Je pensai qu'ils étaient produits par quelque substance prise daus l'intention de provoquer l'avortement; le souvenir du fait précédent me fit naturellement songer à la rue. Toutefois mes questions, mes recherches furent, pour le moment, infructueuses.

Rien n'annonçait un commencement de travail, le ventre était assez souple; il n'y avait point de perte. D'un autre côté, l'embonpoint général, le coloris du visage, éloignaient la supposition d'une maladie récente sur laquelle tous les rapports étaient d'ailleurs évidemment mensongers.

Je me bornai à défendre les boissons nuisibles dont la malade faisait usage depuis deux jours, et à prescrire une décoction d'orge, la diète, etc.

Les vomissemens se calmèrent bientôt; tous les autres symptômes persistèrent. Dans la matinée du 6, elle parut souffrir davantage; elle jetait des plaintes et même des cris aigus. Je la vis à onze heures.

Le facies, l'état général, tous les symptômes étaient les mêmes que la veille; mais il y avait une rémission sensible; les vomissemens n'avaient pas reparu. En soulevant les couvertures, je fus frappé de l'odeur caractéristique de l'accouchement. Entre les cuisses étaient deux enfans, tenant encore au placenta également sorti. Ils paraissaient être au terme de six mois et demi à sept mois; l'un d'eux était beaucoup plus gros que l'autre. Ils étaient morts, et rien n'annonçait qu'ils eussent vécu après leur naissance. Ils n'offraient aucune trace de violence extérieure. L'é-

tat de la peau, la fermeté des chairs indiquaient une mort très récente.

Une assez grande quantité de sang et d'eau était répandue dans le lit; la matrice était bien contractée. Les douleurs, me dit la jeune fille, avaient commencé la veille, et l'accouchement s'était fait rapidement, il y avait une heure, et quoiqu'il eût été fort douloureux un moment, plusieurs personnes présentes dans la chambre n'en avaient conçu aucun soupçon.

La journée et celle du lendemain, 7, offrirent peu de changemens dans les symptômes. Marie conservait cet état de somnolence et de stupeur; des rêvasseries, des mouvemens de torsion des membres. Elle parlait à peine; souvent elle ne répondait pas, peut-être, il est vrai, quelquefois par un sentiment de honte. Elle jetait des plaintes fréquentes. Les urines et les selles s'étaient rétablies; les lochies coulaient. On lui fit prendre des rôties au vin rouge suivant l'usage des campagnes.

Le 8, au soir, les seins se tuméfièrent beaucoup: c'était le *comble de lait*. Il survint de la fièvre, du délire, des mouvemens convulsifs des membres, ou plutôt des mouvemens semblables à ceux des jours précédens, mais violens et continuels.

Jusque-là Marie n'avait pas été fort mal, je n'avais pu la voir depuis son accouchement; mais à la suite de cette exacerbation, elle tomba dans un affaissement extrême: les vomissemens reparurent, formés de bile verte, des alimens et des boissons qui étaient rejetés aussitôt après leur ingestion.

Le 9, les mêmes symptômes continuèrent; elle refusa toute nourriture; le soir, le *comble de lait* cessa.

Je ne la vis que le 10 au matin; je ne pus avoir, sur les trois jours précédens, que des renseignemens incomplets. Je la trouvai dans un état de faiblesse extrême, de prostration, conservant la somnolence, un air de stupeur, l'expression de l'ivresse. Elle jetait des plaintes très fréquentes, elle ne pouvait parler, à peine articulait-elle quelques monosyllabes. L'intelligence était obtuse; on s'apercevait qu'elle avait souvent des rêvasseries, quelquefois un *subdelirium* léger. La langue était énormément tuméfiée depuis deux jours, rouge, mais couverte d'un enduit épais, blanchâtre, et portait sur ses bords l'empreinte des dents; il y avait une salivation abondante. La pupille était toujours resserrée, les yeux ternes, la vision confuse. Le pouls faible, mou, très petit, d'une lenteur extrême, mais régulier, ne donnait que trente pulsations par minute; la chaleur de la peau était au-dessous de l'état normal; les bras agités de mouvemens fréquens de torsion, la tête roulant à droite et à gauche; l'épigastre douloureux à la pression, le reste du ventre souple, indolore; la matrice revenue sur elle-même. Les vomissemens bilieux étaient continuels. La malade refusait toute nourriture, toute boisson; elle avait sensiblement maigri; les lochies étaient supprimées.

Étonné de tant de symptômes insolites, et surtout de l'expression du visage, de la lenteur du pouls, du refroidissement de la peau, de la tuméfaction de la

langue, des vomissemens continuels, sans qu'il y ait péritonite, je me confirmai dans l'idée que j'avais conçue dès le commencement, que l'avortement avait été provoqué par quelque substance narcotico-âcre, qu'il y avait un véritable empoisonnement. Mes questions furent long-temps inutiles, Marie ne voulut rien avouer. Enfin, j'appris que peu de jours avant d'aller à la campagne, elle s'était fait apporter deux fois, par l'un des jeunes enfans du fermier, des feuilles d'une touffe de rue qui croissait dans le jardin; puis qu'elle avait vivement insisté pour venir habiter à la ferme, et ce fut trois jours après son arrivée que les accidens commencèrent par des vomissemens opiniâtres. Je pensai que n'ayant pas obtenu l'effet qu'elle attendait de la petite quantité de rue qu'elle avait fait venir, et qu'elle avait employée en partie en applications extérieures, car on en trouva sur elle à son arrivée, elle avait voulu se rapprocher de la plante, dans l'espérance de réussir à l'aide d'une plus grande quantité de cette substance, et de dissimuler plus facilement son avortement à la campagne, où elle restait seule à la maison une partie de la journée. J'acquis plus tard la certitude qu'elle avait pris une décoction de feuilles de rue, mais je ne pus savoir exactement ni à quelle dose ni pendant combien de jours elle en avait fait usage.

Je prescrivis *deux larges vésicatoires* aux cuisses, des *cataplasmes* à l'épigastre, l'*eau d'orge* pour boisson; je permis, à cause de l'extrême faiblesse, quelques cuillerées d'une *bouillie légère* : les premières furent vomies, le soir elle put en garder. Elle refu-

sait presque toujours obstinément de boire, quoiqu'elle avalât avec facilité, malgré la tuméfaction de la langue.

Les deux jours suivans, le 11 et le 12, l'état de la malade offrit peu de changemens. Cependant, les vomissemens devinrent plus rares, elle rejetait plutôt de la bile que les alimens et les boissons. Quelquefois, surtout vers le soir, le pouls s'élargissait, s'élevait à cinquante pulsations; en même temps, la peau s'échauffait un peu; c'était un mouvement fébrile. Mais bientôt la chaleur de la peau s'abaissait, et le pouls retombait, petit et faible, trente ou quarante pulsations. La tuméfaction de la langue et la salivation diminuaient. Il n'y avait point d'évacuations alvines; l'urine était rendue involontairement, mais en très petite quantité. Tout le corps exhalait cette odeur fétide que l'on a désignée sous le nom d'odeur de souris. Le visage s'altérait de plus en plus; les yeux étaient ternes; l'amaigrissement et la faiblesse faisaient des progrès rapides. L'état de la malade était si grave qu'elle me semblait devoir succomber prochainement. *Deux vésicatoires* furent placés aux jambes; l'*eau sucrée froide* donnée pour boisson.

Le 13, un changement notable se manifesta; les symptômes de l'empoisonnement s'effaçaient peu-à-peu, et se fondaient dans la forme d'une fièvre typhoïde, sans que la maladie perdît de sa gravité. L'assoupissement était moindre, mais la prostration extrême; le tronc restait immobile, les mouvemens de rotation de la tête avaient cessé; les bras s'agi-

taient encore presque continuellement. Il y avait moins de plaintes, l'œil était terne, presque éteint, mais la vision plus nette. Le visage, naturellement très blanc, prenait une teinte jaune brunâtre; les trait étaient grippés, et cessaient de présenter l'image de l'ivresse. Il y avait encore quelquefois des rêvasseries. Le pouls, toujours petit et faible, ne donnait que quarante-cinq pulsations, et la chaleur cutanée restait habituellement au-dessus du degré normal. Le soir, survenait un léger mouvement fébrile. La langue, presque revenue à son volume naturel, était molle et humide; la soif commençait à se faire sentir; les vomissemens toujours bilieux devenaient rares. L'épigastre était douloureux, le ventre légèrement ballonné; l'hypogastre était tendu, ce qui me parut dépendre du volume de la vessie remplie d'urine qui ne coulait que par regorgement. La sonde fit sortir plus de deux livres d'urine très claire. Après cette évacuation, l'hypogastre devint souple et la malade se sentit soulagée. *Même traitement; lait, quelques cuillerées de bouillie légère.*

Les jours suivans, une amélioration notable survint. Tous les symptômes diminuèrent peu-à-peu; la langue revint à son volume naturel, la salivation s'arrêta; les mouvemens de torsion des membres cessèrent; l'intelligence parut moins obtuse. La malade commençait à pouvoir parler un peu; elle n'avait plus de rêvasseries, elle ne jetait plus de plaintes. Le pouls conservait le même état de faiblesse et de lenteur, mais la peau ne se refroidissait plus; chaque soir survenait un mouvement fébrile. Il n'y avait de

vomissemens qu'à l'invasion de ce paroxysme. L'urine continuait d'être rendue involontairement, mais ne s'accumulait plus dans la vessie. Les lochies s'étaient rétablies. *Lait* pour toute nourriture; *eau de gomme lactée*; la malade s'était dégoûtée des boissons froides.

L'amélioration se prononça peu-à-peu davantage. L'état typhoïde qui avait succédé aux phénomènes de l'empoisonnement se dissipa en quelques jours; la teinte brunâtre de la peau disparut, les vomissemens cessèrent tout-à-fait, les mouvemens fébriles du soir ne revinrent plus. Le ventre était souple, indolore; la constipation, opiniâtre pendant quelques jours, céda à *deux onces de manne*. L'écoulement de l'urine cessa d'être involontaire. Le visage reprit son expression naturelle, et l'intelligence toute son étendue. La lenteur du pouls fut un des symptômes qui persistèrent le plus long-temps.

Le rétablissement fut beaucoup plus rapide qu'on n'eût osé l'espérer d'après la gravité et la durée des accidens. Le 30 décembre, Marie revint en voiture chez ses maîtres, et peu de jours après, elle put reprendre son travail, malgré la rigueur de la saison. Elle n'éprouva point de rechute, et sa constitution assez forte ne conserva aucune trace de cette maladie.

J'ai beaucoup insisté sur les détails de cette observation, parce qu'elle m'a semblé présenter d'une manière saillante le tableau des accidens causés par l'action de la rue. En résumant les principaux symptômes qu'offrit la jeune fille qui en fait le sujet, nous trouvons :

1° Une vive phlogose de l'estomac et du duodénum, caractérisée par les vomissemens violens et opiniâtres, la soif, la douleur épigastrique, etc.; tandis qu'il y eut peu d'irritation dans l'intestin grêle, et que le gros intestin parut en être exempt.

2° Une stimulation exercée sur l'utérus, suivie de la contraction énergique de ses fibres, qui produisit l'avortement; remarquons qu'ils ne survint pas de phlegmasie de cet organe.

3° Une affection profonde des centres nerveux, mélange de narcotisme et d'excitation, se manifestant par les phénomènes suivans : somnolence, vertiges, état semblable à l'ivresse, rêvasseries, intelligence obtuse, difficulté de la parole, trouble de la vue, contraction de la pupille, mouvemens continuels de la tête et des bras, contrastant avec l'immobilité presque complète du tronc.

4° La dépression de l'action du cœur caractérisée par le ralentissement extraordinaire et la petitesse du pouls, l'abaissement de la chaleur de la peau au-dessous de l'état normal.

5° Parmi les symptômes d'une moindre importance, simples épiphénomènes, la tuméfaction énorme de la langue, véritable phlegmasie de cet organe; accompagnée d'une abondante salivation, et survenue seulement au bout de quelques jours.

6° Enfin, vers le dixième jour, nous voyons une sorte de réaction se manifester par un mouvement fébrile faible et incertain qui s'établit avec peine, et les symptômes de l'empoisonnement céder peu-à-peu, et se transformer en ceux d'une affection typhoïde,

ui se dissipa en peu de jours. Cette forme typhoïde, que la gastro-entérite, masquée quelque temps par le narcotisme, contribua sans doute à donner à la réaction qui se voit quelquefois à la suite d'autres empoisonnemens par substances narcotico-âcres. Elle se montre souvent pendant la période de réaction, dans le choléra, qui présente plusieurs traits de ressemblance avec les symptômes de l'empoisonnement que je viens de décrire.

Quant à l'ordre dans lequel ces symptômes se sont développés, nous voyons l'irritation de l'estomac suivre immédiatement l'ingestion du poison, qui fut sans doute répétée plusieurs fois. A cette phlegmasie se rattache la fièvre observée dans les premiers jours. Puis l'affection des centres nerveux se manifesta, et bientôt commencèrent les contractions de l'utérus. L'accouchement sembla suspendre les accidens qui revinrent peu après à leur degré antérieur. A l'époque de la fièvre de lait, aggravation rapide de l'affection des centres nerveux et des organes circulatoires, qui mit la vie dans le plus grand danger; quelques jours plus tard, conversion des symptômes de l'empoisonnement en ceux d'une affection typhoïde.

Remarquons, en passant, comme un fait physiologique digne d'attention, et observé d'ailleurs dans une foule de circonstances, que le travail de l'accouchement modéra les accidens, qui reprirent toute leur intensité peu après qu'il fut terminé.

Au reste, ces oscillations que je viens de noter dans les symptômes, ces rémissions suivies de recrudescences plus graves que les premiers accidens, s'obser-

vent fréquemment dans les empoisonnemens par les narcotiques et les narcotico-âcres, et même dans ceux qui sont produits par les irritans et les caustiques, tant les lésions déterminées par les causes le plus éminemment physiques ou chimiques tendent à conserver les caractères propres aux phénomènes vitaux.

Les accidens éprouvés par la jeune fille qui fait le fait le sujet de la première observation, furent analogues à ceux que je viens d'analyser, mais beaucoup moins intenses. Je n'insiste pas sur ce fait, où je n'ai pu constater que l'action abortive de la rue, et dont les détails ne m'ont été connus que par le récit de la jeune fille elle-même.

*Troisième observation.* — Je dois à l'obligeance de M. le docteur Dufeillay le fait suivant qu'il a observé, il y a quelques années. Je regrette de ne pouvoir en donner qu'un exposé succinct.

Une jeune fille, grosse de quatre à cinq moins, voulant se procurer un avortement, prit pendant plusieurs jours une forte dose de suc exprimé de feuilles de rue fraîches. Elle éprouva, m'a dit M. Dufeillay, des accidens tout-à-fait semblables à ceux que j'ai décrits dans la seconde observation; son état fut fort grave. On observait, entre autres symptômes remarquables, lorsque les accidens furent arrivés au plus haut degré d'intensité, la prostration, un état de somnolence, une débilité générale excessive, des lipothymies fréquentes, une petitesse extrême du pouls, devenu faible et très lent, un refroidissement extraordinaire de la peau, des mouvemens continuels, non convulsifs, des membres, et surtout des bras. Il

survint, comme dans le cas que j'ai cité, une vive inflammation de la langue, une tuméfaction considérable de cet organe, et une salivation abondante.

On vit l'avortement se préparer peu-à-peu pendant quelques jours. Le fœtus ne fut expulsé que vers le sixième jour, à dater du développement des accidens de l'empoisonnement. Après que l'avortement fut opéré, tous les symptômes commencèrent à diminuer d'intensité; il ne survint point d'inflammation de l'utérus.

Les accidens de l'empoisonnement durèrent au moins une douzaine de jours; ils se calmèrent peu-à-peu; la jeune fille se rétablit lentement.

Quelque incomplète que soit cette observation, elle vient appuyer toutes les conclusions que je pourrai déduire de la précédente. La ressemblance des accidens est parfaite, leur marche est presque la même.

Les auteurs des traités modernes de matière médicale ou de médecine légale n'ont pas tous accordé la même importance à la rue. Quelques-uns n'ont parlé de cette plante que pour rejeter, comme une fable, l'influence que les anciens lui attribuaient sur la grossesse. D'autres ne se bornent pas à lui refuser une action abortive; ils semblent aussi révoquer en doute ses propriétés vénéneuses.

L'opinion la plus générale, comme je l'ai dit, est que la rue, prise à haute dose, devient vénéneuse; qu'elle agit primitivement sur l'estomac comme un irritant énergique, en produisant une inflammation plus ou moins intense de sa membrane muqueuse, et que secondairement elle détermine quelquefois dans

le tissu de l'utérus une congestion sanguine, suivie dans certains cas fort rares, pour lesquels on exige une prédisposition spéciale de la contraction de ses fibres et de l'expulsion du fœtus.

La plupart ne voient, dans l'influence que reçoit l'utérus, que la répétition sympathique de l'inflammation de l'estomac, et pensent qu'il n'y a dans cette influence rien de particulier à la rue; que l'utérus, dans l'état de grossesse, pourrait recevoir la même influence d'une inflammation violente de l'estomac, produite par toute autre cause.

L'opinion commune établit que l'inflammation du canal digestif et celle de l'utérus peuvent être portées au point de causer rapidement la mort, ou de laisser des affections chroniques graves et souvent incurables qui conduisent lentement au tombeau.

Si quelques auteurs ont mentionné des accidens nerveux produits par la rue, nul n'a signalé avec précision le mode d'action qu'elle exerce sur l'encéphale et sur les organes de la circulation, et la part que leur lésion peut avoir dans la gravité de l'empoisonnement. Ce n'est que vaguement que cette plante est rangée parmi les poisons narcotico-âcres, ou participant à-la-fois de l'action des irritans et de celle des narcotiques.

M. le professeur Orfila rapporte, dans sa *Toxicologie* (t. II), les résultats de cinq expériences faites sur des chiens avec diverses préparations de rue. Je citerai deux de ces expériences.

« *Expérience première.* — On a introduit, dans l'estomac d'un jeune chien de moyenne taille, six

onces de suc obtenu en triturant deux livres de feuilles de rue fraîches avec une once d'eau : on a lié l'œsophage. L'animal a eu une selle dans la journée; le lendemain, il n'éprouvait aucun symptôme remarquable. Il est mort dans la nuit. La membrane muqueuse de l'estomac était légèrement enflammée; les autres portions du canal digestif étaient saines; les poumons n'offraient aucune altération. »

On peut sans doute attribuer la mort de l'animal à l'action de la rue; mais cette expérience ne nous fait rien connaître sur le mode d'action de cette plante, qu'elle nous montre seulement un peu irritant.

Dans les expériences deuxième, troisième et cinquième, l'eau distillée obtenue de la rue, soit sèche, soit à l'état de plante fraîche et l'extrait de rue, introduits à doses élevées dans l'estomac de plusieurs chiens, n'ont paru exercer aucune influence sur ces animaux, qui sont morts le quatrième, cinquième et sixième jour, des suites de la ligature de l'œsophage, nécessaire pour empêcher le rejet du poison par le vomissement. Pour expliquer cette innocuité complète de la rue, il faut tenir compte de la préparation employée dans ces expériences; l'extrait et l'eau distillée de rue ont toujours été considérés comme très peu actifs.

Des symptômes, qui décèlent l'action de la rue, ne sont signalés que dans la quatrième expérience. « On a injecté, dans la veine jugulaire d'un petit chien maigre, douze gros d'eau distillée de rue préparée avec la plante fraîche. Le lendemain matin, l'animal

n'avait présenté aucun symptôme remarquable. Alors on a injecté, dans la veine jugulaire de l'autre côté, 3 gros du même liquide, mêlés avec dix-huit grains d'huile essentielle provenant de la distillation au bain-marie, d'environ huit livres de plante fraîche. Deux minutes après l'injection, *l'animal a vomi des matières jaunâtres et a éprouvé des vertiges; il chancelait comme les individus ivres de vin. Au bout de vingt minutes, ses extrémités postérieures paraissaient un peu faibles.* Six heures après, tous les symptômes étaient diminués, et le lendemain soir l'animal était parfaitement rétabli. »

M. Orfila conclut de ses expériences, 1° « que la rue exerce une irritation locale, capable de déterminer une inflammation plus ou moins vive, qui en général a paru peu intense.

2° Que son huile essentielle, introduite dans les veines, agit comme les narcotiques, et qu'il est probable qu'elle exerce le même mode d'action, lorsqu'on l'introduit dans l'estomac, mais qu'elle est peu énergique.

M. Orfila n'a pas regardé ces résultats comme assez positifs ou assez importans pour les consigner dans son traité de médecine légale. Cependant l'une de ces expériences confirme ce que l'observation fait connaître sur l'action narcotique de la rue. Je ne connais point d'expériences dirigées dans le but de constater la puissance abortive de la rue, ou de toute autre substance analogue, en faisant prendre ces substances à des femelles d'animaux en état de gestation. Au reste, il serait possible que ces expériences

ne fournissent que fort peu de lumières. Leur résultat, probablement négatif, ne pourrait s'appliquer à l'action de ces substances, chez la femme.

L'avortement est beaucoup plus difficile chez les animaux que dans l'espèce humaine, c'est un fait incontestable : on voit chaque jour chez les femelles d'animaux la gestation résister à des accidens, à des causes perturbatrices qui amèneraient presque inévitablement l'issue prématurée de la grossesse; chez les femmes les plus robustes. Quelle comparaison établir, en effet, entre la sensibilité faible et bornée des espèces animales même les plus rapprochées de nous, et l'organisation si impressionnable, la sensibilité si vive de la femme! Il n'en est pas de l'action abortive de la rue comme de l'action d'une substance irritante ou caustique sur les parties avec lesquelles elle est mise en contact, et qui est à-peu-près identique sur l'homme et les animaux des classes supérieures, et quelle que soit la partie vivante qui l'éprouve. L'action de la rue sur l'utérus, bien que résultant de l'absorption des principes actifs de cette plante, est évidemment en rapport avec le degré de la sensibilité générale et de celle de l'organe sur lequel elle s'exerce, et doit varier comme le mode et le degré de la sensibilité.

Aussi, de ce que l'avortement ne serait pas déterminé chez des femelles d'animaux par l'ingestion de la rue, il ne faudrait pas conclure qu'il ne peut pas être produit par la même plante chez des femmes, sans qu'il existe chez elles une prédisposition spéciale à la sortie prématurée de l'enfant.

Nous devons chercher maintenant à déterminer d'après les faits rapportés plus haut, et ceux que l'on trouve épars et brièvement énoncés dans quelques auteurs, quel est le mode d'action que la rue exerce sur l'économie. Dans tout le cours de ce mémoire, nous supposons qu'elle est prise pendant la grossesse. Ce n'est, en effet, que dans cet état que l'on peut avoir lieu d'observer son action, car elle n'est employée à forte dose, à dose vénéneuse, que dans le but de provoquer l'avortement.

La rue irrite, enflamme la membrane muqueuse de l'estomac et du duodénum, l'inflammation est peu intense dans l'intestin grèle, et le gros intestin semble ordinairement n'en être pas affecté.

La phlegmasie gastro-duodénale se manifeste surtout par la douleur épigastrique, et par des vomissemens continuels soit des liquides ingérés, soit d'un fluide bilieux.

Il n'y a point de rapport constant, nécessaire, de rapport de cause à effet, entre cette inflammation et les troubles du système nerveux ou les contractions de l'utérus. La stimulation exercée sur l'utérus n'est point un effet sympathique de cette phlegmasie, et proportionnel à son intensité. Combien d'autres substances qui enflamment bien plus vivement l'estomac, n'exercent point une influence semblable sur l'utérus!

Il semblerait même, d'après quelques faits, que c'est précisément lorsque l'inflammation gastro-intestinale a été la plus violente et la plus prolongée, que l'avortement n'a pas eu lieu, comme si l'énergie

de la rue s'était concentrée tout entière sur la membrane muqueuse digestive.

Les principes actifs de la rue sont absorbés, comme ceux de tous les poisons narcotiques et narcotico-âcres, et comme beaucoup de poisons irritans, et par une sorte d'affinité élective, vont agir spécialement sur les centres nerveux et sur les fibres contractiles de l'utérus. On ne peut élever aucun doute sur cette absorption que démontre, à défaut de l'analyse chimique des fluides, l'analyse des symptômes.

L'action exercée sur l'encéphale n'est pas le narcotisme pur, mais un narcostisme uni à des phénomènes d'excitation des centres nerveux et du système musculaire. Au reste, il est des personnes chez lesquelles l'opium, pris à doses énormes, et quelquefois à doses moindres, mais cependant vénéneuses, ou pris même à petites doses, produit des accidens semblables.

Je ne répéterai pas ici les symptômes présentés par la jeune fille qui fait le sujet de la seconde observation, avec laquelle le fait que m'a communiqué M. Dufeillay offre d'ailleurs la plus grande analogie. Je n'ai pas assez de faits pour établir la similitude ou les différences de ces symptômes chez diverses personnes, et pour essayer d'en tracer une description générale.

Je rappellerai seulement, comme phénomènes de narcotisme et d'excitation observés chez cette jeune fille, la somnolence, l'état d'ivresse, le délire, les hallucinations, l'engourdissement de l'intelligence, la stupeur, la prostration, les troubles de la vision,

la contraction de la pupille, fréquente dans l'empoisonnement par l'opium, la paralysie de la vessie, les mouvemens si remarquables de la tête et des membres, mouvemens très différens des convulsions, et très analogues à ceux de la chorée.

Je dois rappeler aussi l'influence éminemment dépressive et stupéfiante exercée sur le cœur. Le pouls, extrêmement faible et petit, mais régulier, était ralenti au point de ne donner que trente pulsations par minute, ralentissement porté aussi loin qu'il peut l'être sous l'action de la digitale, et tel qu'on l'a vu quelquefois dans des empoisonnemens par la grande ciguë, la belladone et quelques autres substances. En même temps, et sans doute comme conséquence de cette diminution de l'action du cœur, la chaleur de la peau était abaissée au-dessous de l'état normal. Et lorsque plus tard, à mesure que les accidens de l'empoisonnement allaient s'affaiblissant, la tendance de la nature au rétablissement de l'ordre se manifesta par un effet de réaction, avec quelle peine se développa le mouvement fébrile? pendant quelques jours, on voyait le pouls s'élever un instant, une légère chaleur se répandre sur la peau, puis bientôt le pouls retomber à son état habituel de faiblesse et de lenteur, et la peau se refroidir. Le système circulatoire conserva cet état de dépression jusqu'à la convalescence.

L'opium ne produit pas précisément les mêmes effets. Ce trouble fonctionnel si remarquable, où il est impossible de ne voir qu'un simple résultat du narcotisme, dénote une influence spéciale de la rue sur le cœur.

La troisième observation nous présente le même abaissement de la force de contraction du cœur, produisant les mêmes phénomènes, et de plus des lipothymies fréquentes; le refroidissement de la peau paraît même avoir été porté beaucoup plus loin que dans le fait que j'ai cité.

Cette dépression de l'action du cœur s'observe-t-elle à un degré plus ou moins prononcé dans tous les cas d'empoisonnement par la rue, et succède-t-elle toujours à un état d'excitation de cet organe? Je l'ignore. Il est probable qu'elle ne survient que lorsque les centres nerveux sont affectés de stupeur et d'engourdissement. Dans le cas où je l'ai observée, elle ne se manifesta qu'après l'avortement. Au moment où celui-ci s'opéra, il y avait encore une légère excitation du cœur. Mais il paraît que telle n'est pas toujours la marche des accidens. Dans la troisième observation, le refroidissement de la peau, la dépression de l'action du cœur précédèrent l'avortement, continuèrent sans interruption pendant qu'il s'opérait, et durèrent encore quelque temps après qu'il fut terminé.

La diminution de l'action du cœur n'est point un obstacle aux contractions de l'utérus; nous en voyons la preuve chaque jour dans la pratique des accouchemens. Elle n'est pas plus incompatible avec la congestion sanguine active de cet organe, qui concourt à déterminer l'avortement. Les irritations locales ne sont pas sous la dépendance immédiate de l'action du cœur, et peuvent se développer chez les sujets les plus débilités.

J'ai parlé plus haut de la réaction. Elle fut d'autant plus tranchée dans la seconde observation, où j'ai pu suivre son développement, qu'elle succédait à un état de dépression des organes mêmes par lesquels elle devait s'exécuter. Ce mouvement fébrile secondaire doit-il être considéré comme une fièvre symptomatique de l'inflammation gastro-intestinale, et qui enchaînée quelque temps par le narcotisme, n'a pu commencer à se développer qu'à mesure que celui-ci s'est dissipé? n'est-il pas plus rationnel de considérer cette excitation fébrile comme une réaction de l'organisme contre l'agent délétère qui enchaînait ses mouvemens, et comme un moyen de rétablir dans l'économie l'ordre troublé par cet agent? la phlegmasie gastro-intestinale imprima seulement à la fièvre une modification particulière, la forme typhoïde. Dans beaucoup de cas d'empoisonnemens par les narcotiques et les narcotico-âcres, la cessation des accidens a lieu aussi par une réaction analogue, tantôt modérée, tantôt orageuse, et revêtant aussi quelquefois la forme typhoïde.

Je dois noter comme un phénomène remarquable de l'action élective de la rue sur certains organes; cette phlegmasie de la langue, caractérisée par une tuméfaction énorme, la sécrétion d'une couche blanchâtre à sa surface, et une salivation abondante. Dans les deux derniers faits que j'ai cités, elle eut les mêmes caractères, elle suivit la même marche. Elle ne parut qu'un certain temps après le commencement des accidens de l'empoisonnement, de sorte qu'elle ne put être attribuée à l'irritation causée par

la rue au moment de son ingestion. L'inflammation ne dépassait pas la bouche, car la déglutition restait facile. Cette affection de la langue n'est signalée par aucun auteur. On lit seulement dans Bulliard que la rue cause une sécheresse considérable à la bouche et un grand mal de gorge. Dans la première observation que j'ai citée, il n'y eut aucune affection de la langue et des glandes salivaires. Il resterait à déterminer si cette phlogose de la langue est un phénomène fréquent de l'empoisonnement par la rue, et jusqu'à quel point elle pourrait, en médecine légale, servir d'indice de l'emploi de cette substance.

J'arrive au point le plus important à étudier, l'influence que la rue exerce sur l'utérus. Cette influence paraît consister à-la-fois en une congestion sanguine active, et une stimulation de ses fibres musculaires, qui détermine leur contraction, de laquelle résulte l'expulsion du fœtus. Il est à remarquer que cette action de la rue est toujours secondaire, qu'il faut un certain temps et souvent la répétition des doses, pour qu'elle s'exerce : tous les faits connus l'attestent. Les contractions utérines provoquées ainsi suivent les mêmes lois que celles de l'accouchement naturel; elles paraissent moins spasmodiques, moins violentes que celles que détermine le seigle ergoté donné dans le travail normal. Rappelons-nous que les accoucheurs anglais ont préconisé les préparations d'opium, et surtout le laudanum de Sydenham, à hautes doses, pour ranimer les contractions utérines languissantes dans l'accouchement. Aux exemples positifs d'une action énergique de la rue sur

l'utérus, on oppose les faits où elle n'a produit qu'une inflammation plus ou moins violente du canal digestif, des convulsions et divers troubles du système nerveux, sans que l'utérus en ait ressenti aucune influence appréciable. Des auteurs se sont fondés sur ces faits, qui se renouvellent quelquefois, pour refuser à la rue une action abortive; et prétendent que si l'avortement a suivi, dans certains cas, l'usage de cette plante, il était dû à une irritation inflammatoire de l'utérus, effet sympathique de la gastro-entérite, et qui aurait pu survenir également dans le cours d'une gastro-entérite aiguë déterminée par toute autre cause. Aussi, suivant les mêmes auteurs, l'influence exercée sur l'utérus devant être en raison de l'inflammation gastro-intestinale, l'avortement n'est possible que dans les cas où cette inflammation est excessive, et le plus souvent même alors il n'a pas lieu, et la rue cause les plus graves accidens, sans remplir les espérances coupables des personnes qui l'ont employée.

J'ai déjà fait remarquer que, d'après quelques faits, la puissance abortive de la rue (et il s'agit toujours de la rue prise à hautes doses) paraît être, au contraire, généralement en raison inverse de l'inflammation qu'elle excite dans la membrane muqueuse gastro-intestinale, ce qui s'expliquerait jusqu'à un certain point, si l'on considère que l'action exercée par la rue sur l'utérus est une conséquence de l'absorption de ses principes actifs et non un effet sympathique de la gastro-entérite, et que l'inflammation intense d'une surface muqueuse y rend l'ab-

sorption moins facile. Un avortement peut sans doute être le résultat indirect de toute phlegmasie violente capable de réagir fortement sur l'utérus, mais il y a bien loin de cet effet accidentel et fort rare, à la fréquence de l'avortement produit par la rue, lorsqu'elle est prise à doses élevées et répétées pendant plusieurs jours. On peut ajouter que l'avortement a eu lieu quelquefois dans des circonstances où la rue n'avait déterminé qu'une irritation gastrique peu intense et d'une courte durée et des accidens nerveux modérés. L'avortement avait été presque aussi simple qu'une fausse-couche ordinaire. Ici, il est impossible de l'attribuer à l'effet sympathique des autres lésions.

La rue paraît, comme je l'ai dit, stimuler à-la-fo i le système vasculaire et les fibres contractiles de l'utérus; et suivant que la stimulation prédomine dans l'un ou l'autre tissu, il survient une inflammation de l'utérus, qui semble la cause déterminante de l'expulsion du fœtus, ou bien la contraction des fibres musculaires est le phénomène principal, et l'on ne peut distinguer de signes de métrite. Ce dernier mode d'action est le plus ordinaire. L'un et l'autre, au reste, résultent également de l'absorption des principes de la rue, et ne sont point l'effet sympathique de l'inflammation de l'estomac. Dans l'un et dans l'autre cas, il peut survenir une hémorrhagie plus ou moins considérable. Cette diversité de l'action de la rue, plus ou moins vénéneuse, plus ou moins puissante sur l'utérus, se conçoit mieux qu'elle ne s'explique par la diversité du mode et du degré de sensibilité des individus, car on ne peut.

en trouver constamment une cause suffisante dans l'administration différente du poison.

La rue n'exerce-t-elle une action abortive que chez les personnes éminemment prédisposées à l'avortement? n'est-elle que la cause déterminante d'un accident qui n'attendait en quelque sorte qu'une légère impulsion pour s'effectuer? Telle est l'opinion que l'on trouve généralement émise dans les auteurs sur les divers abortifs. Suivant eux, sans une prédisposition spéciale, l'avortement n'aurait pas lieu, et tout l'effet de ces substances se bornerait à une inflammation plus ou moins violente du canal digestif et à des désordres du système nerveux. M. Devergie, qui paraît accorder peu de puissance aux divers abortifs, réfute cependant cette opinion. « Tous les jours, dit-il (1), l'expérience démontre que ces moyens se bornent quelquefois à exciter plus ou moins vivement l'estomac et le canal intestinal, sans déterminer des contractions utérines. Il est vrai de dire que ce langage, qui a été tenu par la plupart des auteurs, est basé sur des observations recueillies sur des femmes fortes, bien constituées, peu impressionnables. Elles avaient en vain mis en usage ces médicamens, et par conséquent avant de les employer, elles n'avaient observé aucune précaution à l'égard de leur enfant; elles s'étaient livrées à leurs courses habituelles, à leurs exercices, à leur travail; et il est même probable qu'elles s'y étaient

(1) *Traité de médecine légale*, t. 1, p. 676.

adonnées avec excès; toutes avaient cherché à rappeler leurs règles; et par conséquent si l'utérus avait résisté à l'emploi de ces exercices violens, les purgatifs (il faudrait ajouter les emménagogues) devaient avoir peu d'efficacité comme abortifs, ou ils devaient en avoir moins que chez des femmes qui, par le sentiment de la maternité, ont un grand intérêt à conserver le produit de la conception.... On ne peut nier l'influence de ces médicamens, et la qualité d'abortifs qui leur a été donnée est fondée dans un certain nombre de cas. »

Ainsi, M. Devergie suppose comme condition essentielle à l'effet abortif de la rue et de diverses autres substances, non pas une prédisposition spéciale à l'avortement, mais seulement une constitution peu robuste et impressionnable, et c'est la constitution la plus ordinaire des femmes.

Je crois que l'on doit reconnaître à la rue plus d'action que M. Devergie n'en accorde aux divers abortifs, et que l'on peut établir que, sans qu'il existe aucune prédisposition appréciable à l'avortement, sans qu'il soit nécessaire de supposer une constitution délicate et nerveuse, la rue exercera, non pas toujours, mais fréquemment, sa puissance abortive, au milieu d'accidens plus ou moins graves, si elle est prise à doses assez fortes, assez répétées, et si elle est employée à l'état de plante fraîche, où elle a le plus d'activité. C'est la conclusion qui découle naturellement des faits que j'ai rapportés et des considérations qui précèdent.

Telle était aussi l'opinion des anciens, fondée sans

doute sur une longue observation. L'histoire raconte qu'elle fut à Rome, au temps des empereurs, la fréquence des avortemens provoqués. L'emploi de la rue à hautes doses était un des moyens dont on se servait habituellement pour les obtenir.

Il est sans doute des personnes réfractaires à l'action abortive de la rue, chez lesquelles l'utérus reste à-peu-près insensible à l'influence de cette plante, dont l'énergie semble alors se concentrer sur la muqueuse digestive, ou s'étendre plus ou moins aux centres nerveux.

Ne voyons-nous pas aussi toutes les substances le plus éminemment spécifiques, le quinquina, l'opium, la digitale, le mercure, manquer quelquefois l'effet que l'on attend de leur usage, dans les circonstances où leur emploi semble le mieux indiqué, sans qu'il soit possible de se rendre compte de ce défaut d'action, autrement qu'en admettant une idiosyncrasie particulière, soit temporaire, soit permanente et inhérente à la constitution, que repousse leur effet médicamenteux; tandis qu'il est au contraire des personnes excessivement sensibles aux plus petites doses de ces substances.

Dans les faits que j'ai cités, c'est la rue des jardins qui avait été employée; les anciens lui attribuaient moins d'activité qu'à la rue sauvage. Toutes les parties de la plante possèdent les mêmes principes actifs: la racine paraît en contenir un peu moins que les feuilles. La rue perd beaucoup de son activité par la dessiccation. C'est à l'état de plante fraîche qu'elle produit le plus d'accidens; c'est aussi dans

cet état que l'emploient les malheureuses filles qui veulent détruire leur grossesse. Le suc et la décoction de rue fraîche produisent les mêmes effets, et paraissent agir avec la même énergie. Il est probable, mais cette conjecture ne repose pas sur des preuves suffisantes, que l'activité de la rue est due à une huile essentielle qui se trouve dans toutes les parties de la plante, et lui donne une odeur forte et désagréable, une saveur âcre et amère. Je ne connais aucune analyse chimique de cette plante.

Il serait difficile de préciser à quelle dose la rue est vénéneuse, à quelle dose elle peut déterminer l'avortement. Dans la première observation j'ai indiqué la dose de rue qui fut employée: c'était une décoction concentrée de trois racines de rue de la grosseur du doigt. Dans les deux dernières observations, la quantité de rue employée n'a pu être exactement connue. Il est présumable que le suc exprimé de quelques onces de feuilles de rue, que la décoction de trois et quatre onces de ces feuilles, agiraient toujours comme poisons, et que la répétition de ces doses pourrait déterminer l'avortement. Il serait possible même que des doses plus faibles produisissent les mêmes accidens.

Comme toutes les substances dont l'action s'exerce particulièrement sur le système nerveux, la rue agit avec une énergie en partie relative aux différences de sensibilité des divers organismes. Il est certain que chez quelques personnes l'avortement a été déterminé par des doses peu élevées de rue. On en conclura sans doute que chez elles il existait une prédis-

position à l'avortement, quoique rien ne le prouve. Chez d'autres l'avortement n'a eu lieu que par l'usage de doses considérables et répétées. Chez d'autres personnes enfin, comme je l'ai dit, l'utérus n'a paru ressentir aucune influence de la rue, à quelque dose qu'elle ait été prise.

Lorsqu'on se rappelle les doses assez élevées auxquelles la rue est conseillée comme emménagogue dans divers ouvrages de matière médicale (24 gr. à 3 g. de poudre des feuilles, le double en infusion, 8 à 18 gr. d'extrait par jour, etc.), et que ce remède est accusé de manquer d'activité, on pourrait s'étonner de voir la rue considérée comme vénéneuse à des doses qui ne sont pas infiniment plus élevées que quelques gros de ses feuilles. Mais il faut remarquer que, dans les préparations médicinales, c'est la rue sèche qui est employée, que les procédés nécessaires pour obtenir l'extrait, détruisent peut-être ou dissipent le principe actif de la rue, tandis que dans les tentatives d'avortement, c'est la rue fraîche qui est mise en usage. Il y aurait probablement des inconvéniens à substituer la rue fraîche à la rue sèche, en conservant les doses indiquées dans les traités de matière médicale.

Il est d'usage, parmi les femmes qui emploient la rue dans le but de se procurer un avortement, de commencer par des applications extérieures de feuilles fraîches de cette plante, soit entières, soit à demi écrasées, pratique certainement impuissante à provoquer les contractions de l'utérus : puis elles prennent des décoctions des feuilles ou de la racine de

rue, et plus communément le suc exprimé des feuilles. Lorsque l'action abortive tarde à se produire, elles en prennent quelquefois d'énormes quantités. C'est alors que l'on voit survenir d'effroyables accidens, un véritable empoisonnement, souvent très grave, et qui peut devenir mortel. La mort peut avoir lieu rapidement, soit par l'affection des centres nerveux et l'arrêt de l'action du cœur, comme dans l'empoisonnement par d'autres narcotico-âcres ou par l'opium, soit par une inflammation sur-aiguë du canal digestif, compliquée quelquefois d'inflammation de l'utérus, de perte utérine, etc. Quelques femmes après avoir survécu aux accidens immédiats de l'empoisonnement, succombent plus tard à la désorganisation chronique du canal digestif. D'autres femmes, moins gravement affectées, conservent toute la vie un état de souffrance dû à quelque trouble du système nerveux, ou à quelque altération organique peu étendue. Bien d'autres empoisonnemens détruisent aussi la santé pour la vie entière. Des exemples de ces différentes suites de l'empoisonnement par la rue, se trouvent consignés dans divers auteurs. D'autres faits analogues m'ont été communiqués, mais trop brièvement pour qu'il y ait quelque avantage à les rapporter ici.

Je n'ai pas eu la prétention de donner dans ce mémoire une histoire complète de l'avortement qui peut être déterminé par l'emploi de la rue, et de résoudre toutes les questions médico-légales qui s'y rattachent. J'ai voulu seulement jeter quelques lumières sur ce sujet important, traité généralement

avec une extrême légèreté. J'ai cherché à présenter, à l'aide de quelques faits cliniques, le mode spécial d'action de la rue. J'ai montré que cette plante, rangée avec raison dans la classe des poisons narcotico-âcres, se rapproche beaucoup, sous plusieurs rapports, des poisons narcotiques. J'ai tâché de faire ressortir les caractères de l'empoisonnement qu'elle produit, et ceux de l'avortement qui peut être la conséquence de son usage. J'ai voulu prouver que la puissance abortive qu'elle possède peut avoir son effet indépendamment de toute prédisposition à la sortie prématurée de l'enfant.

Les opinions que j'ai émises diffèrent beaucoup de celles qui sont généralement adoptées.

En médecine légale, plus encore que dans les autres applications de notre science, on éprouve, dans les cas dont la solution offre quelque difficulté, une tendance naturelle à se ranger à l'opinion des hommes justement distingués par leurs connaissances en cette matière. L'importance de la décision que l'on est appelé à donner, les conséquences graves qu'elle doit avoir ; et, il faut le dire, le défaut d'expérience en des matières qui se présentent rarement à l'observation, conduisent souvent le médecin, dont la conviction n'est pas bien formée, à mettre à couvert sa responsabilité en adoptant l'opinion dominante. Aussi, en médecine légale, les opinions se répandent et se généralisent facilement, dès qu'elles se présentent appuyées de l'autorité de quelques noms élevés.

Or les hommes dont l'opinion fait loi, en quelque

sorte parmi nous, dans les questions médico-légales, restreignent l'action des abortifs dans des limites fort étroites, ou semblent même la rejeter presque tout-à-fait.

« On conçoit, dit M. Marc (*Dict. des Sciences médicales*, art. *Avortement*), qu'il ne peut exister d'abortifs dans l'acception rigoureuse du mot, c'est-à-dire qu'il n'est pas de médicament qui puisse déterminer l'avortement et rien que l'avortement, d'une manière directe et spécifique. La nature, au contraire, qui semble leur avoir refusé à dessein ce pouvoir, a hérissé d'obstacles, de dangers et d'incertitude toute tentative de détruire ou d'expulser le fœtus. Si on a vu de ces entreprises criminelles réussir quelquefois, on les a vues le plus souvent, au contraire, échouer. Dans tous les cas, malheur à la mère qui s'expose à une pareille expérience! Non-seulement sa vie court les plus grands dangers, mais sa santé éprouve constamment une atteinte dont il est difficile et presque toujours impossible d'effacer l'impression. »

Sans doute, il n'est pas d'abortif dont l'effet soit sûr et constant; nous n'en connaissons pas qui puisse déterminer l'avortement sans produire des accidens plus ou moins graves; mais il n'en est pas moins vrai que l'avortement que provoque la rue est le résultat d'une action directe et spécifique, aussi bien démontrée que l'action de tous les médicamens auxquels le nom de spécifiques a été accordé.

L'avortement criminel n'est guère l'objet de poursuites judiciaires que dans les cas où la mort de la

femme s'en est suivie. Hors ces cas, ce crime ne parvient que bien rarement à la connaissance de la justice. Il n'est pas de crime qui soit si facile à dissimuler, lorsque la femme n'en a pas été victime, et dont les preuves matérielles, quand on vient à le soupçonner, soit plus difficiles à obtenir.

Le médecin le surprend quelquefois dans le secret de sa pratique, et je parle surtout ici de l'avortement tenté au moyen des abortifs, lorsqu'il est appelé à remédier aux accidens qui en sont résultés; mais il parvient rarement à découvrir la vérité tout entière. Il lui est bien difficile de faire avouer, à la personne coupable, toutes les circonstances d'une action immorale et honteuse, je ne dis pas d'un crime, puisque la plupart des femmes, qui cherchent à se faire avorter, savent très bien qu'elles enfreignent les lois de la morale, mais n'ont pas l'idée qu'elles commettent un crime passible des peines portées par les lois.

Dans les avortemens, comme dans les infanticides, on obtient bien difficilement ces détails précis que l'on peut recueillir si souvent dans les empoisonnemens, soit par suicide, soit par assassinat. Là toutes les circonstances de chaque fait sont souvent connues jusque dans leurs plus petits détails; il y a toujours quelque personne intéressée à les révéler.

Dans l'avortement, au contraire, on n'obtient tout au plus de la femme que des demi-aveux, et quelquefois même elle persiste à nier tout, jusqu'à sa grossesse, au médecin qui a reçu dans ses mains le fœtus avorté. Ici tous les témoins ont intérêt à garder le silence; aussi ne faut-il pas s'étonner si l'his-

toire de l'avortement criminel est peu avancée, et s'il règne encore tant d'incertitude et quelques erreurs sur l'action des abortifs.

Je ne me flatte pas d'avoir surmonté les difficultés de l'observation, difficultés inhérentes au sujet même. Mais je crois, en exposant plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, le mode d'action de la rue, avoir donné les moyens de reconnaître souvent, ou de soupçonner au moins l'emploi de cette plante, et en démontrant l'étendue de sa puissance abortive, avoir suffisamment engagé les médecins à se défier de l'usage qu'on en peut faire, et à ne pas traiter légèrement l'emploi des substances désignées de tou temps par la voix publique sous le nom d'abortives.

Bien des recherches restent à faire, bien des points obscurs à éclaircir. C'est aux médecins à qui leur pratique peut présenter des faits analogues à ceux que j'ai rapportés, à poursuivre ces recherches; et la solution des questions relatives à l'emploi des abortifs pourra atteindre le même degré de certitude que nos connaissances sur les empoisonnemens le mieux étudiés, parmi ceux qui sont produits par des substances végétales.

# ACCUSATION D'INCENDIE,

PORTÉE CONTRE UNE JEUNE FILLE ATTEINTE D'ALIÉNATION MENTALE;

ACQUITTEMENT.

**AFFAIRE COMMUNIQUÉE PAR M. TRÉLAT.**

Le 26 avril 1836, entre neuf et dix heures du soir, le feu fut mis à la maison d'un aubergiste du hameau *le Petit-St.-Georges,* commune de Vallant, département de l'Aube. Tous les bâtimens et une grande partie des mobiliers devinrent la proie des flammes. Pendant la même nuit et peu d'heures après ce désastre, la gendarmerie arrêta, dans la commune des Granges, Adèle Mathey, jeune fille Suisse de seize ans qui avait été vue rôdant autour de l'auberge incendiée. Elle dormait profondément quand on entra dans la chambre qu'elle occupait. On saisit dans son lit un briquet, deux pierres à feu et un morceau d'amadou. Elle se reconnut sur-le-champ auteur de l'incendie. Elle avait quitté depuis deux mois la Chaux-de-Fond à la suite d'une vive explication avec un homme que sa mère devait épouser en second mariage. Cette jeune fille s'était dirigée vers Paris, mais ses ressources s'étaient bientôt épuisées. Parvenue au hameau *le Petit-St.-Georges,* sans pain, sans habits, presque sans vêtemens, mourant, dit-elle, de faim et de froid, elle avait frappé vainement à deux portes pour demander l'hospitalité. Assise

à deux pas d'une grange couverte en chaume, elle tira de sa poche le briquet et l'amadou qu'elle dit avoir emportée d'une auberge de Besançon, jeta l'amadou sur le chaume et se rendit ensuite aux *Granges* où elle trouva un lit.

Pendant tout le temps de l'instruction du procès, Adèle Mathey ne montra aucune inquiétude ni aucune tristesse. Elle jouait dans la prison comme un enfant. Elle écrivit de ce lieu à sa mère la lettre suivante :

Arcis-sur-Aube, 15 mai 1836.

« Chère maman, c'est d'une prison que je vous écris cette fatale lettre qui va porter le trouble et les larmes chez nous. Je connais votre sensibilité, mais hélas! que faire, le mal est accompli. Sans notre fatal dispute avec Sanchi (1), cette fatale journée où je conçus le projet de partir vous aurait, ainsi qu'à moi, épargné bien des peines. Cependant, maman, il ne faut pas se décourager, quoique cela me fasse beaucoup de peine: je n'ai pas, pour cela, perdu tout sentiment d'honneur. Maman, je vous prie, pour l'amour maternel, de m'envoyer votre petit portrait qui est dans la commode, et de l'argent, s'il vous plaît, chère maman, car ne pensez pas que je retourne de suite chez nous: je veux aller plus loin chercher le bonheur s'il en est encore pour moi. Enfin, maman, j'attends tout de votre bonté et surtout votre

(1) C'est l'homme que sa mère devait épouser.

portrait : ce sera au moins un souvenir en votre absence.

« Enfin, il faut en venir au fond : j'ai eu la fatale imprudence, par un moment où je crois avoir perdu la raison, de mettre le feu à une maison que les gens qui l'habitent ne m'avaient fait aucun mal. Chère maman, pardonnez à votre malheureuse fille d'avoir pu se rendre conpable d'un si grand crime. J'en suis bien punie en étant privée de ma liberté. Cependant j'ose espérer que ma détention ne sera pas longue : c'est une terrible leçon pour moi que d'avoir suivi ma tête. Hélas! si jeune encore et déjà être coupable! Adieu, chère maman, si j'ose encore vous donner ce nom ; mais je suis toujours votre malheureuse fille qui attend tout de votre bonté et de votre généreux pardon.

J'attends votre lettre avec impatience,

Adèle Mathey.

La jeune incendiaire comparaissait, le 8 décembre 1836, devant la cour d'assises du département de l'Aube. Voici quelques extraits de son interrogatoire.

*D.* Votre, nom, votre âge, votre pays, votre profession?

*R.* Je m'appelle Adèle Mathey, j'ai seize ans, je suis née à Chaux-de-Fond en Suisse et j'y étais ouvrière en horlogerie. J'allais à Paris où j'espérais trouver de l'ouvrage. Arrivée le 26 avril, à Troyes, j'en repartis dans la journée. Ayant rencontré sur la route de Petit-Saint-Georges une voiture, j'y mon-

tai sur l'invitation des personnes qui se trouvaient dedans, et je voyageai quelque temps avec elles, après quoi je continuai ma route jusqu'à Petit-Saint-Georges, en compagnie de deux jeunes gens.

*D.* Ces deux jeunes gens vous ont-ils fait quelques propositions (Adèle rougit et baisse les yeux)? — Je n'entends pas ici des propositions contraires aux mœurs. Vous ont-ils proposé de mettre le feu quelque part? — Non, monsieur. — Vous n'avez malheureusement pas tenu le même langage dans vos premiers interrogatoires. Racontez ce que vous avez fait en arrivant à Petit-Saint-Georges.

*R.* J'ai frappé à la porte d'une première maison en demandant à m'y reposer. On m'a répondu qu'on ne pouvait pas me coucher. A la deuxième maison, personne ne m'a répondu. Alors j'ai quitté la route. J'ai été du côté de la grange de cette maison. Je me suis assise et j'ai pensé à mettre le feu.

*D.* Comment avez-vous pu concevoir cette horrible pensée? Quel mobile a pu vous porter à une action aussi criminelle? Répondez.

*R.* Je n'ai pas réfléchi......., je ne saurais vous dire.

*D.* Vous n'avez pas réfléchi, dites-vous! Et tout prouve au procès que vous avez été bien élevée, que vous avez reçu une certaine éducation; que vous avez de l'intelligence. La réflexion sur les conséquences que devait entraîner un projet si funeste pour vous et pour le malheureux père de famille que vous ruiniez, ne pouvait échapper à votre esprit. N'est-ce pas plutôt parce qu'on avait refusé de vous

recevoir que vous avez résolu de mettre le feu à cette maison?

*R.* Non, monsieur, je n'avais point à me venger. C'est une mauvaise pensée qui m'est venue.

*M. le procureur du roi.* Mais après cette mauvaise pensée, vous n'avez eu aucun remords. Vous vous êtes retournée plusieurs fois sur la route pour vous assurer si le feu se manifestait, et après avoir vu les flammes dévorer la maison de votre victime, vous avez été bien tranquillement coucher aux Granges.

*R.* J'avais perdu la raison.

*Le procureur du roi.* Tout a prouvé, au contraire, dans votre conduite, que vous avez fait preuve d'un grand sang-froid.

*D.* Adèle Mathey, lorsque vous avez été arrêtée, n'avez-vous pas dit qu'un individu vous avait pressé à commettre le crime qui vous est reproché?

*R.* Un gendarme m'avait dit de dire ça.

*D.* Le gendarme vous a dit de déclarer si vous aviez des complices, et en cela il était bien excusable; mais il ne vous a pas dit de rejeter sur un homme innocent toute l'horreur de votre crime. C'est pourtant ce que vous avez fait : un brave homme a été arrêté sur votre fausse déclaration; et ce trait seul atteste toute la dépravation de votre cœur. Vous lisez beaucoup. On a trouvé sur vous un carnet contenant divers fragmens écrits de votre main, entre autres celui-ci :

» Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
La vie est un opprobre et la mort un devoir. »

Quel est votre motif de prédilection pour ces vers?

*R.* Aucun, monsieur : je les ai retenus, parce que ma maîtresse les récitait souvent.

*D.* Voici une pensée de J.-J. Rousseau qu'on a trouvée aussi sur votre album :

« Les palais dorés font l'orgueil des grands et les chaumières le bonheur du pauvre..... »

Quand on n'y met pas le feu comme vous avez fait.

M. le procureur du roi soutint l'accusation avec une grande véhémence, et repoussa l'admission de toute circonstance atténuante. Le crime de l'accusée lui paraissait d'autant plus grand, qu'elle n'avait aucun intérêt à le commettre ; sa perversité d'autant plus odieuse qu'elle n'avait pour excuse ni la haine ou la vengeance, ni tant d'autres passions funestes sous l'empire desquelles succombe trop souvent la faiblesse humaine. Un verdict d'acquittement ne viendra pas affliger la justice, ajoutait-il en terminant sa plaidoirie.

Le jury rendit la déclaration suivante :

« Oui, Adèle Mathey est coupable d'avoir mis le feu, *mais sans discernement.* »

Les jurés, après conclusions du procureur du roi et délibération de la cour, furent renvoyés dans leur chambre, avec invitation de répondre affirmativement ou négativement aux deux questions sans aucune addition ou restriction, ainsi que le veut la loi. Ils rentrèrent presque aussitôt avec une déclaration négative sur les deux questions.

Aussitôt que ce verdict fut rendu, Adèle Mathey fit entendre ces paroles, prononcées d'un air leste et dégagé : « Merci, messieurs les jurés. » Aucune émo-

tion profonde ne l'a troublée ni dans la prison, ni pendant les débats, ni après l'arrêt qui la remit en liberté. Elle ne s'est jamais rendu compte de la gravité de sa situation ; car dans la lettre même qu'elle a écrite à sa mère, et où elle confesse *son grand crime*, elle ne fait aucun doute de sa prochaine mise en liberté, et s'empressera *d'aller chercher au loin le bonheur*.

La comparution d'Adèle Mathey devant le jury du département de l'Aube soulevait une question de médecine légale du plus haut intérêt, qui n'a pas même été abordée ni dans l'accusation ni dans la défense : l'accusée avait-elle sa liberté morale au moment où elle a commis l'incendie? Le jury de Troyes a résolu cette question par l'acquittement : il a jugé qu'Adèle Mathey avait agi sans discernement; mais cette décision, il faut le dire, a plutôt été l'œuvre d'une inspiration généreuse que d'une entière conviction résultant des débats. Les jurés ont fait leur devoir; les magistrats instructeurs avaient-ils bien fait le leur? Dépourvus de certitude sur la culpabilité de l'accusée, les jurés ont dû l'acquitter; mais ceux qui instruisaient le procès auraient dû le faire précéder d'une enquête complète sur l'enfance, les habitudes, les goûts, les penchans d'Adèle Mathey, sur l'éducation qu'elle avait reçue, au lieu de se borner à faire dans son pays de brèves et vagues questions sur la cause immédiate de son départ. Comment ce procès, instruit et jugé dans une ville éclairée, n'a-t-il donné lieu à aucune investigation, à aucun rapport sur l'état moral de l'accusée, soit avant l'incendie, soit au moment même où il eut lieu?

La question de liberté morale est l'une des plus

délicates et des plus difficiles qui puissent se pr duire en médecine légale, le degré de culpabilité le plus mobile et le plus variable entre les crimes en apparence les plus conformes. Gardons-nous d'ajouter volontairement à l'incertitude des jugemens humains, et ne repoussons pas, en matière aussi grave, les lumières de la science. Cette question de liberté morale sur laquelle Pinel avait jeté une première lueur et M. Esquirol un si vif éclat (1), n'a été sérieusement examinée en France, que depuis le procès d'Henriette Cornier, qui devint l'objet de la mémorable discussion de Georget (2). Depuis ce moment les tribunaux ont retenti d'un grand nombre de réquisitions, dont plusieurs se sont évanouies ou calmées devant les explications fournies par les médecins. La justice s'est souvent laissé désarmer quand elle n'a plus vu que des malades devant elle au lieu des criminels qu'elle s'apprêtait à frapper.

Toutefois, on doit le dire ici plus qu'ailleurs, puisque l'un des premiers devoirs des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* est d'éclairer le jugement et de rassurer la conscience du magistrat dans les affaires obscures et difficiles: les tribunaux ne sont pas encore assez convaincus de l'importance des enquêtes et des rapports de médecins dans ces sortes de questions. Il faut lire dans un excellent mémoire sur la monomanie homicide, et sur la monomanie incendiaire, publié par M. Marc dans le dixième volume des *Annales d'hygiène*, la triste

(1) *Des maladies mentales*, Paris, 1838, 2 vol. in-8.

(2) Discussion médico-légale sur la folie, Paris, 1826, in-8.

énumération d'erreurs judiciaires dont nous n'aurons sans doute plus le spectacle. M. Marc, raconte qu'un magistrat fort distingué lui dit un jour : « Si la monomanie est une maladie, il faut, lorsqu'elle porte à des crimes capitaux, la guérir en place de Grève ». Espérons que ce magistrat aura eu à cœur, depuis qu'il s'est exprimé ainsi, de se livrer aux études que ses devoirs lui imposent, et qu'il s'exprimerait aujourd'hui avec plus de mesure ou, pour mieux dire, avec plus de justice. La science qui observe l'homme, apprend aussi à le guérir ailleurs qu'en place de Grève, et par d'autres moyens que le fer de la guillotine ou la corruption du bagne.

Il existe des cas où la question de liberté morale est facile à résoudre. Il en est d'autres qui sont plus difficiles et plus obscurs. M. Marc en cite plusieurs où l'envie de tuer ou d'incendier est restée constamment mêlée aux sentimens religieux les plus exaltés. Un soldat tue un enfant chéri, parce qu'il s'imagine que Dieu veut l'éprouver ainsi qu'il éprouva Abraham. Un autre homme se prosterne chaque jour au pied des autels, afin d'obtenir du ciel qu'il le délivre d'une propension sanguinaire à laquelle il finit cependant par succomber. Un habitant du comté d'York met le feu à une église pour purifier la maison du Seigneur des indignes ministres qui s'éloignent de la pureté traditionnelle de l'Évangile. Là, tout est clair et concluant; et pourtant cet habitant du comté d'York allait être condamné à mort, quand son conseil usant du droit que lui donnait la loi anglaise, demanda que la procédure fût refaite, et l'affaire jugée dans l'intérieur

du château d'York. Dans notre pays une jeune fille enceinte, âgée de 19 ans, et évidemment en proie à une monomanie religieuse, fut condamnée le 20 juillet 1830, comme incendiaire, à la peine capitale par le jury du Calvados. Une autre jeune fille de 17 ans, pauvre, orpheline, enceinte de 7 à 8 mois et protestant, avec un accent profond de conviction, qu'elle a mis le feu à deux fois par instinct, par irrésistible besoin, a été condamnée vers la même époque par la cour d'assises de Maine-et-Loire. La révolution de 1830 est heureusement survenue et a suspendu et empêché l'exécution de ces deux sentences.

Si les cas que nous venons de rappeler peuvent être cités comme ceux dont la caractérisation est la plus claire et la plus facile, l'observation d'Adèle Mathey doit trouver sa place dans la catégorie opposée. C'est là surtout qu'une enquête minutieuse fût devenue indispensable. Et pourtant que de lumières jaillissent encore du petit nombre de circonstances révélées aux débats !

Les renseignemens pris sur l'accusée n'ont pu indiquer le moindre écart dans sa conduite et ont au contraire fait connaître la pureté de ses mœurs. Elle quitte la maison maternelle sous l'influence et sous le poids d'un chagrin de famille, et traverse une partie de la France presque sans argent. A son arrivée à Troyes, il ne lui reste plus que trois sous, à elle qui sans doute n'a jamais éprouvé de dure privation chez sa mère. Elle achète du pain, mais le soir elle est dans un dénûment le plus absolu. Une autre cause vient ajouter à ses angoisses: deux jeunes gens suivant la même route, lient conversation avec

elle, et l'un d'eux lui tient un langage qui la blesse; veut l'embrasser. Elle quitte à l'instant même ses compagnons de voyage, et va demander l'hospitalité à la première maison. On la lui refuse. Elle s'écarte alors de sa route : n'est ce pas dès ce moment que se révèle le trouble qui s'est opéré en elle? Au sentiment de sa misère sont venus se mêler la honte et la crainte. Elle qui était venue résolument de la Suisse jusqu'à Troyes presque sans soupçonner le moindre péril, que va-t-elle devenir sans pain et exposée à l'insulte et à l'outrage? La nuit approche; elle entre dans une autre maison, mais elle n'y fait aucune demande, n'y attend aucune réponse, en ressort, va du côté de la grange, et quand elle est assise en face de ce bâtiment couvert en chaume, elle pense à y mettre le feu et cède à sa malheureuse tentation. Elle s'éloigne alors, mais se retourne plusieurs fois pour contempler l'incendie, et cette jeune fille sans reproche jusqu'à ce jour et qui venait d'être si profondément blessée de la liberté des propos d'un jeune homme, n'a pas la moindre conscience du crime qu'elle a commis. Elle trouve un lit et s'y endort profondément: on a peine à l'éveiller quand on vient l'arrêter. Interrogée sur les motifs de son action, elle répond qu'elle n'a pas réfléchi, qu'elle ne saurait dire, que c'est une mauvaise pensée qui lui est venue, qu'elle avait perdu la raison. Elle ne sait pas pourquoi elle a mis le feu, mais elle sait bien l'avoir mis. Il y a pourtant dans sa conduite un fait odieux et raisonné: c'est l'accusation d'un innocent pour détourner ou affaiblir le coup qui la menace, mais l'idée lui en a été suggérée. Un des gendarmes qui l'ont arrêtée ne

pouvant croire que cette enfant n'eût pas de complices, qu'elle ne fût pas un simple instrument, la pressa vivement : « Nommez vos complices, lui dit-il, cela vous fera peut-être mettre en liberté. Qui vous a dit de mettre le feu? N'est-ce pas l'un de ceux avec qui vous avez voyagé ? — Oui, répond-elle, et elle dépeint alors l'un des hommes avec lesquels elle a fait une portion de route.

Conduite à la prison, elle y joue continuellement comme un enfant. Aux débats, on lui dit qu'elle a ruiné un brave et honnête homme, qu'elle a fait arrêter un innocent par une fausse dénonciation : elle répond qu'elle en est bien fâchée, mais comme elle dirait qu'elle est fâchée d'avoir heurté quelqu'un dans sa marche.

Il paraît extrêmement probable qu'une lésion produite par le dénûment et la crainte du péril, a déterminé subitement chez Adèle Mathey, une monomanie instinctive. Une enquête éclairée eût pu faire savoir si cette accusée qui avait conservé, du reste, une grande simplicité enfantine, n'avait pas déjà fourni quelque preuve de désordre intellectuel, de violence ou de bizarrerie dans ses accès de colère, ou dans ses petits chagrins d'enfance. Les débats n'indiquent pas même qu'on ait eu la pensée de faire constater son état physiologique et pathologique, l'époque, les circonstances et la régularité ou l'irrégularité de son évolution sexuelle. C'est une investigation qu'il ne faut jamais négliger : la monomanie incendiaire est très fréquente à l'âge du développement sexuel, et tout ce qui le retarde, l'avance ou le caractérise acquiert une grande valeur

en médecine légale. Ces documens se lient essentiellement à l'instruction judiciaire, et dans l'état actuel de la science, il n'est plus permis aux tribunaux d'en méconnaître l'importance et la nécessité.

La commune renommée elle-même n'est pas sans autorité, et il faut bien l'invoquer à défaut des indices plus précis et plus sûrs que fournit une enquête savamment dirigée. Cette observation serait incomplète si l'on négligeait de mentionner que l'opinion était si bien établie sur l'absence de toute intention criminelle de la part d'Adèle Mathey, que ceux-là mêmes qui avaient été ses victimes n'ont conservé contre elle aucun sentiment d'inimitié. L'homme qu'elle avait fait emprisonner et celui auquel l'incendie avait causé une perte de plus de dix mille francs, fruit de vingt années de travail, se sont exprimés à l'audience avec une touchante compassion et sans la moindre apparence d'aigreur. L'un d'eux, l'incendié, Joseph Collin, s'était rendu près d'elle à la prison, avant les débats, et lui avait dit qu'après la vérité qu'il devait à la justice, il aurait pour elle indulgence et pardon, qu'elle lui avait fait bien du mal, sans doute, mais qu'il voulait l'oublier. Avant de la quitter, il avait ajouté : « Si vous êtes bien dans la peine, j'ai encore quelque argent pour vous secourir. » Qui pourrait affirmer que la noblesse des victimes n'a pas contribué à éclairer la raison du jury?

Adèle Mathey est du culte protestant; ses coreligionnaires de Troyes la recueillirent à sa sortie de prison et lui procurèrent, à frais communs, les moyens de retourner sans fatigue et sans danger, dans le sein de sa famille.

# BIBLIOGRAPHIE.

*Manuel des eaux minérales du Mont-d'Or*, par F. V. Mérat, membre de l'Académie royale de Médecine.

(Paris, 1838, chez J.-B. Baillière, 1 vol. in-18 de 130 pages. Prix: 1 fr. 25 cent.)

Ce petit ouvrage que le nom de l'auteur recommande, pour avoir fait un usage personnel de ces eaux, ne sera pas moins utile aux médecins qu'aux gens du monde pour lesquels il semble avoir été principalement fait; il sera consulté non-seulement par les malades qui vont au Mont-d'Or; mais aussi par ceux qui envoient ou qui vont à d'autres sources, en raison des conseils pratiques qu'il renferme; il offre tous les renseignemens relatifs au voyage, au logement, aux sources, dont il rapporte les propriétés chimiques et médicales et tout ce qui est relatif à leur administration; il indique, en outre, ce qui peut intéresser sous les rapports des beautés du lieu, et des productions de la nature, etc.

---

*Exposé des conditions d'hygiène et de traitement, propres à prévenir les maladies et à diminuer la mortalité dans l'armée, en Afrique et spécialement dans la province de Constantine, suivi d'une nouvelle Théorie de l'intermittence et de la nature, ainsi que du siège des maladies des pays chauds;* par M. Worms, médecin ordinaire de l'armée d'Afrique, ex-médecin en chef de la première armée expéditionnaire de Constantine, etc.

Paris, chez J.-B. Baillière, in-8 de 172 pages. Prix: 3 fr. 50 c.

Un séjour de cinq années dans la partie de nos possessions d'Afrique, où nous avons eu le plus de malheurs à déplorer, a porté l'auteur à étudier avec soin les maladies qui ont décimé notre armée et les causes des pertes nombreuses qu'elle a faites. C'est dans le but d'y porter remède, que M. Worms publie l'ouvrage que nous annonçons. Dans autant de chapitres, il trace: 1° la topographie physique et médicale de la ville de Bone; 2° il examine l'influence des marais et des autres causes de maladies, sur la santé des soldats; 3° en traitant de l'hygiène de l'armée, il trace les précautions dont il convient d'entourer les troupes dans les diverses situations où elles peuvent se

trouver; 4° il donne l'histoire des maladies observées en Afrique, et du traitement généralement adopté; 5° il expose le traitement qu'il a employé avec succès; 6° il présente la théorie du siège et de la nature des maladies produites par l'infection; 7° théorie de l'intermittence; 8° enfin, l'auteur déduit des théories des indications générales de traitement.

---

*Notice sur le copwox (petite-vérole des vaches), découvert à Passy, près Paris le* 22 *mars* 1836, par J. B. Bousquet, secrétaire du conseil et membre de l'Académie royale de Médecine, chargé des vaccinations gratuites.

(In-4. de 35 pages, avec une grande planche. Paris, 1836, chez J. B. Baillière, 1836. Prix : 2 fr. 50.)

C'était une grande question parmi les médecins de savoir: si le vaccin avait dégénéré ou s'il est invariable. Les partisans de ces dégénérescences n'étaient pas d'accord entre eux, en ce sens que chacun puisait les motifs de sa conviction à une source différente. L'un disait que les pustules vaccinales allaient toujours diminuant de volume; un autre, qu'elles laissaient des cicatrices moins profondes; un autre, que la varioloïde des vaccinés n'était qu'une variole déguisée, etc. Placés entre des négations et des affirmations, les esprits sages se tenaient dans le doute. Il n'y avait qu'un moyen de les en faire sortir, c'était de retrouver le *cowpox* ou vaccin primitif, de l'inoculer et d'en comparer le produit avec le produit du vaccin en circulation. C'est ce qu'à fait l'auteur de ce Mémoire. De cette comparaison sont sorties naturellement les différences des deux. M. Bousquet les a exposées avec une netteté et une franchise d'autant plus louable, que si son amour-propre n'eût consulté que ses antécédens, il aurait peut-être cherché à déguiser une partie de la vérité (1).

(1) Voir son *Traité de la vaccine et des éruptions varioleuses ou varialiformes.*

---

*Clinique des maladies des enfans nouveau-nés*, par F.-L.-I. Valleix, docteur en méd., médecin du bureau central, etc., avec 2 planches coloriées.

(Paris, 1838, J.-B. Baillière, in-8 de 692 pages. Prix : 8 fr. 50 c.)

Ce livre porte le cachet des travaux entrepris suivant la méthode que M. Louis a heureusement introduite dans la science médicale. les observations qui lui servent de base sont complètes, analysées soigneusement et discutées de manière à ne laisser aucune place

l'imagination. L'auteur y traite d'abord de l'exploration clinique des nouveau-nés ; le chapitre qu'il consacre à ce sujet est entièrement neuf, et l'on en sentira d'autant mieux la nécessité, que l'on sait combien il est difficile de juger de l'état des nouveau-nés et d'apprécier les symptômes des maladies dont ils sont atteins. Les chapitres qui suivent sont consacrés à l'histoire de la pneumonie, de la pleurésie, du muguet, de l'entérite, du cephalématome ou tumeur sanguine du crâne, de l'apoplexie, de l'œdème des nouveau-nés et des maladies de la peau. L'ouvrage de M. Valleix, le plus complet et le mieux fait de tous ceux qui ont été publiés sur la même matière, est un excellent argument à opposer aux détracteurs de la méthode numérique : en combattant leurs adversaires avec de telles armes, les disciples de M. Louis sont sûrs d'avoir toujours la raison de leur côté.

---

*Dictionnaire de l'industrie manufacturière, commerciale et agricole; ouvrage accompagné d'un grand nombre de figures intercallées dans le texte*, par MM. Baudrimont, Blanqui aîné, etc.

(Tome vi, in-8 de 618 pages et contenant 74 figures. Paris, 1837, chez J-B. Baillière. Prix : 8 fr.)

Nous signalerons plusieurs articles d'industrie et d'hygiène qui sont contenus dans cet excellent recueil : ce sont les articles *graisse* et *gruau*, par M. Chevallier ; *Gommes* par M. Baudrimont ; *habitations*, *haut-fourneau* et *incendie*, par M. Gaultier de Claubry; *Gravures* par MM. Boquillon et Olivier, *Haras*, par M. Soulange Bodin, *Halles et Marchés* de M. Trébuchet; *Horlogeries*, et *instrumens* par M. Sainte-Preuve, *ingénieur*, de M. Mellet; etc.

---

*Traité d'anatomie chirurgicale et de chirurgie expérimentale*, par J.-F. Malgaigne, professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris, etc.

(Paris, 1838, chez J.-B. Baillière, 2 vol. in-8. Prix : 14 fr.)

M. Malgaigne, dans ce nouvel ouvrage, donne plus que ce titre ne promet ; il ne se borne pas à une description anatomique des tissus ou des régions, son but n'a pas été seulement de guider le bistouri de l'opérateur; loin de là, car il a réuni en corps de doctrine des matériaux puisés dans l'observation sur le vivant, les altérations cadavériques, l'anatomie normale et l'expérimentation, pour les faire concourir aux progrès de la chirurgie expérimentale.

---

*Mémoire sur la cholérine considérée comme période d'incubation du choléra-morbus*, par Jules Guérin, D. M.

(In-8 de 23 pages. Paris, 1837.)

« On regarderait avec raison, dit M. Jules Guérin, comme un bienfaiteur de l'humanité, le médecin qui aurait trouvé le spécifique du choléra-morbus. Personne jusqu'ici n'a eu cet insigne bonheur. Mais si, à défaut d'un remède capable de conjurer les symptômes du mal parvenu à son effrayante intensité, quelqu'un assignait une période de la maladie pendant laquelle il serait toujours possible de prévenir le développement de la période mortelle, n'aurait-il pas rendu un service équivalent à la science et à l'humanité ? »

L'auteur croit avoir atteint ce dernier but en indiquant les symptômes précurseurs du choléra grave, symptômes qui peuvent être, dans la plupart des cas, combattus avec succès. Les symptômes dont il s'agit, sont ceux de la cholérine. La cholérine, d'après les observations recueillies, par M. Jules Guérin, précède toujours le choléra dont elle constitue le premier degré, et il est toujours possible d'en arrêter le développement. S'il en est ainsi, le choléra serait aujourd'hui bien moins à craindre pour nous, qu'il ne l'était lors de sa première invasion ; car prévenus que nous sommes, nous mettrions encore plus de soins à reconnaître et à combattre les premiers symptômes du fléau qui, en 1832, a fait en Europe, de si nombreuses victimes. Le fait signalé par M. Jules Guérin mérite, à tous égards, de fixer l'attention des praticiens; ceux de nos confrères qui se trouveront dans les lieux où sévira le choléra, ne manqueront sans doute pas d'en faire leur profit.

---

*Enquête sus les causes patentes ou occultes de la faible proportion des naissances à Montreux*, par sir Francis d'Ivernois.

(In-8 de 44 pages. Genève, 1837.)

La proportion des naissances est au nombre des habitans,

| | | |
|---|---|---|
| En Russie de............. | 1 sur | 18 ou 19 |
| Dans les anciens états Vénitiens | 1 | 22 |
| En Bohême............... | 1 | 24 |
| En Prusse................ | 1 | 25 |
| En Angleterre et en Suisse.... | 1 | 28 |
| En France................ | 1 | 32 ou 33 |
| A Montreux (village de Suisse). | 1 | 46 |

Ainsi, les habitans de Montreux procréent très peu d'enfans. C'est là, selon l'école de Malthus, à laquelle appartient M. d'Ivernois, une cause essentielle de bien-être, et l'indice d'une prudence qui devrait servir d'exemple à toutes les populations. Moins on a d'enfans, mieux on les élève; car la richesse d'une population ne consiste pas à avoir beaucoup de naissances, mais à avoir beaucoup d'*années vécues*. Cette proposition est vraie, on ne saurait en contester la justesse. Mais comment s'y prennent les habitans de Montreux? M. d'Ivernois donne deux raisons pour expliquer le petit nombre des naissances; la continence des époux, et l'habitude de ne se marier que très tard, puis il ajoute :

*Nec omnia scire fas est.*

Ce *nec omnia* a, sans doute, peu de gravité chez des hommes adonnés à des travaux rudes, qui les occupent toute l'année, et dont la sensibilité n'est pas éveillée comme chez les habitans des villes; mais ailleurs que dans un village, il en serait tout autrement, et le retard apporté dans les mariages, augmenterait, sans aucun doute, la proportion des enfans naturels. Et quand cet inconvénient, pire que celui dont on veut se garantir, n'existerait pas; il faudrait se demander si les passions ardentes de la jeunesse peuvent s'arrêter devant des chiffres, si l'amour ne doit plus venir avant l'âge de 35 ans, âge que M. d'Ivernois semble fixer pour le mariage, et si les garçons seront condamnés à ne plus épouser que de vieilles filles. Il y a quelque chose de vrai dans les plaintes de l'auteur sur l'*imprévoyance* des mariages pauvres, généralement plus productifs que les autres, et ce serait une mesure utile de ne permettre aux pauvres de se marier qu'après avoir acquis des moyens d'exister, eux et leur famille future; mais ce moyen d'exister, il faudrait le leur rendre accessible par une nouvelle organisation sociale, qui ne favorisât pas ceux qui possèdent, au détriment de ceux qui ne possèdent pas. Déjà l'aisance et l'instruction sont plus répandues; qu'elles se répandent encore, et ceux qui, aujourd'hui sont pauvres, ayant acquis une condition meilleure, apprendront à connaître les moyens de la conserver. La solution du problème ne se trouvera pas dans une mesure législative, mais dans un progrès social.

---

1° *De l'usage et de l'abus des boissons fermentées, et des boissons fermentées et distillées. Thèse pour le concours d'hygiène ouvert devant la Faculté de Médecine de Paris*, par HIPPOLYTE ROYER COLLARD.

(Paris, 1838, in-4 de 58 pages.)

2° *Des différens moyens de conservation des substances alimentaires, comparer ces divers moyens sous le point de vue hygiénique suivi du plan d'un cours d'hygiène. Thèse pour le même concours*, par M. C. Broussais.

(Paris, 1838, in-4 de 51 pages, et in-8 de 37 pages.)

3° *Thèse de concours pour la chaire d'hygiène, contenant le plan d'un cours sur cette science et une dissertation sur les causes qui peuvent rendre les boissons insalubres et sur les moyens d'y remédier*, par J. A. ROCHOUX.

(In-4, 1838, 58 pages.)

4° *De la gymastique des anciens comparée avec celle des modernes sous le rapport de l'hygiène*, par P. FOISSAC.

(In-8. Paris, 1838, 92 pages.)

5° *Des habitations et de l'influence de leurs dispositions sur l'homme en santé et en maladie, suivi d'un plan d'un cours d'hygiène;* par P. A. PIORRY.

(Paris, 1838, chez J.B. Baillière, in-8 de 208 pages. Prix : 3 fr. 50 c.)

M. Royer Collard appelle l'hygiène *hygiologie*, dont il divise l'étude, en celle des lois de la santé ou *hygionomie*, et celle des règles de l'hygiène ou *hygiothecnie*, et il applique cette division au sujet de sa thèse. Il traite des caractères des boissons fermentées, de leurs effets physiologiques et pathologiques, des règles à suivre dans leur emploi et il termine par des considérations sur l'excès des boissons, principalement dans les classes inférieures, et des altérations de ces boissons.

Ces thèses représentent assez bien l'état de la science sur la question qui est traitée dans chacune d'elles, elles ont été faites promptetement, ce qui annonce, dans leurs auteurs, une grande facilité d'écrire, jointe à un savoir aussi solide qu'étendu, je leur trouve encore un autre genre de mérite. M. R. C. n'y parle que de médecine, M. C. B. n'y fait pas de phrénologie, ni M. F. de magné-

tisme, M. R. tout en parlant science, fait intervenir avec l'esprit qu'on lui connaît, Homère et mademoisselle Scudéry, le roi Dagobert, Alexandre, Salluste, Mirabeau et le duc d'Orléans; enfin, M. P. y donne une nouvelle preuve de son érudition et de son bon jugement.

---

1° *Exposition historique et appréciation des secours empruntés par la médecine légale à la physique et à la chimie,* par P. Malle, professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Strasourg.

(Strasbourg, 1838, in-4 de 108 pages.)

2° *Exposition historique et appréciation des secours empruntés par la médecine légale à l'obstétricie,* par Gabriel Tourdes, docteur-médecin agrégé à la Faculté de Strasbourg, médecin-adjoint, professeur à l'Hôpital-Militaire d'instruction.

(Strasbourg, 1838, in-4 de 58 pages.)

On ne comprend pas en lisant ces thèses, que le concours de médecine légale ouvert devant la Faculté de Strasbourg, ait été sans résultat pour les concurrens. Si les autres candidats en ont donné des preuves de savoir aussi complètes que MM. Malle et Tourdes, il y avait, ce nous semble, parmi des gens aussi habiles, un bon professeur à choisir. Le jury qui en a jugé autrement aura eu des raisons, qui ont prévalu; mais ces raisons tirées sans doute des épreuves orales ou écrites, nous ne les aurions assurément pas soupçonnées, après la lecture des deux dissertations que nous avons sous les yeux. Dans une thèse de concours, on est en droit d'exiger de la science, de la clarté, de la méthode, la thèse de M. Tourdes et celle de M. Malle, ont ces qualités de rigueur, on y trouve en outre des aperçus nouveaux, ce à quoi les auteurs n'étaient pas tenus.

---

*Rapport général des travaux du Conseil central du département de la Gironde,* par le docteur Leon Marchand, secrétaire du conseil, etc.

(In-8 de 77 pages. Bordeaux, 1837.)

On sait que la pellagre a paru dans les *Landes de Bordeaux*, MM. Hameau et Arthaud l'ont observée, et M. Léon Marchand, envoyé par la Société de médecine de Bordeaux, s'est assuré, qu'en

effet, cette maladie que l'on croyait n'exister que dans le Milanais, venait de se développer dans le département de la Gironde. L'assainissement des landes est donc une affaire urgente, et il est extrêmement heureux que, dans cette circonstance, les intérêts pécuniaires soient d'accord avec les intérêts de l'humanité; nous pouvons espérer que la pellagre ne s'acclimatera pas chez nous, le défrichement des landes et l'aisance qu'il doit procurer, éloignera de nous cette affreuse maladie.

La publication faite au nom du conseil de salubrité pour 1837, contient une note sur la pellagre, et l'extrait de plusieurs rapports intéressans, mais d'un intérêt local, sur des fabriques de noir animal, de colle-forte, des ateliers de décatissage, de dégraissage, etc.

---

*Manuel pour l'analyse des substances organiques*, par S. Liebig, professeur de chimie à l'université de Giessen, traduit de l'allemand par A.-L.-Jourdan, et suivi de l'*examen critique des procédés et des résultats de l'analyse des corps organisés*, par F.-V. Raspail.

(Avec deux planches gravées. Paris, 1838 J.-B. Baillière, in-8 de 168 prges. Prix : 3 fr. 50 c.)

Cet ouvrage que recommande la réputation de l'auteur et son exactitude bien connue dans les analyses chimiques, acquiert un nouvel intérêt par les additions que M. Raspail y a faites.

---

*Traité des avantages de l'équitation, considérés dans ses rapports avec la médecine;* par le docteur Fitz-Patrick, directeur et fondateur du Manège hygiénique pour le traitement des convalescens, etc.

(Paris, J.-B. Baillière, 1838, in-8 de 100 pages. Prix : 3 fr.)

Cet opuscule sur un sujet à-peu-près neuf sera lu avec intérêt; c'est une question spéciale d'hygiène, traitée par un médecin qui en a fait une étude particulière.

---

*Journal de la section de médecine de la société académique du département de la Loire-Inférieure.*

(13^e vol. 55^e livraisons. Nantes, 1837.)

Ce numéro contient un rapport fort intéressant de MM. Fouré, Bonamy et Delamarre, sur une épidémie de dysenterie qui a régné en 1834 et 1835, dans le département de la Loire-Inférieure.

ANNALES

# D'HYGIÈNE PUBLIQUE

ET

# DE MÉDECINE LÉGALE.

## HYGIÈNE PUBLIQUE.

DE L'ABUS

## DES BOISSONS SPIRITUEUSES,

CONSIDÉRÉ SOUS LE POINT DE VUE

DE LA POLICE MÉDICALE ET DE LA MÉDECINE LÉGALE;

**PAR LE D[r] CH. ROESCH.** (1)

Quæramus quid optimum, non quid usitatissimum. SÉNÈQUE.

### § IV. *Thérapeutique de l'ivrognerie.*

L'homme ivre se trouve dans un état de narcotisme, ce qui indique à quel traitement on doit recourir. Du reste, rien n'est plus important ici que l'axiome si connu : *Cessante causâ, cessat effectus.*

Il ne saurait entrer dans mon plan de développer le traitement qu'exigent les maladies générales et spéciales qui surviennent chez les hommes adonnés à la boisson. Je ne puis m'occuper que de ce qui intéresse particulièrement le malade, savoir, le trai-

(1) Voir, pour le commencement de ce mémoire, t. xx, p. 5.

tement de l'empoisonnement aigu par l'eau-de-vie, ou de l'ivresse, et les moyens à employer pour guérir l'ébriosité et l'ivrognerie.

### A. *Traitement de l'empoisonnement aigu par l'eau-de-vie, ou de l'ivresse.*

Lorsque l'ivresse est légère, quelques verres d'eau fraîche et une promenade au grand air, pourvu qu'il ne soit pas trop froid, font grand bien; mais le froid intense favorise les congestions vers les organes internes, notamment le cerveau, et augmentent ainsi la stupeur. L'air frais et l'eau fraîche et aérée, non-seulement purifient la masse de sang qui arrose le système nerveux, mais encore semblent exercer une influence vivifiante immédiate sur les nerfs. La même quantité de vin, mêlée avec de l'eau, enivre bien moins que quand elle est pure. Mais le vin étendu d'eau acidulée enivre davantage que le vin pur, parce que, si l'acide carbonique rafraîchit quand il est peu abondant, il provoque dans le cas contraire une ivresse analogue à celle que produisent les spiritueux. On sait que le gaz acide carbonique, lorsqu'on le respire, et qu'il se mêle immédiatement au sang, exerce une action stupéfiante considérable et presque instantanée. Il ne peut être admis dans les poumons qu'en très petite quantité à-la-fois; ceux qui fréquentent les eaux gazeuses s'enivrent à volonté en se tenant au-dessus de la source. Du reste, je ne prétends point par là que l'action de l'acide carbonique ne diffère pas à certains égards de celle qu'exercent les boissons spiritueuses.

Si l'ivresse va plus loin, le premier remède, et le plus naturel, est le vomissement. La nature elle-même l'indique d'une manière assez claire. Beaucoup d'hommes vomissent dès qu'ils sont ivres, et il n'en faut pas davantage pour les remettre dans leur sang-froid. On peut favoriser et déterminer le vomissement en irritant le pharynx par des moyens mécaniques, en buvant de l'eau tiède, ou en faisant usage d'émétiques proprement dits. Souvent un vomitif est le seul moyen de sauver un homme que l'ivresse a privé de ses sens et plongé dans état de mort apparent. Trotter cite un exemple qui peut être placé ici. Un autre s'est offert à moi : Une jeune fille de six ans, ayant été atteinte de coliques et de diarrhée après le déjeuner, ses parens lui firent prendre de l'eau-de-vie; elle en but un quart de chopine (*schoppen*) dans l'espace d'une heure; bientôt elle eut des envies de dormir, et tomba dans un état d'asphyxie. Ayant été appelé, je trouvai les yeux à demi ouverts et immobiles, tous les muscles dans le relâchement, le mouvement absolument nul, la peau froide, la face cadavéreuse, le pouls insensible, et la sensibilité abolie, ainsi que la conscience. L'enfant était dans cet état depuis une grande demi-heure. Je lui administrai d'abord un peu de vinaigre étendu, ce qui lui permit d'ouvrir les yeux, mais sans que rien témoignât qu'elle eût repris connaissance : les yeux se refermèrent sur-le-champ, et elle demeura en syncope. Je lui fis alors couler un vomitif dans la gorge; dès qu'elle eut vomi à plusieurs reprises, elle recouvra la connaissance, le mouvement, le sentiment et

le pouls : elle se plaignit encore pendant quelque temps de vertiges et de céphalalgie, mais elle ne tarda pas à être rétablie, sans qu'il fût nécessaire de recourir à d'autres moyens.

Lorsque la complexion du sujet, la face rouge et vultueuse, la proéminence des yeux, le battement des carotides et autres symptômes font craindre l'apoplexie, comme alors un vomitif pourrait être dangereux dans les premiers momens, on commence par ouvrir la veine; mais il faut auparavant bien peser les circonstances, et faire succéder un vomitif à la saignée.

Les fomentations froides sur la tête sont d'un usage bien plus étendu que les émissions sanguines. On peut ajouter un peu de vinaigre à l'eau. Ce moyen est préférable à la saignée, pour dissiper promptement et sans danger les congestions vers la tête. Trotter raconte à ce sujet l'anecdote suivante : *Senatorem britannicum celeberrimum (non magis spectabilem elegantia orationis quam frequentia ebrietatis) fertur, gravem vino mentile aqua frigida bene madefactum circum caput constringere, in lectulum se recipere, et mane expergefactum ad curiam pergere, mirabile dictu! Sine capitis dolore vel languore, vel lassitudine, aut animi aut corporis, ad dicendum semper paratum.* Les Romains s'entouraient la tête de différentes herbes rafraîchissantes, dans la même vue. On s'est mieux trouvé encore, dans certains cas de forte ivresse, d'avoir recours aux affusions d'eau froide sur la tête. Il va sans dire que ce moyen est impraticable dans la faiblesse presque paralyti-

que qui se rapproche de l'apoplexie nerveuse, et dans l'ivresse complète. Trotter dit avoir vu des matelots qui tombaient à la mer sortir de l'eau dégrisés, et à cette occasion, il rapporte, d'après Buffon, que chez les sauvages de l'isthme d'Amérique, les femmes jettent souvent à l'eau leurs maris ivres, pour les délivrer plus vite des suites de l'ivresse. Hoffbauer fait remarquer qu'en pareil cas l'effet ne tient pas uniquement au froid de l'eau, et qu'il dépend aussi de la surprise. Mais, comme il le dit fort bien, un homme très ivre ne peut pas plus être ramené à son sang froid par la surprise que par toute autre affection morale, et j'ajouterai volontiers que la sensibilité est diminuée chez lui au point de le rendre insensible, ou à-peu-près, à l'impression du froid, du moins à faire que celui-ci, loin de le stimuler, l'engourdisse au contraire davantage et complète la paralysie. Contre un pareil degré d'ivresse, non-seulement le bain de surprise, mais encore le froid en général, est nuisible et même dangereux. Le seul moyen de salut, comme je l'ai déjà dit, consiste en un vomitif, qui agit comme évacuant, et qui de plus, cause une excitation dont la secousse ranime le système nerveux prêt à être frappé de paralysie.

Le vinaigre a été long-temps considéré comme un excellent moyen contre le narcotisme auquel je rapporte l'empoisonnement par l'alcool. Il ne dispense pas de recourir aux vomitifs; mais lorsque après le vomissement, on craint encore les accidens dus à l'oppression du système nerveux par l'accumulation du sang dans le cerveau, ce qu'on peut faire de

mieux est de donner du vinaigre étendu, en même temps qu'on emploie les fomentations et les affusions froides sur la tête. Le vinaigre est une substance très riche en oxigène, et l'antidote le plus direct qu'on puisse employer contre l'alcool et l'accumulation d'hydrogène et de carbone dans le sang, produite par ce liquide. De même que l'eau fraîche, et plus qu'elle encore, il supplée à l'insuffisance de la respiration pour fournir de l'oxigène à l'organisme. Mais, en outre, il agit à l'instar de tous les acides, c'est-à-dire qu'il rafraîchit et qu'il combat les congestions veineuses. On l'emploie aussi avec avantage en fomentations sur la tête (après l'avoir étendu d'eau froide), ou en l'ajoutant aux lavemens, qui ne sont d'ailleurs point un auxiliaire à dédaigner dans l'empoisonnement aigu par l'eau-de-vie. Un lavement avec le vinaigre et le sel est une chose fort à recommander, même dans l'ivresse portée jusqu'à la mort apparente, conjointement avec les autres moyens qui ont été indiqués, et après que le vomissement a eu lieu.

On sait qu'un des remèdes favoris contre l'ivresse est le café. Le café est célèbre, ainsi que le vinaigre et les acides en général, comme antidote dans les empoisonnemens par les substances narcotiques. Les expériences de M. Orfila ne laissent aucun doute à l'égard des excellens effets qu'il produit chez les personnes narcotisées. En sa qualité de nervin, il relève le système nerveux déprimé, tandis que l'air pur, l'eau fraîche et les acides calment l'excitation du sang, et rétablissent ce liquide dans son état

normal de composition chimique, ce qui contribue à relever le système nerveux lui-même. Toutes les fois que l'ivresse est grande; ces derniers moyens méritent la préférence, parce qu'ils agissent directement contre sa cause proprement dite. Le café fort est ordinairement le remède qu'une compagnie échauffée par les boissons spiritueuses, emploie pour se calmer et rentrer dans les bornes de la raison.

D'autres nervins, l'ammoniaque par exemple, ont été employés contre l'ivresse avec le même résultat que le café. Krimer s'est servi de l'alcool et de soufre, découvert par Lampadius, comme d'un excitant volatil qui agit avec une énergie toute spéciale sur la peau, et ce liquide lui a réussi dans le cas d'ivresse par l'eau-de-vie, portée jusqu'à la perte de connaissance. Il l'a trouvé fort efficace aussi chez les hommes asphyxiés par la vapeur du charbon, dont l'état ressemble beaucoup à celui des gens très ivres.

Ces forts excitans peuvent convenir, conjointement avec un vomitif et des lavemens vinaigrés, dans le cas d'imminence de l'apoplexie nerveuse. Cependant il ne faut jamais les employer sans une grande circonspection. On doit toujours avoir présentes à l'esprit la réaction et les congestions consécutives, qu'ils pourraient augmenter.

Au contraire, on ajoute avec avantage, au vinaigre, des doses élevées d'acétate d'ammoniaque. Un chimiste français, Masuyer, a recommandé ce sel, à la dose de vingt à trente gouttes dans un verre d'eau. Dierbach conseille aussi de le faire prendre

par cueillérées à café (1). On peut consulter le cas, précédemment cité, de manie avec convulsions, que Schneider, d'Offenbourg, a traité avec succès de cette manière.

Un médecin de Duptfort, Croomley, recommande la liqueur ammoniacée aromatique, à la dose de deux gros dans deux onces d'eau. (2)

L'un des effets les plus desirables de tous ces moyens est d'activer assez souvent les fonctions de la peau, organe qui tient à ceux de la respiration par des connexions sympathiques si intimes. Lorsqu'on sue beaucoup, en buvant et après, on s'enivre difficilement, et l'ivresse entraîne moins de suites fâcheuses. Voilà pourquoi le vin enivre généralement moins que l'eau-de-vie, pourquoi les vins aigrelets et aigres sont moins sujets à causer l'ivresse que les vins doux, pourquoi aussi cet effet est plus rarement produit par les vins chauds et aromatisés que par ceux qui sortent de la futaille. Voilà également pourquoi les spiritueux sont mieux supportés (pour le moment) en été, par un temps chaud et lorsqu'on travaille, qu'en hiver, pendant le froid et au sortir de table. Il est très nuisible à l'homme frappé d'ivresse de s'exposer brusquement à une température basse, et le danger alors tient surtout à ce que la peau ne peut plus agir avec la même énergie. Un refroidissement soudain peut devenir mortel en pareil

---

(1) *Neusste Entdeckungen in der Materia medica* p. 541.
(2) Macnish, *loc. cit.* p. 146.

cas, ce qu'il importe de ne jamais perdre de vue quand on emploie le froid chez des sujets ivres. Ainsi, l'on peut regarder comme ayant été victime d'un refroidissement l'officier dont parle Trotter, qui, pendant la seconde période de paroxysme, se plongea la tête dans un seau d'eau froide, et fut pris sur-le-champ d'une frénésie, ou d'une fièvre cérébrale, comme on a coutume de l'appeler, qui l'enleva en peu de jours. La suppression des fonctions de la peau est probablement une des principales causes qui font que tant de gens périssent au milieu des rues. De là vient que cet accident est beaucoup plus commun en hiver et dans les temps froids et humides, qu'en été et par un temps chaud et sec. Quand on trouve un homme ivre étendu dans la rue, il faut le porter sur-le-champ dans une chambre médiocrement échauffée, et le mettre sur un lit ou sur un fauteuil, de manière qu'il ait la tête élevée et un peu penchée de côté, ce qui rend le vomissement plus facile. On le débarrasse de tous les vêtemens qui pourraient le serrer, notamment au col et à la poitrine; puis, selon les circonstances, on emploie les moyens qui ont été indiqués précédemment.

Recourir aux amandes amères pour dissiper l'ivresse est toujours un expédient dangereux. L'acide hydrocyanique est un poison qui déprime et épuise le sang et le système nerveux, de la même manière que les liquides alcooliques.

Les Grecs et les Romains avaient recours, tant pour prévenir l'ivresse que pour la dissiper, à l'ab-

sinthe, au safran, aux olives, à l'huile d'olives, et même à l'eau salée. Ce dernier moyen est encore employé aujourd'hui, particulièrement chez les peuples qui habitent les bords de la mer. Il est de fait qu'on supporte davantage de vin en faisant usage d'une nourriture très salée qu'en prenant des alimens doux.

Il me reste encore à parler du traitement des suites immédiates de l'ivresse, quand elle-même a été calmée par le sommeil. J'ai déjà fait remarquer, en traçant le tableau de cet état consécutif, qu'une promenade au grand air suffit qnelquefois pour dissiper l'engourdissement qu'on éprouve dans la tête. Trotter recommande surtout l'équitation pour arriver à ce but. Si le buveur croit que le meilleur moyen consiste à boire de nouveau, dès le matin, la même liqueur alcoolique qui l'avait enivré la veille au soir, c'est agir absolument en sens inverse de ce que prescrit la nature, et se conduire de manière à ne jamais sortir de l'ornière; c'est prendre la route qui mène à être buveur de profession.

Quand les effets consécutifs de l'ivresse sont plus prononcés, qu'il y a un mal de tête violent, des nausées, des vomissemens, etc., le sujet est obligé de garder le lit et de rester couché tranquillement. On a recommandé, en pareil cas, l'élixir acide de Haller, la magnésie, le sel de cuisine (Cullen). Mais tous ces moyens et beaucoup d'autres encore ne servent à rien. Les amers, les essences et liqueurs, les gouttes d'Hoffmann et autres excitans, nuisent d'une manière formelle. On n'a pas besoin de favoriser les vomisse-

mens, car ils ne sont que trop fréquens, et l'estomac rejette tout ce qu'on lui confie. Les lavemens produisent de fort bons effets. Dès que le malade a eu quelques selles copieuses, de couleur foncée et de mauvaise odeur, sa tête se dégage, et le dégoût diminue. Il ne doit rien manger jusqu'à ce que l'appétit se fasse sentir, ce qui arrive ordinairement vers le soir: il prendra, en outre, peu d'alimens, parce que l'estomac n'est point encore complètement revenu à l'état de calme. S'il éprouve de la soif, l'eau fraîche mêlée avec un acide ou avec du vin aigrelet et un peu de sucre, est la boisson qui lui convient le mieux. C'est alors le moment de quitter le lit, s'il a été obligé d'y rester, c'est celui d'aller respirer le grand air, qui lui fait beaucoup de bien. Celse, pour prouver combien il importe souvent de connaître la cause d'une maladie, quand on veut la guérir, rapporte le fait suivant, qui trouve naturellement sa place ici: *Ingeniosissimus sæculi nostri medicus, quem nuper vidimus, Cassius, febricitanti cuidam et magna siti affecto, cum post ebrietatem eum premi cæpisse cognosceret, aquam frigidam ingessit. Qua ille epota, cum vini vim miscendo fregisset, protinus febrem somno et sudore discussit. Quod auxilium medicus opportune providit, non ex eo, quod aut adstrictum corpus erat, aut fluebat, sed ex causâ, quæ ante præcesserat.*

B. *Traitement de l'habitude de boire, de l'ébriosité et de l'ivrognerie.*

Ce chapitre est le plus important de tous dans la

thérapeutique du vice dont je traite et des suites qu'il entraîne. La première question qui se présente et que les médecins ont résolue de manières très diverses, est celle-ci : l'homme habitué à boire doit-il renoncer tout-à-coup aux liqueurs spiritueuses, ou s'en désaccoutumer peu-à-peu? Trotter pense, avec quelques autres, qu'il faut supprimer entièrement les boissons alcooliques, si l'on veut que le sujet guérisse et que la guérison soit durable : en pareil cas, il ne sert à rien de capituler, car la passion se rallume tant qu'on lui laisse le moindre aliment. En effet, l'expérience enseigne que le premier verre engage à en boire un second, le second un troisième, etc., jusqu'à ce qu'un moment arrive où toutes les sages résolutions sont mises en oubli, tournées en dérision et méprisées. L'habitude exerce un empire immense sur les hommes. Macnisch rapporte l'histoire d'un individu qui ne pouvait passer devant une auberge sans y entrer pour boire, et qui, lorsqu'il était parvenu par un puissant effort de volonté à s'éloigner, revenait bientôt sur ses pas, et se recompensait de son courage par une copieuse libation. On connaît le conseil qui a été donné aux buveurs de faire tomber chaque jour une goutte de cire à cacheter dans leur verre, jusqu'à ce qu'il soit plein, ce qui éteint l'habitude peu-à-peu et sans danger. Lettson et Pitcairn ont employé, dit-on, cette méthode avec succès. Trotter la traite d'enfantillage, et dit qu'on ne risquerait rien d'emplir tout-à-coup le verre de cire à cacheter. Mais il est certain qu'en usant de ce moyen, ou d'un autre analogue, on ar-

rive plus sûrement au but, c'est-à-dire à détruire peu-à-peu l'habitude de prendre des liqueurs fortes avec excès, qu'en se bornant à conseiller de diminuer progressivement la dose de jour en jour. A ce sujet on raconte chez nous l'anecdote suivante : un vieux buveur d'eau-de-vie avait été plusieurs fois renfermé pour cause d'ivrognerie et de vagabondage; sermoné par le magistrat, qui lui représentait la nécessité de renoncer à un vice dont la conséquence serait de le plonger de plus en plus dans l'infortune, sa réponse fut qu'il ne demanderait pas mieux s'il lui était possible d'y réussir, mais que tous ses efforts pour s'abstenir d'eau-de-vie étaient inutiles; le magistrat lui demanda combien il buvait chaque jour, et ayant appris que c'était environ une demi-mesure (*maass*), il lui conseilla de se réduire successivement à la moitié, au quart, au huitième, et au seizième : l'esclave de l'habitude, trouvant le conseil bon, entra le lendemain dans un cabaret, et demanda un quart de mesure d'eau-de-vie, puis un huitième, un seizième, un trente-deuxième, et de cette manière suivit à la lettre l'avis qui lui avait été donné. Un commis voyageur s'y prit beaucoup mieux : il remplit une bouteille d'excellent genièvre, et après avoir pris sa ration accoutumée, le lendemain matin il y substitua de l'eau; il continua ainsi tous les matins, jusqu'à ce que le mélange eût perdu toute sa force et acquis une saveur désagréable : la boisson cessa dès-lors de lui plaire, il y renonça, et fut guéri de son habitude. Un assez grand nombre d'exemples attestent qu'une abstinence soudaine à provoqué des accidens graves

et même la mort. Bruhl-Cramer a observé surtout ce phénomène dans la dipsomanie proprement dite: il a vu que quand on refusait de l'eau-de-vie au malade pendant le paroxysme, la folie ou une mort subite en était la suite, de sorte qu'il ne trouve pas sans fondement l'opinion répandue parmi le peuple russe, que l'homme ne tarde pas à périr après avoir été guéri de la dipsomanie (1). Il ne faut jamais perdre de vue que l'organisation entière s'est accommodée tant bien que mal à l'influence des boissons spiritueuses, pour établir un état de santé relative. Le brusque abandon des liqueurs fortes ne doit pas être moins nuisible et dangereux que la transplantation subite dans un climat fort différent, quoique ce climat puisse être en lui-même plus favorable que celui dans lequel on a vécu jusqu'alors. A la vérité, comme le fait remarquer Trotter, on ne procède pas graduellement pour rendre à la liberté les hommes qui ont langui dans un cachot obscur et malsain; mais les faits ne manquent pas non plus pour attester que ces malheureux ne supportent pas longtemps la lumière, ou qu'ils survivent peu à leur délivrance. Le récit du marcheur Webb pétille d'esprit, mais la comparaison qu'il emploie est forcée, la voici: Webb, buveur d'eau, plein de gaîté, recommandait instamment sa boisson favorite à un ami qui chérissait le vin; celui-ci consentait à l'échange, mais voulait quitter le vin peu-à-peu, parce qu'il

(1) *Loc. cit.* p. 47.

ne lui était pas possible de changer tout-à-coup sa manière de vivre : « Peu-à-peu, dit Webb, d'un air mécontent ! si tu avais le malheur de tomber dans le feu, conseillerais-tu à tes serviteurs de t'en retirer peu-à-peu. » Si un homme était tombé peu-à-peu dans le feu, comme le buveur a contracté peu-à-peu son habitude, il faudrait assurément, répondrais-je, l'en retirer peu-à-peu. Je pense donc que quand un homme adonné à la boisson veut y renoncer, il doit cesser sur-le-champ de boire avec excès, mais non s'abstenir tout-à-coup de prendre des liqueurs fortes en moindre quantité. La loi de l'habitude, sur laquelle repose ce précepte, était déjà connue des anciens, qui l'ont appliquée avec beaucoup de justesse au régime : *quod contra consuetudinem est*, dit Celse, *nocet, seu molle, seu durum*. Hippocrate consacre un chapitre entier à ce sujet, dans le second livre de son traité sur le régime qui convient aux personnes atteintes de maladies aiguës : il dit que toute chose, fût-elle dangereuse en elle-même, ne peut être abandonnée brusquement sans risque pour la santé, et il cite notamment *vini potum derepente mutatum* (1). A l'égard de l'eau-de-vie, je pense bien qu'il faut y renoncer sur-le-champ et y substituer du vin ou de la bière. Le buveur d'eau-de-vie, qui tremble le matin, comme le feuillage d'un peuplier, qui n'a aucun sentiment humain, que l'existence fatigue et dégoûte tant qu'il est à jeun, pour qui enfin l'alcool

(1) *Opp. ed. Haller.* t. 1 p. 242. *Aph.* 11. 50.

est devenu un besoin physique, ne saurait être laissé brusquement sans une excitation équivalente, car une privation absolue porterait une si profonde atteinte à son économie physique et morale que la révolution qui s'ensuivrait pourrait le tuer. Qu'il continue donc de boire, pourvu que ce ne soit plus de l'eau-de-vie : qu'il prenne le matin une tasse de fort café à l'eau, que vers dix heures il mange un peu de rôti, ou une tranche de jambon, avec un verre de bon vin; qu'à dîner il fasse un bon repas, accompagné d'un autre verre de vin, et que le soir il boive encore de la bière. Peu-à-peu il s'accoutumera à ce régime et perdra le goût de l'eau-de-vie. Au bout de quelque temps on supprimera le vin au dîner; ce sacrifice coûtera moins alors au convalescent, que n'a fait le premier, et il guérira, pourvu d'ailleurs que ses dispositions morales s'amendent, et qu'il fuie l'oisiveté, car il ne s'agit pas de renoncer entièrement aux boissons spiritueuses, mais d'en ramener l'usage dans de justes bornes. Le buveur de vin remplacera les vins capiteux par d'autres plus légers et par de la bière. Celui de bière évitera les bières fortes. L'homme que des raisons d'économie empêchent de substituer le vin à l'eau-de-vie, boira également de la bière. Quant à celui qui est trop pauvre ou trop impotent pour pouvoir se procurer cette dernière boisson, je n'ai d'autre conseil à lui donner que de renoncer à l'eau-de-vie sans compensation, et de manger au lieu de boire; car l'eau-de-vie est une des principales causes qui font que les buveurs perdent de plus en plus le goût de manger. Les soupes

et le bouillon ne servent à rien. Il convient que celui qui veut renoncer à la boisson s'en tienne à la nourriture animale. Son régime doit consister en viandes, par petites portions, fréquemment renouvelées, avec le soin d'éviter celles qui seraient trop grasses, en œufs à la coque, en laitage. La diète lactée, telle que Trotter la recommande, pourrait fort bien ne point être supportée dans la plupart des cas. En la proposant, le médecin anglais est bien parti de la belle idée qu'elle ramenerait sur-le-champ le malade dans le giron de la nature; mais comme on ne peut point faire un enfant d'un homme âgé, il ne convient pas non plus d'astreindre ce dernier à la nourriture du jeune âge, et cela d'autant moins qu'il s'est éloigné davantage de la nature et du genre de vie des enfans. Je rappelle ici le fait précédemment rapporté, d'après Hoffbauer, de la guérison d'un buveur d'eau-de-vie par la nourriture animale, accompagnée de bon vin, en petite quantité, et de café à l'eau, pris le matin.

L'expérience constate que les meilleurs moralistes ne corrigent point le buveur. Le médecin même qui traite un homme évidemment tombé malade par l'effet de la boisson, ne doit pas commencer par lui faire des reproches sur son genre de vie. Ce n'est que pendant la convalescence, et après avoir pleinement gagné sa confiance, qu'on peut lui faire entrevoir l'abîme auquel il a échappé, et qui l'engloutira infailliblement s'il ne se débarrasse pas dès à présent de son funeste vice. J'ai vu plusieurs fois une maladie grave guérir des buveurs qui semblaient in-

corrigibles, et d'autres médecins ont également fait cette remarque. On dit qu'il est commun en Irlande de rencontrer des hommes qui, après avoir éprouvé les suites fâcheuses de l'eau-de-vie, prennent la résolution de renoncer dans un temps donné à cette liqueur: ils jurent de n'en pas boire, sur un certain rayon de pays, soit dans l'intérieur des maisons, soit à-la-fois au dehors et au-dedans des habitations. Ces sermens sont parfois tenus avec scrupule, mais souvent aussi on les élude par divers subterfuges. Ainsi, par exemple, l'homme s'éloigne, une bouteille à la main, jusqu'à ce qu'il ait dépassé le canton énoncé dans son vœu, ou bien, il boit en plein air, ou s'il a juré de ne boire ni dans les maisons ni dehors, il se place à cheval sur le seuil de la porte, ou enfin il ne boit plus et se contente de tremper son pain dans l'indispensable liqueur. Cette habitude est si puissante que la volonté la plus ferme ne peut souvent en triompher. Ce qu'il y a de plus important, ce qui mérite le plus d'attention, sous le point de vue moral, c'est d'arracher le buveur à l'oisiveté. L'inoccupation et l'ennui ne sont pas seulement en eux-mêmes le plus grand des malheurs; ils conduisent encore à tous les autres maux physiques et moraux. Que celui qui est obligé de vivre à la sueur de son front, consacre la journée au travail, son pain et son verre de bière lui sembleront pleins de saveur, il sera content de lui-même, en voyant le soir ce qu'il a fait, et le repos lui rendra des forces pour de nouveaux labeurs. Quant à celui qui doit servir le monde et s'entretenir, lui et les siens, par son intelligence

et son savoir, qu'il ne laisse pas son cerveau en friche, qu'il n'emploie pas la prépondérance que des circonstances extérieures lui ont acquise sur ces frères, à dissiper sa vie dans la débauche, qu'il se délasse, quand ses occupations sont arides et fatigantes pour l'esprit, en contemplant la nature, au lieu de fréquenter des réunions, dont les unes ne connaissent point les liens de la fidélité, et dont les autres, personnifications de l'ennui, ne laissent à l'homme qui sent vivement d'autre ressource que le jeu et la boisson.

Tous les desirs sensuels tiennent les uns aux autres par d'étroits rapports de causalité. Le buveur gagne d'un pas chancelant les jardins de la volupté, et il achève de se pervertir; le débauché, dégradé d'esprit, perdu d'honneur, saisit la bouteille, qui le ramène au service de la volupté. Que les fils de la terre aient donc soin qu'aucun de leurs penchans animaux ne se rende maître d'eux! Tous ces penchans font alliance ensemble pour mettre l'esprit sous le joug, et pouvoir ensuite le dominer sans frein. Justius Kerner dit à cette occasion : « Celui-là seul a le cerveau le plus sain et la volonté la plus libre, qui peut ne jamais céder aux perfides suggestions du vieux démon, aux convoitises de la chair. La chair peut être en quelque sorte regardée comme ce qu'il y a d'animal dans l'homme, comme le serpent qui a semé le péché, la maladie et la mort sur le genre humain. »

Les buveurs qui n'ont point encore perdu tout sentiment d'honneur et de dignité, peuvent aussi

être ramenés à eux-mêmes par l'ironie et le persiflage. Trotter raconte le fait suivant : « Un de mes amis, médecin distingué, fut prié par un personnage de haut rang de guérir sa femme du goût qu'elle avait pour la boisson. Tous deux tinrent une séance en règle pour délibérer, et le docteur écouta patiemment la longue énumération des moyens dont le tendre et malheureux époux s'était déjà servi. Comme on avait déjà tout essayé sans succès, le médecin déclara qu'il ne restait plus d'autre ressource que de mettre une cruche pleine d'eau-de-vie devant la femme, et de la laisser boire jusqu'à ce qu'elle eût perdu l'esprit. Ces derniers mots furent prononcés d'un ton élevé. Il arriva par bonheur que la dame, soupçonnant qu'on s'occupait d'elle, s'était cachée dans une chambre voisine, d'où elle entendit toute la conversation. Les paroles du médecin la frappèrent ; son orgueil fut blessé, et sa susceptibilité éveillée au plus haut degré. L'orage de cette nouvelle passion brisa dans l'instant même les chaînes de l'habitude, et la personne redevint maîtresse de ses actions. Depuis lors, elle a cessé pour toujours de s'enivrer. » Macnish cite un cas analogue : « Un homme de Philadelphie, dont la femme était livrée à la boisson, lui présenta un vase plein de rhum, dans l'espoir qu'elle boirait jusqu'à se faire mourir : elle devina l'intention, et dès ce moment renonça entièrement à sa funeste habitude. » Le même écrivain nous apprend encore qu'un homme du Maryland, très adonné au même vice, entendit un soir du bruit dans sa cuisine ; ayant ouvert la porte pour

en connaître la cause, il aperçut ses domestiques riant aux éclats des grimaces d'un jeune nègre qui singeait la démarche avinée et chancelante que lui-même affectait quand il était ivre; ce tableau fit une telle impression sur lui, que jamais depuis lors il ne s'abandonna à de semblables excès.

Celui qui veut guérir un buveur de son habitude, doit d'abord chercher si elle ne se rattache point à quelque cause spéciale, par exemple à des chagrins domestiques, au dépit produit par la non-réussite d'un projet, à des peines d'amour, etc. Quand on a découvert de telles causes, il faut les éloigner autant que possible, ou du moins présenter sous un autre jour, au malade, les motifs d'un désespoir qu'il s'est efforcé de noyer dans la boisson, calmer son esprit, et ranimer l'espérance dans son âme. Avait-il autrefois quelque occupation favorite, on lui en rappelle le souvenir, et dès qu'on parvient à lui inspirer le desir de la reprendre, il est déjà presque sauvé. Si la lecture et le travail de l'esprit échouent, peut-être les exercices du corps, les voyages, l'agriculture, la chasse imprimeront-ils à son activité une autre direction, qui lui fera oublier l'habitude de boire. Un changement de séjour, en rompant les liens d'une ancienne camaraderie, contribue également d'une manière puissante à la déraciner. Nous n'examinerons pas combien d'eaux minérales, même ferrugineuses, y concourent aussi avec efficacité; nous croyons devoir attribuer davantage à celles dont la nature a été choisie en raison des circonstances. Mais le genre de vie qu'on observe dans les établis-

semens peu fréquentés, la discipline qu'un médecin éclairé et sévère y introduit à table, et l'exemple des personnes qui viennent y chercher la santé, sont surtout ce qui fait une impression salutaire sur l'esprit de l'homme adonné à la boisson, le ramène à lui-même, quand il n'est pas totalement abruti, et le détermine à se rejeter dans les bras de la nature. A la vérité, beaucoup d'eaux minérales actuelles, au lieu d'être des établissemens sanitaires, sont des lieux de débauche, où la santé se détériore sans ressource, et l'homme adonné à la boisson y ruine d'autant plus vite sa constitution, qu'il y devient à-la-fois buveur de vin et buveur d'eau.

Plus le goût de la boisson est enraciné, plus il a déjà pris les caractères d'une maladie, de la dipsomanie, dans le sens que Bruhl-Cramer attache à ce mot, et moins aussi le traitement moral a d'efficacité. Il faut alors attaquer la maladie elle-même par des moyens propres, tant à rétablir la constitution du sang qu'à modifier et vivifier le système nerveux. Un médecin américain, le docteur Krain, recommande de mêler du tartre stibié à la boisson du malade, pour le dégoûter ; il croit que l'action nauséeuse de cette liqueur inspire une répugnance insurmontable pour toutes les boissons spiritueuses. Mais, d'abord, les buveurs s'apercevront bientôt du mauvais tour qu'on leur joue, et ils sauront se procurer des liqueurs fortes sans mélange ; en second lieu, l'émétique pourrait bien exercer une influence fort peu desirable sur l'organisme entier du malade. J'ai déjà dit que ce sel, employé à petites doses, et con-

jointement avec d'autres médicamens pris parmi ceux qu'on appelle fondans, produisait d'excellens effets dans certaines maladies des buveurs qui se rattachent au gastricisme, et qu'à des doses plus fortes il était utile dans le *delirium tremens*. Mais il peut se rencontrer, surtout chez les buveurs avancés en âge et dont la constitution est déjà détériorée, des circonstances telles que les vomissemens et les déjections, toujours si facilement provoquées par l'émétique, entraînent des suites fâcheuses, qu'on a de la peine à combattre avec le laudanum, ordinairement conseillé en pareil cas. Il faut surtout avoir égard à l'état d'irritation dans lequel peut se trouver l'estomac, parce qu'on sait que le tartre stibié, employé à des doses un peu fortes et continué pendant quelque temps, détermine déjà par lui-même une irritation du canal intestinal entier, de manière à faire naître des excoriations et des ulcérations de la membrane muqueuse. L'emploi de ce sel constitue toujours un traitement héroïque, qui ne peut conduire au but que dans certains cas particuliers, et ces cas ont lieu chez les sujets jeunes, robustes, dont les organes digestifs ne sont point encore ruinés. Du reste, il va sans dire qu'en pareil cas l'émétique ne peut être prescrit que par le médecin seul, sous les yeux duquel il doit être administré.

Les acides conviennent, tant comme antidote du narcotisme en général, que comme médicamens qui favorisent l'action de la peau, combattent la tendance de la masse du sang à se décomposer, et exer-

cent aussi, par là, une influence vivifiante sur le système nerveux. Déjà les acides végétaux produisent souvent beaucoup d'effet : on a toujours fait un pas quand on a déterminé le buveur à étancher sa soif avec de l'eau acidulée. La boisson que les malades prennent le plus volontiers est la limonade tartrique sucrée et animée d'un peu de vin. Elle leur réussit, et diminue les congestions vers la tête et la poitrine, auxquelles ils sont sujets. Bruhl-Cramer recommande l'acide sulfurique, comme médicament principal : il donne spécialement l'élixir acide de Haller, à la dose de dix à quinze gouttes dans un verre d'eau, deux ou trois fois par jour, et administre en même temps, deux à quatre fois, des extraits amers en pilules. Lorsque la diarrhée survient, il faut suspendre pendant quelque temps l'emploi des acides, et prescrire une infuso-décoction de quinquina, associée à des substances légèrement aromatiques. L'acide nitrique est préférable à l'acide sulfurique dans le cas d'inflammation au foie. Mais, en général, il ne faut l'employer qu'en passant, parce que son usage prolongé porte une atteinte profonde à la nutrition, et expose à la ruiner complètement. Un médecin suédois traitait un homme de quarante ans, qui était adonné à la boisson depuis sa jeunesse et voulait se guérir : il lui fit boire chaque jour quatre verres d'un mélange de deux gros d'acide nitrique avec vingt-quatre onces d'eau-de-vie ; au bout de trois mois, le sujet éprouva un tel dégoût pour cette liqueur et pour toute espèce d'eau-de-vie, qu'il se regarda comme

complètement guéri (1). Quand l'activité vitale est déjà fort affaiblie, Bruhl-Cramer emploie, de concert avec l'acide, les médicamens appelés nervins. Celui d'entre ces derniers qu'il vante le plus est le castoreum, associé à l'éther sulfurique; mais, il donne aussi des éloges à l'arnica, avec l'huile de citron, sans d'ailleurs faire connaître les circonstances spéciales qui indiquent l'emploi de ces moyens.

Suivant les circonstances, on peut recourir à d'autres médicamens encore, par exemple à un vomitif, ou à des sels qui purgent doucement, etc. Bruhl-Cramer termine le traitement par le fer, qu'il a reconnu posséder déjà par lui-même, à un haut degré, la faculté de détruire le penchant aux liqueurs fortes. Il donne la limaille de fer préparée, ou l'éthiops martial, sans nulle autre addition que du sucre, à la dose de deux à huit grains, matin et soir. Dans un cas, il a employé avec succès le gayac uni à l'acide sulfurique; mais l'expérience doit encore prononcer sur la question de savoir si ce médicament mérite en réalité les éloges qu'il lui prodigue. En général, quoique son livre soit rempli d'indications précieuses, on peut lui reprocher de ne pas appuyer toutes ses assertions sur des bases vraiment scientifiques, de manquer d'ordre, et de ne point développer ses idées avec la clarté qu'on est en droit d'attendre dans des ouvrages destinés à avoir un si grand retentissement.

---

(1) *Egr. et med. Tidskrift.* t. II. cah. 2. 1835. — Schmidt *Iahrbuecher*, t. 14. cah. 2. p. 188.

A l'égard du régime qu'il faut suivre pour guérir l'ivrognerie et le goût de la boisson, j'adopte l'opinion de Bruhl-Cramer, qu'une nourriture animale succulente est celle qui convient le mieux, quoiqu'à la vérité elle ne soit pas à sa place, dès qu'il existe des symptômes de gastricisme. Sous le point de vue des boissons, le premier soin doit être d'empêcher que le malade boive à jeun. Rien n'est plus mauvais, ne ruine plus promptement la constitution, et ne hâte davantage les progrès des maux, que l'habitude de prendre des liqueurs spiritueuses quand l'estomac est vide. Celse avait déjà dit : *extenuat corpus vini non perfrigidi potio jejuno in consuetudinem adducta*. Le sentiment de vacuité que les buveurs éprouvent le matin peut être combattu d'abord par une tasse de café, et s'il ne tarde pas à se reproduire, on doit manger un peu de viande, avec un léger excitant, tel que la moutarde, ou de la salade. Un verre de vin, bu ensuite, non-seulement n'est point aussi nuisible, mais encore ne conduit pas aussi aisément à l'habitude de la boisson, que les spiritueux pris à jeun. Le lait peut quelquefois être employé, surtout le lait caillé, qui étanche en même temps la soif. Je l'ai vu produire, sous ce dernier rapport, des effets avantageux, en détournant de boire de l'eau-de-vie. Seulement il faut avoir soin d'en retirer la crême. Beaucoup de buveurs d'eau-de-vie pauvres préfèrent le lait caillé à l'eau, et se sentent rafraîchis par lui. J'ai déjà fait remarquer que le régime lacté pur, comme le conseille Trotter, ne convient point au système digestif d'un buveur. La nourriture ne doit pas

présenter beaucoup de masse, mais elle doit être assez substantielle pour produire plus de fibre que de phlegme. Les confitures acides et les fruits cuits peuvent être mis en usage de temps en temps.

Lorsqu'un accès de dipsomanie menace d'éclater, Bruhl-Cramer recommande également l'acide sulfurique, avec le castoréum. Pendant la durée, il prescrit la teinture de castoréum avec la liqueur anodyne, et le calamus avec de l'éther sulfurique, ce qui amène la solution de la maladie par des vomissemens, à un jour critique.

Quand le dipsomane refuse de se laisser traiter, Bruhl-Cramer conseille d'ajouter de l'acide sulfurique à la boisson; mais lui-même se promet peu d'effet de ce moyen.

Schlegel, de Meidingen, dit, dans une consultation sur la curabilité d'une méthomanie (1): « J'ai, il est vrai, amendé l'état de cet homme par l'emploi des eaux de Liebestein, et autres moyens, ce qui me laisse l'espoir de le guérir en grande partie de sa maladie morale et physique, en continuant le traitement. Mais si la volonté était tellement paralysée qu'il ne fût plus en état de maîtriser ses passions, il parviendrait toujours à se procurer, par ruse ou de vive force, le stimulant qui lui est indispensable : alors nul moyen physique ou moral ne pourrait rien produire : en un mot toute tentative de curation échouerait. »

(1) Henke, *Zeitschrift*, 23e cah.

## § V. *Comment s'y prendre pour régler l'usage des boissons spiritueuses? Comment en prévenir l'abus?*

> Vous qui tenez le timon de l'état, prenez à cœur les tristes résultats de ces observations. Arrêtez, avant qu'il soit trop tard, les pas de géant que l'homme civilisé fait vers une effrayante dégradation! LIPPICH.

L'alcool n'est jamais un aliment; c'est toujours un excitant. Cependant, il ne suit pas de là que les liquides qui en contiennent doivent être totalement proscrits. Ainsi, pour citer un exemple, les épices sont également des substances excitantes, et non des alimens, ce qui n'empêche pas qu'il ne viendra dans l'idée de personne de les bannir pour ce motif. Quand bien même l'homme ne serait qu'un animal, quand même, à l'instar des animaux, il suivrait instinctivement un genre de vie conforme à la nature, son rang élevé ne permettrait pas que tous les excitans fussent exclus de son régime, quoique précisément les liquides spiritueux ne paraissent point convenir à sa vie animale. Mais, d'un côté, l'homme, comme le plus raisonnable d'entre les animaux, est destiné à chercher péniblement sa nourriture, qui ne s'offre pas d'elle-même à lui. Il doit gagner son pain à la sueur de son front, et cette obligation pèse souvent sur lui d'un poids très lourd; d'un autre côté, sa destination, comme être doué de raison, le met dans la nécessité d'imprimer aux organes spéciaux de l'âme, un genre d'exercice totalement inconnu aux animaux. Ces deux circonstances, la pé-

nible recherche de la nourriture qui doit le sustenter, lui et les siens, et celle des moyens de satisfaire son esprit, le mettent dans des conditions telles, qu'il est contraint d'aiguillonner passagèrement ses forces afin d'arriver à ce qu'il lui serait impossible sans de pareils élans, ou, quand elles sont menacées de paralysie, pour avoir été trop excitées, afin de les ramener au point qui leur permet de se livrer à de nouveaux efforts. L'homme a besoin pour cela d'excitans énergiques, que ne comporterait certainement point une action uniforme du physique et du moral. Mais l'expérience constate que le moyen le plus propre à imprimer une exaltation passagère aux forces physiques et morales, est l'alcool sous ses différentes formes. A la vérité, le surcroît d'énergie qu'il amène fait nécessairement place à une détente; mais celle-ci se réduit presque à rien, quand on a usé du stimulant avec circonspection, c'est-à-dire, lorsqu'on s'est contenté de vivifier et de ranimer ses forces, sans les opprimer. Déjà la variété des influences extérieures, eu égard à leur nature et à leur degré, expose nos forces et notre santé, toujours purement relatives, à des oscillations passagères, qui cessent sans troubler l'harmonie de la vie d'une manière permanente, c'est-à-dire sans donner lieu à la maladie. Sous ce rapport, les médecins de l'antiquité, dont les ouvrages contiennent surtout tant de choses instructives en ce qui concerne la diététique, n'avaient point exclus le vin du régime. Ils tonnaient moins que nous contre l'ivresse, parce que ce vice était alors, je ne dirai pas inconnu, mais

incomparablement moins répandu qu'il ne l'est de nos jours. Celse dit: *Si qua intemperantia subest, prior est in potione, quam in esca*, passage qui fait sans doute allusion à la gloutonnerie si répandue parmi les Romains, dès les plus beaux jours de leur histoire, et dont César lui-même ne rougissait pas.

Pour ce qui regarde l'excitation des facultés de l'esprit, personne n'ignore qu'un vin généreux l'emporte sur toutes les autres boissons spiritueuses. Le vin réjouit le cœur, il ranime le vieillard, il relève l'âme de l'homme abattu par les soucis, il rend le courage à celui qui désespérait de tout, il déploie l'esprit, il allume le feu du sentiment dans la poitrine du poète. Plus d'une heure de jouissance, plus d'une pensée joyeuse, plus d'une noble résolution, plus d'une action généreuse, plus d'un poème éclatant lui doivent incontestablement naissance.

*Impetus ille sacer qui vatam pectora nutrit,*
*Qui prius in nobis esse solebat, abest.*

C'est ainsi qu'Ovide s'exprimait dans l'exil, quand le vin lui manquait. Tous les poètes, anciens et modernes, s'accordent avec lui à faire l'éloge du vin. Les hommes les plus sobres, ceux même qui ne buvaient que de l'eau, comme Haller, rendent pleine justice à la propriété qu'il possède d'éveiller le démon de la poésie, d'exciter l'esprit de saillie, et d'activer le génie. Hoffmann, dans ses lettres sur les tempéramens, lui prodigue, à cet égard, des éloges qu'on pourrait trouver emphatiques, si on les jugeait du point de vue médical: il pousse les choses au

point d'attribuer en grande partie la décadence intellectuelle des Grecs à ce que les Turcs leur ont enlevé le vin! Sans doute, fait remarquer l'auteur d'un mémoire sur la nourriture de l'homme (1), on voit fréquemment Bacchus auprès de Minerve sur les sculptures des anciens, et le maître de Bacchus, le vieux Silène, toujours ivre, était un philosophe. Cependant les anciens Grecs n'étaient point adonnés à l'ivrognerie; leurs philosophes n'étaient pas des ivrognes. On peut en dire autant des anciens Romains, et nous ne ferons pas un crime au sévère Caton d'avoir eu de temps en temps recours au vin pour s'égayer. Mais les dieux supportent mieux le vin que les hommes, et si le vieux Silène avait appartenu à l'espèce humaine, l'ivresse lui aurait fait perdre, comme aux autres fils de la terre, la philosophie avec l'esprit. On peut reconnaître toutes les excellentes qualités du vin sans applaudir aux éloges exagérés qui lui sont souvent prodigués. D'ailleurs il ne peut être question ici que d'un usage modéré de cette liqueur, et non de son abus poussé jusqu'à déterminer l'ivresse.

La convalescence des maladies graves n'est évidemment point elle-même une maladie, de sorte que le traitement qu'elle exige rentre dans les attributions de la diététique. Mais ce qui fait surtout partie du régime des convalescens, c'est l'usage modéré du vin, pourvu que la maladie aux atteintes de laquelle ils

---

(1) *Morgenblatt*, 1837, n° 82.

ont échappé ne dépende point d'une inflammation, d'une congestion, ou d'une exaltation du caractère veineux du sang. En effet, quelque abus qu'on fasse du vin chez les femmes en couches, surtout dans les campagnes, quoique beaucoup de maladies des femmes et des enfans nourris d'un lait empoisonné doivent leur origine à l'abus des boissons spiritueuses, c'est le cas ici d'appliquer la maxime: *abusus non tollit usum.* Jusqu'à l'extinction des lochies, les femmes doivent observer un régime doux, non excitant, peu échauffant, et surtout s'abstenir de tous les moyens capables de provoquer ces sueurs abondantes qui leur sont si nuisibles. Il est nécessaire pour cela qu'elles évitent toutes les boissons spiritueuses, sans même excepter la bière, qu'on vante tant pour activer la sécrétion du lait. Mais il vient ensuite une époque, qu'on peut appeler la convalescence des couches, pendant laquelle l'usage journalier et modéré d'un vin de bonne qualité, joint à un régime animal peu excitant, mais très nourrissant, est fort utile, et agit comme un véritable moyen de restauration. L'expérience m'a appris qu'alors le vin n'échauffe point, et qu'il ne nuit même pas à des femmes qui n'en supporteraint pas une seule goutte en d'autres temps. Il va sans dire, d'ailleurs, qu'on ne parle ici qu'en général. Des circonstances peuvent se rencontrer qui interdisent le vin et toutes les liqueurs spiritueuses à cette époque, quoiqu'il n'y ait point encore de maladie. On sait que les spiritueux conviennent, en général, beaucoup moins aux femmes, dont la destinée s'ac-

complit dans l'ombre, et chez lesquelles les altérations des humeurs sont plus communes, qu'aux hommes, et qu'ils deviennent avec plus de promptitude et de facilité un vrai poison et une indomptable passion chez les personnes de l'autre sexe. Dans la vieillesse, le vin, bu en abondance, non-seulement ne nuit pas, mais même devient en réalité un restaurant, que le sage ne dédaigne point. Les forces physiques et morales trouvent en lui un stimulant que rien ne saurait remplacer.

Les vins peu spiritueux et plus ou moins acides, comme aussi le cidre, le poiré, et les autres boissons préparées avec des fruits aigrelets, échauffent moins, étanchent la soif, et cependant stimulent un peu. Aussi ces liqueurs sont-elles un excellent rafraîchissement pour les habitans des pays chauds et pour le laborieux villageois ; elles peuvent même prévenir certaines maladies, notamment celles qui tiennent à des vices de la sécrétion biliaire. Lehmann dit (1): « Le bon cidre est, après la bière, le meilleur succédané de l'eau-de-vie ; pris avec modération, il convient à la plupart des hommes, qui le trouvent agréable et désaltérant. C'est à son bon marché dans plusieurs cantons orientaux de la Suisse, tels que Turgovie, Appenzell, Saint-Gall et Zurich, qu'on doit attribuer que les résultats de l'abus de l'eau-de-vie, si communs dans

(1) *Ueber die Folgen des Missbrauchs der geistigen Getrænke und ueber die geeigneten Mittel, diesen zu steuern*, Berne, 1837, p. 54.

d'autres cantons, soient inconnus. En consultant les médecins du pays, comme je l'ai fait, on acquiert la conviction que le cidre n'y entraîne pas de suites fâcheuses particulières, à moins qu'il n'ait été préparé avec des fruits verts, et qu'il ne soit mal fait ou altéré. Cette boisson y est celle de tout le monde, on la rencontre dans la cabane du pauvre comme sur la table du riche, chez les particuliers comme dans les auberges. » Mais il n'est pas douteux que l'abus du cidre ne puisse aussi donner lieu à des maladies. Zimmermann, en parlant des vins âpres et acides qu'on récolte le long de l'Aar, de la Reuss et de la Limat, assure qu'ils engendrent la podagre, tandis qu'il a trouvé la gravelle et la pierre assez rares, dans ces mêmes contrées, pour se croire autorisé à douter que les vins acides engendrent jamais l'affection calculeuse. La pierre semble, en général, dépendre plus des influences du climat et du sol que du boire et du manger. Ainsi, par exemple, dans le Wurtenberg, elle est rare, proportion gardée, chez les habitans des provinces moyennes et inférieures du Necker, où l'on boit beaucoup de vins, bons, médiocres et mauvais, tandis qu'à Ulm, dans la haute Souabe, et dans le pays de Sigmaringen, contrées où l'on fait un grand usage de la bière, elle se présente souvent. Frank était tenté d'attribuer la fréquence de cette maladie dans certains pays à bière, moins à l'introduction des parties terreuses dans les humeurs par l'effet de cette boisson, qu'à l'insuffisance de leur élimination, circonstance à l'égard de laquelle il faut encore prendre en considéra-



tion la proportion des matières terreuses que la cuisson détermine dans l'eau employée par les brasseurs. Au reste, comme nous l'avons déjà dit, notre intention n'est pas d'attribuer sérieusement au vin, à la bière, ou à toute autre boisson spiritueuse, la production de l'affection calculeuse. Il y a des pays où l'on fait un grand usage des liqueurs alcooliques, et où la pierre est rare, ainsi que la gravelle, tandis que ces maladies sont communes dans d'autres où l'on use peu de boissons spiritueuses. Ainsi, par exemple, la pierre est très fréquente dans la Basse-Egypte; et il ne faut s'en prendre ni à la goutte, que les Egyptiens ne connaissent point encore, ni au vin et aux spiritueux, inusités parmi les gens du peuple, qui sont pourtant ceux chez lesquels on rencontre la plupart du temps l'affection calculeuse. Le docteur Roeser(1), à qui je dois ces renseignemens, présume qu'on doit attribuer la maladie, soit à l'habitude de boire l'eau vaseuse du Nil, que les riches ont l'attention de filtrer, soit à l'humidité de l'air et aux variations de la température, qui influent sur les organes chargés de la sécrétion urinaire.

Les anciens préparaient et buvaient déjà, en remplacement du vin, une bière qu'à la vérité ils fabriquaient autrement que les nôtres. On sait que nos ancêtres en faisaient usage aussi, long-temps avant que la culture de la vigne fût répandue partout. La bière est bien, en général, une liqueur spiritueuse,

(1) *Krankheiten des Orients*, Augsbourg, 1837, p. 53.

et, comme telle, elle exerce sur l'organisme la même influence que l'alcool; mais celui-ci s'y trouve étendu d'une si grande quantité d'eau, que ses effets sont considérablement modifiés, affaiblis, et corrigés à certains égards. Une bonne bière, bue avec modération, stimule sans doute aussi l'activité de l'esprit; mais l'excitation qu'elle provoque a toujours quelque chose de lourd, et d'autant plus que la boisson elle-même contient davantage d'eau. Du moins, les poètes ne connaissent-ils pas de muse qu'elle ait inspiré, et il paraît avéré que les pays à bière sont moins féconds en poètes, surtout en poètes d'un génie hardi, que ceux à vin. Les principes nourriciers que cette boisson contient, doivent la rendre excellente, au contraire, pour les classes laborieuses. Avaler quelques pots de bière, c'est à-la-fois boire et manger, et de plus se préparer une heure de bon temps. La bière se recommande, en outre, pour les gens du peuple, à cause de son prix peu élevé, et l'on ne voit pas pourquoi celui qui a péniblement acquis son pain, serait blâmé d'y avoir recours, après avoir accompli sa tâche journalière.

Du reste, il faut que la bière soit bonne. Il faut surtout qu'elle ne soit pas trop nouvelle, trop riche ou trop pauvre en drèche, trouble ou acide, épaisse et mucilagineuse. Elle doit ne point causer de coliques, ni d'affections des voies urinaires, ne pas charger l'estomac, ne point alourdir la tête. On conçoit d'ailleurs qu'elle ne doit renfermer rien d'étranger, et notamment aucune substance narcotique. Le houblon est un aromate qui flatte l'estomac, et dont

l'absence ne saurait coïncider avec une bonne qualité de bière; cependant la bière blanche, faite avec soin, n'en contient pas, ce qui ne l'empêche point d'être agréable et rafraîchissante, sans nuire à la santé, du moins à ce qu'enseigne l'expérience.

Enfin l'eau-de-vie est la grande pierre d'achoppement. Les anciens ne la connaissaient pas, et longtemps encore après qu'on eut appris à la préparer, elle ne passa que pour une drogue pharmaceutique, jusqu'à ce que quelques bons effets produits aussi par elle sur des hommes en santé, et parmi lesquels, comme le dit Frank, certaines gens comptent la perte de leur raison, en rendirent l'usage général. L'esprit de spéculation ne tarda pas à s'emparer de cette branche d'industrie : on se mit à faire de l'eau-de-vie, non-seulement avec diverses céréales, et avec des fruits de toute espèce, mais encore avec des pommes de terre, ce qui permit de la livrer à si bas prix, que l'homme le moins favorisé de la fortune peut s'en procurer pour se rendre plus dispos au travail, s'égayer et s'enivrer. Ah! dit-on, elle flatte le goût et donne du courage, et c'est assurément une belle invention que celle qui permet de se procurer avec quelques sous du courage, en buvant! Le prix peu élevé de l'eau-de-vie est la principale cause de la consommation énorme qu'en font les gens du peuple, et qui va chaque jour en croissant.

C'est dans les pays septentrionaux qu'on boit le plus d'eau-de-vie, ce qu'il faut attribuer en partie à l'influence du climat, en partie aussi à ce que le vin est inconnu dans le nord. Berlin comptait, en 1822,

quinze cent vingt débitans d'eau-de-vie. « Or, dit M. Casper (1), comme le cadastre porte le nombre des maisons de cette ville à six mille cinq cent quarante, il suit de là qu'on vend de l'eau-de-vie dans près d'un quart des habitations particulières! » Si l'on répartit ce nombre de débits parmi les habitans de Berlin, on arrive d'un autre côté à un résultat non moins affligeant. « Un recensement officiel, comprenant les militaires, portait la population de cette capitale, en 1822, à cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois âmes. Chaque débit d'eau-de-vie a donc chez nous un public de cent trente personnes. Si l'on déduit de ce nombre les habitans de première et de seconde classe, les enfans, les malades, etc., qui ne fréquentent point les cabarets, on sera certainement surpris de l'exiguïté du public qui suffit pour entretenir un débit d'eau-de-vie; et comme les possesseurs de ces établissemens jouissent pour la plupart d'une certaine aisance, on ne le sera pas moins de la somme considérable que les basses classes dissipent en achat de liqueurs fortes. » Colqhoun, dans son ouvrage sur la police de Londres, porte le nombre des tavernes privilégiées de cette ville à cinq mille deux cent quarante (il y a déjà trente-sept ans!), et prouve que la classe laborieuse dépense annuellement plus de trois millions de livres sterling, en bière et en liqueurs fortes. La

(1) *Beitræge zur medizinischen Statistik und Staatsarzneikunde.* Berlin, 1825, p. 76.

proportion est plus favorable à Paris, quoique, d'après M. Châteauneuf, la consommation d'eau-de-vie y croisse d'année en année, tandis que celle du vin diminue proportionnellement (1) : en 1809, on n'y but que vingt mille hectolitres d'eau-de-vie, dont le nombre était déjà porté à quatre-vingt-mille en 1827. M. Casper rapporte, d'après les *Recherches statistiques sur la ville de Paris*, publiées en 1821 et 1822 par le comte de Chabrol, préfet de la Seine, qu'il y avait alors dans cette capitale deux mille trois cent trente-trois marchands de vin et quatre cent seize débitans d'eau-de-vie. Si l'on répartit ce total de deux mille sept cent quarante-neuf boutiques dans lesquelles on vend des liqueurs enivrantes entre les vingt-quatre mille cent soixante-et-une maisons que Paris possédait à cette époque, on trouve un débit pour neuf maisons, et pour chacun d'eux un public double de celui de Berlin, c'est-à-dire de deux cent soixante personnes, puisque la population s'élevait à sept cent quatorze mille âmes. La consommation de l'eau-de-vie est énorme en Suède, d'après une brochure qui a paru dans ces derniers temps (2), et qui nous apprend que, sur une population de trois millions d'âmes, on compte cent soixante-dix mille distilleries, qui produisent annuellement cent quatre-vingt milliers de *quarters* (3), en sorte que la part

(1) *Recherches sur les consommations de la ville de Paris*, première partie.

(2) *Zeitung des Vereins fuer Heilkunde*, 1837, n° 31.

(3) Le *quater* de Suède équivaut à 0,32717 litre.

de chaque habitant s'élève, terme moyen, à soixante *quarters*, et que le tout coûte par année quatre-vingt-dix-sept millions et demi d'écus de Prusse! Nous sommes informés tout récemment que la consommation de l'eau-de-vie a subi, depuis plusieurs années, un accroissement tel, dans beaucoup de contrées de la Hesse supérieure, que non-seulement un grand nombre de familles, mais même des communes entières, sont menacées d'une démoralisation complète, ou d'une ruine totale, si le même état de chose persiste. L'oubli des devoirs religieux, le mépris des mœurs publiques et privées et l'appauvrissement d'une foule de familles sont les suites inévitables de cette passion croissante pour l'eau-de-vie. Les débits de liqueurs fortes se multiplient d'année en année, et prospèrent. D'interminables procès, des expropriations sans nombre, des disputes sanglantes, et souvent même des meurtres, se voient partout, et ils ont déterminé la formation, à Laubach, d'une société de tempérance, dont le but est de combattre le fléau de l'ivrognerie par tous les moyens possibles. Le docteur Lehmann dit (1), en parlant de Berne: « Le goût de l'eau-de-vie s'est surtout répandu dans nos contrées depuis les mauvaises années qui ont élevé le vin à un prix où il est resté ensuite, cause à laquelle il faut joindre l'influence des hommes rentrés du service étranger, notamment en Russie et en Hollande, d'où ils ont rapporté le goût des liqueurs

(1) *Loc. cit*, p. 11.

fortes, et celle des nombreux ouvriers répandus dans le pays. Depuis lors, le bon marché du blé et des pommes de terre et le perfectionnement des moyens d'extraction ont fait prendre plus d'extension encore au mal, à la propagation duquel contribuent chaque jour de nouvelles causes, parmi lesquelles il faut ranger l'abaissement du droit sur les eaux-de-vie, pendant que les vins sont demeurés frappés d'une taxe assez forte, et quelques autres mesures administratives dont le résultat a été que la consommation s'est trouvée presque quadruplée depuis quatre ans. » Le même écrivain ajoute : « Si la passion de l'eau-de-vie n'était déjà pas rare au quinzième siècle, du moins n'existait-elle pas généralement chez nous, où les villageois surtout vivaient avec simplicité et tempérance, sans connaître cette liqueur forte, dont ils se gorgent aujourd'hui (1). » Sans doute l'abus de l'eau-de-vie est plus considérable encore dans des pays où l'on fabrique et boit de la bière moins bonne que celle de Berne; mais je citerai aussi le mien, où le goût de cette liqueur est déjà général, et ne fait que croître chaque jour, quoiqu'on y fasse et qu'on y boive beaucoup de bière. Les choses en sont venues à tel point, dans quelques campagnes, que non-seulement les gens des dernières classes du peuple s'abreuvent d'eau-de-vie, mais encore tout le monde en boit, depuis la plus haute classe jusqu'au mendiant. Il a été tenu dans un village, sous la présidence du

(1) *Ibid.* p. 12.

magistrat supérieur, une séance du conseil municipal, à laquelle assistait un maire du voisinage ; sur la table se trouvait une cruche, en apparence pleine d'eau, qui circulait de temps en temps parmi les membres du conseil, ce qui ne surprenait pas parce qu'on était en été : le maire étranger demanda aussi le vase, qui lui fut passé après quelque hésitation : il en but une gorgée, et le présenta ensuite au magistrat, pour qu'il pût se convaincre des excellentes qualités de l'eau du pays. Quelle fut la surprise de ce dernier, en reconnaissant que la cruche était pleine d'eau-de-vie! Il n'y a pas long-temps que le docteur Wœrz, à Kisslegg, dans la Haute-Souabe (1), a élevé les mêmes plaintes sur l'excessive consommation de l'eau-de-vie. A Kisslegg, petite ville de dix-huit à dix-neuf cents âmes, on compte vingt-six distilleries d'eau-de-vie de pomme de terre, de sorte que, sur quinze pères de famille, il s'en trouve un qui fabrique cette liqueur; mais le commerce de détail doit procurer encore beaucoup d'eau-de-vie, et il y abe aucoup de personnes qui en boivent une à quatre *schoppen* par jour.

Nous avons vu précédemment qu'en raison de la concentration de l'alcool qu'elle contient, l'eau-de-vie exerce, sur les organes digestifs, et de là sur l'organisme entier, une action beaucoup plus nuisible que celle du vin, du cidre et de la bière. Nul doute,

(1) *Mediz. Correspondenzblatt des Wurtemb. aerztlichen Vereins*, t. 7. nº 10.

par conséquent, qu'elle ne soit fort inférieure à ces boissons, sous le point de vue diététique. Mais la question est de savoir si le pauvre journalier qui, *dans l'état actuel des choses*, manque des moyens nécessaires pour se procurer du vin, de la bière ou du cidre, ne peut pas recourir à une gorgée d'eau-de-vie pour se réchauffer, se ranimer, s'égayer un peu, ou du moins étourdir sa faim. Ce problème mérite toute l'attention de ceux qui, par un excès de zèle pour le bien physique et moral de leurs frères, voudraient que l'eau-de-vie fût bannie *sur-le-champ* du régime des gens du peuple, et reléguée dans les pharmacies. Je ne puis m'empêcher de citer ici les paroles de Frank. « Que l'eau-de-vie, telle qu'on la prépare pour la consommation journalière, soit, quand on en use avec modération, un moyen non-seulement incapable de nuire, mais encore propre à échauffer l'estomac et les intestins, à favoriser la circulation et à restaurer, chez les gens du peuple, dans les pays froids, chez l'homme de guerre qui passe les nuits au bivouac, légèrement vêtu, chez le pauvre journalier dont nul spiritueux, aucune épice ne relève la grossière nourriture, et qui n'a, pour étancher sa soif, qu'une mauvaise eau, que l'excès du travail fait bientôt ruisseler en sueur sur son dos, c'est ce que nul médecin instruit des fatigues sous le fardeau desquelles gémissent les basses classes, ne peut nier, sans s'exposer à encourir le reproche d'opposition systématique. »

Frank parle de l'homme du peuple qui habite les pays froids, et je dois revenir sur un point qui a

déjà été effleuré dans une autre section de ce travail, sur un préjugé assez généralement répandu, d'après lequel les boissons spiritueuses seraient faciles à supporter et plus nécessaires sous l'influence de la chaleur que sous celle du froid. On sait que les habitans des contrées chaudes usent en général moins de ces boissons que ceux des climats froids, et que les hommes du nord qui voyagent dans les premières de ces régions paient souvent de leur santé et de leur vie, l'habitude d'y boire autant ou même plus qu'il ne le faisaient dans leur patrie. Macnish assure que la mortalité qui règne parmi les Européens, aux Indes-Orientales, tient en graude partie à ce qu'ils font usage de vins généreux, tandis que les naturels du pays boivent uniquement de l'eau de riz. Les liqueurs fortes exercent d'affreux ravages parmi les troupes que les Anglais entretiennent dans les pays chauds. Je puis attester, dit Moseley, que ceux qui ne boivent que de l'eau se ressentent fort peu de l'influence du climat.

Sous les tropiques, la sécrétion biliaire commence par devenir plus active chez les Européens nouvellement débarqués; mais peu-à-peu elle se ralentit et languit. La même chose arrive aux buveurs. Le foie redouble d'abord d'action chez eux, parce que sa sécrétion est un moyen que la nature emploie pour se débarrasser du carbone et de l'hydrogène en excès; mais plus tard son action baisse et devient languissante. Les maladies des Européens dans les contrées tropicales et celles des buveurs ont ensemble une grande analogie. La chaleur et l'abus des liqueurs

fortes sont des influences morbifiques correspondantes, qui, lorsqu'elles coïncident l'une avec l'autre, affectent et ruinent l'organisme bien plus sûrement encore que quand elles agissent d'une manière isolée (1). C'est sans doute une circonstance qui démontre clairement que les habitans des pays froids doivent éviter l'excès des boissons spiritueuses, durant la saison chaude surtout. Déjà Hippocrate dit qu'il faut s'abstenir du vin en été, ou du moins ne le boire que trempé d'eau. Les boissons qui conviennent le mieux aux travailleurs, pendant les jours chauds de l'année, sont les liqueurs alcooliques faibles et contenant beaucoup d'acide. Dans le pays que j'habite, les paysans préparent un tonneau de piquette au temps des vendanges, et je puis assurer qu'ils s'en trouvent très bien. Dans les contrées septentrionales, on consomme beaucoup d'eau-de-vie, sans qu'elle y entraîne les mêmes inconvéniens que dans les climats chauds; car autrement on ne concevrait pas comment la population ne serait pas depuis long-temps éteinte en Sibérie, par exemple, où chaque maison prépare une provision considérable d'eau-de-vie avec du lait de jument, et où cette liqueur passe pour la chose du monde la plus indispensable. A la vérité, quand le froid est trop grand, l'eau-de-vie agit rapidement, parce qu'alors l'accumulation du sang dans les organes extérieurs, notam-

(1) *Comp. Casper, Ueberdie Nature und Behandlung der Krankheidar der Tropenlaendern*, t. I, p. 31, t. II. p. 615.

ment dans le cerveau, favorise l'action de l'alcool, qui porte également d'une manière immédiate sur le sang.

Dès les temps les plus reculés, les législateurs et les philanthropes se sont élevés contre l'abus des boissons spiritueuses, et ont essayé de le combattre. Ils ont cherché à atteindre leur but en répandant l'instruction, en donnant l'exemple de la tempérance, en éveillant le sentiment de la peur par l'exposé des conséquences physiques et morales qu'entraîne cet abus, en établissant des peines contre l'ivrognerie, enfin en frappant des impôts sur les boissons, et prenant diverses autres mesures pour en restreindre la consommation.

En Chine, les vignes furent arrachées de bonne heure. Chez les Mahométans, le Coran interdit l'usage du vin. « Croyans, dit Mahomet, le vin et les jeux de hasard sont une abominable invention de Satan : prenez bien garde d'oublier Dieu, car le démon se servirait du vin et du jeu pour allumer en vous le feu de l'impureté et vous détourner de l'adoration et de la prière ! » La punition des Musulmans qui transgressaient la défense de boire du vin, consistait en quarante coups de bâton pour l'homme libre et quatre-vingt pour l'esclave. Mais il fallait que le fait fût attesté devant le juge, par deux témoins et par l'odeur de l'haleine du coupable. On prétend même qu'un célèbre iman avait exigé, pour pouvoir être convaincu, que celui-ci fût incapable de distinguer un homme d'une femme et le ciel de la terre. On sait que plusieurs sultans ont bu du vin malgré le Coran,

et se sont adonnés à l'ivrognerie proprement dite : telles furent Bajazet Ier et Bajazet II. Soliman Ier ordonna que du plomb fondu serait coulé dans la bouche des buveurs. Son fils, Selim II, abolit cette barbare punition, ce qui lui valut le surnom d'ivrogne. Le grand-seigneur actuel aime le champagne, et il ne transpire plus rien de la sévérité des lois contre les buveurs de vin, dans l'empire du Croissant.

Les anciens Grecs et Romains ne méprisaient pas seulement les gens livrés à la boisson : ils punissaient aussi l'ivresse des peines les plus dures. Les hommes ne pouvaient pas boire de vin avant leur mariage, et il était absolument interdit aux femmes. Cette interdiction était si sévère, chez les Romains, que l'époux ou les parens avaient le droit de mettre à mort toute femme qui la violait. C'est de là, dit-on, que venait l'habitude de se saluer par un baiser, parce que c'était en effet le moyen de reconnaître aisément l'odeur du vin. Un certain Metellus usa même du privilège de la loi, parce que sa femme avait bu du vin, et personne ne trouva qu'il eût agi d'une manière irrégulière (1). Les écrivains représentaient l'ivresse comme un vice déshonorant : ils employaient les plus sombres couleurs pour en peindre les suites physiques et morales (2). Les Spartiates

(1) Frank, *loc. cit.* p. 142.

(2) V. par exemple Senèque, *Epist.* 95. Xenophon, *Cyropædia*, liv. 1.

enivraient leurs esclaves, et les faisaient ensuite marcher en chancelant sous les yeux des jeunes gens, comme exemple propre à détourner ceux-ci d'un vice aussi horrible. L'ivresse était surtout sévèrement interdite aux juges et aux fonctionnaires de l'état. Une loi de Solon prononçait la peine de mort contre les archontes qui se montraient ivres en public. Le sage Salomon s'exprime en ces termes : *Noli regibus, o Samuel, noli regibus dare vinum : quia nullum secretum est ubi regnat ebrietas : et ne forte bibant et obliviscantur judiciorum, et mutent causam filiorum pauperis* (1). Trotter dit avec raison que l'ivresse est plus nuisible et plus dangereuse encore chez les médecins. Malheureusement il n'est pas fort rare que des médecins et des chirurgiens, parmi ceux qu'on nomme les vieux praticiens, boivent un petit coup, comme les charretiers, dans toutes les auberges devant lesquelles ils passent, et n'épargnent pas non plus les libations chez eux, de sorte qu'on est à-peu-près certain de les trouver ivres dans la soirée (2). Il peut se faire que la témérité d'un médecin qui a perdu la raison ne coûte pas toujours la vie à ses malades; mais il est révoltant d'entendre dire que tel ou tel praticien n'a jamais donné de meilleurs conseils, ou, pour employer l'expression reçue, n'a jamais écrit de recettes plus efficaces que quand il était ivre. Un médecin

(1) *Proverb.* c. 31. n° 4. et 5

(2) Il faut se rappeler que l'auteur de ce mémoire est Allemand : ce qu'il dit ici n'est presque jamais applicable aux praticiens français.

ivre est le plus dangereux des hommes : il l'est beaucoup plus qu'un charlatan, car celui-ci n'emploie qu'un petit nombre de moyens, tandis que la matière médicale entière, avec tous ses agens, dont les propriétés énergiques demandent à être appliquées avec tant de circonspection, après de mûres réflexions sur toutes les circonstances de la maladie, tourne comme une meule de moulin dans la tête de l'autre. Une punition double devrait atteindre le médecin et le chirurgien qui s'enivrent, comme le serviteur qui sait la volonté de son maître et ne l'exécute pas, parce qu'ils connaissent les conséquences prochaines et éloignées de l'abus des boissons spiritueuses, et qu'ils sont appelés à prémunir les autres hommes contre les dangers de cet abus.

Ce qui prouve que, jusqu'aux temps les plus rapprochés de nous, les gouvernemens des pays dans lesquels le vice de l'ivrognerie est répandu, ont donné de l'attention aux maux qui découlent de ce vice, c'est qu'il existe à cet égard diverses ordonnances, auxquelles il manque seulement la sévérité nécessaire en pareil cas. L'empereur Maximilien I^er^ publia, en 1500, un rescrit qui défendait les associations pour boire, et qu'il renouvela aux diètes de Trèves et de Cologne. Des ordonnances analogues furent rendues par Charles V, Maximilien II et Rodolphe. Les ecclésiastiques reçurent l'ordre d'employer la prédication pour détourner le peuple des excès dans la boisson. L'ordonnance de 1577 (tit. 8) s'élève avec force contre ces excès, dans l'intérêt de la morale et de la sûreté publiques, et veut qu'ils soient réprimés, sans cepen-

dant fixer de peine. Mais, quelque mûrement que ces lois de l'empire eussent été méditées, elles furent peu observées, et les membres de la diète s'adonnaient tellement, même pendant la durée du congrès, à l'ivresse, qu'ils regardaient comme une chose honorable, que Ferdinand I[er] se vit obligé d'adresser l'admonition suivante aux députés. « Souvenez-vous bien que vous n'êtes pas réunis pour boire et manger, mais pour vous occuper des affaires publiques de l'empire : fuyez donc de toutes vos forces l'intempérance, qui détruit le corps et l'âme, et remplissez votre mission ». (1)

Des mesures analogues ont été prises dans l'Électorat de Saxe, dans le Margraviat de Brandebourg, à Strasbourg et dans le duché de Wurtemberg. Une ordonnance, datée de 1567, prononce une amende d'un florin, non-seulement contre ceux qui boiront trop, ou exciteront les autres à boire, mais même contre ceux qui resteront paisibles spectateurs d'excès sans employer les représentations, ou, si elles sont inutiles, sans dénoncer les coupables aux magistrats. La même peine atteignait les aubergistes ou autres marchands qui permettraient qu'on s'enivrât dans leurs établissemens. Lorsque le délinquant ne pouvait acquitter l'amende, sans nuire à sa femme et à ses enfans, il devait être puni de la prison, au pain et à l'eau, pendant deux jours et deux nuits. (2)

(1) Friedrich, *Systematisches Handbuch der gerichtlichen Physiologie*, Leipzick, 1835, p. 766.

(2) *Wurtembergische Landesordnung.* tit. 99. 128.

Mais il ne paraît pas que, même dans le Wurtemberg, on se soit fort empressé de renoncer à la boisson; car, dès l'année 1620, parut un rescrit général qui enjoignit aux magistrats de mettre en vigueur les dispositions de l'ordonnance précédente, et de punir ceux qui y contreviendraient : car, est-il dit, d'effrayans exemples prouvent tous les jours que les habitans ne sont point guéris du malheureux vice de l'ivrognerie, dont les suites, injures graves, voies de fait, meurtres même, les obligent de s'expatrier, ou les exposent à de graves procès, et souvent font des veuves et des orphelins, tant du côté des victimes, que de celui des coupables. (1)

En 1718, un édit spécial fut rendu, dans la Prusse, contre les ivrognes. Le pape Innocent III fulmina les peines les plus graves contre les ecclésiastiques qui s'enivreraient, et les déclara déchus de leurs fonctions et de leurs bénéfices.

Mais, ce que surtout on aperçut bientôt, c'est la corruption qui vient de l'eau-de-vie, et l'on tenta de la combattre, soit en interdisant le débit de cette liqueur, soit en la chargeant d'impôts. Cependant, la consommation n'en était pas assurément aussi forte qu'aujourd'hui, la possibilité d'en tirer des pommes de terre l'ayant réduite à un prix des plus modiques, et en ayant rendu la fabrication une branche d'industrie généralement répandue. En 1524, peu de temps après la promulgation de l'ordonnance dont

(1) *Wurtemberg. Landrecht*, 1679, p. 343.

j'ai parlé plus haut, le margrave de Hesse, Philippe, interdit la vente de l'eau-de-vie. En 1582, cette liqueur fut défendue à Francfort-sur-le-Mein, parce que les barbiers avaient démontré qu'elle était une des causes de l'accroissement notable qu'on remarquait alors dans la mortalité. La même défense fut reproduite en 1605, et pour la même cause. Frank rapporte que la diète de Souabe, en 1652, défendit tout débit d'eau-de-vie de fruit, et qu'en 1695 les états d'Osnabruck se plaignirent de ce que la fabrication excessive de l'eau-de-vie détruisait les forêts, haussait le prix du bois, privait le pauvre du grain nécessaire à sa nourriture, et ruinait l'esprit ainsi que la santé, motifs en raison desquels ils demandaient que des bornes fussent imposées à la préparation et à la vente de cette liqueur. Mais ce qu'il y a surtout de remarquable, c'est un édit du duc de Brunswick, en 1691, ainsi conçu : « Étant devenu notoire que les gens du peuple emploient l'eau-de-vie, non plus comme médicament, et pour faciliter la digestion, but proprement dit dans lequel elle a été inventée et prescrite, mais comme boisson journalière, c'est-à-dire comme instrument et moyen d'intempérance, et que ceux qui s'adonnent à ce genre de vie meurtrier finissent par perdre leur santé, leur esprit, leur raison et leur fortune, il est ordonné :

« 1° Que, dans aucune des maisons et boutiques où l'on débite de l'eau-de-vie, pharmacies, cabarets ou autres, quiconque y entre pour boire de cette liqueur ne recevra pas, par jour, pour plus d'un bon

gros d'eau-de-vie du Rhin ou de France, ou d'un mariengros d'eau-de-vie de grain, et qu'il n'y sera souffert aucune réunion de buveurs.

« 2° S'enivrer d'eau-de-vie est défendu, sous des peines sérieuses et irrémissibles.

« 3° Les débitans qui contreviendront à cette ordonnance seront punis chaque fois d'une amende de vingt écus (1), dont un quart reviendra au dénonciateur.

« 4° Il est défendu de vendre de l'eau-de-vie à crédit, sous peine d'un écu d'amende.

« 5° Les magistrats feront visiter avec soin les débits d'eau-de-vie, pendant la soirée surtout. »

Cette ordonnance fut confirmée, en 1736, par un édit du roi Georges II, contenant, en outre, les dispositions suivantes :

1° L'ivresse d'eau-de-vie sera sévèrement punie d'un emprisonnement de trois jours, au pain et à l'eau. Si le délinquant ne se corrige pas ensuite, le vice sera considéré au criminel, et on infligera la peine des travaux forcés, avec ou sans réclusion.

2° Nulle excuse ne sera admise pour les crimes commis pendant cette ivresse, et qui seront punis comme s'ils eussent été accomplis à jeun.

3° Les gens ivres seront enlevés des rues, etc., et punis comme il vient d'être dit. On veillera à ce qu'il ne soit point abusé de l'eau-de-vie dans les mariages, les baptêmes, etc.

---

(1) L'écu vaut 3 fr. 60.

Frédéric-le-Grand ne distribuait pas d'eau-de-vie aux grands et beaux soldats d'élite qu'il entretenait à Postdam (1); mais probablement il n'agissait plus ainsi en campagne, les gens de guerre ayant alors à supporter de fréquentes privations, des marches épuisantes et l'action du froid.

A Londres, le nombre des naissances diminua tellement en 1726, que l'autorité fit une enquête sur les causes de cette dépopulation, qu'on crut devoir attribuer à l'eau-de-vie. Cette liqueur fut alors frappée de nouveaux impôts, mesure dont on a réellement remarqué de bons effets depuis 1758. (2)

Ces lois et autres analogues contre l'ivresse subsistent encore aujourd'hui dans quelques pays; mais fréquemment elles ne sont point observées d'une manière assez rigoureuse. Dans le Wurtemberg, par exemple, la police continue d'appliquer la peine aux gens ivres; mais elle ne punit plus ceux qui excitent à boire. Les personnes qui s'enivrent le dimanche sont, d'après une loi du 4 juin 1727, encore en vigueur aujourd'hui, punies, outre l'amende prononcée par l'ordonnance ancienne, d'une autre amende spéciale, qui est versée dans la caisse des pauvres. Ici se range aussi la défense de rester dans les auberges après dix heures du soir, ordonnance dont un rescrit royal de 1817 punit la contravention d'une amende (3). Le code militaire du Wurtemberg,

(1) Sussmilch, *Gœttliche Ordnung*. t. I. ch. 13. §. 270.

(2) Frank, loc. cit. p. 241.

(3) *Regierungsblatt*, 1817, nº 26. p. 186.

pour l'année 1818 (1), contient les dispositions suivantes :

1° L'ivresse, tant qu'elle n'est pas devenue un vice d'habitude, est punie de la prison au pain et à l'eau, et quand elle arrive pendant le service, ou qu'elle rend incapable du service, du cachot, ou, suivant les circonstances, d'une réclusion qui peut s'étendre jusqu'à un an.

2° Celui qui est tellement adonné à l'ivrognerie que tous les moyens employés pour le corriger demeurent sans résultat, doit être condamné à la réclusion pendant une année. Si, à l'expiration de la peine, il retombe dans le même vice, il subira la détention pour tout le temps qui lui reste encore à passer au service, et, s'il a moins de deux ans à faire, pour deux années entières.

3° Un officier qui s'adonne à la boisson, et sur lequel les moyens de correction demeurent sans effet, doit être réformé. S'il s'enivre pendant le service, ou que l'ivresse le rende incapable d'un service pour lequel il a été commandé, il sera puni, en temps de paix, par son renvoi du corps, en temps de guerre, par la perte de son grade, sous la réserve d'une plus forte peine, dans le cas où il résulterait de là des inconvéniens graves pour le service.

4° Dans le cas d'infractions, même capitales, au service, la punition portée par la loi ne sera point écartée pour cause d'ivresse, et nul adoucissement ne

---

(1) Ibid. 1818. n° 69. art. 115.–118.

pourra être alors apporté à la peine que par la voie du recours en grâce.

Si le vice de l'ivrognerie dure depuis longtemps, ou s'il a entraîné la dissipation de la fortune, on le considère comme un délit du ressort de la police, qui entraîne une peine correctionnelle dont la durée est portée peu-à-peu jusqu'à trois mois, et qui, en cas de récidive ultérieure, est même puni des travaux forcés dans une maison de réclusion. En général, à chaque récidive, les tribunaux ajoutent un mois de plus à la peine précédente.

En Suède, les lois contre l'ivresse sont exécutées avec sévérité. Quiconque se montre ivre est condamné à payer la première fois trois écus, la seconde six, la troisième et la quatrième, une somme plus forte encore, perd son droit d'électeur, et ne peut point être nommé représentant; de plus, il est admonesté publiquement dans l'église le dimanche suivant. La cinquième fois, on le renferme dans une maison de correction, et, la sixième, cette réclusion dure un an. Quiconque entraîne un autre à s'enivrer est passible d'une amende de trois écus, qui se double, si la personne est mineure. Une moitié de cette amende revient au dénonciateur, et l'autre aux pauvres. Celui qui ne peut l'acquitter est obligé de payer la valeur en travail. Ces dispositions de la loi sont, deux fois par an, annoncées en chaire par les ecclésiastiques, et chaque aubergiste est tenu de les avoir placardées dans sa maison.

Aux États-Unis, dans l'état de New-York, les propriétés des ivrognes sont, comme celles des

aliénés, placées sous la surveillance publique. (1)

Quelques chefs de peuplades indiennes du nord de l'Amérique s'aperçurent enfin que l'eau-de-vie qu'ils recevaient des Européens, avait causé parmi eux les plus affreux ravages, et qu'elle agissait comme un poison, qui ne tarderait pas à les anéantir : aussi, en proscrivirent-ils l'usage. Un de leurs députés au congrès tint au président le remarquable discours suivant, dans sa langue maternelle : « Nous te demandons des charrues, ainsi que d'autres instrumens, et un ouvrier qui sache les raccommoder. Mais, père, tout ce que nous faisons sera inutile, si le grand conseil, aujourd'hui rassemblé, ne défend pas à qui que ce soit de vendre de l'eau-de-vie ou d'autres boissons spiritueuses à ses frères rouges. Père, l'introduction de ce poison est défendue dans nos campagnes, mais non dans nos villes, ou plus d'un de nos chasseurs en échange contre des pelleteries, même contre ses armes à feu et ses vêtemens, et revient nu au sein de sa famille. Tes enfans, père, ne manquent pas d'ardeur pour le travail, mais l'introduction de ce dangereux poison fait qu'ils sont pauvres. Ils n'ont pas autant d'empire sur eux-mêmes que leurs frères blancs. Quand ceux-ci sont venus pour la première fois dans notre pays, nos ancêtres étaient nombreux et heureux ; mais depuis qu'ils ont eu des relations avec le peuple blanc, et connu l'eau-de-vie, leur nombre et leur bonheur ont diminué. »

---

(1) Macnish, *loc. cit.* p. 73.

Le roi d'Otahiti, Pomare II, connu par sa conversion au christianisme, sa droiture et la sagesse avec laquelle il administra son petit état, avait défendu aux Anglais la vente de l'eau-de-vie à ses sujets, et cette mesure fut une de celles qui contribuèrent le plus à la prospérité des îles de la Société. Tout récemment, des spéculateurs anglais sont parvenus à faire lever l'interdit, et déjà la démoralisation fait chaque jour des progrès parmi le peuple, livré de nouveau à l'abus de cette boisson : les femmes surtout se réunissent en foule sur les vaisseaux anglais, s'enivrent du poison de l'Europe, et, dépouillées par lui de leur libre arbitre, se livrent au vice et à l'impudicité.

Les inquiétans progrès que l'abus des boissons spiritueuses a fait depuis un certain laps de temps, dans presque tous les pays, mais principalement aux États-Unis, ont donné lieu à l'établissement de sociétés, dites *de tempérance*. Ces sociétés ont paru d'abord dans l'Amérique-Septentrionale, mais il s'en est formé ensuite dans beaucoup d'autres pays. La première fut instituée à Boston en 1813 : elle défendit l'abus de l'eau-de-vie, mais elle en permit l'usage. Il résulta de là que la défense fut éludée sous différens prétextes, et que, durant une période de douze à treize ans, les efforts de la société n'aboutirent presque à rien. Au commencement de l'année 1826, plusieurs habitans influens de Boston se réunirent pour en fonder une autre, qui s'imposa le devoir de renoncer entièrement aux boissons spiritueuses. En 1828, on comptait déjà, aux États-Unis, deux

cent vingt-deux sociétés de tempérance, ayant les mêmes statuts, et l'on peut porter à trente mille le nombre de ceux qui s'étaient engagés, pour eux et leurs familles, à s'abstenir de toute boisson alcoolique. Dès 1829, on remarqua une diminution considérable de la mortalité parmi les personnes âgées de moins de quarante ans. En 1831, on essaya pour la première fois, de supprimer l'usage des liqueurs fortes dans l'armée américaine. L'année suivante, déjà cinq cents vaisseaux sortirent des ports de la république sans avoir à bord aucune de ces liqueurs, et les compagnies d'assurance commencèrent dès-lors à baisser leurs primes d'environ cinq pour cent. Le secrétariat d'état du département de la marine rendit une ordonnance portant qu'à bord des vaisseaux de guerre, chaque matelot qui renoncerait à sa ration de grog, recevrait un dédommagement journalier : cette mesure eut un succès extraordinaire. Vers la fin de la même année, le ministre de la guerre ordonna que les troupes des États-Unis ne recevraient plus désormais de boissons spiritueuses, ni d'équivalent en numéraire, mais des distributions de sucre, de café et de riz. Pendant l'année suivante, les sociétés de tempérance établirent en principe que la fabrication et le commerce des boissons spiritueuses étaient contraires à la morale. En 1834, il se forma à Philadelphie, sous le nom d'Union de la tempérance des États-Unis, une association générale, dont le but est de mettre les différentes sociétés en harmonie les unes avec les autres. On se convainquit que les bâtimens dont l'équipage vivait d'après les principes

de la tempérance accomplissaient leur voyage d'une manière plus rapide et plus heureuse que ceux qui n'étaient point dans le même cas. En 1835, sur cent quatre-vingt-six vaisseaux qui furent expédiés de New-Belfort, pour la pêche de la baleine, cent soixante-huit ne prirent point de liqueurs spiritueuses à bord, et les compagnies d'assurance de Boston et de New-York réduisirent de cinq pour cent la prime de ces derniers. Cette même année, deux millions d'Américains avaient renoncé à l'usage des liqueurs fortes, quatre mille distilleries étaient éteintes, huit mille marchands avaient quitté le commerce des boissons spiritueuses, plus de douze cents capitaines de vaisseaux n'en prenaient plus à bord, et plus de douze mille ivrognes avaient renoncé à boire.

La première société de tempérance en Europe fut établie en 1829, à New-Ross, dans l'Irlande, et d'autres se constituèrent bientôt, tant en Irlande qu'en Ecosse. En 1830, il s'en forma aussi en Suède, en Finlande et sur quelques points de la Russie. Au mois de mai 1831, fut fondée celle de Londres, ayant pour président l'évêque de la ville. D'autres se sont élevées depuis dans les colonies anglaises.

Cette institution a trouvé également accès en Allemagne. Des sociétés de tempérance ont été établies dans le pays de Saxe-Weimar, à Genève et à Fribourg, en Suisse.

Partout, ces sociétés ont fait du bien; car, non-seulement la mortalité a diminué, mais encore les crimes sont devenus moins fréquens, et le goût du

travail a reparu, ainsi que la tranquillité domestique, résultats qui ont été surtout bien sensibles en Ecosse.

Les sociétés de tempérance réussissent tant par l'exemple que donnent les membres qui en font partie, et leurs familles, qu'en répandant parmi le peuple des idées plus justes sur l'action et les inconvéniens des boissons spiritueuses. Elles remplissent ce dernier but par leurs agens et au moyen de la presse. Quant au premier moyen, elles choisissent, surtout parmi les ecclésiastiques, les gens de loi et les médecins, des personnes qui s'imposent le devoir de parler au peuple : les ecclésiastiques lui prêchent la tempérance du haut de la chaire. La société de New-York publie un écrit périodique, *Temperance recorder*, dont il se distribue deux cent cinquante mille exemplaires, nombre facile à expliquer quand on se rappelle que la population des seules villes de New-York et de Philadelphie s'élève à près d'un demi-million. La même société fait encore paraître d'autres publications périodiques, dont il s'est répandu plus de quatre millions et demi d'exemplaires en 1834. Des journaux analogues sont publiés aussi en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, même au Cap-de-Bonne-Espérance, à Bombay, à Ceylan, à Calcutta : il en paraît un dans la Suède. En outre, les gazettes religieuses, politiques et médicales, contiennent beaucoup d'articles sur les effets des boissons spiritueuses et sur la tempérance. On répand même, dans les écoles, des ouvrages écrits sur ce sujet et mis à la portée des enfans.

Le conseil municipal de Græwenitz, dans le cer-

cle de Wreschen, du grand-duché de Posen, a institué, parmi les maîtres d'école, une association ayant pour but d'employer la parole et l'exemple pour démontrer à la jeunesse les suites funestes qu'entraîne l'habitude de boire de l'eau-de-vie. Le nombre des enfans confiés aux soins de cette association était de treize cent quatre-vingt-quatre en mai 1837. Le gouvernement, de concert avec le clergé, cherche à la faire prospérer par tous les moyens possibles.

Les écrits populaires sur les inconvéniens que l'abus des boissons spiritueuses entraîne, eu égard au physique et au moral, ont toujours de l'utilité; et l'on doit distinguer dans le nombre celui que le célèbre Zschokke a publié en 1837, à Aarau, sous le titre de *Die Brantweinpest*. Mais l'exemple et l'instruction morale ont plus d'efficacité. Puissent ceux qui s'intéressent à la prospérité du genre humain, y contribuer de tout leur pouvoir, alors même qu'ils n'appartiendraient à aucune société de tempérance!

Les mesures législatives, que je regarde d'ailleurs comme essentielles, sont insuffisantes pour détruire l'intempérance et surtout l'abus de l'eau-de-vie. Zschokke s'exprime ainsi à cet égard : « Toutes les lois sont sans force pour extirper un mal qui a pris racine dans la vie du peuple ; c'est du peuple luimême que doit partir la réforme des mœurs, et nul gouvernement n'est assez puissant pour l'opérer. »

Il faut que la réforme et l'exemple partent de ceux qui sont placés haut dans la société : car les petits copient les grands, et le serviteur imite son maî-

tre. Il faut qu'on en arrive à ce qu'un homme ivre devienne un objet de mépris ou de compassion, tandis qu'aujourd'hui, dans beaucoup de réunions, surtout parmi les jeunes gens, on regarde encore comme un trait de bravoure de bien boire et de faire des folies pendant l'ivresse. L'usage du vin et de la bière paraît ne point être proscrit par les sociétés de tempérance des États-Unis et d'autres pays, quoique le fait ne soit point exprimé d'une manière formelle. Une telle défense serait effectivement trop rigoureuse pour pouvoir être respectée. J'ai prouvé que la nature humaine a, dans certaines circonstances, besoin de l'usage modéré d'une boisson spiritueuse. Je pense avec Gedike (1), que, s'il est bien vrai qu'une sévérité outrée mène au mensonge, l'abstinence absolue de ces liqueurs ne tarderait pas à exister plus sur le papier que dans la réalité. Il ne faut pas se rendre ridicule quand on veut accomplir quelque chose de grand. Même en ce qui concerne l'eau-de-vie, me fondant sur les motifs que j'ai allégués d'après Frank, je n'approuverais pas que tous les individus sans distinction en fussent brusquement sevrés d'une manière absolue, quoique d'ailleurs je sois bien persuadé qu'on en pourrait sur-le-champ diminuer de beaucoup la consommation, pour la réduire plus tard au minimum, et enfin la supprimer tout-à-fait quand elle aurait

(1) *Zeitung des Vereins fuer Heilkunde in Preussen*, 1837, nº. 31, 32.

été remplacée par quelque autre boisson spiritueuse de bonne qualité et peu dispendieuse, qui nuirait moins à l'économie.

Des sociétés de tempérance avec des statuts moins sévères, seraient sans doute utiles aussi chez nous; mais seules elles ne suffiraient pas pour déraciner le mal. Il faut que le gouvernement s'associe à leurs efforts. Dans l'état présent des choses, je regarde comme nécessaires les mesures suivantes.

1° L'ivresse doit être punie dès qu'elle a conduit à troubler l'ordre, à commettre des violences, etc., ou qu'elle est devenue un spectacle public. En tout autre cas, elle ne saurait être passible d'aucune peine: car si tous ceux qui, dans la pensée d'un agent de police, auraient un peu trop bu et ne suivraient pas leur ehemin bien droit, pouvaient être considérés et punis comme ivres, il résulterait de là trop de bévues, d'arbitraire et d'injustices, pour que la loi ne parût pas ridicule ou tyrannique, ce qui la ferait tomber en discrédit. Lorsque j'étudiais à Tubingue, il s'y trouvait un commissaire de police qui sévissait avec rigueur contre l'ivresse, laquelle devint alors passible d'une amende. Si la surveillance exercée par la police sur le cerveau des élèves ne contribua guère à diminuer l'ivrognerie, elle eut pour effet de rendre les jeunes gens fort ingénieux à trouver les expédiens les plus singuliers pour motiver l'illégalité de leur séjour et de leur conduite dans les cabarets et sur le pavé public. Je m'en rappelle un, qui quitta fort tard la taverne, dans l'intention de regagner son logis et d'aller se coucher; malheureusement pour lui il se trompa

de chemin et parcourut plusieurs rues, en marchant sans doute d'un pas mal assuré. Un agent de police l'aperçut, et le dénonça comme s'étant enivré. Cité le lendemain au tribunal, il allégua qu'un affreux mal de dents ne lui ayant pas permis de dormir, il avait quitté son lit, pour aller se promener, dans l'espoir que la fraîcheur de la nuit lui procurerait du soulagement, mais que la douleur n'ayant fait qu'augmenter, il s'était mis, par désespoir, à courir de rue en rue. J'ignore si l'on ajouta foi à ce mensonge. Au reste, je n'entends point qu'on doive tolérer l'ivresse; mon opinion est, au contraire, qu'un homme ivre, quel qu'il puisse être, mérite punition dès que son état le porte à troubler la tranquillité publique et à commettre des désordres. Le Wurtemberg a des amendes contre les ivrognes, et il serait à desirer que cette peine fût appliquée plus souvent qu'elle ne l'est.

2° Comme c'est l'eau-de-vie qui nuit le plus, et que presque tous les ivrognes proprement dits sont des buveurs d'eau-de-vie, la police devrait porter spécialement son attention sur cette liqueur. Les réunions de buveurs d'eau-de-vie, dans des recoins soustraits aux regards du monde, doivent être d'autant moins tolérées, qu'elles sont la ruine de la raison, de la santé, de la fortune, et qu'il s'y commet dans l'ombre plus d'un acte révoltant. Quiconque a l'habitude de boire doit être considéré comme un homme qui ne veut point avoir sa raison, et qui ordinairement aussi en est dépourvu. En conséquence, il faut que cet homme soit placé sous la surveillance

spéciale de la police, qu'à l'instar d'un mineur, il ne puisse ni garder sa fortune, ni contracter d'engagemens valables, ni témoigner devant les tribunaux, ni jouir du droit de voter dans les assemblées publiques, ni revêtir aucune charge de l'état, et, s'il en possède une, on doit l'en dépouiller, tant pour sa propre honte et punition, que dans l'intérêt et pour l'exemple de ses concitoyens. C'est le cas de mettre en vigueur une des dispositions précitées de la loi du Wurtemberg, dont on regrette que l'application soit faite si rarement, et seulement dans le cas où l'ivrogne, non content de détruire son esprit et sa santé, a porté atteinte aussi à sa fortune et réduit sa famille à la mendicité. Mais, afin qu'un homme que son intempérance aurait placé sous le coup de cette loi, pût rentrer dans les voies de l'honneur, il faudrait que ses droits lui fussent rendus publiquement dès qu'il se serait amendé d'une manière sérieuse et durable. Cette conduite servirait nonseulement à punir l'intempérance et à corriger l'individu qui par elle se serait lui-même exclu de la société civile, mais encore effraierait, par de salutaires exemples, ceux qui, sans être précisément ivrognes, sont sur le point de le devenir. L'état a le droit d'agir ainsi, et c'est même son devoir de le faire, dans l'intérêt de la dignité nationale, de la sûreté générale, de la santé publique et de l'humanité.

3° Il est d'usage, dans nos contrées, et dans beaucoup d'autres, que les maîtres donnent de l'eau-de-vie à leurs domestiques des deux sexes et de tout âge, surtout quand ils les laissent manquer des alimens

nécessaires; car cette liqueur est à bas prix, elle engourdit la faim, et elle remonte les forces. La chose est déjà poussée si loin que les domestiques, les servantes, les journaliers et les compagnons se montrent de plus en plus exigeans eu égard à la quantité d'eau-de-vie, et que, quand on leur en refuse, ils ne travaillent point ou se retirent. Des mesures sévères devraient extirper cet abus; car il est la principale cause des progrès journaliers de la consommation d'eau-de-vie, parmi les basses classes du peuple.

4° Il faut veiller à ce que les buveurs ne puissent plus satisfaire leur passion aussi facilement qu'ils le font aujourd'hui, la moindre aumône que le pauvre arrache à la commisération publique suffisant pour lui donner les moyens de s'enivrer d'eau-de-vie, tant la concurrence dans la fabrication de cette liqueur et la quantité chaque jour croissante de pommes de terre qu'on y consacre, ont abaissé le prix d'une boisson d'ailleurs assez mauvaise pour être au-dessous de toute critique. Quelque desirable qu'il soit que l'homme du peuple puisse se procurer à bon marché une boisson qui ranime ses forces épuisées, ou lui permette d'oublier sa misère pendant une heure, il est fâcheux au plus haut degré que le prix soit abaissé au point qu'on puisse s'enivrer presque pour rien, sans compter que cette liqueur, si peu coûteuse, nuit beaucoup plus à la santé qu'une eau-de-vie de bonne qualité. Je pense donc qu'ici l'industrie devrait faire un sacrifice au bien physique et moral des hommes, et que les gouvernemens devraient veiller à ce qu'il ne se fabriquât que de bonne eau-de-vie, dont le

prix serait naturellement beaucoup plus élevé. Il faudrait donc, comme le proposent Wœrz et Lehmann, que la fabrication de l'eau-de-vie de pommes de terre fût totalement interdite. Ce serait un supplément à la défense d'employer des ustensiles de cuivre dans les distilleries, amélioration précieuse sans doute, mais qui ne prévient certainement pas autant de maux que le feraient la suppression des fabriques d'eau-de-vie de pommes de terre et l'obligation imposée aux industriels de ne verser que de la bonne eau-de-vie dans le commerce. A ce vœu se rattache celui que les gouvernemens concèdent moins facilement le droit de distiller, non pas pour diminuer la production, car un seul pourrait fort bien alors faire autant d'eau-de-vie que dix en fabriquaient par le passé, mais pour que le mode de préparation ne finît pas par se répandre à tel point, parmi le peuple, qu'il en vînt à considérer un alambic comme un meuble de ménage indispensable, ainsi qu'il arrive aujourd'hui en Sibérie (1). Jadis on se plaignait de ce que la fabrication de l'eau-de-vie renchérissait les grains, et en privait les pauvres: aujourd'hui le prix des céréales est si peu élevé qu'on ne peut point en vouloir au paysan de desirer qu'il hausse, et l'on n'aurait certainement aucune inquiétude à concevoir sous ce rapport, si les grains rentraient dans leur ancienne prérogative d'être employés à la préparation d'une bonne eau-de-vie.

---

(1) Woerz, dans *Mediz. Correspondenzblatt des Wurtemb. aerztcichen Vereins*, t. 7. n°. 10. p. 80. — Lippich, *loc. cit.* p. 44.

5° Ce qu'il y a surtout de funeste, c'est le colportage de l'eau-de-vie, puisqu'il fournit, non-seulement aux aubergistes, mais même à beaucoup de familles, le moyen de se procurer, d'une manière aussi peu dispendieuse que commode, la plus misérable de toutes les boissons. Pour payer l'eau-de-vie moins cher, on l'achète au colporteur, et on en prend alors davantage, parce que le prix baisse en raison de la qualité. Le colporteur revient, on le rappelle, et la bouteille qu'on garde chez soi se trouve vidée plus vite que si elle était chez le marchand et qu'on fût obligé de se déranger chaque fois qu'on en aurait besoin. On finit même par mettre le verre de côté, et puiser à la bouteille, et les gorgées qu'on avale, d'abord modestes, deviennent de plus en plus fortes. Je pense donc que le colportage de l'eau-de-vie devrait être frappé d'une interdiction absolue.

6° On ne devrait, dans aucune ville, accorder de licences pour l'établissement de débits consacrés à l'eau-de-vie seule; car c'est à proprement parler en ces lieux que se fait l'éducation des ivrognes. Les hommes et les femmes qui s'y rendent n'ont point à se gêner pour boire, débiter des sottises et se battre en manière de passe-temps. S'il se boit peu d'eau-de-vie dans les meilleures auberges de nos petites villes et de nos villages, il ne faut pas conclure de là que la consommation de cette liqueur soit faible, puisque les amateurs se réunissent dans des lieux particuliers. M. Casper regarde aussi les débits d'eau-de-vie comme des établissemens qui contribuent à propager de plus en plus l'ivrognerie chez

le peuple et à le corrompre moralement. Serait-il donc hors du pouvoir de la police, dit-il, si de hautes considérations politiques défendent de faire peser des impôts trop lourds sur l'eau-de-vie, de supprimer au moins ces repaires, dans lesquels le peuple s'inocule le goût de la boisson, et avec lui une foule de maladies et de vices?

7° Pour restreindre la consommation de l'eau-de-vie, et finir par la ramener dans les limites du vrai besoin, il faut que les boissons spiritueuses moins nuisibles qu'elle à la santé, soient mieux surveillées par les agens de la police. Les gouvernemens doivent veiller à ce que l'homme du peuple puisse se procurer une boisson de bonne qualité et peu dispendieuse. C'est, je pense, de la préparation et du débit de la bière qu'il s'agit surtout ici : il faudrait que cette boisson ne payât qu'un léger impôt, que la police en fît de temps en temps constater la qualité par des préposés spéciaux, et qu'une taxe officielle en fixât le prix à un taux modéré. On dit que le professeur Balding, à Prague, vient de trouver les moyens de préparer avec les pommes de terre une bière excellente, forte et claire comme du vin. Cette découverte, si elle se confirme, pourrait imprimer une autre direction à l'industrie, et en même temps servir au salut d'une multitude d'individus, en substituant une bonne bière à la mauvaise eau-de-vie qu'ils boivent par pauvreté. La consommation de la bière augmente aujourd'hui partout, notamment dans le Wurtemberg; mais, ce qu'il y a de triste, c'est qu'au lieu de diminuer dans la même propor-

tion, celle d'eau-de-vie fait, au contraire, de continuels progrès. Les caves des aubergistes et des brasseurs devraient être soumises à une surveillance sévère, non pas seulement, comme il a été fait jusqu'ici, pour assurer le paiement des droits, mais encore pour constater la qualité du liquide, afin d'empêcher, autant que possible, le débit des vins aigres, mal préparés, mucilagineux et mêlés d'alcool, des bières brunes, épaisses, troubles, mal brassées, ou imprégnées de substances narcotiques, enfin des bières blanches éventées et aigries. Il est déplorable de voir la bière qu'on rencontre dans beaucoup de petits villages, et qu'on serait réellement tenté de croire n'être qu'une simple décoction de paille d'avoine. L'état doit s'occuper non-seulement de faire rentrer les impôts, quelle qu'en soit la source, mais encore d'avoir des citoyens bien portans, aptes au travail, et qui puissent par conséquent acquitter les charges de la société, sans être réduits à la mendicité. Or, on n'obtient pas de tels hommes avec de l'eau-de-vie. L'un des plus importans problèmes de la police sanitaire est de procurer au peuple de bonnes boissons spiritueuses, qui, prises avec modération, ne nuisent pas plus ou moins à la santé, et qui inspirent rarement l'espèce de passion que fait presque toujours naître l'eau-de-vie.

## § VI. *L'ivrognerie envisagée sous le point de vue de la médecine légale.*

Les anciens Grecs jugeaient l'ivresse avec beaucoup de sévérité. Il paraît qu'elle n'était point ad-

mise chez eux comme motif d'excuse dans les actes illicites commis pendant sa durée. Néanmoins nous savons peu de choses à cet égard. Solon condamnait les archontes à mort pour cause d'ivresse. Pittacus établit une peine double pour les fautes commises par un homme ivre. A Sparte, l'ivresse était sévèrement punie, même au temps des Bacchanales.

Le droit romain ne contient aucune disposition générale à cet égard. Au temps des anciennes lois et des jugemens ordinaires (*judicia ordinaria*), quand les juges n'avaient à se prononcer que sur la culpabilité ou la non-culpabilité, comme aujourd'hui les jurés, on n'admettait pas de circonstances atténuantes, et par conséquent aussi l'ivresse n'était point considérée comme telle. Quand l'accusé avait été déclaré coupable, on lui appliquait la peine portée par la loi contre l'action qu'il avait commise : dans le cas contraire, il était absous. Plus tard, lorsque les jugemens extraordinaires (*judicia extraordinaria*) eurent été introduits, et que les juges ne furent plus si rigoureusement liés par la lettre de la loi, on fit à l'ivresse l'application de la distinction signalée dans le droit romain, savoir si l'action avait été commise *dolo malo*, c'est-à-dire avec intention de l'accomplir et de porter atteinte aux droits d'autrui, ou *ex animi impetu*, c'est-à-dire dans un état d'exaltation momentanée, sous l'influence d'une passion. Marcien cite expressément l'ivresse comme un exemple de l'*impetus animi*. La volonté illégale d'un homme complètement ivre était considérée non comme une volonté enracinée, réfléchie, mais comme une vo-

lonté passagère, momentanée, irréfléchie. Aussi les fautes commises par lui étaient-elles moins punies qu'elles n'avaient coutume de l'être quand ceux qui s'en rendaient coupables se trouvaient, au moment de l'action, dans un état qui leur permît d'en prévoir et calculer les suites, d'en apercevoir l'illégalité et les dangers. Les mêmes principes s'appliquaient au droit civil. Les hommes plongés dans une ivresse profonde étaient regardés comme des enfans, des idiots, des aliénés, ou des gens emportés par une violente colère : leurs fautes n'entraînaient aucune responsabilité.

On trouve des dispositions formelles à cet égard dans le droit canonique, qui, d'après le principe que les actions doivent être appréciées et punies en raison de la lucidité de la conscience de celui qui les commet, admet l'ivresse complète comme circonstance atténuante. (1)

Il en était de même dans la jurisprudence de l'empire. Un rescrit de 1495, dirigé contre les blasphémateurs, en fournit la preuve. Du reste, le principe que l'ivresse n'entraîne aucune responsabilité était déjà reconnu en Allemagne dès les temps les plus reculés. C'est au seizième siècle seulement qu'on commença à établir des distinctions relatives au mode et au degré de l'ivresse, ainsi qu'à l'état physique des

---

(1) *Nesciunt quid loquantur, qui nimio vino indulgent, jacent sepulti.* cap. 7, xv. qu. 1. Comp. Thibaut. *System. des Pandektenrechts* 7e édit. Iéna 1828. t. 1. §. 142.

hommes pris de boisson, même lorsqu'ils ne sont pas complètement ivres (*ebrius* et *ebriosus*). Peu-à-peu alors il fut admis : 1° que l'ivresse involontaire (celle, par exemple, que causent les vins mêlés avec des substances narcotiques) mettait à l'abri de toute punition, et qu'elle n'entraînait pas non plus de *culpa* : 2° que l'ivresse complète exemptait bien de la peine du *dolus*, mais ne garantissait pas de celle de la *culpa* : 3° que l'ivresse qui n'abolit point l'usage de la raison ne pouvait être alléguée ni comme excuse, ni comme circonstance atténuante; 4° que l'ivresse contractée volontairement pour commettre un crime, ne pouvait en aucun cas être considérée comme circonstance atténuante. Cette coutume s'est conservée dans l'Allemagne en général, jusqu'aux temps les plus rapprochés de nous. (1)

Les codes prussien et bavarois contiennent, sous ce rapport, des dispositions qui ne laissent pas de prise au doute, quoique l'ivresse n'y soit point relatée expressément comme circonstance atténuante. Les maximes de droit commun, à cet égard, ont été suivies jusqu'à présent dans le Wurtemberg (2). Dans un nouveau projet de code criminel pour ce dernier royaume, qui a paru naguère (3), il est dit : « Une action illicite n'est pas punissable quand elle a été

---

(1) Comp. Feuerbach, *Lehrbuch des gemeinen in Teutschland gultigen Rechts*. 10e édit. Giessen, 1828, §. 88. §. 97.

(2) V. Knapp, *Das Wurtemb. Criminalrecht*. Stuttgardt, 1828. p. 75.

(3) Stuttgardt et Tubingue, 1835. art. 91.

commise dans un état tel, que l'usage de la raison se trouvait aboli. Tels sont principalement la fureur, la folie générale et spéciale, l'idiotisme complet et l'aliénation totale *passagère* des sens ou de l'esprit. L'impunité cesse si le sujet s'est mis avec intention, *par la boisson* ou par d'autres moyens, dans un état d'aliénation passagère, afin d'accomplir alors un crime qu'il aurait prémédité de sang-froid ». On lit ailleurs (1): « Eu égard au degré d'illégalité de la volonté, la responsabilité diminue principalement lorsque, par défaut d'instruction, par faiblesse naturelle d'esprit, ou *par effet de l'ivresse, en tant toutefois que celle-ci n'a point détruit complètement cette responsabilité, le sujet n'a pas aperçu toute l'étendue du danger et de la pénalité de son action.* » Il est dit, dans l'exposé des motifs allégués à l'appui des dispositions contenues dans ce projet de code (2): « On a cru trouver de l'inconvénient à ce que l'ivresse fût expressément énoncée comme circonstance atténuante: à la vérité, on ne met point en question que l'ivresse involontaire puisse être, en quelques occasions, un motif de punir moins sévèrement le crime commis pendant sa durée; mais on fait remarquer que ce serait paraître établir un privilège en faveur de l'ivresse, si on la citait spécialement comme circonstance atténuante, et qu'il n'est point nécessaire d'en agir ainsi, puisque, d'après les premiers mots de l'article, les circonstances atténuantes qui s'y trouvent énumé-

(1) *Ibid.* art. 104.

(2) P. 100, par rapport à l'art. 104.

rées doivent être considérées, non pas comme les seules, mais comme les principales auxquelles il faut avoir égard, et que par conséquent l'ivresse peut toujours être comprise parmi elles. On a ajouté que l'ivresse n'était appelée circonstance atténuante, ni dans les codes autrichien, prussien et bavarois, ni dans notre propre projet de code. Mais un état que l'expérience témoigne être si commun dans les cas de crimes commis, et surtout de crimes graves, doit d'autant moins être passé sous silence dans la loi, que celle-ci est écrite pour tous et non pas uniquement pour les juges les plus remplis de sagacité, puisque même le juge d'instruction qui a peu de talent, d'aptitude et d'expérience, doit connaître cette particularité influente sur l'adaptation de la peine, afin d'épuiser l'instruction sous ce rapport aussi, mais que précisément un tel juge, voyant la loi ne pas mentionner un état qui se présente si souvent, et qu'elle punit, en général, par une peine correctionnelle, ou, dans des circonstances particulières, par des peines graves, pourrait être amené à une manière de voir opposée, puisque enfin on ne peut pas plus trouver un privilège dans l'énonciation de l'ivresse parmi les circonstances atténuantes, que dans celui du défaut d'instruction. A peine est-il nécessaire d'ajouter encore ici que, s'il a été parlé précédemment de l'ivresse *involontaire*, c'est uniquement par opposition avec l'ivresse volontaire, avec celle dans laquelle un homme s'est plongé de propos délibéré, pour commettre plus facilement un crime qu'il aurait prémédité de sang-froid. »

Le projet de code pour les Pays-Bas, le code révisé de Bavière, celui de Zurich et de Lucerne s'accordent à admettre que la *complète ivresse volontaire* (ce qui est la même chose que *l'aliénation involontaire des sens et de l'esprit*, ou que l'*état passager d'involontaire aliénation des sens ou d'absence de la raison*) annulle tout-à-fait la responsabilité, ou adoucit la peine. Le projet hanovrien range l'ivresse, en général, parmi les circonstances atténuantes. Le code autrichien reconnaît l'ivresse contractée sans vue de commettre le crime comme motif d'annulation de la responsabilité, quoiqu'il n'établisse pas de distinction entre l'ivresse volontaire et l'ivresse involontaire. (1)

Des idées analogues, relativement à l'influence de l'ivresse sur la responsabilité, se sont répandues aussi en Italie et en Espagne, en Portugal, en Hollande et dans les Pays-Bas. En France, autrefois, l'ivresse n'était considérée, dans aucun cas, comme un motif d'alléger la peine ordinaire ou de ne point l'appliquer; la coutume à cet égard reposait sur une ordonnance de François Ier, en date du 31 août 1536 (cap. 3, art. 1). Aujourd'hui le code pénal ne la mentionne pas comme excuse et circonstance atténuante; l'article 65 porte que nul crime ou délit ne sera excusé si la loi n'admet point de circonstances atténuantes. Aussi l'opinion régna-t-elle pendant quelque temps que la loi excluait l'ivresse du nom-

(1) Friedrich, *Systematisches Handbuch der gerichtlichen Physiologie*. 1. p. 726.

bre de ces dernières; mais peu-à-peu l'opinion contraire, soutenue d'abord par les écrivains, s'introduisit dans la pratique des tribunaux, qui maintenant admettent l'ivresse comme motif d'adoucissement et de non-application de la peine, du moins dans les cas graves, quoiqu'elle ne soit pas expressément mentionnée par la loi. Aujourd'hui, les jurés acquittent l'homme qui s'est rendu coupable dans l'état d'ivresse. Cet usage est même justifié par le code pénal; car on dit que puisque l'article 64 désigne toute démence indistinctement comme motif d'écarter la responsabilité, l'ivresse est une démence passagère : subtilité qui fait honneur à l'humanité.

Il ne me reste plus qu'à examiner l'Angleterre, où l'ivresse non-seulement n'excuse pas les actions illicites qui ont pu être commises pendant sa durée, mais encore en accroît la responsabilité. D'après la loi anglaise, il n'y a que l'ivresse involontaire, c'est-à-dire celle qui est déterminée par l'influence d'autrui, qui tempère et écarte la peine. Les écrivains anglais disent que l'ivresse est une *dementia affectiva*, et l'homme ivre un *voluntarius dæmon*, qui, loin d'avoir acquis le privilège de l'impunité pour s'être mis dans cet état, mérite au contraire une punition plus sévère, attendu que chacun doit savoir qu'il est très ordinaire de commettre des actes de violence et des crimes pendant l'ivresse.

Les annales des tribunaux sont remplies de récits d'actes de violence qui ont été accomplis dans l'ivresse. Combien de procès relatifs à des injures, à des sévices, à des querelles sanglantes, à des meur-

tres, n'auraient pas lieu s'il n'y avait point de gens ivres! Dans le discours d'ouverture prononcé en 1831, le président de la société de tempérance de Londres, dit que, d'après des documens officiels, on traduit par an, devant la police de cette ville, plus de trente mille personnes qui ont été trouvées ivres! Tout récemment, nous recevons les détails suivans de la Silésie.» Pendant qu'il est expressément recommandé aux tribunaux de faire connaître leur opinion sur l'effrayant accroissement du nombre des petits délits, un patriote auquel la province est déjà redevable de plus d'une amélioration, a fait supplier le ministère de vouloir bien restreindre dans les limites du strict nécessaire les permissions que la police accorde pour l'établissement et le maintien des cabarets. C'est seulement lorsque ce vœu sera exaucé, que le peuple de la haute Silésie pourra s'élever à un certain degré de moralité. Le pétitionnaire a offert en même temps d'abandonner sans nulle indemnité les belles distilleries d'eau-de-vie qu'il possède dans ses vastes domaines. »

Mais les violences et les actes criminels des gens ivres portent souvent à tel point le caractère de la démence et de l'idiotisme, même de la folie et de la fureur, il est parfois si peu facile de les expliquer par le caractère habituel des individus, qu'on conçoit d'après cela combien doit être puissante l'impulsion qui entraîne et pervertit ainsi la volonté. Quand il s'agit d'apprécier juridiquement les actions d'un homme ivre et leurs résultats, tout tient à l'état moral de cet homme, et le problème de la responsabi-

lité ne peut être résolu qu'en se plaçant sous le point de vue de la physiologie et de la psychologie.

Rappelons-nous quel est l'état d'un homme ivre, eu égard aux facultés morales. Plusieurs écrivains ont admis des degrés différens d'ivresse, afin d'avoir des points de repos pour l'exposition qu'ils se proposaient de faire; car, dans la nature, ces degrés passent de l'un à l'autre d'une manière si insensible, qu'on ne saurait assigner de limites précises à chaque période. Friedrich, pour éviter tout malentendu, veut que le période pendant lequel les facultés physiques et morales sont seulement exaltées, celui durant lequel l'homme n'est, comme on dit fort bien, qu'échauffé par la boisson, de telle sorte par conséquent que sa conscience, loin d'être obscurcie, a pris au contraire un plus grand degré de lucidité, il veut, dis-je, que ce période ne soit point considéré comme ivresse, laquelle, en partant même de la signification du mot, implique fermentation, désordre et confusion dans la tête (1). Mais, comme dans beaucoup de cas, les moindres degrés de l'ivresse, ou ceux qui ne consistent qu'en une simple excitation des facultés de l'âme par les boissons spiritueuses, ne mettent point l'homme hors d'état de comparaître devant les tribunaux, il me paraît inconvenant d'exclure cette période. Hoffbauer semble partager la même opinion, puisqu'il établit une distinction très convenable entre

(1) Comp. Hoffbauer, dans Trotter. p. 199.

les degrés de l'ivresse, en parcourant l'action des boissons spiritueuses sur l'homme depuis le premier moment jusqu'à ce qu'il soit ivre-mort (1). « D'abord, dit-il, ces boissons accroissent le sentiment de bien-être physique, et paraissent exercer une action non moins favorable sur les facultés morales; car les idées prennent un cours plus libre, on s'exprime avec plus de facilité et en termes mieux appropriés, on a tout ce qu'il faut pour plaire en société, et l'on se trouve dans un état où l'on voudrait toujours être soi-même, ainsi que les autres. Jusque-là, il n'y a point ivresse; mais la marche des idées ne tarde pas à s'accélérer : on en a bien encore de bonnes, mais on éprouve de la peine à s'en rendre maître; ce qui l'atteste, ce sont les efforts qu'un homme arrivé à ce point est obligé de faire pour achever un récit tant soit peu compliqué; car ses pensées courent avec tant de vélocité, qu'il lui devient difficile de les classer. Ici commence l'ivresse. » On peut ajouter, ce que j'ai déjà dit plus haut, que le premier effet des boissons spiritueuses est d'ouvrir le cœur, de rendre l'homme meilleur, plus bienveillant, plus indulgent, plus disposé à contracter amitié et à pardonner à ses amis. Mais la chaleur qu'il met à tout, et la vivacité de ses pensées le rendent en même temps pointilleux et jaloux à l'égard des choses qui lui tiennent au cœur et auxquelles il s'intéresse déjà beaucoup en

(1) V. sa *Physiologie in ihren Hauptanwendungen auf die Rechtspflege.* Halle, 1808, §. 187 — 195.

tout autre temps. La contradiction l'échauffe encore et accroît sa jalousie; il se passionne, et peut ainsi être entraîné à des actes qui, considérés sous le point de vue du droit, sont répréhensibles. Ici on doit avoir égard à l'éducation des hommes. Un esprit cultivé s'oubliera certainement moins, quoique peut-être n'observe-t-il pas toutes les convenances dont il a l'habitude de ne point s'écarter; mais un rustre ou un jeune homme à tête chaude peut s'échauffer beaucoup et en venir à des actes de violence; c'est ce qui arrive surtout aux sujets grossiers et robustes, ayant la conscience de leur vigueur : dès qu'ils ont bu un verre de vin, ils deviennent brutaux; pour peu qu'on les irrite, ou seulement qu'on les contrarie, ils ont recours sans hésitation à la force de leurs bras, et se font justice eux-mêmes. S'il suffit déjà d'émotions morales vives, comme la colère, pour mettre l'homme hors de lui, l'effet a lieu bien plus promptement encore, lorsqu'il s'y joint une exaltation, même légère, par les boissons spiritueuses.

Hoffbauer continue en ces termes : « Par les progrès de l'ivresse, le flux des idées devient de plus en plus rapide; les sens s'émoussent, et l'imagination se développe dans la même proportion. Le langage prend une teinte d'éloquence et de poésie, en même temps que la voix acquiert plus d'éclat, phénomènes annonçant, l'un l'empire de l'imagination, l'autre l'émoussement des sens, qui fait à chaque instant de nouveaux progrès. En effet, le buveur parle plus haut, parce qu'il entend moins bien sa propre voix, et qu'il juge l'oreille des autres d'après la sienne,

quoique la vivacité de sa pensée puisse y contribuer aussi pour sa part. » C'est là ce que Heinroth appelle le premier degré de l'ivresse, ou l'ivresse proprement dite. L'homme oublie alors la plupart des convenances sociales; il parle et agit sans réflexion, d'après les caprices d'une imagination exaltée aux dépens de la raison.

« Cependant, ajoute Hoffbauer, l'émoussement des sens ne tarde pas à se prononcer encore davantage. On voit, par exemple, que celui qui en est venu à ce degré d'ivresse confond, du moins momentanément, avec d'autres les personnes, d'ailleurs bien connues, avec lesquelles il se trouve; qu'il laisse tomber son verre à terre en croyant le poser sur la table, etc. Néanmoins, on n'observe encore en lui aucune trace de malaise physique; si l'on juge d'après les discours qu'il tient, ses idées sont plus décousues, malgré la vivacité des images qui l'assiègent, mais qui ne font que briller comme des étincelles et s'éteignent de même. Cette vivacité donne à ses desirs une force irrésistible, dont la raison ne peut plus triompher, et il cède à leur impulsion du moment, lorsque le hasard ne le détourne pas des objets qui les lui inspirent. » C'est précisément ainsi que Heinroth caractérise son second degré de l'ivresse. Ce degré s'annonce, suivant lui, par les hallucinations des sens, qui font apercevoir des personnes et des choses absentes, ou qui empêchent d'en voir de présentes, ou qui enfin les font paraître sous d'autres formes que celles qu'elles ont en réalité. Les pensées et la conduite dépendent entièrement de circonstances ex-

térieures, purement accidentelles, et d'un souvenir confus de l'état qui précédait immédiatement. L'homme est très satisfait quand il croit à l'harmonie entre lui et son entourage, et il pleure de plaisir ou d'émotion; ou bien il se regarde comme offensé, s'emporte, en vient aux voies de fait, frappe sur la table, et commet des violences, souvent contre ceux qui ne l'ont pas le moins du monde offensé, parce qu'il les confond avec ceux par lesquels il s'imagine avoir été blessé. Hagen dit, en parlant de cet état (1): « L'analogie entre les maladies mentales et l'ivresse est généralement reconnue. Des trois degrés que Heinroth admet dans cette dernière, le second a pour caractère que les personnes et les choses paraissent autres qu'elles ne sont réellement (2) ». Quiconque s'est jamais enivré le sait fort bien. Déjà Salomon avait dit que les yeux tournent aux gens ivres, et qu'ils voient les choses de travers. La passion mise en jeu, le desir, le bouillonnement du sang, mais, avant tout, l'émoussement des sens, sont les causes de leurs illusions. En effet, on n'a jamais vu d'hallucinations pendant l'ivresse, ou, du moins, elles y ont été rarement observées. Beaucoup de gens ivres croient, en plein jour qu'il fait nuit, prennent le soleil pour la lune, ou s'imaginent qu'ils sont entourés d'une obscurité profonde, et demandent une lan-

(1) *Die Sinnstæuschungen in Bezug auf Physiologie, Heilkunde und Rechtspflege*. Leipzick, 1837, p. 295.

(2) V. Heinroth, *Lehrbuch der Seelenstærangen*, t. 2. p. 273.

terne pour retourner chez eux : ils prennent la mai son d'un autre pour la leur, confondent les personnes les unes avec les autres, etc. A un point d'ivresse plus avancé, les hommes et les arbres semblent marcher; l'homme ivre a des vertiges, les objets tournent autour de lui, puis il éprouve du malaise.

Hoffbauer conclut en ces termes : « Le malaise physique devient plus prononcé, par le bégaiement de la langue, la titubation des jambes, etc., jusqu'à ce qu'enfin il se déclare un sommeil de mort, qui absorbe à-la-fois toutes les fonctions du corps et de l'âme ». C'est là le troisième degré de Heinroth. Mais assez souvent la léthargie est précédée d'une fureur accompagnée de manie complète, état dans lequel l'homme est absolument privé de raison, et, suivant la remarque fort juste de Hoffbauer, plus dangereux pour lui-même que pour les autres.

Tous ces états, comme je l'ai dit, passent de l'un à l'autre par des nuances insensibles, et quand bien même on distinguerait dans l'ivresse d'autres degrés que les trois principaux qui viennent d'être établis, on ne pourrait fixer entre eux de limite naturelle.

S'il résulte assez clairement du tableau qui précède que l'homme complètement ivre est en réalité saisi d'une démence passagère, qu'il est tantôt fou, tantôt maniaque, tantôt enfin idiot, l'analogie entre l'ivresse et l'aliénation mentale permanente devient plus frappante encore lorsqu'on compare les traits caractéristiques de l'état moral de cet homme avec ceux d'un aliéné, comme l'a très bien fait Friedrich.

Quand il dit : 1° on trouve, dans beaucoup de cas,

que les gens ivres prennent plus souvent du tabac, et qu'ils portent plus brusquement la prise au nez, même lorsqu'ils n'ont pas cette habitude et qu'ils sont obligés d'emprunter la tabatière du voisin. Les aliénés attachent aussi beaucoup de prix à une prise de tabac. Macnish dit : « J'ai remarqué que les personnes adonnées aux boissons spiritueuses aiment le tabac sous ses différentes formes, et il est digne d'être noté que presque tous ceux qui commencent à s'enivrer demandent à priser ». Friedrich n'est pas éloigné de croire que ce besoin d'excitation de l'organe olfactif doit être considéré comme une conséquence de l'état d'irritation dans lequel le cerveau se trouve, chez l'homme ivre comme chez l'aliéné : car on sait quelle étroite connexion lie ensemble la vie sensoriale et la vie morale, et combien surtout le sens de l'odorat a de rapports intimes avec cette dernière (1). Il est certain qu'on doit en dire autant de la pipe: plus un homme boit, et plus il fume, comme si le vin et la bière ne suffisaient pas pour lui faire perdre la raison : la pipe augmente l'ivresse, et l'accélère, surtout chez ceux qui fument rarement, et cette circonstance mérite quelque égard sous le point de vue de la médecine légale.

« 2° La propension à causer avec soi-même, à rire aux éclats, ou à pleurer sans motif, s'observe chez les gens ivres, de même que chez les aliénés. En effet,

---

(1) V. *Gerichtliche Physiologie*, p. 742. Allgemeine Diagnostik der psychischen Krahheiten, 2e édit. p. 59.

l'état intérieur se réfléchit dans les gestes et les paroles. Quand l'homme ivre se parle à soi-même, il veut en quelque sorte fixer par des paroles les pensées qui lui traversent si rapidement le cerveau : il cherche à se rendre plus clair à lui-même, et c'est pour cela qu'il prononce réellement les mots qui, suivant les expressions de Friedrich, ne sont prononcés dans tout autre temps qu'en imagination. Le même cas arrive chez l'aliéné, qui a besoin aussi d'un moyen extérieur pour fixer ses pensées fugitives ; or, il fait servir à cet usage la parole, qui est plus intelligible pour lui-même. Le verbe devient d'autant plus haut et plus véhément, que l'absence d'esprit est plus grande, que certaines idées se présentent plus vivement à l'imagination de l'aliéné ou de l'homme ivre. (1)

« 3° Les gens ivres sont aussi insensibles à la douleur que les aliénés. Les coups de poing reçus dans l'ivresse ne font point de mal, et souvent l'homme ivre ne s'aperçoit qu'il a été battu que le lendemain, en jetant les yeux sur ses traits déformés. Il est également insensible au froid, et assez souvent il périt gelé en hiver, sans en avoir senti l'impression. Le froid augmente les congestions vers la tête, et contribue ainsi à opprimer le cerveau, déjà engourdi par l'eau-de-vie. » (2)

« 4° Il n'est pas rare qu'un homme soit également

---

(1) Friedrich, Gerichtliche Physiologie, p. 743.

(2) Friedrich, *Diagnostik*, p. 3. — Trotter, *loc. cit.* p. 39.

prédisposé à l'aliénation mentale et à l'ivrognerie.» J'ai déjà dit plus haut que les enfans procréés par des parens adonnés à la boisson étaient enclins à ce vice, ou à la démence et à l'idiotisme, quoique leur genre de vie fût très sobre et régulier à tous égards. (1)

La raison qui rend l'homme responsable d'une action en général est la liberté avec laquelle il l'a résolue et accomplie. Il va sans dire que l'idée de la responsabilité ne peut s'appliquer à une force purement physique. L'homme qui a fait une action déterminée doit avoir eu l'aptitude d'en calculer la nature et les conséquences, de reconnaître en quoi elle est ou non conforme à la loi, et de se déterminer volontairement à agir ou à s'abstenir, pour qu'on puisse le déclarer responsable. Toute action commise dans un état qui ne permettait pas à l'homme d'en apprécier la nature et les suites, exclut la responsabilité: or, on doit évidemment ranger ici l'ivresse complète, qui représente un état de folie, de fureur ou d'idiotisme, c'est-à-dire un état dans lequel cesse tout usage de la raison. Il ne peut point y avoir de dissidence d'opinion quant à l'irresponsabilité d'un homme totalement ivre, et les jurisconsultes sont à-peu-près tous d'accord sur ce point.

Tittmann fait remarquer avec justesse, et d'ail-

---

(1) Friedrich, Gerichtliche Physiologie, p. 744. — Bruhl-Cramer, loc. cit. p. 90.

leurs en contradiction avec beaucoup d'autres jurisconsultes, qu'il ne s'agit point de savoir si l'ivresse est imputable ou non, puisqu'il n'y a aucune liaison entre cette idée et celle de l'action illicite. Il continue ainsi : « Mais l'action illicite doit ne point être elle-même imputable, c'est-à-dire qu'il faut que l'homme ivre n'ait pas pu prévoir qu'il agirait de cette manière quand il serait ivre, et moins encore qu'il se soit pris de vin dans l'intention d'agir ainsi ». Tous les jurisconsultes que j'ai consultés sont en cela d'accord avec lui. Je dois me permettre, au nom de la physiologie, d'élever quelques objections contre l'opinion que tous les crimes prémédités qui sont commis pendant l'ivresse, entraînent une responsabilité om plète.

On dit que boire chasse le sommeil, dissipe toutes les pensées tristes, et met l'homme même le plus malheureux dans un état passager de bonheur. Tout cela est vrai ; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que l'activité morale de celui qui a bu et s'est enivré, dépend fréquemment de l'état d'âme dans lequel il se trouvait immédiatement avant de prendre des boissons spiritueuses. Il n'est pas rare, par exemple, que les liqueurs fortes transforment le dépit en fureur, ou la colère en rage. Une noirceur que médite un homme peut également n'arriver à parfaite maturité que par l'influence de l'ivresse ; car, de même que celle-ci exalte les sentimens de bienveillance, de même aussi, dans d'autres occasions, elle donne plus de vivacité à ceux d'égoïsme et de vengeance. A la vérité, cette objection semble avoir peu

d'importance, puisqu'on peut toujours direq uecelui qui a prémédité une mauvaise action de sang-froid, pour l'accomplir dans l'ivresse, a conservé avec intention la propension au crime, et que l'alcool a seulement prêté son feu à sa lâcheté; mais ceci n'est vrai que d'un faible degré d'ivresse: à un plus haut degré, au dernier de tous, quand la raison est totalement perdue; le motif qui avait donné l'impulsion à l'âme avant l'usage des boissons, peut bien encore se présenter à elle comme un vague souvenir, et il est possible qu'en vertu de cette direction, qui s'est maintenue d'une manière à-peu-près mécanique, l'homme ivre accomplisse une action résolue à jeun, *sans conserver la conscience du but, de la nature et des suites de cette action*. L'homme ivre se trouve ici dans le cas du rêveur, à qui ses songes représentent des choses dont il s'était fortement préoccupé avant de s'endormir, ou dans celui du maniaque, dont l'idée fixe se rapporte également à la direction principale que l'esprit suivait avant l'aliénation. La lumière de la raison n'est pas moins éteinte chez l'homme complètement ivre que chez le maniaque et celui qui rêve, et l'âme ne retient plus que des idées sans liaison, auxquelles elle ne s'attache souvent avec tant d'opiniâtreté que parce que toute autre activité régulière a cessé en elle. Ainsi, quand Mittermaier (1), s'appuyant sur

(1) *Ueber den Einfluss der Trunkenheit auf die Zurechnung*, dans le *Neues Archiv. des Criminalrechts*, 1830. t. 12. cah. 1. p. 37.

ce que l'esprit conserve la direction qui lui a été donnée vers le crime prémédité, veut établir que l'accomplissement du projet criminel résulte d'une volonté libre, et par conséquent entraîne une responsabilité absolue, ses assertions sont réfutées par ce qui précède. Les effets que l'opium produit chez les Orientaux présentent beaucoup d'intérêt, et peuvent répandre, par analogie, quelque jour sur la question qui nous occupe. Dès que ces peuples ont pris une dose d'opium suffisante pour les enivrer, ils entrent dans la disposition d'âme et d'esprit que leur projet était de se procurer. « S'ils veulent, par exemple, se mettre en colère, en fureur, avant d'avaler de l'opium, ils commencent par exciter en eux des sentimens moroses et querelleurs, en un mot quelque passion haineuse, et, après une légère ivresse, ils entrent dans un accès de la plus violente colère, qui leur fait affronter ou même méconnaître le danger, et les rend implacables, sans commisération : ils se précipitent, alors avec une rage effrénée, sur tout ceux qu'ils rencontrent, même sur ceux qu'il n'entrait pas dans leurs projets primitifs d'assaillir, et ils deviennent capables des plus mauvaises actions, mais *sans en pouvoir accomplir aucune qui exige la moindre réflexion, ni même le concours de diverses pensées unies entre elles par les liens réciproques* (1) ». L'homme se ravale donc ainsi lui-même au niveau de la brute, pour exécuter quelque chose d'illicite.

(1) Sachs, *Das Opium*, p. 47.

Cette dégradation est volontaire de sa part; mais, quant à ce qu'il fait une fois qu'il est abruti, il ne peut plus avoir d'influence déterminante à cet égard, et l'action est purement animale. Ainsi, le projet qu'il a formé, comme homme raisonnable, peut lui être imputé, mais les actes qu'il a commis comme animal ne le peuvent point. La responsabilité d'une action ne repose jamais que sur l'état dans lequel l'âme du sujet se trouvait au moment où il l'a commise; si donc, en examinant tout l'ensemble de sa conduite, on démontre qu'il n'était point maître de sa raison immédiatement avant et après l'action, celle-ci elle-même ne saurait lui être imputée, quand bien même il aurait préalablement formé la résolution de l'accomplir. Mais il faut admettre un léger degré de responsabilité lorsque l'ivresse n'a point encore atteint un très haut point, car on ne peut écarter la remarque faite par Friedrich, qu'il y a impossibilité de savoir si celui qui a pris la résolution de commettre un certain crime n'avait point encore la tête à lui au moment de l'exécution, et s'il n'aurait pas réellement commis le crime alors même qu'il n'eût point été ivre. (1)

Au reste, le véritable terrain de la discussion n'est point l'ivresse totale, mais l'état qui la précède, et

(1) Friedrich, *Handbuch*, p. 755.— Kleinschraed, Systematische Entwickelung der Grundbegriffe des peinlichen Rechts, Erlangue, 1799, t. 1. p. 110.— Comp. Tittmann, Handbuch der Strafrechtswissenschaft und der teutschen Strafgesetzkunde. Halle 1806, t. 1. p. 90-96.

dans lequel on dit que l'homme a la tête échauffée par la boisson. Toutes les périodes de l'ivresse apportent à l'activité de l'âme des modifications et des restrictions que j'ai fait connaître. Il y a bien aussi des hommes qui peuvent boire beaucoup et conserver la plénitude de leur raison jusqu'à un certain moment; mais tout-à-coup ils perdent la tête. D'ailleurs, la règle est que la perte de la conscience survienne peu-à-peu. D'après cela, Friedrich semble s'être écarté de la nature, en voulant qu'on admît, ou une responsabilité complète (pendant la première période), ou une irresponsabilité absolue; car, suivant le degré auquel l'âme est troublée par l'alcool, il doit y avoir, entre la pleine responsabilité et l'irresponsasabilité, différens degrés de responsabilité moins grande. (1)

A la vérité, ces degrés ne sauraient être déterminés d'une manière rigoureuse, puisque ceux de l'ivresse elle-même passent de l'un à l'autre par des transitions insensibles, et on les admet plutôt pour s'orienter dans la discussion que parce qu'ils existent réellement dans la nature. Au juge qui, la chose se conçoit d'elle-même, doit être psychologue, il appartient d'apprécier l'intensité de l'ivresse d'après les preuves plus ou moins évidentes de conscience que donnent les actions, et d'après d'autres circonstances

(1) Comp. un Mémoire de Stegmann sur l'ivresse et la dipsomanie considérée par rapport à la médecine légale dans la *Zeitschrift* de Henke, 1835. cah. XI.

encore, notamment le tempérament de l'homme qui a commis ces dernières (1). Il importe sans doute de consacrer une attentiou spéciale aux illusions des sens et aux hallucinations, moins fréquentes à la vérité, auxquelles les gens ivres sont exposés. Combien n'est-il pas facile, par exemple, qu'un homme ivre frappe son voisin en croyant donner un coup de poing sur la table, qu'il confonde un personnage avec un autre, entre lequel et lui existent des relations toutes différentes, qu'il prenne un homme pour un spectre sur lequel il se jette, etc.? Combien n'est-il pas commun que les gens ivres croient entendre des paroles offensantes, et tombent sur ceux qui leur adressent ces prétendues injures. Voici un cas dans lequel ces visions conduisirent à un acte déplorable de violence : dans une certaine contrée des bords de l'Elbe, une tradition qui date de la guerre de trente ans fait croire aux paysans qu'il apparaît quelquefois vers minuit des spectres à cheval, que le vulgaire regarde comme des cavaliers suédois, et qui pourchassent les spectateurs. Deux villageois, parens et amis l'un de l'autre, revenaient un soir des champs, très fatigués : ils s'étendirent sous un arbre; l'un deux portait une bouteille d'eau-de-vie, avec laquelle ils s'enivrèrent. Dans cet état, les cavaliers suédois leur apparurent, et l'imagination échauffée par la boisson leur suggéra l'idée de se faire jour avec leurs bâtons pour gagner le village;

---

(1) Tittmann, *loc. cit.* §. 140.

mais ils se frappèrent eux-mêmes avec tant de violence que l'un deux devint tout-à-coup invisible; l'autre, dont le bâton s'était brisé, et qui avait trouvé le chapeau de son compagnon à terre, crut avoir remporté une victoire complète sur les fantômes, et gagné la coiffure d'un des cavaliers. Il regagna tout joyeux le village avec ce trophée, et raconta ses prouesses à ses amis; mais les fils du battu, ayant reconnu le chapeau de leur père, se mirent à sa recherche et le trouvèrent mort, le corps couvert de blessures. Le malheureux qui, après avoir recouvré la raison, pleura sincèrement la mort de son ami, fut condamné à dix ans de travaux forcés (1). On connaît l'histoire de l'infortuné Gultlingen, qui, ayant passé la soirée à boire avec son ami Degenfeld, le tua d'un coup de fusil pendant la nuit, parce qu'il le prit pour un spectre, en le voyant se promener dans un accès de somnambulisme, ce qui le conduisit à l'échafaud.

Je ne saurais comprendre pourquoi l'habitude de s'enivrer accroîtrait la responsabilité; car l'homme habitué à boire n'est pas plus raisonnable, quand il se trouve ivre, que l'homme habituellement sobre qui s'enivre lorsque par hasard il vient à boire trop. On devrait, au contraire, ce me semble, regarder ce dernier comme étant plus maître de lui que l'ivrogne de profession, qui, même à jeun, c'est-à-dire,

(1) Eisenhart, Erzæhlungen von besonderen Rechtsfællen, t. 1. p. 15-Friedrich, *Gerichtliche* Physiologie, p. 751-Hagen, Sinnestæuschungen, p. 328.

quand il n'est pas précisément ivre, ne sait trop ce qu'il fait. Des lois semblables à celles du code wurtembergeois, qui prononcent une peine plus douce contre le dévastateur d'arbres, quand il est ivre, *à moins qu'il ne soit ivrogne de profession*, paraissent tenir à ce qu'on a voulu punir, non pas seulement le délit, mais encore le vice même de l'ivrognerie, comme donnant fréquemment lieu à des actes répréhensibles. Mais, quand il s'agit d'apprécier juridiquement une action, on doit laisser de côté le point de vue de la police. Il n'est question ici que d'un état moral dans lequel l'homme se trouve au moment où il exerce un acte de violence. Un homme porté au crime pourra fort bien être plus disposé, même dans l'ivresse, à en commettre, qu'un autre homme, d'ailleurs honnête, qui, par hasard, s'enivrera une fois; mais cette circonstance ne saurait exercer par elle-même aucune influence sur la responsabilité; car on doit également poser ici en principe que la seule manière de juger si un homme ivre est responsable, consiste à examiner jusqu'à quel point sa raison a été égarée par les boissons spiritueuses. Les vices d'un homme vicieux l'exposent à des châtimens et aux poursuites de la police; mais l'action qu'il commet étant ivre ne peut point être punie autrement que d'après les principes généraux qui ont été développés à l'égard de la responsabilité des personnes dont la boisson a détruit la raison.

L'état moral d'un homme habitué à la boisson, ou, comme s'exprime Clarus, d'un dipsomane, n'est assurément pas normal, ainsi que je l'ai développé

plus haut. Cependant, comme une dégénération des mœurs et du tempérament que n'accompagne point un trouble réel de l'âme, et qui n'empêche pas l'homme de distinguer le juste de l'injuste et de conserver quelque empire sur lui-même, ne modifie nulle part la responsabilité, et qu'à plus forte raison, elle ne l'abolit point, l'ivrogne, de même que tout autre homme immoral, est responsable des actions qu'il commet n'étant point ivre. Du reste, l'homme livré habituellement à la boisson se trouve aussi dans un état moral tel qu'il ne paraît pas jouir de son libre arbitre, quoiqu'il ne soit pas en proie à un délire *confirmé*. On doit avoir égard à la facilité avec laquelle il devient le jouet des affections les plus violentes, pendant la durée desquelles il est incapable de se guider par les lumières de la raison. Le triste état de son physique, amène un état corrélatif dans son moral.

Le trouble d'esprit des ivrognes commence toujours par des hallucinations. Il évident que les illusions des sens qui sont prises pour des réalités, détruisent la responsabilité, quand elles ont un rapport immédiat avec l'acte produit. Mais elles peuvent aussi la faire cesser, ou du moins la restreindre d'une manière indirecte, en ce sens qu'elles plongent dans un état involontaire d'hypocondrie et de mélancolie, qui ôte l'empire à la raison, et qui, dans la plupart des cas, doit être réellement regardé comme la première période du délire (1). L'état phy-

(1) V. Hagen, *loc. cit.* p. 318.

sique de l'homme atteint du *delirium tremens* est extrêmement remarquable sous ce rapport : toutes les idées inexactes partent des illusions continuelles de la vue, de l'odorat et du toucher, et ces illusions sont si complètes, qu'il n'y a qu'un petit nombre de cas dans lesquels le malade ait la conviction de leur défaut d'objectivité. Il entend des bruits de guerre, des mots de commandement, des provocations au combat, des ordres de Dieu ou du diable, qui lui enjoignent de faire telle ou telle action ; il voit des soldats qui le menacent de leurs armes, des voleurs qui pénètrent chez lui, des meurtriers, des démons, des spectres, qui ne lui laissent aucun repos, etc. Ces perceptions, purement subjectives, ne sont pas toujours créées de rien : souvent les voisins deviennent des voleurs, des meurtriers, des diables, des spectres. On conçoit combien il est facile qu'un tel état, qui se rencontre si prononcé dans le *delirium tremens*, mais qui fréquemment est beaucoup moins marqué dans d'autres circonstances, entraîne à des actions violentes ayant l'apparence de crimes. (1)

Il n'est pas rare que le trouble moral provoqué par l'abus des boissons spiritueuses prenne la forme de la manie et de la fureur. Cette manie peut être transitoire et revenir périodiquement ; mais il peut aussi n'y avoir qu'un seul accès, qui ne se reproduise plus

(1) Friedrich, *Handbuch*, p. 298. — *Allgemeine diagnostik*, p. 25. — Macnish, *loc. cit.* p. 175.

ensuite. Lorsque le paroxysme est très fugace, et que l'homme se montre raisonnable avant comme après, on conçoit que le diagnostic présente de grandes difficultés, et cependant c'est de lui seul que dépend l'appréciation juridique d'un acte de violence commis pendant la durée d'un tel paroxysme. J'ai observé et rapporté plus haut, un exemple de manie transitoire à la suite d'excès dans le vin. Schneider en a fait connaître un autre, que j'ai également cité. Des faits analogues se rencontrent dans plusieurs ouvrages (1). La manie transitoire, par suite d'excès dans la boisson, s'observe particulièrement chez des sujets robustes et bilieux, qui n'ont d'ailleurs point l'habitude de boire. C'est à elle, sans doute, qu'on doit rapporter la manie furibonde transitoire du conseiller Lencke, de Berlin, dont Heim a publié les détails, manie pendant laquelle le malade maltraita tellement sa femme, qu'elle en périt. Du reste, plusieurs circonstances se trouvaient réunies dans ce cas : Lencke était allé se promener en voiture avec sa femme, un jour qu'il faisait très chaud; pendant la matinée, il avait chassé aux canards, et s'était mouillé les jambes; au dîner, qui eut lieu au milieu d'une joyeuse compagnie, il ne prit pas trop de vin, quoique, d'ailleurs, cette boisson ne lui inspirât aucun éloignement. Le soir, après neuf heures, il revint fort satisfait chez lui, prit encore quelques alimens,

(1) V. Rumpelt, *Ueber die sogenannte Mania sine Delirio*, dans Henke, *Zeitschrift*, cah. 22. p. 4.

et se mit à écrire jusqu'à une heure après minuit, moment où il se coucha, sur les instances de sa femme. Bientôt celle-ci, l'entendant ronfler, voulut l'éveiller, mais ne put y réussir qu'après l'avoir long-temps appelé et secoué. Il la regarda alors fixement, se leva avec précipitation, se rua sur elle, la traîna dans la chambre, et voulut la jeter par la fenêtre. Quand il revint à lui, au bout d'une heure, il versa des pleurs amères, demanda pardon à sa femme, vomit beaucoup à la suite d'un émétique qu'on lui fit prendre, s'endormit, resta plongé dans le sommeil pendant vingt-quatre heures, et se réveilla bien portant. Alors il se rappela vaguement d'avoir eu affaire en songe à un voleur. Toujours il avait vécu en bonne intelligence avec sa femme. La chaleur du jour, l'action de l'eau sur les jambes, le travail après avoir mangé, et un sommeil de plomb, sont assurément des causes suffisantes pour expliquer la manifestation de la manie transitoire ; mais ce qu'à mon avis, on ne doit pas non plus perdre de vue, c'est l'influence du vin, quoique Lencke ne fût pas adonné à la boisson, et qu'il ne se fût pas enivré le jour qui précéda son acte de violence. (1)

L'ivrognerie appartient à la classe des aliénations mentales, à celles qu'on désigne sous le nom de manies sans délire. « Les ivrognes, dit Esquirol, ne sont-ils point de véritables monomaniaques? Si on

---

(1) Heim, *Vermischte medizinische Schriften*, Liepzick, 1836.

les observe avec soin, on retrouvera en eux tous les traits qui caractérisent la folie partielle. »

Le dipsomane continue encore, comme nous l'avons vu, d'éprouver des souffrances diverses, après que le paroxysme est passé. Il est très irritable, et se livre aisément aux affections les plus violentes; il a des hallucinations de toute espèce : il entend surtout des voix qui le poussent à faire telle ou telle action, et il n'a pas de repos jusqu'à ce qu'il ait obtempéré à cette injonction. De cette manière, il peut commettre à jeun, des crimes qui ne sauraient lui être imputés. Il est vrai que sa manie le pousse uniquement à boire, comme celle des autres monomanes les sollicite au meurtre, à l'incendie, à l'union des sexes, etc.; cet irrésistible penchant domine l'activité entière de l'âme, au point d'étouffer la raison, et ce cas a lieu surtout quand le penchant ne reçoit point une satisfaction complète. Bruhl-Cramer a vu, en pareille circonstance, la dipsomanie faire place à une manie complète. Les crimes commis pendant la durée d'un paroxysme de dipsomanie, et peu de temps avant ou après, ne sauraient entraîner de responsabilité, en supposant, néanmoins, que la dipsomanie soit bien prouvée, et qu'il ne s'agisse pas seulement de l'ivrognerie. Sans doute, il est pénible aussi pour l'ivrogne de ne point boire et de tenir une conduite régulière; mais il n'est pas forcé de boire, comme le dipsomane, et il ne se trouve pas, comme ce dernier, dans un état d'aliénation mentale avant, pendant et après le paroxysme. L'homme dont j'ai rapporté l'histoire d'après Fuchs, était obligé de

boire quand son mal le prenait, dès qu'il pouvait se procurer sa liqueur favorite; si on refusait de lui en donner, la période de la maladie ne s'en établissait pas moins, avec ses phénomènes caractéristiques. (1)

Que l'ivrognerie soit une maladie morale provoquée par l'habitude de boire elle-même, c'est ce dont, on le conçoit bien, il ne s'agit nullement ici. Elle constitue une maladie, et à ce titre elle ne peut être soumise à la loi morale, non plus qu'à la loi civile. L'opinion émise par Heinroth, qu'elle ne saurait jamais détruire la responsabilité, *parce que son origine se rattache toujours à la faute de celui qui s'en trouve atteint*, cette opinion sera aussi peu goûtée des médecins que la théorie de cet auteur, sur l'aliénation mentale. Les aliénés seraient fort à plaindre, suivant la remarque de Friedrich, si la physiologie de Heinroth venait à pénétrer dans la législation criminelle; mais on n'a point à le redouter dans un siècle tel que le nôtre, où la psychologie juridique a fait tant de progrès par les travaux de Henke, de Hoffbauer, de Grohmann, de Friedrich, etc., où les lumières et l'humanité ont pénétré dans le sanctuaire de presque tous les tribunaux. Henke dit (2) : « Si l'ivrognerie tient à une maladie physique par des liens de causalité, on ne peut plus la considérer comme un simple vice, et il faut que la responsabilité des actions qu'elle entraîne dispa-

(1) Fuchs, dans Henke, *Zeitschrift*, 1837, cah. 4. p. 69.
(2) *Lehrbuch*, c. 283.

raisse, ou du moins soit restreinte (1) ». L'état moral qui succède immédiatement aux paroxysmes, mérite surtout d'être pris en considération. Je dois à la bienveillance du professeur Pommer, à Zurich, la communication du cas tout récent d'un homme, adonné du reste à la boisson, qui, après avoir passé cinq semaines dans une ivresse presque continuelle, tua sa femme à jeun, par suite d'hallucinations du sens de l'ouïe: sur l'avis des médecins, le tribunal déclara cet homme irresponsable, et le soumit à la surveillance de la police. Henke cite (2), pour appuyer son opinion à ce sujet, un fait que j'ai également rapporté d'après le recueil périodique que Hitzig publie sur la justice criminelle, en Prusse. Ce cas est tellement intéressant que je me permets de le reproduire ici. Un compagnon charpentier tua son propre enfant, à coups de hache, par suite d'une absence totale d'esprit due à l'ivrognerie. Cet homme, jadis pacifique et laborieux, était, depuis six années, devenu ivrogne par des causes inconnues, et sa passion, qui le prenait par accès, était si forte, qu'elle le poussait quelquefois à boire sans désemparer, pendant huit à quinze jours ou trois semaines. Il passait ce temps dans le silence, sans faire de mal à personne. Lorsqu'il cessait de boire, il éprouvait pendant plusieurs jours, une absence pres-

(1) Comp. Henke, *Abhandlungen aus dem Gebiete der gerichtlichen. Medizin*, t. IV. p. 250.

(2) Dans sa *Zeitschrift fuer Staatsarzneykunst.* cah. 8. p. 181-234.

que totale d'esprit, accompagnée d'un sentiment d'anxiété et d'oppression à la poitrine, de congestions vers la tête et d'une grande agitation. Puis il était quelque temps à mener une vie régulière et raisonnable. Il avait quarante-et-un ans, et un peu d'instruction ; un mariage heureux l'avait rendu père de plusieurs enfans, dont le dernier, garçon âgé de cinq ans, lui inspirait surtout une vive tendresse. Un des paroyxsmes de sa dipsomanie venait de se dissiper, et il entrait dans la période d'abrutissement dont je viens de parler, lorsqu'il tua cet enfant si chéri. Après avoir passé sept jours entiers à boire, sans travailler, il était resté tranquille une journée, avait scié du bois le lendemain avec sa femme, et était resté sans prendre de liqueurs spiritueuses jusqu'au troisième jour, pendant la soirée duquel il mangea une soupe. Il passa la plus grande partie de la nuit suivante dans une cabane, avec sa femme, tantôt dormant, tantôt éveillé, et tenant des discours sensés. Le matin, il revint avec elle dans sa demeure : tous deux se couchèrent dans le lit commun de la famille, où l'enfant se trouvait déjà. Lorsque la femme sortit le lendemain matin, elle éveilla son mari. Peu de temps après, celui-ci devint la proie d'une affreuse anxiété : il fut pris de tremblemens violens, et il lui sembla qu'une voix lui criait sans cesse de tuer son enfant. Il sauta à bas de son lit, parcourut plusieurs fois la chambre, se croisa les bras, et essaya de chasser cette funeste pensée par la prière : il se recoucha, et caressa les joues de l'enfant. Mais, au bout de quelques minutes, l'anxiété

et le tremblement reparurent, et la redoutable voix se fit entendre de nouveau. Hors d'état de résister, il s'élance du lit, et saisit une hache, avec le dos de laquelle il frappe trois ou quatre fois sur la tête de son fils, tout en pleurant à chaudes larmes. Lorsqu'il vit couler le sang, il revint un peu à lui, remit sa hache en place, éveilla sa fille aînée, et lui dit d'aller chercher sa mère. Le repentir le plus vrai et un affreux chagrin s'emparèrent de lui : il tremblait de tout son corps, et n'avait plus la force de s'habiller. Devant la justice, il avoua le fait, et en rapporta les circonstances dans le plus grand détail, ajoutant que deux fois déjà il avait éprouvé le même accès d'envie de commettre un meurtre, mais qu'il était parvenu à le vaincre par la prière et en s'éloignant rapidement. L'enquête terminée, on le transféra à Kœnigsberg, pour le soumettre à un examen rigoureux. Après quinze mois d'observation, les médecins déclarèrent qu'il avait tué son enfant par l'effet d'une démence due à l'ivrognerie (*amentia vinolenta*), et qu'il l'avait fait sans conscience, dans un état d'absence complète de la volonté. Le tribunal prononça qu'il ne pouvait dès-lors y avoir de responsabilité, que l'homme serait puni d'un an de prison, et qu'il resterait ensuite sous la surveillance de la police. Quelque honorable que cette décision soit pour les médecins et les juges, on n'en est pas moins révolté de l'action à laquelle le condamné fut entraîné par l'ivrognerie, qui, d'abord vice honteux, devient une incurable maladie de corps et d'âme. Ce que la justice ne peut punir, la police doit

le prévenir par des mesures combinées de manière à arrêter les progrès toujours croissant du dangereux abus des boissons spiritueuses. *Caveant consules, ne quid detrimenti capiat res publica!*

---

# NOTICE

SUR QUELQUES-UNS DES ÉTABLISSEMENS DE BIENFAISANCE DU NORD DE L'ALLEMAGNE ET DE SAINT-PÉTERSBOURG,

**PAR M. LEURET.**

J'ai visité, dans le courant de l'été dernier (1837), plusieurs établissemens de bienfaisance, et en particulier les établissemens d'aliénés du nord de l'Allemagne et de Saint-Pétersbourg. Parmi les renseignemens que j'y ai puisés, il en est qui sont de nature à flatter notre amour-propre national, et d'autres qui devront exciter notre émulation; je ferai connaître les uns et les autres avec la même franchise. J'ai vu trop peu pour faire un tableau général des pays que j'ai parcourus; au lieu de cela, je suivrai l'ordre de mon voyage, racontant ce qui m'a frappé et ajoutant à ce récit, les réflexions que m'ont suggérées les faits dont j'ai été témoin.

Avant de quitter la France, je me suis arrêté dans une de nos villes frontières, à Valenciennes, et j'ai visité son hôpital général. Là se trouvent réunis les vieillards, les infirmes, les enfans-trouvés, et les

fous. Ces derniers, même tranquilles, sont dans de petits cachots de huit pieds carrés, sans fenêtre, et n'ayant d'air que par un trou pratiqué dans l'épaisseur de la porte : j'y ai vu, chacune dans son cachot, deux idiotes pouvant à peine se remuer.

Tout à côté du cachot des idiotes, on me montra un autre cachot, dans lequel, en regardant au travers du guichet, je parvins à distinguer une femme qui se tenait assise et immobile; je la crue aliénée, et comme je sais qu'avec des paroles bienveillantes on gagne la confiance des aliénés, je l'appelai et lui parlai avec douceur : elle finit par me répondre, mais presque en tremblant. Alors, m'adressant à mon guide :

— Elle est aliénée ?

— Non.

— Qu'a-t-elle fait ?

— Elle a déserté.

Je répétai ma question et je reçus la même réponse. Une fille déserte, quand étant enfant-trouvé, et placée dans une maison de bourgeois pour y travailler, elle quitte ses maîtres, sans la permission des chefs de l'hospice. Celle que j'ai vue était là depuis deux mois, et devait y rester encore quatre mois, sans distraction, sans travail, avec du pain, de l'eau, et une fois par jour, un peu de soupe. Trois garçons se trouvaient punis de la même manière et pour la même faute : l'un âgé de 13 ans, l'autre de 14, l'autre de 18. Celui de 14 ans n'était pas dans l'obscurité, il avait au contraire une immense fenêtre dont sept

carreaux étaient cassés : rien ne l'abritait contre l'humidité et le froid de la nuit. Il couchait sur un lit de sangle, garni d'une botte de paille petite comme celles que l'on voit à la porte des fruitières de Paris : pour se couvrir, il avait un lambeau de toile. Sa faute était d'avoir déserté et il avait déserté, disait-il, parce qu'on le battait.

Témoin d'un pareil spectacle je quittai la France avec moins de regret et je ne craignis plus de voir la Russie.

J'entrai en Belgique par Liège. Cette ville a deux hospices ou plutôt deux prisons pour enfermer les aliénés : l'un est destiné aux hommes, l'autre aux femmes. Le premier date de 325 ans, et depuis sa fondation, on n'y a rien changé. Il est dirigé et tenu par des frères de l'ordre de Saint-Augustin, appelés frères Cœlites. Les bâtimens sont à trois étages et *bien grillés;* une cour de quarante pieds de long sur trente de large, sert à tous les aliénés : il y a de plus, trois autres promenoirs, tous dangereux, à cause des escaliers ou des murs qui s'y trouvent; l'infirmerie est placée au rez-de-chaussée, tous les habitans de la maison peuvent y entrer librement; elle contient quatre lits. Le nombre des aliénés est de 70 à 80, interdits ou placés en vertu de jugemens; pour les soigner, six frères et cinq domestiques.

J'ai dit qu'il n'y avait rien de changé depuis 325 ans; je me trompe, le médecin actuel, M. Vaust, a fait fermer un cachot construit absolument comme un four : on a crié contre le novateur, qui néanmoins a tenu bon et qui ne pouvant obtenir que le

four fût démoli, y a mis les scellés. Tout joignant cette prison, il y a de grands et vastes jardins appartenant aux hôpitaux et très convenables pour la construction d'un bel établissement, mais les aliénés sont habitués à être où ils sont, les habitans sont habitués à les y voir ou à ne pas s'en occuper, tout doit donc rester et tout reste en effet, sur le même pied qu'autrefois. Pas de traitement possible pour les aliénés, dans un pareil établissement.

Je ne sais si la maison des femmes date de bien loin, mais elle est au moins aussi mauvaise que celle des hommes. Elle a pour directrice une personne que d'autres soins retiennent ailleurs et qui n'a pas même le temps d'y venir faire un tour. Des filles de service restent donc exclusivement chargées des malades. Un bâtiment à trois étages, une chambre séparée pour chaque malade, même pour celles qui sont portées au suicide, et pour les épileptiques ; une cour étroite et boueuse, pas d'infirmerie, aucun moyen de traitement. Là aussi se trouvent des cachots, mais depuis deux ans, pour qu'on n'y mît plus personne, M. Vaust, en a fait enlever les portes, au grand mécontentement de quelques anciens administrateurs et médecins qui ont crié de ce qui restait de force à leur voix, contre les innovations parisiennes, car il faut dire que, pour la science, M. Vaust est de Paris où il a fait ses études et il tient à importer chez lui, la révolution opérée en faveur des aliénés, par Pinel et par M. Esquirol.

A mon passage à Liège, 72 aliénés étaient dans cette maison, sur lesquelles 12 à 15 épileptiques.

Pour qu'une malade soit reçue, il faut qu'elle y soit condamnée par jugement : quelques parens ne voulant ou ne pouvant pas garder chez eux une aliénée, la perdent, et si cette malade ne sait dire d'où elle est, qui l'a perdue, on la conduit dans la maison des aliénées.

Ainsi, à Liège 70 hommes aliénés.
72 femmes aliénées.

Total 142

En quittant Liège, j'entrai en Prusse par Aix-la-Chapelle :

La maison des aliénés de cette ville est petite, beaucoup trop petite. Au premier étage, sont deux salles, l'une dans laquelle il y a quatorze lits serrés les uns contre les autres ; la seconde qui sert de salle à manger ; là sont les femmes tranquilles, convalescentes, curables ou incurables. Au-dessus un étage en tout semblable au précédent, destiné aux hommes. Au-dessous, des cachots dont quatorze puans, sans fenêtres et huit moins insalubres et ornés à l'extérieur d'un dessus de porte représentant une des scènes de la passion, scènes trop convenables à un pareil lieu, et qui donnent une idée des tourmens que doivent éprouver les pauvres gens que l'on y renferme. Dans ces cachots, on place les hommes et les femmes agités ; on y place aussi les malades, parce qu'ils acheveraient d'infecter l'air déjà si malsain que l'on respire dans les dortoirs. L'ameublement de ces cachots se compose d'une latrine et d'une paillasse que l'on met par terre. Pour les malades alités

il y a des draps; au lieu de couverture, un plumeau. A côté de ces cachots destinés aux vivans, il y a un cachot pour les morts. C'est le dernier tableau et la dernière scène de la passion.

Voila ce que fait, à Aix-la-Chapelle, l'administration chargée du soin des aliénés : c'est un des médecins les plus instruits de l'Allemagne, M. Neumann, qui est le médecin des aliénés; ses soins quelque bien dirigés qu'ils soient, doivent être peu utiles, dans une maison aussi mal disposée.

Aliénés à Aix-la-Chapelle, 20 hommes.
32 femmes.
En tout... 52

Comme je me dirigeais vers Hambourg, je devais passer par Dusseldorf. Près de cette ville est un établissement que l'on ne visite pas facilement : l'accès en est défendu par des personnes qui croient avoir de bonnes raisons pour cela. Malgré le refus que j'éprouvai, je me dirigeai vers l'établissement, voulant savoir si le gardien se montrerait plus facile que ses chefs. Le gardien fut inflexible, mais poli. Cependant je ne perdis pas entièrement ma peine. Pour arriver au gardien, j'avais traversé la cour de l'hospice et j'avais pu voir un corridor dans lequel s'ouvrent les cachots des malades. Or, j'avais traversé cette cour lentement, lentement, en homme qui s'attend à un refus, et qui, d'avance prend ses précautions pour voir ce qu'on veut lui cacher. Dans la cour, qui est petite et sale, se trouvent les aliénés, hommes et femmes; là, sont les latrines communes aux deux

sexes, et donnant sur le corridor, des espèces de loges noires et humides. Au lieu de cacher cette maison, les employés devraient la montrer à qui veut la voir, afin qu'on la publie laide comme elle est; car c'est le moyen d'obtenir qu'on la rende meilleure.

| | |
|---|---|
| Aliénés hommes, | 20 |
| Femmes, | 22 |
| | 42 |

A Dusseldorf, j'ai aussi visité l'église principale, où le sacristain, en homme qui sait son monde, m'a tout montré. Entre autres curiosités, il m'a fait voir une petite collection de souverains embaumés. Le duc de Volufiank-Wilhem, mort il y a deux cents ans, enveloppé de son manteau ducal et la tête couverte d'un capuchon. Deux de ses filles, autrefois très grandes princesses, maintenant momiettes de deux à trois pieds de long, pesant tout au plus un kilogramme chacune, desséchées, cassantes et roussêtres. Un autre duc, de son vivant appelé Jean-Guillaume, et qui, pour se distraire des travaux qu'exigeait le gouvernement de ses états, faisait des statuettes et d'autres petits objets en ivoire. On examine tous ces corps, on les palpe, on les retourne à son aise, et cela pour quelques pièces de monnaie données au sacristain. Que ces souverains personnages ont donc eu raison de se faire embaumer! Sans cela il n'y aurait presque rien qui pût fixer l'attention d'un voyageur curieux, passant à Dusseldorf.

Le lendemain à Munster, puis à Brême où je

m'arrêtai seulement quelques heures : je demandai Treviranus ; il était mort déjà depuis six mois, en laissant une réputation d'habile anatomiste, et d'homme modeste et vertueux.

Je trouvai beaucoup d'intérêt à visiter un des caveaux de l'église principale de la ville ; dans ce caveau qui est presque de plain-pied avec le sol, les corps se conservent sans putréfaction et comme par une sorte d'embaumement naturel. Un jour, il y a 400 ans de cela, un charpentier qui travaillait à la tour de l'église, tomba sur le pavé et mourut. Le caveau dont je parle était vide, on y mit le charpentier dont le corps se conserva, au grand étonnement de ceux qui furent témoins de ce fait. Il y a 130 ans, qu'une comtesse anglaise mourût à Brême. Transporterait-on son corps en Angleterre, ou l'enterrerait-on dans le cimetière de la ville? Les Brêmois n'en sachant rien, la mirent dans la bière, à côté du charpentier ; elle y resta. Depuis, on y a déposé plusieurs autres morts, les uns de qualité les autres non ; le caveau les a tous également conservés. Plusieurs animaux, des chiens, des chats, des coqs y ont été suspendus et s'y sont desséchés comme les corps humains. Ce caveau est ainsi que je l'ai dit, fort peu au-dessous du sol et presque de plain-pied avec l'église ; quatre fenêtres assez larges et toujours ouvertes donnent à l'air extérieur une issue parfaitement libre. Le terrain sur lequel l'église est bâtie, comme celui de tout le pays, est assez sablonneux ; l'église de Brême est sur le point le plus élevé de la ville ; huit corps sont là, chacun dans sa bière, dessé-

chés et sans odeur. Il y dans différens pays des caveaux qui ont une propriété analogue, et je ne sais s'ils ont été comparés avec celui de Brême; je ne crois pas que l'on ait découvert la cause de leur faculté conservatrice ; quant à moi, je l'ignore complètement.

Arrivons à Hambourg; hâtons-nous, là nous attend une des choses les plus admirables que l'on puisse voir, on y a réalisé l'idée si long-temps infertile de rendre à la vertu les jeunes criminels.

Le plan d'éducation qui a donné un aussi beau résultat, est dû au savant et infatigable docteur Julius, le Howard de l'Allemagne; l'exécution en a été dirigée par le sénateur Hudwalker, homme aussi distingué par son savoir, que par son amour du bien public. Une société de souscripteurs composée des principaux habitans de la ville, a fourni l'argent nécessaire à la fondation de l'établissement dont il s'agit, et la direction des enfans a été confieé à un homme digne en tout de cette honorable mission, M. Wichern.

A peu de distance de Hambourg, une heure environ, dans un lieu nommé Horn, se trouve un petit groupe de maisons rustiques, que rien ne distingue des maisons habitées par les villageois. Au centre, un bâtiment très simple, mais plus élevé que les autres: c'est la demeure principale; à droite et à gauche, des maisonnettes d'une extrême simplicité. Dans l'intérieur de ces maisonnettes, des cloisons de planches qui ne sont ni plâtrées, ni tapissées, ni vernies ; pour escalier, des espèces d'échelles; pour ameublement, des lits de bois brut avec une garniture plus que modeste;

des escabeaux, des bancs et des tables de sapin. Des portes et des fenêtres s'ouvrant à volonté. A l'extérieur, un jardin bien cultivé et entouré d'une haie vive que partout un enfant peut franchir. On appelle cette habitation MAISON DE SALUT ; on y recueille les jeunes criminels, garçons ou filles, de Hambourg et de son territoire ; et ces enfans y restent, n'étant retenus que par le desir de retourner au bien, par le bonheur dont ils y jouissent et par l'amour qu'ils portent à leur directeur. Voleurs, débauchés paresseux et menteurs au moment de leur entrée, presque tous se corrigent en assez peu de temps. Afin d'opérer ce changement, incroyable pour qui n'en a pas été témoin, M. Wichern se fait l'ami de ces enfans, il les traite comme s'ils étaient à lui, il leur fait sentir l'utilité et leur donne l'habitude du travail. Dès qu'il a un nouvel arrivé, il le reçoit dans la maison qu'il habite et l'y conserve une huitaine de jours, afin de l'avoir près de lui à chaque instant, et de s'en faire aimer ; puis il le place dans ce qu'il appelle une famille : la famille se compose de douze enfans, ayant pour chef un homme de bonnes mœurs, assez instruit pour enseigner la lecture, l'écriture et ayant exercé une profession mécanique. Chaque famille couche dans le même dortoir et mange à la même table. Le chef qui la dirige en est aussi l'instituteur et enseigne l'état qu'il a exercé, à quelques-uns des enfans.

Jusqu'à vingt ans, les criminels sont recherchés par le directeur et admis dans l'établissement ; plus âgés, on les refuse, parce qu'on désespère de les cor-

riger. Dès qu'on peut compter sur leur réforme, on cherche à les placer avantageusement, et on les envoie au dehors exercer la profession qu'ils ont apprise. Les filles sont reçues de même que les garçons et habitent des maisons distinctes, où elles sont aussi réunies en famille. Je n'essaierai pas de décrire les localités ni le matériel de la *Maison de salut*; le peu que j'en ai dit suffira pour en donner une idée : ce qu'il importe de bien faire connaître, c'est l'esprit qui a présidé à l'institution, ce sont les moyens de correction qui sont mis en usage, ce sont les résultats obtenus. Je vais entrer là-dessus dans quelques détails que j'extrais d'un discours prononcé par M. Wichern, rendant compte aux principaux habitans de Hambourg, de tout ce qui s'est fait dans l'établissement, depuis sa fondation.

Les enfans reçus dans la *Maison de salut* sont tous des voleurs; l'un des premiers qui y soit entré, âgé de 13 ans, s'avoua coupable, devant le magistrat de police, d'avoir commis 92 vols. Quels que soient leurs fautes ou leurs crimes, une fois admis dans l'établissement, non-seulement on ne les en punit jamais, mais jamais on ne les leur reproche, on ne s'en souvient plus. On les fait entrer dans une vie nouvelle, toute de confiance et d'abandon. La confiance en eux est si grande, qu'un des premiers soins du directeur a été de les employer à la démolition d'une espèce de rempart de terre qui entourait les jardins et qui pouvait, jusqu'à un certain point, prévenir les évasions. Avec cette grande liberté on ne songe pas à fuir; chacun reste là, s'oc-

cupant de la tâche qui lui est donnée, travaillant à devenir meilleur, déjà heureux du présent, et plein d'espoir pour l'avenir.

Il arriva, cependant qu'un des jeunes gens quitta subitement la maison, sans y être autorisé, sans avoir prévenu personne. Le directeur, étonné et inquiet, s'en va le cherchant par la ville, finit par le retrouver et va droit à lui. Le fugitif s'effraie et revient à la maison. Aussitôt, tous les jeunes gens sont convoqués; ils s'assemblent et blâment hautement la conduite de leur camarade. Les plus âgés d'entre eux, chargés de prononcer sur le sort du coupable, se retirent et cherchent quelle punition il convient de lui infliger. Après un quart-d'heure de délibération, on se réunit de nouveau pour prononcer la sentence. Mais, au moment de condamner, chacun hésite; une seule voix s'élève, et c'est pour demander le pardon du coupable. Pardon! répètent aussitôt tous les assistans. M. Wichern y consentit de grand cœur, et comme le pardon avait été complet, le fugitif reprit ses occupations ordinaires, qui l'obligeaient à aller souvent hors de la maison, et il a, depuis, rempli ses devoirs avec exactitude.

La morale qui est enseignée dans la *Maison de salut* est celle de l'Evangile, de l'Evangile, dont les vérités pratiques mises à la portée de toutes les intelligences moralisent les jeunes criminels, et leur font aimer la vertu: l'instruction est celle qui convient à la position sociale qu'on leur prépare; ils apprennent la lecture, l'écriture et le calcul, la plus grande partie de leur temps est consacrée au travail;

plusieurs fois le jour, et notamment tous les soirs, il s'exercent à chanter, et ils y trouvent un grand plaisir. A mon avis, c'est plus qu'un plaisir : c'est un moyen de rendre sociables des individus jusque-là solitaires et égoïstes; d'ouvrir leur âme à de douces émotions, et de les porter à s'aimer les uns les autres. La musique est un complèment à l'éducation, c'est un parfum jeté sur la vie.

Rien n'est touchant comme le récit fait par Wichern du progrès de ses élèves, de leurs réflexions sur la conduite qu'ils ont tenue avant d'entrer dans la *Maison de salut*, des efforts qu'ils font pour attirer à eux leurs anciens camarades, restés vagabonds, mendians et voleurs; des sentimens qu'ils témoignent pour leurs parens, soit de reconnaissance s'ils en ont reçu de bons exemples, soit de sollicitude et d'affliction, s'ils les savent vicieux et criminels. Et il faut croire à la sincérité de ce récit, car M. Wichern n'est pas seulement un directeur dévoué, c'est un homme éclairé, et, dans toute l'étendue du mot, un honnête homme.

Le bon docteur Julius, qui m'accompagnait dans la visite que j'ai faite de la *Maison de salut*, était presque embarrassé de me la montrer aussi modeste, je pourrais dire aussi pauvre qu'elle est. Moi, je la voyais belle, et la modestie de ses fondateurs, leur dévoûment, leur intelligente charité, qui a su effacer jusqu'au souvenir du crime, la mettait, à mes yeux, bien au-dessus des éloges que les paroles peuvent donner. O vous, donc, qui travaillez à la correction des jeunes criminels, ne désespérez pas de

vos efforts ! Si vous n'êtes pas allés aussi loin que le docteur Julius, c'est peut-être qu'il est resté dans le cœur de vos pupilles quelque repli qui ne s'est pas déroulé devant vous. Obtenez une confiance plus entière, témoignez-en vous-mêmes plus que vous n'avez encore fait, et puissiez-vous être récompensés par les mêmes succès ! Vous en avez la preuve : ce n'est pas à force d'or que le bien s'est fait à Hambourg ; au lieu d'or il y avait beaucoup d'amour et l'amour a suffi.

Je voulus voir les lieux où naissent la plupart des enfans qui sont reçus dans la *Maison du salut* ; ces lieux, on le sait, sont les repaires du vice. Parent-Duchâtelet nous avait appris ce que sont ceux de Paris (1) ; je m'intéressais à connaître ceux de Hambourg. Pour faire ma visite, je m'adressai au docteur Hudwalker, sénateur chargé de la police de la ville. Ce magistrat qui savait la part que j'avais prise à la publication de l'ouvrage de Parent, m'accueillit avec une extrême bienveillance et s'offrit lui-même à m'accompagner ; j'acceptai avec empressement et un lundi soir, nous fîmes notre visite en commençant par le faubourg St-Laurent, situé sur l'Elbe, habité et fréquenté presque exclusivement par les marins.

Dans toutes les maisons de haut ou de bas étage, il existe des salons de réunion; on y danse, on y boit, on y joue. J'y ai vu des femmes parées de fleurs, de rubans, de mousseline, de soie, mais sans fraîcheur au visage, sans pudeur dans les yeux, sans

(1) *De la prostitution dans la ville de Paris*, 2[e] édition, Paris, 1837. 2 vol. in-8.

douceur dans la voix. Elles allaient à tour de rôle, sauter à toutes jambes, et la danse finie elles tombaient de fatigue. Comme ces animaux qui gambadent pour leur maître, afin d'éviter le bâton dont ils sont menacés, elles gambadaient pour obéir et pour avoir du pain. Esclaves de celle qui les habille et qui les nourrit, elles paient par la servitude, la licence de leurs mœurs. Avec elles, des hommes sales et pour la plupart, puans d'eau-de-vie et de tabac. Là, au lieu de plaisir, de l'ivresse ; au lieu d'amour, des caresses payées. Ceux qui prennent part à de telles fêtes, s'ils sont à blâmer, sont encore plus à plaindre, ils ignorent ce qu'il y a de plus doux au cœur ; les noms d'époux, de père et d'ami ne sont pas faits pour eux ; et s'ils ont des enfans, c'est pour les corrompre et s'en faire maudire.

Après avoir assisté au spectacle, nous voulions voir les coulisses. Les coulisses sont comme Parent-Duchâtelet les a décrites pour Paris, car, sous ce rapport, il règne à Hambourg, une police sévère autant qu'éclairée. Le mal qu'on ne peut pas empêcher, on le tolère, mais rien de plus, et dans tous les tripots que nous avons visités, nous n'avons pas entendu une parole obscène, ni vu une action que l'on pût blâmer. Là, non plus, aucune peinture licencieuse, au contraire quelques images de saints. Serait-ce que sentant déjà leur abjection, elles veulent un soutien pour les jours du repentir ? Le désenchantement arrive tôt pour elles, et il est souvent bien amer, car après quelques années, souvent moins, d'une joie bruyante et factice, que plus d'une fois sont venus

interrompre des grossièretés et des coups, des condamnations de police, des maladies honteuses, et le souvenir toujours cuisant de sa dignité perdue, ces filles, vieilles bien avant le temps, usées, laides, pourries, sont partout repoussées et n'inspirent que le dégoût. Quelque temps encore, on les voit comme les chauve-souris, rôder vers le soir, puis encore comme les chauve-souris, elles s'en vont passer la nuit dans des caves, dans des masures, sous les tuiles, au fond des carrières; enfin elles terminent leur vie en prison, avec les voleurs. A Hambourg, celles qui se repentent et qui n'ont pas d'asile, on les reçoit dans une maison dite des Madeleines et qui contient 12 lits : il n'en faut pas plus, ces 12 lits suffisent toujours et le nombre des filles inscrites est à Hambourg de 594.

A propos de ce nombre, il existe un rapport bien remarquable entre Hambourg et Paris. D'après les calculs de Parent, il y a, à Paris, une prostituée sur 206 habitans ; à Hambourg il y en à une sur 205. M. Hudwalker avait été frappé de cette coïncidence et il en avait conclu, avec Parent, que ce n'est pas là un rapport fortuit, mais lié à l'état actuel de la société. Que dire, après cela, des villes, ou comme à Berlin, avec une nombreuse garnison et une université très fréquentée, on en compte seulement une sur 786 habitans, ou bien encore comme la ville de Halle, *où il n'y en a pas du tout*. Dans ces deux villes et dans beaucoup d'autres de l'étranger, ou même de France, la police ne s'en occupe pas ou presque pas et ne soumettant les prostituées à aucune surveillance sanitaire, elle laisse se propager les ma-

ladies syphilitiques. C'est ce dont j'ai pu avoir la preuve en visitant à Berlin, les malades atteints de syphilis ; j'y ai vu, et en grand nombre, des affections beaucoup plus graves qu'à Paris. Il faut dire aussi, que sous le rapport des soins donnés à cette partie si importante de l'hygiène publique, Paris peut servir de modèle à toutes les autres villes, excepté cependant la ville de Hambourg, qui ne laisse que peu de chose à desirer là-dessus.

J'ai vu le registre d'inscription des prostituées de Hambourg ; là, beaucoup de croix au lieu de signatures ; ainsi se sont des filles sans instruction qui se livrent à la débauche, ce qui est parfaitement conforme à ce que Parent-Duchâtelet a observé pour la France.

Le but principal de mon voyage étant de visiter les établissemens d'aliénés, je demandai où était celui de Hambourg ; on m'indiqua l'hôpital de la ville. J'augurais mal de l'état où je trouverais les aliénés, parce que ces malades ne sont jamais bien, quand ils n'ont pas une maison séparée. En effet, dans un hôpital général, on place les aliénés où l'on peut et plutôt pour s'en débarrasser que pour les traiter. Ma crainte s'est trouvée fondée et au-delà. Afin qu'ils ne gênent pas, qu'on n'entende pas leurs cris, qu'ils ne troublent pas le repos des autres malades, on les a logés dans les caves. Ce sont des caves propres, arrangées en manière de logement, mais enfin ce sont des caves où le jour arrive à peine, où le soleil ne réchauffe personne, et d'où ne sortent jamais les malades agités et bruyans. Il y a pour les aliénés beaucoup de manières d'être maltraités, je ne con-

naissais pas encore celle-là et j'ai regretté d'autant plus de la rencontrer à Hambourg, que Hambourg est une ville riche et qu'elle peut en matière de finances, faire à-peu-près ce qu'elle veut. Mais pour les aliénés, elle n'a rien encore voulu. Ce n'est pas la faute de tout le monde, et je dois ici donner à chacun sa part. Le sénat composé de 24 membres, 12 docteurs et 12 négocians, nommés à vie et par le choix des sénateurs eux-mêmes, a l'initiative des lois; c'est lui qui propose les dépenses, et il a proposé à l'assemblée des bourgeois de faire la dépense d'un hôpital pour les aliénés. Les bourgeois n'ont pas voulu l'accorder et une des villes les plus riches de l'Europe, celle qui, dit-on, rivalise avec Londres, pour les affaires commerciales, n'a pas trouvé quelques milliers de francs pour fonder un hôpital destiné aux individus privés de la raison.

Dans les caves de l'hôpital de Hambourg, sont logés, en même temps que les aliénés bruyans, les épileptiques, les hystériques, enfin tous les individus, hommes ou femmes qui, atteints de maladies convulsives, doivent être soustraits aux regards des autres malades. Quant à ceux-ci, à part un peu d'encombrement, il sont mieux logés que ne le sont généralement les malades de nos hôpitaux. Les salles de l'hôpital de Hambourg sont petites, bien aérées et pourvues chacune d'un cabinet d'aisance tout-à-fait inodore. C'est un grand avantage pour les malades, que de se trouver dans des salles qui contiennent peu de lits; pendant l'hiver on y a moins froid que dans les grandes salles, et, en tout temps, on y a moins de

chances d'être incommodé par ses compagnons d'infortune. Quant aux lits, les nôtres sont infiniment plus propres, non-seulement que ceux de Hambourg, mais que la plupart de ceux dont le peuple se sert en Allemagne. On se couche, dans la partie de l'Allemagne que j'ai visitée, sur un coussin rempli de paille ou de plumes, et l'on se couvre avec un coussin de plumes. Il n'y a qu'un seul drap qui est placé sur le premier coussin. Les particuliers aisés recouvrent le coussin supérieur avec une toile blanche ; les pauvres et les malades de l'hôpital de Hambourg, n'ont qu'une simple enveloppe rayée sur laquelle la malpropreté ne se voit pas.

L'hôpital contient de 1,400 à 1,500 malades; M. Sandtmann en est le médecin en chef; c'est lui qui fait la visite de tout l'hôpital; M. Fricke remplit les fonctions de chirurgien ; il a le titre e médecin en second. L'Europe médicale connaît le mérite de ces deux praticiens, et je n'ai garde de vouloir le contester : cependant j'avoue ne pas comprendre comment ils soignent leurs malades. Pour le chirurgien, l'accomplissement de ses devoirs n'est pas tout-à-fait impossible ; mais pour le médecin qui n'a guère moins de 1,400 malades à visiter! Ce médecin a des aides, j'en conviens; mais à quoi servent les aides, quand c'est le médecin en chef qui prescrit le traitement? Chargera-t-on les aides d'étudier les malades? d'établir le diagnostic? Mais le diagnostic est la partie la plus difficile de l'art, et si les aides sont capables de l'établir, pourquoi ne pas aussi leur confier le traitement, car eux seuls sont

capables de l'appliquer, puisque ce sont eux qui connaissent les indications à remplir? Ne confiez donc pas à un médecin plus de malades qu'il ne peut en soigner: sans cela, n'ayant pas même le temps de savoir à quelle maladie il a affaire, il agira en aveugle; quelle que soit son habileté, au moment où il commencera son service, vous le forcerez à devenir routinier, à improviser ses prescriptions, à laisser mourir ses malades, sans même qu'il ait pu s'enquérir de la nature de leur affection. J'en appelle à ceux que ne choque pas le vice d'une semblable institution, s'ils étaient malades, leur suffirait-il d'avoir un médecin qui n'aurait pas même à leur consacrer une minute entière? Et dans un hôpital, où il y a 1500 malades, si le médecin veut les voir tous et leur donner seulement une minute à chacun, la journée de vingt-quatre heures n'y suffirait pas: il faudrait une journée de vingt-cinq heures. Administrativement, il peut être commode d'avoir un seul chef responsable dans un hôpital; médicalement, c'est une absurdité. Malheureusement, en Allemagne, on a presque partout des médecins en chefs: c'est peut-être une conséquence de la forme monarchique pure qui y prédomine, et dont Hambourg, quoique ville libre, ressent elle-même l'influence.

Hambourg tardera-t-il à prendre des mesures propres à rendre possible le traitement de ses malades pauvres? Cette ville qui nous devance de si loin dans la correction des jeunes criminels, ne suivra-t-elle pas notre exemple pour la division du service médical de son hôpital? Et ses aliénés, les laissera-

t-elle encore long-temps dans des loges souterraines, quand il dépend d'elle, en leur donnant des habitations convenables, de diminuer leurs souffrances et d'augmenter pour eux les chances de guérison?

A Lubeck, il y a un établissement d'aliénés. Lorsque je demandai à le voir, on me répondit qu'il était trop mauvais pour mériter que je prisse la peine de le visiter. Cette réponse, qui n'était pas une raison, ne m'empêcha pas d'y aller. L'établissement de Lubeck consiste en un petit bâtiment carré, à un seul étage. Le rez-de-chaussée se compose d'un corridor, ayant d'un seul côté des cellules dont les cloisons sont en planches et ont des fenêtres donnant sur le corridor et garnies de barreaux de fer. A l'un de ces barreaux, on a attaché, au moyen d'une chaîne, une espèce de grande cuillère destinée à faire boire les malades. Dans chaque loge est un lit de plume, même en été, et un siège fixe, s'ouvrant largement en dehors. Au-dessus du rez-de-chaussée, sont des chambrettes pour les malades tranquilles. Les loges habitées par les hommes sont du côté opposé à celles qu'habitent les femmes; mais tous les malades des deux sexes se trouvent ensemble dans la cour placée au centre du bâtiment, à l'exception de ceux qui sont agités: ces derniers ne sortent jamais de leurs cellules. S'ils sont atteints de quelque maladie physique, les aliénés sont traités dans leur loge: car il n'y a pas d'infirmerie pour les recevoir. Lors de ma visite, il y avait seulement 5 hommes et 21 femmes: l'année précédente, il y avait eu moins de femmes que d'hommes.

Quatre jours après être parti de Lubeck, j'étais à St-Pétersbourg. Je ne sache pas qu'il existe des établissemens plus beaux et plus richement pourvus que les hôpitaux et hospices de la capitale de la Russie; ils sont tous de construction récente et parfaitement appropriés à leur destination, à l'exception pourtant de l'hospice des aliénés qui le cède, sous ce rapport seulement, aux meilleurs établissemens de France.

Les principaux hôpitaux et hospices de St-Pétersbourg, les seuls dont je me propose de parler ici, sont ceux de l'Académie médico-chirurgicale, d'Oboukhof, de Vassili-ostrof, de l'impératrice Marie, ou Hôpital impérial, tous quatre destinés au traitement des maladies ordinaires; l'hôpital des vénériens, l'hospice des orphelins, celui des Enfans-trouvés, et enfin celui des aliénés.

L'Académie médico-chirurgicale a été fondée en 1718; elle est destinée au traitement des malades de terre et de mer, ainsi qu'à l'enseignement de la médecine et de la chirurgie. Il ne faut pas que ce nom d'académie médico-chirurgicale fasse croire aux lecteurs français qu'il s'agit d'une institution analogue à notre Académie de médecine; ce n'est pas un corps discutant et délibérant, mais un corps enseignant, tenu sur le pied militaire, et que je puis comparer à notre hôpital du Val-de-Grâce. Les professeurs sont tous Allemands ou d'origine allemande, à l'exception d'un seul, qui est Russe. Au nombre de ces professeurs sont MM. Florio et Siedlitz; ce dernier, professeur de clinique médicale et praticien habile; M. Salomon, chirurgien, aussi re-

marquable par son talent que par son extrême modestie : c'est lui qui a pratiqué avec succès cette opération de ligature de l'artère iliaque primitive, dont j'ai présenté l'observation à l'Académie royale de médecine, il y a un an environ; M. Boujalsky, professeur d'anatomie, conservateur du Musée qui contient les plus nombreuses et les plus belles préparations de Lieberkuhnn, préparations que M. Boujalsky est parvenu à imiter et à surpasser. Avec ces professeurs, j'ai vu plusieurs médecins d'un mérite distingué, M. Buch, M. Arendt, et surtout M. Person, auteur d'un ouvrage estimé sur la stérilité des femmes.

Les bâtimens destinés aux malades n'ont qu'un rez-de-chaussée élevé de plusieurs pieds au-dessus du sol; les salles y sont plus grandes et moins commodément distribuées que dans les autres hôpitaux; le service médical est organisé à la manière allemande, c'est-à-dire avec des médecins en chef; le régime ne laisse rien à desirer. J'entrerai tout-à-l'heure, à ce sujet, dans des détails qui surprendront le lecteur peu habitué à trouver en Russie, des exemples dont la France puisse faire son profit. On a compté jusqu'à 3000 malades à l'académie médico-chirurgicale.

L'hôpital d'Oboukhof est, à proprement parler, l'hôpital de la ville, c'est l'Hôtel-Dieu de Saint-Pétersbourg; les deux autres hôpitaux civils, savoir, celui de Vassili-ostrof et l'hôpital impérial ont la même destination que lui, mais ils sont moins considérables. Cet hôpital, qui occupe un vaste emplacement, se compose de deux sortes de bâtimens séparés par un grand jardin : les uns solidement bâtis,

ayant un rez-de-chaussée et un étage, divisés en salles de deux à douze lits, régnant de chaque côté d'un corridor large et bien éclairé; les autres légers, n'ayant qu'un rez-de-chaussée, divisés suivant leur longueur, en deux parties inégales, la plus grande partie formant des salles d'une vingtaine de lits au plus, l'autre partie consacrée à une galerie couverte et donnant sur le jardin. Les premiers bâtimens sont destinés à l'habitation d'hiver, les autres à l'habitation d'été; ainsi, quand l'un est occupé, l'autre est vacant, et l'on y peut faire toutes les réparations devenues nécessaires, sans gêner le service et sans nuire aux malades.

Les salles sont planchéiées et le plancher est vernis, de manière qu'on peut le laver sans qu'il y reste aucune humidité, car pour qu'il soit sec, il suffit de l'essuyer. Tous les lits sont en fer, ils sont garnis d'une paillasse piquée, d'un matelas de crin, de deux draps, de couvertures de laine et de deux oreillers. A côté de chaque lit est une petite table et un escabeau; sur la table est un petit plateau de bois destiné à poser le pot à tisane ou le pot à bière: la vaisselle est en étain. Tous les meubles, qui sont faits en bois de bouleau, sont commodes et d'une propreté recherchée.

En entrant à l'hôpital, les malades sont baignés (il y a pour cela des baignoires et de l'eau chaude qui se trouvent à portée de toutes les salles), on leur donne un habillement complet, tellement frais et propre, que je ne sache personne en France qui hésitât à s'en servir, et, de plus, une serviette à toilette,

un essuie-main et un mouchoir de poche. Près des malades gravement atteints, sur leur table, est une sonnette pour appeler les domestiques. Les assiettes sont de différentes grandeurs, les unes destinées aux malades à la portion, les autres aux malades dont le régime est fractionné. Chaque assiette indique, par une marque, si elle est de la portion, de la demi ou du quart, et la personne chargée de la distribution, la remplit toujours, de telle manière qu'il n'y a jamais de doute à avoir sur la quantité d'aliment donné aux malades. La capacité de l'assiette est déterminée, et cette assiette doit toujours être remplie.

Des poêles énormes, construits de manière à donner de la chaleur, beaucoup et long-temps, sont établis partout où il en est besoin, et l'on entretient la température intérieure, en hiver, à 14 degrés R.

Tout le long des corridors sont des tapis, afin que les personnes qui les parcourent ne puissent pas, en marchant, incommoder les malades.

Les plus grandes précautions sont prises pour qu'il ne survienne jamais d'erreur dans la distribution des remèdes; mais il faut, avant d'en parler, dire comment se fait le service médical. M. Mayer est le médecin en chef de l'hôpital; c'est lui qui dirige tout le service; sous ses ordres sont huit médecins ordonnateurs rétribués, six autres non rétribués, et des sous-chirurgiens. L'hôpital contenait, lors de ma visite, 454 malades, dont 304 hommes et 150 femmes. Un médecin ordonnateur est chargé de faire la visite dans une ou plusieurs salles; il écrit, en

latin, l'observation sur un papier qui reste au chevet du malade. Il formule ses prescriptions et les signe : ces prescriptions, portées à la pharmacie, sont exécutées; on apporte les remèdes munis d'étiquettes qui sont de couleur différente, suivant qu'il s'agit de remèdes externes ou de remèdes internes : l'étiquette porte le nom et le numéro du lit du malade, la formule du remède et la signature de celui qui l'a préparée. Des sous-chirurgiens, jeunes gens pris dans la classe des esclaves ou parmi les enfans trouvés, reçoivent, sous la direction de M. Mayer, une certaine éducation et une demi-instruction médicale; ils administrent eux-mêmes tous les remèdes, en se conformant aux prescriptions de leurs chefs. Ce sont aussi ces jeunes gens qui font les pansemens et donnent à chaque malade, les soins particuliers que leur état peut réclamer. Au bout de vingt ans de service, d'esclaves qu'ils étaient, ils deviennent libres. Les opérations chirurgicales, quand il y en a à pratiquer, sont du ressort du médecin en chef, qui en confie ordinairement l'exécution à un médecin ordonnateur.

L'hôpital d'Oboukhof est, comme je l'ai dit, destiné aux maladies ordinaires; cependant on y reçoit aussi des vénériens, parce que l'empereur veut que tous les vénériens soient admis aussitôt qu'ils se présentent, et parce que l'hôpital destiné à leur traitement, est ordinairement rempli.

Je dois encore mentionner plusieurs faits de détail qui montrent avec quel soin tout se fait dans l'hôpital d'Oboukhof et dans les autres hôpitaux de Saint-

Pétersbourg. Dans plusieurs salles se trouvent des armoires vitrées contenant des pièces d'appareil pour les pansemens; ces pièces d'appareil ne sont pas là pour la montre, mais pour l'usage journalier. Il y a des salles à part pour les malades atteints de gangrène; on isole ceux dont la toux serait incommode à leurs voisins ou qui répandent quelque mauvaise odeur. Des boîtes de parfum existent dans les corridors et dans les salles. Il y a presque partout, et en abondance, de l'eau froide et de l'eau chaude; enfin les latrines, qui sont toutes des *water-closed*, sont absolument inodores et chauffées en hiver, c'est-à-dire à-peu-près les trois quarts de l'année.

L'hôpital destiné au traitement des affections vénériennes est tenu avec autant de propreté et d'élégance que les autres. Le médecin en chef, M. Zimmermann, fait un grand usage du mercure, et en particulier du sublimé; il a peu de confiance dans les sudorifiques, au moins en ce qui regarde les malades qu'il soigne à Saint-Pétersbourg. Il a fait établir deux salles, une pour les hommes, une pour les femmes, que l'on chauffe constamment à 19 degrés R. C'est là que ce médecin place les malades atteints de syphilis constitutionnelle, et ceux qui n'ont pas guéri dans les salles chauffées à 14 degrés. Peu de temps avant mon arrivée à Saint-Pétersbourg, M. Zimmermann, auquel l'empereur Nicolas avait donné l'ouvrage de Parent-Duchâtelet *sur la prostitution*, avait fait établir un lit pour la visite des filles, d'après le modèle décrit par notre savant collaborateur. En parcourant les salles dans lesquelles se trouvent les vénériennes,

j'ai été frappé de l'air décent et respectueux de ces femmes. Toutes debout, au pied de leur lit, les mains sur la poitrine, faisaient, quand nous passions devant elles, un profond salut, et c'est à peine si elles osaient lever les yeux sur nous. Il y a loin de cette réserve, à la mobile curiosité et à la mutinerie des vénériennes que l'on trouve dans nos hôpitaux. Une autre remarque : dans toutes les salles de malades, comme dans toutes les chambres habitées par les Russes, à l'exception des seigneurs, il y a une image de saint ou de sainte devant laquelle, le dimanche et les jours de fête, on allume un ou plusieurs cierges, et que les Russes saluent chaque fois qu'ils entrent. Une image est dans chacune des salles de l'hôpital des syphilitiques, et elle y est l'objet de la même vénération que partout ailleurs.

On ne tient pas, à Saint-Pétersbourg, de registre pour les femmes de mauvaise vie, l'empereur ne le veut pas, et cependant on les soumet à des visites régulières. La grande surveillance qui pèse en Russie sur chaque individu, me donne tout lieu de croire que ces visites se font exactement. Il y a plusieurs raisons de penser que le nombre des femmes prostituées n'est pas très considérable à Saint-Pétersbourg; quoique les mœurs y soient très corrompues. D'abord, il y a peu d'étrangers dans cette ville, et, à l'exception des marchands et des seigneurs, les Pétersbourgeois manquent d'argent. Quant aux seigneurs, ils choisissent parmi leurs esclaves les filles qui leur plaisent, et, soit par autorité, soit par corruption, ils en font leur maîtresse; puis, quand ils n'en veulent plus,

ils les marient. On cite, à ce sujet, des faits dont je ne veux pas souiller ma plume.

La nourriture est partout de bonne qualité : elle se compose de viande, de légumes et de pain; on donne quelquefois du vin aux malades; mais la boisson ordinaire, appelée *quass*, se fait avec de la farine de seigle et d'orge, dont on détermine la fermentation prompte en y ajoutant du levain, et pour l'aromatiser une infusion de menthe.

L'hospice des orphelins, dont M. Koch est médecin en chef, date seulement de quelques années; il est salubre, commode et élégant. Je citerai un fait qui suffira pour que l'on comprenne comment le service y est ordonné. Les tables se préparent toutes servies dans une salle basse attenant à la cuisine, et, par le moyen de poulies, on les fait monter à chaque étage, dont le plafond est, à cet effet, percé d'un grand trou.

L'hospice des enfans trouvés ne compte pas moins de 18,000 enfans des deux sexes : il est dirigé par M. Doepp, médecin allemand, qui a sous ses ordres vingt médecins ordonnateurs. On y fait tout ce qu'il est humainement possible de faire pour y attirer des enfans, pour les faire vivre et leur donner une bonne éducation. Dans un pays comme la France, un pareil établissement serait une plaie effroyable par la dépense qu'il exigerait et par la facilité qu'il procurerait aux mères de se débarrasser de leurs enfans; pour la Russie, c'est un bienfait immense qui mérite à ses fondatrices, Catherine II et Marie Fœdorovna, une reconnaissance éternelle. Marie surtout

(femme de Paul et mère d'Alexandre), à laquelle Saint-Pétersbourg doit ses plus beaux établissemens de bienfaisance, a répandu avec profusion tous les moyens que, dans sa sollicitude, elle a jugé les plus propres à secourir les enfans abandonnés et ceux dont les parens sont trop pauvres pour les élever. Tous les enfans abandonnés y sont admis sans aucune restriction; tous les pauvres y peuvent amener les leurs, qui y sont également admis. Le nombre des réceptions est ordinairement de 5000 par an; 800 nourrices sont constamment dans la maison, les unes allaitant des enfans, les autres attendant que l'on en apporte. Ces femmes restent ordinairement cinq semaines dans l'hospice, où elles sont habillées, nourries et payées, et on ne les laisse pas partir sans avoir vacciné l'enfant qui leur est confié, et sans avoir fait tout ce qu'il est possible pour leur donner des habitudes d'ordre et de propreté. Malgré ces soins extrêmes, il meurt un grand nombre des enfans emmenés en nourrice : ainsi de 1822 à 1831, c'est-à-dire pendant l'espace de dix ans, sur 39,114 réceptions, il y a eu 31,779 morts; mais on sait que partout, et, principalement dans les pays froids, il meurt toujours un grand nombre d'enfans nouveau-nés. Ceux qui survivent, on les conserve dans l'hospice, jusqu'à l'âge de 20 ans, on leur donne à tous une bonne instruction et une profession; quant à ceux qui ont le germe de quelques talens, on s'attache à leur fournir les moyens de les cultiver. Les arts d'agrément, surtout pour les filles, sont l'objet d'une attention toute spéciale; on leur enseigne la danse, la musique,

le dessin, la peinture. J'ai vu, dans une même salle de danse, 200 jeunes filles prenant ensemble leur leçon; j'ai vu des dessins ou des tableaux faits par plusieurs d'entre elles, et que l'on aurait été tenté d'attribuer à des maîtres. Dans tout l'établissement, qui est immense, il règne une propreté, un air de santé et de bonheur, une élégance que j'aurais été loin de m'attendre à voir à Saint-Pétersbourg, si je n'avais pas auparavant visité la plupart des hôpitaux de cette ville. En sortant de l'hospice, à l'âge de 20 ans, les garçons sont employés dans les établissemens du gouvernement ou dans des ateliers; les filles sont dans des maisons riches où elles font l'éducation des enfans. Ainsi les élèves de l'hospice, s'ils coûtent à l'état des sommes considérables, deviennent pour la Russie un moyen puissant de civilisation. L'empereur Nicolas donne un soin particulier à cette institution qu'il visite souvent sans y être attendu, afin de s'assurer que tout y marche suivant sa volonté. On a dit que plus d'un seigneur russe trouvait le moyen de s'emparer de jeunes filles sortant de l'hospice des enfans trouvés, je le crois sans peine; l'inégalité parmi les conditions prive les faibles des moyens de se défendre, en même temps qu'elle assure aux forts une impunité propre à développer en eux le germe de tous les vices.

Le dernier établissement dont j'aie à parler est celui qui est consacré au traitement de l'aliénation mentale. Pendant long-temps, les aliénés de Saint-Pétersbourg ont été logés dans l'hôpital d'Oboukhof; ils sont maintenant dans un établissement

isolé, situé à trois lieues environ de la ville, sur le chemin de Péterhof, le Versailles de Saint-Pétersbourg. Cet établissement consiste en une maison de belle apparence construite exprès, mais non parfaitement appropriée à sa destination : elle a un bâtiment central et deux ailes : elle est élevée seulement d'un étage et des jardins l'entourent de trois côtés, sa façade donnant sur le chemin de Péterhof. Dans le bâtiment central ou de façade sont les médecins, les administrateurs, deux chapelles, l'une russe, l'autre grecque, les bureaux, et une grande salle où l'on conserve des machines destinées, mais rarement employées à exercer les malades. Dans les bâtimens latéraux sont d'un côté les hommes, de l'autre les femmes. Chacun de ces bâtimens présente une disposition analogue: au milieu, un corridor large, et élevé; et de chaque côté des chambres s'ouvrant sur le corridor, par une porte à deux battans. Les chambres ont deux lits en fer et bien garnis; les fenêtres sont grandes, mais élevées de cinq pieds, ce qui empêche les malades de rien apercevoir au dehors, excepté le ciel. Les vitrages, au lieu d'être en bois, sont en fer et assez rapprochés les uns des autres pour que, un carreau fût-il brisé, un homme ne pourrait pas passer la tête en dehors. La fenêtre est divisée en deux, suivant sa hauteur; sa partie supérieure, seule mobile, s'ouvre incomplètement et à bascule. Le rez-de-chaussée et l'étage au-dessus sont disposés de la même manière, ils sont partagés suivant leur longueur, en deux moitiés par une cloison en planches ayant au milieu une porte à deux battans : de cette manière il y a quatre

divisions pour les malades. Dans chaque division, il y a une salle de toilette, une salle de réunion et des *watter-closed* ou latrines parfaitement inodores, et au rez-de-chaussée seulement, lieu où l'on place les malades agités, pour chacune des deux divisions, une chambre entièrement matelassée, excepté au plafond, et tapissée de toile cirée. Cette chambre est destinée aux aliénés furieux et surtout à ceux qui veulent se faire du mal.

Il y a un poèle pour deux chambres ; ce poèle s'ouvre dans le corridor.

Pendant la nuit, il y a, dans toutes les chambres, une chaise percée que l'on enlève le matin.

Les moyens que l'on emploie pour maintenir les malades agités, sont des camisoles de force, lacées par derrière et non pas à cordons noués comme les nôtres, ce qui n'a pas l'inconvénient de gêner les malades quand ils sont couchés ; et des bouts de manches en cuir dans lesquels on passe les bras des malades, et que l'on fixe au corps à l'aide de courroies. Pour les jambes, on a recours à des entraves de cuir.

Il y a des bains, mais mal disposés : la salle est basse, au-dessous du sol, on y arrive par un corridor obscur ; les hommes n'ont qu'une seule baignoire ainsi que les femmes ; cette baignoire est en bois et au-dessus se trouve une douche en arrosoir. En général, les Russes, si ce n'est dans les hôpitaux de Saint-Pétersbourg, font peu usage de bain d'eau ; comme moyen de propreté, ils préfèrent les bains à vapeur appelés bains russes ; il y a plusieurs salles destinées à cet usage dans l'hôpital des aliénés.

La nourriture est excellente et fort bien servie : en entrant, j'ai trouvé la table mise. Les mets étaient fort bons; la viande avait été coupée à la cuisine, de manière à rendre inutile l'usage des couteaux; un couvert d'argent se trouvait placé près de chaque assiette. Le repas s'est passé en silence; avant de se mettre à table, on a prié, en se tournant vers l'image placée dans un coin de la salle; après le repas on a recommencé la prière, et chacun s'est retiré.

Sur les murs de la salle se trouvaient plusieurs inscriptions telles que celle-ci : « Un homme méchant excite les querelles, un homme bon cherche à les calmer; » et cette autre: « avant de rien commencer, pense au but que tu te proposes. »

L'hôpital complètement rempli, contenait 60 hommes et 70 femmes, en tout 130 malades. Pour les servir, il y a 120 personnes; on compte en outre, 20 employés, 3 médecins, et 1 médecin-inspecteur, 4 sous-chirurgiens, 1 pharmacien et 2 aides. Les premiers surveillans ont 500 roubles par an (le rouble vaut un peu plus d'un franc), les seconds surveillans 400 roubles; les surveillantes ont 100 roubles de moins. Les servans ont 15 roubles par mois, ils sont en outre habillés très proprement, bien nourris, et leur service dure vingt-quatre heures consécutives, après lesquelles ils ont un repos qui dure également vingt-quatre heures : de cette manière ils sont toujours dispos, et l'on peut exiger d'eux une grande exactitude.

Le prix de la dépense pour chaque malade, tous frais compris, est évaluée à 750 roubles par an.

Les médecins de l'hôpital sont M. Ruhl, inspecteur

des établissemens fondés par l'impératrice Marie, homme d'une grande finesse, d'un tact exquis, fort instruit et d'une extrême bonté : c'est l'Esquirol de la Russie. Il a soin d'éloigner des aliénés tout ce pourrait les effrayer : ainsi nulle part de grosses serrures ou de gros verroux, pas de trousseau de clefs entre les mains des serviteurs ; jamais il ne permet que l'on tutoie les malades. Il s'est évertué à trouver aux aliénés des occupations qui puissent les distraire, il les fait écrire sous la dictée quand ils savent écrire ; quand ils ne le savent pas, il le leur fait enseigner : nous devrions bien, en France, suivre un aussi bon exemple. Quelques malades travaillent à des ouvrages de carton, les femmes cousent, tricotent, repassent le linge sans le secours du feu et par le frottement d'un cylindre de bois, ce qui leur donne un bon exercice, sans nuire à leur santé. Il y a plusieurs machines propres à tourmenter les malades, celles de Darwin et plusieurs autres. M. Ruhl les conserve, mais, je l'ai déjà dit, il ne les emploie pas. Malgré ses efforts, M. Ruhl n'est pas parvenu à faire travailler un grand nombre de malades et surtout les hommes ; en cela, il fait moins bien que M. Dameron, à Halle, et moins bien que M. Ferrus, à l'hospice de Bicêtre.

On ne reçoit guère que les aliénés curables ou présumés tels ; les paralytiques et les épileptiques sont placés ailleurs : on m'a montré un aliéné atteint de paralysie générale, c'était le seul qu'il y eût dans l'hospice. On ne reçoit pas d'idiot, et d'ailleurs le nombre de ces infortunés est fort peu considérable à Saint-Pétersbourg. On voit par là combien il faut

être en garde contre les statistiques faites de loin et dont on ne possède pas tous les élémens. Comment calculer le nombre des aliénés existant dans une ville, d'après le nombre de ceux que contient un hospice, si dans cet hospice on reçoit ou l'on exclut tel ou tel genre de maladies? Comment surtout calculer les guérisons? Quoi qu'il en soit, M. Ruhl compte qu'il faudrait pour Saint-Pétersbourg, dont la population est de 450,000 habitans, un hôpital pouvant contenir 250 ou 300 aliénés. Les collaborateurs de M. Ruhl, car avec un homme aussi éclairé et aussi bon il n'y a pas de subordonnés, sont M. Hertzog, médecin en chef, M. Leemann et M. Werther, médecins ordonnateurs. Ces trois confrères, que j'ai trouvés fort au courant des travaux publiés chez nous sur l'aliénation mentale, rendraient un véritable service à la science, s'ils publiaient les observations qu'ils ont été à même de recueillir dans leur hôpital.

Les employés du gouvernement qui perdaient la raison, étaient privés de leurs places peu de temps après leur entrée dans l'hôpital, parce qu'on ne voulait pas conserver des fous au nombre des employés. M. Ruhl, touché de la position de ces pauvres malades, a, par des souscriptions volontaires, créé un établissement où il peut entrer 18 hommes que l'on traite, non pas de la folie, mais de la *fièvre cérébrale* et M. Ruhl a obtenu de l'empereur que les employés qui y seraient admis, pourraient y rester une année entière, sans être destitués. Cet hôpital supplémentaire n'est pas moins bien pourvu que l'autre; il y a un médecin résident, M. Bucholtz, deux sous-chi-

rurgiens, sept surveillans, un portier et d'autres serviteurs. Quelques-unes de nos maisons de santé atteignent en partie le but que s'est proposé M. Ruhl, mais on y paie pension, tandis que dans la maison de M. Ruhl, tout est gratuit.

Malgré les éloges que mérite le grand établissement placé sur le chemin de Pétershof, je ne puis m'empêcher d'en signaler les défauts. Les malades y sont trop rapprochés les uns des autres, trop enfermés; l'agitation des maniaques manque d'air et d'espace pour s'épuiser; les hommes surtout ne travaillent pas assez, l'inaction et l'ennui les ronge, et la maladie de plusieurs d'entre eux doit devenir par là plus grave et plus irrémédiable. Nous verrons que les meilleurs établissemens d'Allemagne, parmi ceux que j'ai visités, présentent les mêmes défauts, et qu'ils sont sur ce point, fort en arrière des nôtres.

On ne saurait assez louer le zèle et la munificence des fondatrices des établissemens de bienfaisance dont je viens de parler. A ne considérer qu'un certain ordre de besoins, savoir, ceux de la guérison pour les malades, ceux de l'éducation pour les enfans, on pourrait dire que le gouvernement dépasse de beaucoup ses obligations et qu'il se montre généreux avec excès : mais si l'on considère l'abandon dans lequel vivent les classes pauvres, en Russie, et l'extrême distance à laquelle elles sont tenues des classes riches, on verra qu'il y a pour les premières fort peu de moyens d'avancer dans la civilisation. L'hôpital est une véritable école où se trouvent joints les préceptes, l'exemple et la pratique : l'hospice des orphelins, et

surtout celui des enfans trouvés, fournissent une pépinière de jeunes gens des deux sexes, qui, se répandant au-dehors, vont faire fructifier les leçons qu'ils ont reçues, et deviennent ainsi des missionnaires du progrès.

Si je terminais là mon récit, le lecteur, se souvenant que la Russie est un pays à esclaves, penserait que ce sont les esclaves malades qui peuplent les hôpitaux. Il n'en est rien; les esclaves en sont exclus, à moins qu'ils ne paient une pension ou que leurs maîtres ne paient pour eux. Or, les maîtres russes, les seigneurs, à peu d'exceptions près, tirent de leurs esclaves autant d'argent qu'ils peuvent, ils en donnent bien rarement; quant aux esclaves, l'immense majorité d'entre eux ne possède rien. Pour être reçu dans un hôpital ou dans un hospice, il faut être libre, ou seigneur, ou militaire, ou enfant trouvé: les enfans des esclaves appartenant à des seigneurs, quand on sait d'où ils viennent, ne sont pas admis dans le grand hospice des Enfans-Trouvés.

Je ne puis me dispenser de dire ici un mot des esclaves; ce sont des frères malheureux en faveur desquels on me pardonnera une digression que j'abrégerai autant que possible.

Une grande partie des habitans des villes, presque tous les domestiques, beaucoup d'ouvriers et les habitans des campagnes, sont appelés paysans ou moujicks; ils appartiennent à un maître. Les uns sont la propriété de l'empereur, auxquels ils paient un *passeport* de 8 roubles par an; ils sont soumis

au bon plaisir de l'empereur et de ses subordonnés, mais on les tourmente peu, et leur sort, malheureux sans doute, est cependant supportable. Les autres paient aussi leur passeport de 8 roubles à l'empereur, mais ils paient en outre, au seigneur, tout ce qu'ils peuvent gagner et au-delà, car vu le peu de bénéfice de leur travail et pour satisfaire aux exigences de leurs maîtres, ils sont souvent obligés de devenir voleurs. Un maître tire de son esclave depuis 50 roubles jusqu'à 50,000. Un esclave qui peut payer 50,000 roubles est riche, c'est vrai, mais voyez s'il est heureux. Certains esclaves s'adonnent au commerce et prospèrent; leur maître les encourage, et quand ils ont de l'argent, leur maître, qui n'est pas autorisé à exiger d'eux une somme considérable à titre de redevance, la leur demande à emprunter; s'ils refusent, ils sont envoyés eux et leur famille, labourer la terre à quelques centaines de lieues de leur résidence habituelle. Si l'esclave prête, comme il ne peut jamais intenter une action en paiement contre un seigneur (les seigneurs russes ne peuvent pas être poursuivis pour dettes), il n'a aucun moyen de se faire rembourser.

Les seigneurs ont des terres qu'ils donnent à leurs esclaves, moyennant une rétribution en argent, ou un certain nombre de journées de travail. Si c'est en journées de travail, le seigneur ou son intendant choisit pour lui les plus belles journées, celles où le travail est fructueux, et il laisse les journées de pluie ou de froid à son paysan. Si c'est en argent, la somme varie de 50 à 150 roubles à payer par *tête mâle*, car on

ne paie rien pour les femmes, qui ne comptent pas même au nombre des esclaves. Que les hommes paient, ils peuvent travailler, et, par conséquent, gagner de l'argent; mais il faut donner aussi une rétribution pour les garçons dès le moment de leur naissance, et cette rétribution n'est pas moindre que celle des adultes. Ce n'est pas tout encore : il est des ménages qui manquent de garçons; le seigneur a, parmi ses esclaves, quelques orphelins qui ne peuvent rien payer, il les place dans le ménage dépourvu de garçons, et se fait payer pour ces orphelins, la rétribution accoutumée!

Il n'y a pas de pauvres en Russie, nous a-t-on dit quelquefois; les seigneurs russes donnent assistance à leurs paysans pauvres, malades ou infirmes. J'ai vu, en 1813 ou 14, des légions de Russes arriver en France tout déguenillés, et j'attribuais leur état misérable aux malheurs de la guerre : je les ai vus dans leurs campagnes tout aussi déguenillés et par bandes nombreuses. Quant aux malades, voici ce que j'ai su. J'étais à Rutchiez, au nord de Saint-Pétersbourg, en remontant vers le lac Ladoga, dans une cabane de paysans, et je m'informai si les médecins étaient quelquefois appelés: jamais; et à une femme enceinte si, au moment de sa couche, elle recevait les soins d'une sage-femme: non. « Quand nous sommes malades, dit-elle, si Dieu nous bénit, nous vivons; s'il ne nous bénit pas, nous mourons. »

Dans une autre cabane, pendant que j'étais assis sur un banc de bois le long duquel étaient couchés quelques enfans, je vis entrer un aveugle conduit

par une petite fille et demandant l'aumône. « Son maître ne prend donc aucun soin de lui ? demandai-je à la personne qui me servait d'interprète. — C'est lui qui a soin de son maître, me répondit-on ; il paie à celui dont il est l'esclave, pour avoir le droit de vivre et de mendier, la somme de vingt roubles par an. Et quand on vit l'intérêt que je prenais aux paysans, que l'on se fût assuré que là nous étions tous égaux, on me raconta une longue suite d'exactions et de turpitudes dont les seigneurs se rendent coupables envers leurs moujicks. Je compris alors mieux que je ne l'avais encore fait, combien la tyrannie qui opprime l'esclave, porte et développe dans le maître, de germes de corruption.

En rentrant dans la ville, j'allai visiter quelques églises, et je m'arrêtai dans celle de Saint-Alexandre de Nefski, où l'on vénère des reliques qui après avoir été brûlées, il y a quelques centaines d'années, furent, retrouvées *intactes* et portées en grande pompe, dans cette église, par l'empereur Pierre. Les moujiks arrivaient en foule, se prosternaient et priaient; eux seuls remplissaient l'église, car il y avait seulement quelques femmes et pas un seigneur. (1)

En voyant l'impression de respect dont ils étaient pénétrés, celle de la foi vive qui les animait, je son-

(1) Les seigneurs portent des habits à l'européenne, tandis que les moujiks ont de longues robes qui les enveloppent comme nos robes de chambre.

geai à leurs privations, à leurs maux, à leur état d'abjection. Combien d'hommes sont venus ici offrir leurs prières à Dieu, réclamer de lui la force et la santé nécessaires pour gagner de quoi vivre et payer la rente de leur corps! combien de mères pour détourner la corruption de leurs fils et de leurs filles! combien pour éviter les châtimens d'un homme efféminé, capricieux, ivre! Tant d'argent, fruit de leurs sueurs, dépensé en équipages, en mets exquis, en vins recherchés, en orgies! et je me pris à pleurer sur eux; et me tournant vers l'autel, je priai Dieu d'abréger le temps qui doit finir d'aussi grandes misères.

Je quittai Saint-Pétersbourg avec tristesse, mais sans aucun regret; je revins en Allemagne par Lubeck, et je visitai successivement les établissemens d'aliénés de Sachsenberg, de Berlin, de Pirna, de Halle et de Sigburg; je vais parler de ces établissemens, et je m'efforcerai de ne plus faire de digression, afin de pas fatiguer la patience du lecteur.

Sachsenberg est un établissement construit depuis environ huit années, dans le Mecklembourg, à une lieue de Schwerin : il consiste en un vaste bâtiment à un étage, n'ayant pas moins de cinquante-sept fenêtres de face, et entouré d'un fort beau jardin, qui a pour clôture, un lac d'une grande étendue. On n'aurait pas pu choisir un lieu plus agréable pour une maison de plaisance; mais comme il s'agissait d'une maison d'aliénés, il était difficile d'avoir plus mal rencontré.

Donner un lac pour clôture à un jardin dans lequel doivent se promener ou travailler des individus privés de raison, c'est exposer ces malades à des accidens ou à

des malheurs continuels. Depuis huit ans que Sachsenberg est bâti, il n'est pourtant pas arrivé que personne se soit jeté, ou soit tombé involontairement dans le lac : je le crois, puisqu'on me l'a assuré, mais a-t-on laissé les mélancoliques se promener librement? Les maniaques ont-ils pu épuiser à leur aise toute leur agitation? Les imbécilles, les idiots se sont-ils approchés de l'eau? Jamais cela n'est arrivé; les aliénés, de la volonté ou de l'imprévoyance desquels on aurait eu quelque chose à craindre, sont toujours restés bien enfermés dans l'hospice. Alors pourquoi choisir un beau site, dont le plus grand nombre des malades ne peut pas profiter? Pourquoi un site dangereux qui oblige à tenir enfermés des gens que l'on a la prétention de réjouir? J'ai vu quelques maisons d'aliénés établies, non au bord d'un lac ou d'une rivière, mais au milieu de jardins vastes et bien plantés, dans lesquels la plupart des malades ne sont jamais libres de se promener, et où ceux qui en ont la permission, ne se promènent jamais sans être escortés d'un ou de plusieurs domestiques, qui veillent à ce qu'il ne soit rien dégradé aux arbres ni aux fleurs. Ces maisons ne sont pas destinées à ceux qui les habitent, mais à ceux qui les visitent.

L'immense bâtiment de Sachsenberg est ainsi occupé: au centre, le médecin qui est en même temps directeur de l'établissement, le ministre luthérien, les bureaux et la chapelle dans laquelle les aliénés valides et les étrangers sont admis le dimanche; sur les côtés sont les aliénés, à droite les hommes, à gauche les femmes. Au rez-de-chaussée, on met les pau-

vres; au premier étage, ceux qui paient pension. Un pavillon placé à chaque extrémité du bâtiment, et élevé de deux étages, est destiné aux furieux et aux malades alités; ces derniers occupent le second étage, les autres sont au dessous. Le pavillon des aliénés agités a une double rangée de cellules séparées par un corridor; ces cellules sont planchéiées; le plancher en est disposé en pente et verse dans un petit égout qui règne tout le long du corridor, les liquides et les immondices que les malades y répandent. Les lits sont fixés au mur; deux bouts de planche également fixés au mur, à des hauteurs différentes, servent, l'un de siège, l'autre de table, et quand le malade est assis devant sa table, il a tout en face de lui et à deux ou trois pieds de distance seulement, une chaise percée qui verse les matières qu'on y jette, dans l'égout du corridor. La fenêtre est comme celle des chambrettes de l'hospice des aliénés de Saint-Pétersbourg, très élevée, hors de la portée des mains et s'ouvrant à bascule. Chacune de ces chambrettes est occupée par un seul malade; le corridor est commun à tous; les moins agités des aliénés qui les habitent, ont la liberté d'aller passer une partie de leur temps dans une petite cour non plantée, contiguë au corridor, et à laquelle on arrive en descendant dix à douze marches.

Tout est à blâmer dans cette disposition des localités destinées aux malades agités ou furieux. D'abord le bâtiment devrait être éloigné de l'habitation principale, il ne faut pas loger des aliénés furieux et presque toujours criards, à côté, et au-dessous des

aliénés tranquilles ou alités. Les lits fixés au mur exposent les aliénés à contracter des rhumatismes, ils ne peuvent se nettoyer convenablement, et chose non moins importante, ils ne permettent pas, qu'au besoin, les gens de service se rendent maîtres de l'aliéné devenu furieux. Celui-ci, protégé par le mur auquel il s'appuie, se défend avec avantage, tandis que si son lit était placé au milieu de la cellule, on pourrait l'entourer de toutes parts. Les latrines fixées au mur des cellules ne sont jamais assez bien construites et tenues avec une suffisante propreté, pour ne pas devenir une cause continuelle de puanteur et d'insalubrité : M. Esquirol les blâme avec raison. Elles sont une conséquence du système absurde, qui consiste à tenir les malades agités, enfermés dans leur cellule, tant que dure leur agitation. Mais si, comme on le fait maintenant en France, on laisse ces malades libres dans une cour plantée d'arbres, il n'y a que de l'avantage à placer les latrines dans un lieu reculé. Pour la nuit, une chaise percée que l'on enlevera le matin, suffira aux besoins du malade. Une objection : le malade agité pourra renverser sa chaise mobile ; cela est vrai, mais il pourra aussi bien déposer ses ordures à côté de sa chaise fixe, ainsi l'inconvénient n'est pas moindre dans un cas que dans l'autre. La chaise mobile enlevée, le sol nettoyé, il ne reste plus aucune ordure : tandis que la chaise fixe exige pour être sans inconvénient, une construction si parfaite et un tel soin, qu'elle donnera presque constamment de la mauvaise odeur, et qu'elle sera une issue par la-

quelle s'introduiront de l'air froid, et de petits animaux tels que des rats et des souris.

Quant aux fenêtres très élevées et s'ouvrant à peine, M. Esquirol leur a substitué, comme on sait, les fenêtres basses, s'ouvrant largement, et dépourvues de grilles. Ce système aussi simple que salubre n'a que des avantages. M. Esquirol loge toujours les aliénés agités dans un rez-de-chaussée, et au devant de l'habitation de ces malades, il veut qu'il y ait constamment un préau planté d'arbres. Quel inconvénient y a-t-il de laisser à des malades ainsi logés, la possibilité d'ouvrir leur fenêtre et de sortir par là de leur cellule? Aucun. Avec l'ancien système, on prive les malades d'air et de lumière, avec le système de M. Esquirol, on leur donne avec l'air et la lumière, une liberté qui leur permet de faire de l'exercice autant qu'il en est besoin pour leur procurer du sommeil.

La partie des bâtimens, destinée aux aliénés tranquilles, est partagée en chambres dans lesquelles on a placé depuis deux jusqu'à sept à huit lits; ces chambres s'ouvrent sur un corridor commun. Au rez-de-chaussée, sont les aliénés pauvres, à l'étage sont ceux qui paient pension. Les fenêtres de l'étage n'ont ni grilles, ni persiennes, et pour empêcher que les malades ne se précipitent dans les cours, on tient ces fenêtres habituellement fermées. Il n'est pas besoin de dire que ce système est mauvais, mais ce qui l'est encore davantage, c'est, quand on a un bâtiment de plusieurs étages, d'en ouvrir les fenêtres sans avoir pris aucune précaution pour empêcher les malades d'en

profiter pour se tuer. Or, c'est ce qui a lieu à Bicêtre : nous avons deux bâtimens habités par des aliénés, l'un de ces bâtimens a un étage et des combles, l'autre deux étages et des combles, et il n'y a de grillées que les fenêtres du rez-de-chaussée. Ce n'est pas la faute des médecins qui ont souvent fait des représentations à cet égard; ce n'est pas non plus celle des administrateurs qui sont pleins de zèle et de prévoyance pour les besoins du service ; c'est qu'il n'y a pas de fonds. Une pareille raison, je suis fâché de le dire, ne prévaudrait pas à Saint-Pétersbourg.

Il y a dans l'hospice de Sachsenberg une salle de bains: les baignoires, au nombre de six, sont mobiles; d'une baignoire à l'autre, les malades pourraient se donner la main, il n'y a qu'un tuyau mobile pour administrer les douches. Une salle de bains, pour être bien construite et contribuer efficacement à la guérison des aliénés, doit être instituée tout autrement que celle-là. Il faut que les baignoires soient fixées au sol, autrement on ne peut y maintenir ceux des aliénés qui ont besoin d'y rester le plus long-temps, savoir les malades agités : il faut que ces baignoires soient munies d'un couvercle qui empêche les malades d'en sortir sans permission, il faut enfin qu'au dessus d'une ou de plusieurs d'entre elles, il y ait une douche semblable à celle que M. Esquirol a fait construire dans sa maison de santé, et M. Desportes à l'hospiee de la Salpétrière. Ces douches dont l'ouverture a environ six pouces, sont élevées à plus de sept pieds au-dessus du sol, et versent à-

la-fois, brusquement, une masse d'eau considérable, mais pendant un temps très court. La médecine des aliénés n'est pas plus possible sans cet appareil, que la médecine ordinaire sans opium. Employée avec discernement, la douche sur la tête ou la crainte de la douche, est le moyen le plus efficace de rompre la fixité des idées, d'obliger les malades en proie à un délire exclusif, de faire attention à ce qui se passe autour d'eux, d'écouter les objections que l'on a à leur opposer, et de se conformer aux prescriptions du médecin. Je considère un bon appareil de douches comme une des choses les plus importantes d'un hospice d'aliénés, et quand j'entends quelques médecins blâmer l'emploi de cet appareil, vanter à l'exclusion de tout autre moyen, la douceur et la persuasion, dans le traitement de l'aliénation mentale, je les compare aux *physiologistes* rejetant du traitement des maladies ordinaires, tous les remèdes énergiques, et limitant leur thérapeutique à l'emploi de la décoction de guimauve et à l'eau de gomme.

Il y a de la place, dans l'hospice de Sachenberg, pour 200 malades; on en comptait, lors de ma visite, seulement 150. Depuis l'ouverture de cet hospice qui a eu lieu en 1830, jusqu'au moment de la visite que j'y ai faite, il y est entré 335 malades aliénés ou épileptiques, parmi lesquels :

183 hommes
et 152 femmes

Total. . . 335,

il y est mort, pendant le même temps:

| | |
|---|---|
| | 41 hommes |
| | 20 femmes |
| Total. . . . | 61, |

il en est sorti guéris:

| | |
|---|---|
| | 52 hommes |
| | 47 femmes. |
| Total. . . . | 99 |

Les rechutes ont été prises en grande considération, et l'individu sorti en bonne santé, mais qui est rentré peu de temps après, a été rayé de la liste des guéris pour être réintégré dans celle des malades. On ne fait pas ainsi dans tous les établissemens, et j'en pourrais citer où le même malade dix fois rentré et dix fois sorti, fournit aux relevés statistiques, dix guérisons.

Sachsenberg n'est pas le seul établissement d'aliénés du Mechlembourg; il y en a un autre à Rostock, mais pour quarante malades seulement. Suivant le prix de la pension qu'ils paient, les aliénés de Sachsenberg sont divisés en trois classes; c'est comme dans notre hospice de Charenton, mais à Charenton le logement est le même pour tous les malades, la nourriture seule diffère, tandis qu'à Sachsenberg, il y a pour les différentes classes des étages séparés, ce que je désapprouve fort, car les malades pauvres y sont toujours logés dans les endroits les plus tristes ou les plus malsains.

Le nombre des aliénés qui habitent Sachsenberg réuni à celui de Rostock, ne donne pas le nombre de

ces malades qui existent dans le Mecklembourg, parce qu'il vient à Sachsenberg des pensionnaires de Lunebourg, de Hambourg, de la Poméranie, etc., et parce que certains cantons du Mecklembourg, quand ils ont des aliénés pauvres et pour lesquels il faudrait payer, les gardent pour s'épargner la dépense qu'exigerait le traitement de ces malades. Une caisse spéciale paie pour les paysans des domaines, car il y a, dans le Mecklembourg, des domaines appartenant à la couronne, et des paysans appartenant aux domaines. Napoléon avait aboli cette servitude qu'il avait remplacée par des impôts réguliers: la restauration a conservé les impôts réguliers de Napoléon, et elle a rétabli la servitude des domaines. A ceux qui vantent l'inégalité des conditions, je conseillerais de se faire moujick en Russie, ou seulement paysan mechlembourgeois.

Un médecin fort honorablement connu en Allemagne et qui mérite de l'être en France, M. Fleemming, dirige l'établissement de Sachsenberg; il reçoit, sans être astreint à aucune formalité, tous les aliénés qu'on lui amène; par mesure administrative, il en rend compte à l'autorité, mais aucune loi ne lui en impose l'obligation.

A Berlin, on a mis tout ensemble, dans un même bâtiment, dépendant de l'hôpital de la Charité, les aliénés, les galeux et les syphilitiques. Ces malades sont disposés par étage, et ne communiquent pas les uns avec les autres. Ils sont là comme des prisonniers, et ils n'ont pas même des cours pour se promener; les agités, les furieux, sont tout près des aliénés

tranquilles ; pour ceux qui ont quelque maladie autre que la folie, il n'y a pas de local séparé. C'est un pêle-mêle qui annonce de la part du gouvernement une grande imprévoyance et une sordide économie. Il y a quatre baignoires, bien sales, placées contre le mur, deux sont destinées aux hommes et deux aux femmes. Dans chacune des petites chambres où sont les baignoires, se trouvent aussi les latrines. Le nombre des malades étaitd e 158, lors de ma visite ; il y avait à-peu-près autant d'hommes que de femmes : sur ces 158, on comptait 136 aliénés et 22 épileptiques.

M. Ideler est médecin de la division des aliénés; il a un adjointet deux élèves. L'un de ces messieurs me disaitque l'on guérit très rarement de la monomanie, parce que les monomaniaques sont trop obstinésdans leurs idées: à cette remarque j'étais tenté de répondre que cela dépendait plutôt de ce que les médecins n'étaient pas assez obstinés dans la volonté de guérir les monomaniaques, car avec une forte volontéet une certaine adresse, il y a peu de conviction délirante qu'on ne puisse ébranler et détruire, quand d'ailleurs l'intelligence est saine; mais une pareille réponse eût sembléun reproche, et pouvais-je faire un reprocheà des confrères placés dans des conditions aussi défavorables que M. Ideler et ses collaborateurs, auxquels l'administration refuse tout moyen efficace de traiter leurs malades.

En Saxe, près de Pirna, au sommet d'un monticule, est construit une espèce de château fort, élevé de quatre étages et qui domine la campagne envi-

ronnante : c'est le Sonnenstein, hôpital d'aliénés d'une grande réputation. Je l'ai visité bien en détail, mais je me sens incapable de le décrire, tant les bâtimens en sont irréguliers et bizarrement distribués. Il y a des cours dont les côtés sont formés par des murs de terrasse qui ressemblent à ceux d'une citadelle, et puis des caveaux, des ponts, des chambres basses dont les fenêtres et les poèles sont protégés par des grilles de bois, des latrines, des escaliers, des appartemens grands et petits, les uns comme bourrés de lits, les autres n'en contenant qu'un seul, puis des détours, des recoins à ne pas s'y retrouver. Assurément l'architecte de la maison a dû en être le premier pensionnaire. Une seule chose y plaît, c'est la vue de la campagne qui, aux quatre étages, est d'une beauté ravissante. Pour en laisser jouir les habitans, on n'a mis aux fenêtres que de petits barreaux peints en gris, dont l'aspect n'a rien d'effrayant.

On reçoit au Sonnenstein des riches et des pauvres, et le logement des uns et des autres est très différent. Une pareille réunion est nuisible aux pauvres, sans profiter aux riches. Qu'un riche arrive, et que l'on propose pour lui, une bonne pension ; on le recevra, sans doute, l'hospice fût-il plein ou à-peu-près. Que fera-t-on alors ? On serrera les pauvres un peu plus. C'est ce qui a dû se passer plus d'une fois au Sonnenstein, car j'ai vu des salles où les lits se touchaient.

Tous les malades, agités ou tranquilles, sont dans le même bâtiment : les premiers au rez-de-chaussée, les autres au-dessus. C'est un détestable système

que de resserrer ainsi des malades qu'il est si important d'éloigner les uns des autres. Assurément ce n'est pas là isoler les aliénés, c'est les mettre dans une cohue où un homme de bon sens perdrait la tête; tous les grands hospices ont plus ou moins ce grave inconvénient : Charenton, Bicêtre, la Salpétrière, le Bon-Sauveur de Caen et plusieurs autres. J'ai entendu plus d'une fois des malades que l'on *isolait* ainsi, faire sur leur prétendu isolement des réflexions qui auraient fort embarrassé les partisans des grands hospices d'aliénés.

L'élévation du terrain sur lequel le Sonnenstein est construit, oblige à bien enfermer ceux des malades qui pourraient, par imprévoyance ou volontairement, se faire du mal. Les agités restent dans leur chambre, les tranquilles jouissent de la promenade, quand il fait beau, deux fois par jour, sous la surveillance des gardiens. Mais comme le plateau est petit, les jardins sont resserrés, et tout autour on a placé un treillage pour prévenir les évasions et les chutes. En plaine, tous ces inconvéniens n'existeraient pas; les aliénés pourraient avoir des promenoirs, des portes ouvertes, des fenêtres non grillées; les aliénés tranquilles ne se verraient pas entourés de murailles épaisses et de clôtures de toutes sortes, un mur de jardin suffirait : il y aurait bien-être pour les malades, sécurité pour les gardiens; tout le monde y gagnerait.

Les circonstances que je signale ici n'existent pas seulement au Sonnenstein, ils sont les mêmes à Sigburg, ils se retrouvent à Charenton. Tous trois dans

une position magnifique, on penserait qu'ils sont un séjour délicieux; si on les habite, on n'y voit que murailles et forteresses; d'un côté, ils sont brûlés par le soleil, et de l'autre, couverts de moisissures. Si l'on eût dépensé en construction l'argent qu'ont coûté seulement les travaux de terrasse, on eût pu faire des bâtimens commodes, agréables et salubres; il eût suffi, pour cela, de choisir un bon emplacement.

L'ameublement est propre, même dans les chambres occupées par les pauvres; il y a dans l'établissement des infirmeries, des salles de réunion, une bibliothèque, une salle de billard et des jeux qui exercent le corps sans le fatiguer. Un aumônier est appelé auprès des malades, lorsque le médecin le conseille ou qu'il y donne son consentement.

Tout près du Sonnenstein, est une maison pour les convalescens; elle est bien distribuée, élégante et parfaitement appropriée à sa destination. Il n'y manque qu'une chose, le travail. Les amusemens sont bons, mais le travail vaut mieux : le travail convient à presque tous les aliénés, et il est un des moyens les plus efficaces pour guérir ces malades.

L'hospice du Sonnenstein contient 200 malades, sur lesquels il y a environ 240 hommes et 60 femmes. On compte un malade guéri sur trois malades entrés; et un mort sur 12 habitans. M. Pienitz est le directeur et le médecin en chef de l'établissement; il est secondé par MM. Klotz et Weigel, médecins adjoints.

Un conseil uniquement composé de jurisconsultes

ordonne ou autorise, sur un rapport rédigé par le médecin (*physicus*) du gouvernement, l'admission des aliénés dans l'hospice. Il se passe quelquefois huit et quinze jours avant l'admission, et ces jours souvent les plus précieux pour opérer la guérison, sont entièrement perdus en formalités. Tous les ans, les aliénés incurables, dont le départ a été autorité, sont envoyés à Colditz.

A Halle, où j'étais deux jours après avoir quitté Pirna, se trouve une vieille prison dans laquelle, faute d'autre local, on loge des aliénés. C'est un bâtiment fort triste, mal exposé, sans jardin; il n'y a que des cachots, des cellules de prisonniers, et une petite cour. Matériellement, c'est sans contredit l'un des plus mauvais hospices d'aliénés qui existent; mais il est dirigé par un homme d'un grand mérite, M. Dameron qui s'en occupe sans cesse, et qui est parvenu à en faire une excellente maison de traitement. J'y ai trouvé 27 hommes et 23 femmes; en tout 50 malades qui sont surveillés et servis par 4 infirmiers et 2 infirmières, payés à raison de 21 francs par mois. M. Dameron a pour le seconder, un vieil économe et un jeune théologien; tous trois soignent de leurs aliénés comme si c'était leur famille.

Les maniaques agités sont placés au rez-de-chaussée, dans des cachots que l'on a rendus moins effrayans et aussi propres qu'il a été possible; au premier étage sont les femmes, au second les hommes. Le nombre des malades peu considérable pour l'étendue du local, a permis de diviser les chambres en chambres à coucher, salle à manger et atelier de travail.

Les chambres à coucher contiennent de deux à cinq lits. Le mobilier extrêmement modeste est entretenu dans un état de propreté extrême. Un ordre parfait règne dans toute la maison qui est organisée presque comme une manufacture. Sur 50 aliénés qui l'habitent, j'en ai trouvé seulement 4 qui ne travaillaient pas; c'étaient des maniaques agités, trois femmes et un homme (Il faut dire qu'il n'y a pas de paralytiques dans l'hospice de M. Dameron, ces malades étant dirigés sur un hospice particulier). On y fait des paillassons, du fil, des filets, des bas, des cravates en fil, etc., et le bénéfice que l'on en retire profite en partie aux travailleurs; le reste est employé à améliorer l'établissement. L'impulsion est si bien donnée, qu'il est tout aussi facile de faire travailler les malades, que de les faire manger. Je préférerais pour les aliénés de M. Dameron et surtout pour les hommes valides, des travaux agricoles, mais malheureusement l'établissement de Halle ne possède aucun terrain que l'on puisse cultiver. Notre Bicêtre est mieux pourvu sous ce rapport; nous avons tout autour de l'établissement, à la distance d'une lieue et plus, des champs que nos malades vont labourer, ensemencer, et où ils font la récolte. Chaque matin, ils sortent de l'hospice sous la direction de deux gardiens pour chaque douzaine d'hommes, et ils ne rentrent qu'à la fin du jour. Un petit pécule, de trois à six sous par jour, les encourage au travail. Pour certains malades que l'on ne peut pas envoyer au dehors de l'établissement, l'administration a organisé des ateliers destinés à prendre bientôt une grande extension.

On y effile des cordes, on y fait de la corroyerie, des paillassons et des chapeaux de paille. Une ferme a été établie au dehors de l'hospice, et nous y envoyons nos convalescens pour achever leur guérison. Là ces hommes ne sont plus en contact avec les malades, et ils se livrent à des travaux d'agriculture, de buanderie, ils blanchissent des toiles, etc. Quand on compare la position de nos travailleurs, à celle des aliénés habitant les hospices où l'on ne fait rien, on ne peut s'empêcher de regretter vivement que les directeurs d'hospices d'aliénés n'aient pas encore suivi l'exemple donné par Bicêtre. MM. Desportes et Mallon, le premier administrateur des hospices de Paris, le second directeur de Bicêtre, s'occupent avec une constante sollicitude de procurer du travail à un aussi grand nombre d'aliénés que possible, et ils ont organisé le service avec tant d'habileté, qu'il y a presque constamment de l'ouvrage pour les aliénés valides. Cependant la proportion des travailleurs n'est pas, à beaucoup près, aussi grande à Bicêtre que dans l'hospice de Halle, ce qui tient à deux causes principales: la première, c'est qu'à Bicêtre, il y a beaucoup de paralytiques, tandis qu'à Halle on n'en reçoit pas; la seconde, c'est la différence énorme qui se trouve entre le nombre des aliénés, habitant l'un et l'autre établissement. A Bicêtre de 7 à 800 malades; à Halle 50 seulement. Or, pour diriger les aliénés, de bons réglemens sont utiles sans doute, mais ce qui est plus utile encore, c'est l'action de l'homme sur l'homme, c'est l'intelligence et la volonté du médecin, agissant sur l'intelligence et la volonté du

malade. Considéré sous ce rapport, l'établissement de M. Dameron a donc un avantage immense sur celui de Bicêtre.

Un jeune théologien aide M. Dameron, non pas précisément en sa qualité de théologien, mais comme moraliste, conteur d'histoires et instituteur : il vient tous les jours passer plusieurs heures avec les aliénés qui le voient avec un grand plaisir, tant sa conversation les intéresse. Je ne sache pas qu'il se fasse rien de semblable en France. Nous avons bien quelques religieux et quelques religieuses qui ont l'intention de soigner le moral des malades, laissant au médecin la tâche de soigner le physique, mais j'en ai vu plusieurs à la besogne, et la manière dont ils s'y prennent ne m'a pas donné une haute opinion de leurs moyens curatifs. J'ai trouvé chez eux, la lettre qui tue, et non pas l'esprit qui vivifie.

Après l'hospice de Halle, si pauvre et pourtant si beau, j'ai vu celui de Sigburg, à peu de distance de Bonn. C'est encore un château fort comme le Sonnenstein; au dehors, un aspect très pittoresque, au dedans une espèce de prison. Des bâtimens très irréguliers, et par conséquent, une surveillance difficile; pas de cours pour les maniaques agités. Les malades y sont à des pensions de différens prix, ce qui veut dire que les pauvres logent dans les endroits les plus incommodes et les plus insalubres; dans un même bâtiment, il y a des hommes au rez-de-chaussée, et des femmes au-dessus. Dans un caveau, sous une église placée au centre de l'établissement, sont de larges baignoires en pierre, à bords tellement évasés

qu'un maniaque ou un suicide qui s'y frapperait la tête, pourrait se tuer du premier coup. Il y existe plusieurs machines propres à tourmenter les malades, mais dont on se sert rarement: sur les portes, dans les chambres, dans les salles de réunion, partout, des inscriptions morales et des sentences peintes sur des planches mobiles que les malades peuvent saisir et se jeter à la tête.

Les malades y sont au nombre de 200, 120 hommes et 80 femmes. On refuse l'entrée de l'hospice aux aliénés qui paraissent incurables et aux paralytiques. Le médecin en chef est un homme qui jouit en Allemagne et en France d'une grande réputation, c'est le d^r Jacobi; il est secondé par deux médecins adjoints, et deux théologiens, l'un catholique, l'autre protestant. Les médecins sont chargés du traitement du corps, ou traitement somatique; les théologiens, chacun en ce qui concerne ses co-réligionnaires, sont chargés de soigner le moral, de guérir l'âme, par le moyen des punitions, des récompenses, et des inscriptions appropriées à l'état du malade. C'est bien le plus singulier imbroglio thérapeutique que j'aie vu de ma vie.

Il y a pourtant, dans l'hospice de Sigburg, une coutume établie que j'approuve fort et que nous devrions imiter. On n'y couche pas les malades, en hiver, aussitôt que la nuit est venue, comme nous faisons à Bicêtre et à la Salpétrière. Une légère dépense d'éclairage que l'on pourrait couvrir par le produit de quelque travail d'atelier, permettrait aux aliénés valides que contiennent nos hospices, de se coucher

seulement à neuf heures; ils en dormiraient mieux, et restant moins long-temps seuls, ils auraient moins de temps pour se livrer à des préoccupations délirantes, à de la rêvasserie, et au penchant que la plupart d'entre eux contractent pour l'onanisme.

L'un des vices qui m'ont le plus choqué dans les établissemens d'aliénés que j'ai visités, pendant le voyage dont je viens de rendre compte, c'est la trop grande étendue de la plupart d'entre eux, c'est le nombre trop considérable des malades que l'on y reçoit. Avec un pareil état de choses, un véritable traitement moral de la folie, un traitement efficace, est tout-à-fait impossible. Le temps et les forces ne suffiraient pas au médecin qui voudrait s'occuper activement de son service, et ce médecin courrait le risque d'y perdre la raison. Pour réformer l'imagination délirante d'un aliéné, pour combattre les mauvaises passions que la maladie a développées en lui, il faut de la part du médecin, un travail de tous les instans, et un travail qui fatigue, qui épuise, pour peu qu'on le prolonge. Les doctrines médicales régnantes aujourd'hui, ont une grande part dans la faute que l'on a commise en créant des hospices destinés à contenir plusieurs centaines d'aliénés. La folie est, pour la plupart des médecins, une aberration dépendante d'une méningite, d'une encéphalite, d'une phlegmasie viscérale, etc., et le traitement de l'aliéné est dirigé en conséquence de cette opinion. La pratique commune, même dans la monomanie, consiste presque inclusivement dans l'emploi des agens physiques: ainsi, un homme se dit roi, empereur; un autre se

dit pape; un autre possédé; etc., on l'isole d'abord, puis on le baigne, on lui applique des sangsues à l'anus, on le purge, on établit un exutoire, et l'on s'en tient là. Je connais un hospice d'aliénés de très grande réputation, contenant de quatre à cinq cents individus, dans lequel pendant plus de dix ans, tous les nouveaux malades ont été soumis à l'application de douze sangsues à l'anus, le lendemain de leur entrée. Ailleurs, si l'on n'a pas adopté une coutume aussi ridicule, on insiste beaucoup trop sur les moyens chirurgicaux ou sur les préparations pharmaceutiques, tandis que l'on néglige les secousses morales, les remèdes intellectuels. La médecine des aliénés, comprise comme elle l'est, peut s'exercer à-la-fois par un seul médecin sur un grand nombre de malades; comprise comme elle devrait l'être, elle exigerait des hospices très petits. La première laisse beaucoup d'incurables; la seconde donnerait de nombreuses guérisons.

Je termine ici la relation de mon voyage : puissé-je avoir atteint le but principal que je me suis proposé lorsque j'ai entrepris de l'écrire, celui d'améliorer le sort des aliénés en provoquant des changemens utiles dans la construction et la direction des établissemens destinés à ces malades!

# MÉDECINE LÉGALE.

## MÉMOIRE

ET

## CONSULTATION MÉDICO-LÉGALE

SUR

## L'EMPOISONNEMENT CAUSÉ PAR LES VIANDES ALTÉRÉES ;

**PAR LE Dr OLLIVIER (D'ANGERS),**
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, ETC.

Il est bien démontré aujourd'hui, que certaines viandes peuvent éprouver une altération qui rend leur usage dangereux, et qui donne lieu à tous les symptômes de l'empoisonnement par les poisons âcres et irritans. Quoique d'une date déjà ancienne dans la science, ce fait ne paraît pas avoir fixé généralement l'attention des médecins ; et pourtant, il suffit de réfléchir à la gravité des présomptions qu'il peut faire naître dans quelques circonstances, pour comprendre combien il importe de connaître tout ce qui se rattache à cette question d'hygiène publique et de police médicale. Les exemples que je rapporte dans ce mémoire vont justifier cette réflexion.

### § I. *Viandes fumées.*

Les accidens produits par cette espèce d'alimens ont été signalés d'abord en Allemagne, et notam-

ment dans le Wurtemberg. Les premiers exemples bien constatés remontent à l'année 1793. Identiques par ses phénomènes chez tous les individus affectés, quel que fût le sexe ou l'âge, cet empoisonnement a été suivi de la mort dans un grand nombre de cas.

Ainsi, M. Kerner, auquel on doit des recherches intéressantes sur ce sujet (1), a rassemblé *cent trente-cinq* exemples observés de 1793 à 1822, et sur ce nombre d'empoisonnemens *quatre-vingt-quatre* ont été suivis de la mort. Dans *trente-six* cas dont M. Kerner a pu recueillir tous les détails avec exactitude, les accidens survinrent chez vingt-quatre individus après avoir mangé du boudin de foie fumé, et douze d'entre eux succombèrent; les douze autres éprouvèrent les mêmes symptômes d'empoisonnemens par l'usage de boudins ordinaires fumés, et parmi ces derniers, il en mourut trois.

Le docteur Weiss, médecin à Bacnang, dans le Wurtemberg, a publié des faits analogues (2): il a observé vingt-neuf cas d'empoisonnement de ce genre, et dans six d'entre eux la mort a eu lieu. (3)

Ces accidens graves s'étant développés après l'ingestion de boudins ou de saucissons fumés, on a dû penser que les viandes fumées étaient plus spéciale-

---

(1) *Nouvelles observations sur les empoisonnemens si fréquemment produits dans le Wurtemberg par l'usage des saucisses fumées* (en allemand). Tubingue 1820, in-8°.

(2) *Des empoisonnemens les plus récens par des saucisses gâtées* (en allemand). Carlsruhe 1821, in-8°.

(3) Kerner, *Mém. cité*.—Bulletin des sc. méd. de M. Férussac, t. 19, p. 254 et suiv. An. 1829.

ment susceptibles d'éprouver une altération si malfaisante. Plusieurs autres exemples viennent, en effet, à l'appui de cette opinion. M. Geissler a vu les mêmes symptômes chez huit personnes qui avaient mangé d'un jambon altéré (1), et j'ai moi-même publié le premier exemple d'un fait de ce genre observé en France (2). Je vais le rapporter ici.

Le 25 juillet 1826, M. Plassiard achète chez M. Proton-Lesage, rue Montorgueil, un pâté de jambon. Le jour même, il mangea, ainsi que sa famille, une partie de la viande de ce pâté; le lendemain on en mangea la croûte avec ce qui restait de la viande. Trois heures après ce repas, M. Plassiard éprouve un malaise général suivi de sueurs froides, de frissons accompagnés de violentes douleurs d'estomac, et bientôt de vomissemens répétés. Le malade est tourmenté par une soif ardente, le ventre devient douloureux et des déjections alvines très abondantes succèdent à des coliques excessivement aiguës.

Sa fille, âgée de 27 ans, et un enfant de 9 ans, éprouvent exactement les mêmes accidens. Un médecin, appelé peu de temps après l'apparition de ces symptômes, déclara que l'état des trois malades dénotait une inflammation violente de l'estomac et des intestins, accompagnée d'une sensibilité de l'abdomen tellement vive, que le poids des draps seuls était intolérable.

(1) Kerner, *Mém. cité.*

(2) *Observations sur les effets délétères produits par certaines viandes altérées.* Archiv. gén. de méd. t. 22, p. 191, an. 1830.

Ces accidens graves se dissipèrent après quelques jours d'un traitement anti-phlogistique énergique. Dans les conclusions de son rapport, le médecin exprimait l'opinion, que les accidens éprouvés par la famille Plassiard pouvaient être dus à la présence du sous-deuto-carbonate de cuivre (vert-de-gris), qui aurait été communiqué par les moules dont se servent les pâtissiers.

En conséquence de ces faits, je fus chargé, le 10 août suivant, avec M. Barruel, de procéder à l'analyse des restes du pâté, et des matières provenant des déjections alvines de l'enfant, à l'effet de constater s'il y existait des traces de cuivre ou toute autre substance vénéneuse. Les résultats de notre analyse furent complètement négatifs sous ce rapport.

Vers la même époque, un assez grand nombre de personnes éprouvèrent des accidens analogues à ceux de la famille Plassiard, après avoir aussi mangé des *pâtés de jambon* pris chez M. Lesage. Je pourrais citer entre autres une famille entière qui fut gravement indisposée par la même cause. Les recherches qui furent faites dans ces diverses circonstances, chez ce pâtissier, prouvèrent que tout y était préparé avec la plus grande propreté.

Plus récemment, un fait du même genre a donné lieu à des recherches semblables de la part du ministère public (1), le voici :

---

(1) Chevallier, *Note sur l'altération des viandes et sur les accidens qui peuvent en résulter*. Journ. de chim. méd. t. 8, p. 726-732. An. 1832.

Le 24 juillet 1832, des symptômes d'empoisonnement se manifestèrent subitement chez plusieurs personnes qui venaient de manger d'un pâté composé de *jambon* et de *veau*. L'analyse faite par MM. Labarraque et Lecanu, démontra que les débris de ce pâté ne contenaient ni cuivre, ni arsenic. « La cause des accidens a consisté très probablement, disent MM. les experts, dans un commencement d'altération éprouvée par les matières employées à la confection du pâté. On sait, en effet, que des matières animales dans un état parfait de dessiccation, par exemple, des saucissons fumés, déterminent parfois des affections morbides chez certains individus, sans qu'il soit cependant possible d'y reconnaître les plus légers signes d'altération. Il est donc possible qu'un pâté, que chacun sait passer à l'aigre avec une extrême facilité, surtout dans les temps chauds, ait pu produire un commencement d'empoisonnement, bien qu'il ait été parfaitement confectionné. »

J'ajouterai comme derniers exemples aux faits qui précèdent, l'observation que rapporte M. Kerner, d'un homme qui eut tous les symptômes d'un empoisonnement violent après avoir mangé du bœuf gras fumé; et le cas cité par M. Kruger, qui éprouva des accidens analogues après avoir mangé des haranguets (*clapea sprattus*) fumés (Brandes, *Arch. des Apohtheker. Ker-Vereinr.* t. XXIX, pag. 11° *Archiv. gén. de Méd.*, t. XXIII, pag. 280, année 1830).

§ II. *Viandes non fumées.*

Mais les viandes fumées ne sont pas les seules qui

puissent subir une altération qui les transforme ainsi en un aliment essentiellement vénéneux. M. Kerner (*loc. cit.*) a observé les mêmes phénomènes d'empoisonnement chez une femme qui avait fait son repas avec de la vieille graisse d'oie. Le docteur Siedler a rapporté un cas d'empoisonnement de toute une famille, chez laquelle les symptômes les plus graves persistèrent pendant sept jours, après un repas fait avec du ragoût de veau qui fut préparé avec de la graisse d'oie qui exhalait une odeur forte et pénétrante (1). M. Bricheteau a communiqué à M. Chevallier (2) l'exemple d'une femme qui éprouva de pareils accidens, après avoir mangé des couennes de lard achetées chez un charcutier. Le docteur Hunkel a consigné dans la *Gazette médicale de Berlin* (3), le fait suivant.

Un manœuvre, employé aux salines, reçoit de son maître un potage de gruau et un morceau de bœuf bouilli, dont il enferme le reste dans un lieu frais, après en avoir mangé ainsi que sa femme et ses deux enfans. Le lendemain, il le fait réchauffer dans le bouillon, il en mange encore, et dépose le peu qui reste (quatre ou cinq onces) dans une assiette de porcelaine, sur un poêle assez fortement chauffé. Le troisième jour, ce morceau de bœuf, racorni par la

---

(1) *Hufeland's journal*, octobre 1827.—Arch. gén. de méd. t. 16. p. 611, an. 1828.

(2) *Loc. cit.*

(3) *Allgmeine medicinische zeitung*, septembre 1834. — *Journ. des connaiss. méd. chir.* n° de mars 1835, p. 243.

chaleur, est sauté au beurre avec du veau frais; il n'a aucune saveur ni aucune odeur désagréables: toute la famille fit honneur au ragoût. Bientôt les deux enfans et la mère sont pris de vomissemens, de douleurs épigastriques, de coliques atroces, de diarrhée séreuse; les traits sont décomposés, la peau froide, le pouls faible et concentré, la partie inférieure de l'épine du dos sensible à la pression. Ces accidens se dissipèrent promptement par l'emploi du carbonate d'ammoniaque et des applications narcotiques. M. Hunkel soumit une partie de la viande suspecte à l'analyse chimique sans y découvrir le moindre indice de substance vénéneuse, et il se demande s'il n'y a pas eu ici de l'analogie entre l'altération qu'aurait éprouvé cette viande à la suite des préparations successives qu'on lui avait fait subir, et celle qui se développe dans les boudins fumés; cette opinion me paraît très probable.

J'ai été appelé récemment à rechercher la cause de la mort d'une famille tout entière, chez laquelle les symptômes d'empoisonnement se manifestèrent dans des circonstances analogues à celles qui existaient dans le fait que rapporte le docteur Hunkel. Voici le résumé de ce cas très remarquable qu'on peut, suivant moi, rapprocher du précédent, nonobtant la persistance des accidens, et leur terminaison funeste.

Le 12 janvier 1838, le sieur Chapelle, sa femme, ses deux enfans, le frère du sieur Chapelle, leur domestique, et les époux Carré, qui tous étaient en parfaite santé, se mirent à table pour dîner vers six

heures du soir. La dame Chapelle avait préparé pour ce repas un ragoût de mouton fait avec le reste d'un gigot rôti, dont une partie avait été mangée la veille. Ce ragoût avait été préparé dans une casserole de cuivre bien étamé, avec du vinaigre, des échalotes, du sel et du poivre. Le dîner fut retardé par l'absence prolongée du sieur Chapelle, et comme la dame Chapelle avait elle-même été dérangée souvent par les personnes qui se présentaient à son comptoir, le ragoût fut retiré à plusieurs reprises du four du poèle, dans lequel il était à cuire, et dans ces intervalles, il se refroidit complètement dans le vase qui le contenait ; puis on le fit, de nouveau, réchauffer au moment de le servir.

A peine la femme Carré eût-elle mangé quelques bouchées de ce ragoût, qu'elle éprouva des nausées, et fut obligée de sortir pour aller vomir : son mari l'accompagna, et ne tarda pas à éprouver aussi des vomissemens et des coliques. Le frère du sieur Chapelle ressentit bientôt des coliques et des envies de vomir, et il rejeta tous les alimens qu'il avait pris. Le domestique eut aussi peu de temps après des vomissemens. Ces quatre personnes avaient aussitôt discontinué de manger du ragoût, auquel ils n'avaient trouvé d'ailleurs qu'une saveur piquante. Mais Chapelle, sa femme et ses deux enfans, n'ayant pas ressenti immédiatement de semblables accidens, achevèrent de manger ce qui était dans leur assiette, et Chapelle reprit même une nouvelle quantité de ragoût qu'il mangea sans éprouver aucune incommodité. Le repas était à peine achevé que les mêmes symptômes com-

mencèrent à se développer chez tous les quatre, et dans la nuit, ils furent tous en proie à des coliques extrêmement violentes, avec déjections alvines et vomissemens répétés.

Quand M. le docteur Sorbier fut appelé le lendemain au matin, il trouva chez le plus jeune enfant, âgé de cinq ans, indépendamment des symptômes communs à tous les autres, une altération prononcée des traits de la face, les yeux caves, une prostration extrême des forces, le pouls faible; le ventre ne paraissait pas sensible à la pression, l'enfant n'y accusait pas de douleurs: les jours suivans, indépendamment des vomissemens et des selles fréquentes, l'affaissement augmente progressivement, la respiration devient haute et difficile, les extrémités se refroidissent, et la mort survient le cinquième jour de la maladie.

Les mêmes symptômes existèrent chez sa sœur, âgée de six ans et demi, et elle succomba le septième jour, vingt-quatre heures environ après son frère.

Chez le sieur Chapelle, les coliques, les évacuations alvines et les vomissemens se manifestèrent dans la nuit, avec une violence croissante, et persistèrent avec beaucoup d'intensité les jours suivans. Les liquides rejetés étaient en quantité considérable. Le ventre devint douloureux dans toute son étendue, il y avait de la fièvre : à cette réaction succédèrent de l'anxiété, de l'agitation, avec petitesse et concentration du pouls, prostration extrême des forces, et le huitième jour, le malade mourut.

Enfin, la femme Chapelle, qui avait eu des vomissemens beaucoup plus abondans et plus répétés,

que tous les autres, et que rien n'avait pu calmer, paraissait être dans un état plus rassurant vers le huitième jour; elle n'accusait aucune douleur de ventre, elle n'avait eu que peu d'évacuations alvines quand survint de l'agitation, des rêvasseries avec fièvre, puis une prostration extrême qui se termina p arla mort, au commencement du neuvième jour de la maladi:, quelques heures après que son mari eut succombé.

Je fus chargé de procéder à l'ouverture des cadavres des enfans et époux Chapelle, avec MM. Cousin et Sorbier, et nous constatâmes chez tous l'existence d'une inflammation assez étendue dans l'intestin grèle, accompagnée d'une exhalation sanguine dans le tissu cellulaire sous-muqueux, chez le sieur Chapelle et sa femme.

En considérant que les accidens que cette famille éprouva avaient débuté presque aussitôt après le repas fait le 12 janvier; que quatre personnes avaient été incommodées immédiatement après avoir commencé à manger du ragoût dont elles laissèrent la plus grande partie; tandis que les époux Chapelle et leurs enfans continuèrent d'en manger; que tous se portaient très bien, quand ils se mirent à table; que chez tous les symptômes ont été les mêmes, qu'ils n'ont varié que par leur degré d'intensité, et qu'ils ont consisté, spécialement au début, en vomissemens abondans et répétés, avec coliques et déjections alvines également fréquentes et copieuses; que les époux et enfans Chapelle sont morts successivement, en offrant la même série de symptômes, et qu'enfin à

l'autopsie, leurs cadavres ont présenté le même genre d'altération; en considérant, disons-nous, l'ensemble de ces circonstances, il y avait tout lieu de croire que les accidens observés avaient eu pour cause le ragoût préparé par la femme Chapelle, et elle-même fut la première à penser et à dire qu'il s'était probablement formé du vert-de-gris dans la casserole où le ragoût avait refroidi à plusieurs reprises.

MM. Orfila et Barruel nous furent adjoints pour procéder à l'analyse chimique de l'estomac et des intestins enlevés de chaque cadavre, avec les matières que ces organes renfermaient. Le reste du ragoût avait été jeté, ainsi que les matières des vomissemens et des déjections. Les recherches faites avec le plus grand soin démontrèrent qu'il n'existait aucune trace de cuivre ou d'arsenic, d'antimoine ou de mercure dans la casserole et le vinaigre saisis, ainsi que dans les matières solides et liquides et dans les organes retirés des quatre cadavres. L'incinération des débris de tous ces organes réunis fournit deux grains environ de protoxide de plomb, et les eaux de lavage, ainsi que les liqueurs des quatre bocaux qui renfermaient les intestins, donnèrent, par l'évaporation, cinq gros d'hydrochlorate d'ammoniaque.

Tel fut le résultat de l'analyse chimique qui démontra, comme on voit, que l'empoisonnement ne pouvait être attribué à un sel de cuivre. Quant à la quantité minime de protoxide de plomb qu'on avait retrouvé par l'incinération des organes réunis, ne peut-elle pas être provenue de l'étamage de la casserole qui contient le plus souvent, comme on sait,

une proportion de plomb assez considérable? ne pourrait-on pas aussi trouver la source de la présence de ce métal dans le vin qui était bu habituellement par la famille Chapelle? on sait qu'on emploie assez fréquemment la litharge pour donner à certains vins une saveur douceâtre, et le sieur Chapelle était marchand de vins. D'après ces deux hypothèses, on se rendrait très bien compte de la présence du plomb dans le tissu même des organes, par suite du travail d'assimilation qui résulte de la nutrition. Ajoutons d'ailleurs, qu'on n'observa pas ici l'ensemble des phénomènes que produit l'empoisonnement par les préparations de plomb. S'il eût été causé par quelque autre poison minéral, nous en eussions trouvé des traces, malgré l'abondance et la fréquence des vomissemens et des évacuations alvines; car, pour que de semblables symptômes aient persisté avec une pareille intensité jusqu'à la mort, sans qu'il restât dans le tube digestif de désorganisation grave, il faudrait admettre que le poison eût été pris par chacun d'eux à une dose assez élevée; et, dans ce cas, lors même que les vomissemens et les déjections en eussent entraîné la plus grande partie, nous eussions dû en trouver encore des traces notables combinées avec le tissu des organes.

Enfin, la quantité assez considérable d'hydrochlorate d'ammoniaque (cinq gros) obtenue par l'évaporation de toutes les liqueurs réunies, indiquait-elle que ce sel eût été mêlé à celui dont on assaisonna le ragoût mangé par la famille Chapelle, et aurait-il ainsi contribué à produire les accidens observés? Cette opinion, à laquelle nous nous étions arrêtés un

instant, perdit toute valeur à nos yeux, lorsque, dans un supplément de recherches, que je fus chargé de faire avec MM. Chevallier et Girardin, nous eûmes constaté que ce sel existe en général dans tous les liquides où l'on a laissé macérer quelque temps des débris de cadavre, et spécialement des portions d'estomac et d'intestins, ainsi que dans les liquides de diverses sécrétions (la salive par ex.) recueillis chez des individus en parfaite santé. Or, les cinq gros de sel ammoniac, répartis entre les quatre cadavres, donne pour chacun d'eux quatre-vingt-dix grains de ce sel : cette quantité peut donc avoir été le résultat d'une formation spontanée de ce sel pendant la décomposition putride.

Ainsi, l'analyse chimique n'a point donné, comme on le voit, l'explication d'un empoisonnement qui a causé des accidens graves chez huit personnes à-la-fois, et la mort chez quatre d'entre elles. C'est en rapprochant ce fait de ceux qui précèdent que j'ai été conduit à penser, d'après l'ensemble des symptômes, et les circonstances dans lesquelles ils se sont manifestés, qu'ils pourraient bien avoir eu leur source dans une altération de la viande du ragoût, déterminée par les cuissons successives et le refroidissement répété de cet aliment, pendant l'après-midi qui se termina par le repas. Je dois ajouter, d'ailleurs, que je ne présente ici cette explication qu'avec toute la réserve qu'on doit apporter, quand on ne s'appuie que sur des probabilités, et non sur des preuves directes.

## § III. *Viandes de charcuterie.*

Mais la question ne peut être douteuse dans les cas d'empoisonnement produit par l'altération que subit quelquefois l'espèce de charcuterie qu'on nomme *fromage d'Italie*, *fromage de cochon*. Ici, on a observé tous les symptômes survenus après l'ingestion des saucissons fumés. Le docteur Paulus, médecin à Sulz, a rapporté l'histoire de sept personnes qui avaient mangé du fromage d'Italie acide, et dont *trois succombèrent*. M. Buchner cite plusieurs cas semblables, ainsi que MM. Bossert, Springer, Kuhn, Kahleis et Struve (1). M. Chevallier (2) a également publié un exemple d'empoisonnement par du fromage d'Italie altéré. Dans ce cas aussi, on avait soupçonné que les accidens étaient produits par du vert-de-gris, et l'on ne trouva pas la moindre trace de cuivre. Enfin, j'ai été consulté récemment par M. le docteur Boulongne, médecin à Coubert (Seine-et-Marne), pour un nouvel exemple d'empoisonnement par du fromage de cochon. Je le rapporterai tout-à-l'heure avec la consultation que je lui adressai à ce sujet; mais je crois devoir rappeler d'abord ici les diverses opinions qui ont été émises sur la nature du principe vénéneux qui se développe ainsi spontanément dans les viandes fumées, et dans celles de charcuterie proprement dite.

Emmert est le premier qui ait publié des recherches

(1) Kerner, *Mém. cité.*

(2) *Loc. cit.*

à ce sujet; il pensa que l'acide hydrocyanique était l'agent toxique qui se formait de toutes pièces dans les boudins fumés (1). Mais la différence essentielle qui existe entre les symptômes de ces deux genres d'empoisonnement, et l'impossibilité où il fut de retirer de l'acide hydrocyanique des boudins altérés, lui fit abandonner ultérieurement cette opinion. M. Berres (2) attribua tous ces accidens à l'acide pyro-ligneux qui s'y serait combiné pendant l'exposition des boudins à la fumée. Mais ici se représente l'objection qui précède: on n'a pu retrouver cet acide dans les viandes altérées qu'on a analysées. En outre, il serait difficile de comprendre que les boudins fussent pénétrés d'une quantité de cet acide, assez considérable pour produire les accidens signalés; et, comme on vient de le voir, les viandes fumées ne sont pas d'ailleurs les seules qui soient susceptibles de causer un empoisonnement par l'altération qui s'y développe accidentellement. Ce n'est certes pas à l'acide pyro-ligneux qu'on pourra attribuer l'action toxique du fromage d'Italie ou du fromage de cochon.

M. Kerner (3) a fait des expériences desquelles il avait conclu que le principe vénéneux qui se formait alors était un acide gras; plus tard, il a modifié son

(1) *Dissert. inaug. med. de venenatis acidi borussici in animalia effectibus.* Tubingue, 1815.

(2) *Sur l'acide pyro-ligneux et ses propriétés* (en allemand). Vienne, 1823.

(3) *Loc. cit.*

opinion, et il pensa, d'après de nouvelles recherches, que l'agent vénéneux est une matière alcaline combinée avec un acide. Mais il reste encore à découvrir l'alcaloïde que signale M. Kerner. Enfin, plus récemment, M. Buchner soumit de nouveau à l'analyse des boudins fumés altérés, et il a été conduit à admettre que le principe vénéneux est un corps gras altéré qu'il nomme *acide gras* des boudins (1). Presque en même temps, M. Schumann se livrait aux mêmes recherches, et il est arrivé aux mêmes conclusions que M. Buchner (2). Ces derniers résultats de l'analyse chimique ont été, confirmés par des expériences ultérieures, et entre autres celles du docteur Siedler (3). Dans le cas qu'il a rapporté, la graisse semblable à celle qui avait servi à la préparation du ragoût qui causa l'empoisonnement, était très acide, et rougissait fortement le papier de tournesol. Trois onces administrées à un chien, déterminèrent tous les symptômes de l'empoisonnement par les irritans les plus énergiques. Enfin, d'après les recherches plus récentes de M. Saladin (4), il paraît que l'acide qui se forme dans les corps gras à l'état de rancidité, est de l'acide oxiacétique.

Tel est aujourd'hui l'état de cette question sur

(1) Voyez sa Toxicologie, 2e édit. p. 135.

(2) Kerner, *Mém. cité.*

(3) *Loc. cit.*

(4) *Recherches sur la nature de l'acide qui se développe dans les corps gras devenus rances.* — Journ. de chimie méd., tom. VIII, pag. 325, année 1832.

laquelle on ne peut trop fixer l'attention, et appeler de nouvelles investigations. J'ai pensé qu'il était utile de retracer ici un résumé des observations qui ont été recueillies sur ce genre d'empoisonnement, afin d'en bien démontrer la réalité, et de justifier ainsi l'opinion que j'ai émise dans une affaire grave qui intéressait, sous tous les rapports, un confrère honorable. Voici la copie de la lettre et du rapport qu'il m'adressa, et qui ont motivé la consultation par laquelle je termine ce Mémoire.

*A M. le docteur Ollivier (d'Angers), membre de l'Académie royale de Médecine.*

« Monsieur et honoré confrère,

« Un fait tout récent, de ma pratique médicale, laisse planer sur moi des soupçons qu'il m'importe de faire disparaître complètement et au plus tôt. Appelé par la nature de vos fonctions et de vos travaux à l'examen des questions analogues à celle dont la solution m'importe tant, je viens réclamer de votre obligeance de vouloir bien prendre connaissance du rapport dont je vous adresse ci-joint la copie, et qui contient le détail du fait sur lequel j'ai tant besoin d'avoir votre opinion. Ce rapport est devenu l'objet d'une enquête de la part de M. le préfet de Seine-et-Marne, et d'après les résultats des recherches auxquelles se sont livrés MM. les experts nommés par l'autorité, ma conduite a été incriminée de telle sorte que non-seulement le reproche d'ignorance m'a été adressé, mais encore que la démarche que j'ai cru de-

voir faire dans l'intérêt public, a été taxée de légèreté coupable : vous comprendrez très bien, mon honoré confrère, combien une pareille opinion, à *laquelle on a donné toute la publicité possible*, peut porter atteinte à l'estime et à la confiance dont je suis honoré dans un pays où j'exerce la médecine depuis cinq années. Je ne puis rester plus long-temps sous le coup de préventions aussi fâcheuses, et vous m'aiderez, j'en suis convaincu, à les dissiper.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre dévoué confrère, BOULONGNE, D.-M.-P.

Coubert (Seine-et-Marne), le 17 août 1838.

*Copie du rapport que j'ai adressé à M. le maire de Grisy* (Suisnes), *pour être envoyé à M. le préfet de Seine-et-Marne, sur sa demande en date du* 5 *juillet dernier.*

« Monsieur le maire,

« J'ai l'honneur de vous transmettre les renseignemens que vous me demandez au sujet de la maladie dont vient d'être atteinte la famille Conte aîné, de Grisy. Dimanche dernier, j'ai été appelé à donner des soins à cinq membres de cette famille, qui me présentèrent les symptômes suivans : vomissemens violens, soif ardente, sueurs froides, déjections alvines abondantes, coliques excessivement aiguës : après plusieurs questions, je suis parvenu à savoir que ces individus, deux heures avant mon arrivée, avaient mangé du fromage de cochon, fait et vendu par le sieur Dubois charcutier à Brie-Comte-Robert. Il ne

m'en fallut pas davantage pour soupçonner un empoisonnement; aussi ma thérapeutique a-t-elle été dirigée par cette idée, et les résultats heureux que j'ai obtenus sont venus, en quelque sorte, confirmer la justesse de mon diagnostic. L'état de ces malheureux est aujourd'hui assez satisfaisant; pourtant madame Conte n'est point encore rétablie, l'inflammation gastro-intestinale dont elle a été atteinte a été si violente, qu'hier encore elle a éprouvé quelques coliques et plusieurs évacuations alvines. A mon avis, la cause probable de ces divers accidens peut être attribuée à la présence du vert-de-gris qui aura été communiqué soit par les moules, soit par les bassines dont se servent ordinairement les charcutiers pour faire cuire ces sortes de préparations alimentaires, ou peut-être aussi à l'existence d'un principe vénéneux qui se développe assez souvent dans les viandes avariées et de mauvaise nature. Ces viandes ainsi altérées doivent être rangées dans la classe des poisons irritans, et les malades qui en font usage, traités en conséquence.

Bien que je ne puisse affirmer d'une manière positive que l'ingestion, dans les voies digestives, d'une substance vénéneuse, ait été la cause de l'affection que j'ai été appelé à combattre, j'ai cru cependant le cas assez grave, assez sérieux, pour en avertir l'autorité, et quoique j'aie été blâmé par un confrère qui, en raison de son titre de docteur et de sa qualité, comme fonctionnaire, aurait dû, dans cette circonstance, agir avec moins de légèreté et plus de circonspection, ma conscience n'en reste pas moins tran-

quille, persuadé que je suis d'avoir rempli un devoir. J'ai l'honneur de vous faire encore observer, monsieur, que plusieurs familles de Grisy se sont trouvées, le même jour et à la même heure, dans le même cas que celle de Conte, après avoir fait usage du même aliment : je ne crois pas non plus devoir vous laisser ignorer qu'un enfant de Conte, qui n'a point fait usage de l'aliment en question (il était absent), n'a rien éprouvé, n'a rien ressenti ; sa santé n'a nullement été dérangée, et il se porte toujours parfaitement bien.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur le maire, votre dévoué serviteur, Boulongne, D.-M.-P.

Coubert, ce 7 juillet 1838.

« *P.-S.* J'ajouterai ici aux détails de mon rapport, monsieur et honoré confrère, une circonstance qui venait encore confirmer mon opinion sur un empoisonnement; c'est qu'à l'époque où les membres de la famille Conte ont été malades, ainsi que ceux de la famille Laplaine, il n'existait dans le village de Grisy, aucune autre maladie de ce genre, et que dans la huitaine qui précéda, ainsi que dans la huitaine qui suivit, il ne se montra aucun cas présentant la moindre analogie avec celui dont il s'agit; or, les individus tombés malades étaient les seuls qui eussent mangé de la charcuterie du sieur Dubois, tous se portaient bien avant le repas où ils mangèrent de cet aliment, et ce fut immédiatement après qu'ils éprouvèrent les accidens dont j'ai décrit les symptômes. Cependant je dois faire obser-

ver qu'un sixième enfant de Conte ne fut pas incommodé quoiqu'il eût mangé, bien peu à la vérité, de ce même fromage de cochon. Mais il y a une particularité importante à signaler à son sujet, c'est que cet enfant *n'aime pas le gras*, et avait soigneusement retiré tout ce qu'il y en avait dans le petit morceau de fromage qu'il mangea. »

Coubert, ce 17 août 1838.

*A monsieur Boulongne, docteur en médecine de la Faculté de Paris, médecin à Coubert, département de Seine-et-Marne.*

Monsieur et honoré confrère,

Je croirais manquer à la confiance que vous me témoignez, si je mettais le moindre retard à répondre à la lettre que vous venez de m'écrire. J'ai lu, avec la plus grande attention, votre rapport à monsieur le maire de Grisy, et loin d'y trouver rien qui motive le blâme qu'on a déversé sur votre conduite, je pense qu'il était de votre devoir d'agir comme vous l'avez fait. Comme vous, je n'aurais pas hésité un instant à transmettre mes doutes à l'autorité, et j'ai la conviction que l'opinion publique, mieux éclairée, vous rendra toute justice : l'examen seul du fait que vous me signalez, suffirait pour confirmer cette prévision.

Au commencement du mois de juillet dernier, cinq membres d'une même famille, jouissant tous d'une parfaite santé, mangent à leur repas du fromage de cochon; presque aussitôt après, ils ont des

vomissemens violens et répétés, une soif ardente, des déjections alvines abondantes avec coliques excessivement aiguës, des sueurs froides. Deux personnes d'une autre famille éprouvent, presque en même temps, les mêmes accidens, après avoir mangé du même fromage de cochon; ils se portaient également très bien avant ce repas. A cette époque, l'état sanitaire du village de Grisy, lieu habité par ces deux familles, était parfait; il n'y régnait aucune espèce de maladie. Les individus qui ont été ainsi gravement affectés *sont les seuls du village* qui aient mangé de cette charcuterie. (1)

Comment! c'est en présence de pareils faits qu'on taxe de légèreté et d'ignorance un médecin qui pense qu'un empoisonnement peut être la cause de semblables accidens? Mais où peut-on trouver réunis plus de signes rationnels d'un empoisonnement? Aucun praticien n'eût, à mon avis, émis une autre opinion; je dirai plus, en ne soupçonnant pas une pareille cause, il eût fait preuve, ou d'une ignorance bien grande, ou d'une extrême légèreté dans la manière d'observer les malades.

La cause probable de ces divers accidens, avez-vous dit, *peut être attribuée à la présence du vert-de-*

(1) Il est à remarquer qu'un enfant de la famille Conte, qui avait mangé une petite quantité de ce même fromage de cochon, ne fut pas incommodé, et cette absence d'accidens chez lui, a coïncidé avec la précaution qu'il avait prise d'enlever de cette charcuterie *tout le gras* qu'il n'aime pas. Ce fait vient confirmer, comme je le dirai ci-après, l'opinion qu'il y a eu empoisonnement.

*gris qui sera provenu des vases dans lesquels on aura préparé la charcuterie, ou peut-être aussi à l'existence d'un principe vénéneux qui se développe assez souvent dans les viandes avariées ou de mauvaise nature.*

Je ne vois encore ici qu'une interprétation très rationnelle du fait qui se passait sous vos yeux, et un grand nombre d'exemples pourraient être cités à l'appui de votre opinion, que vous n'émettez d'ailleurs que sous la forme du doute. J'ai été appelé plusieurs fois à examiner des viandes de charcuterie qui avaient causé des accidens semblables à ceux qui ont eu lieu dans les familles Conte et Laplaine. Je me bornerai à citer ici l'enquête dont nous fûmes chargés, M. Barruel et moi, dans une circonstance de ce genre, chez M. Lesage, dont les pâtés ont une réputation presque proverbiale. Nous constatâmes que tous ses ustensiles étaient parfaitement entretenus : nous n'y trouvâmes aucune trace de vert-de-gris (que, nous aussi, avions soupçonné pouvoir être la cause des accidens signalés), pas plus que dans les alimens saisis et qui avaient déterminé des symptômes identiques à ceux que vous avez observés ; et cependant, nous aussi, n'en conclûmes pas moins qu'il y avait eu empoisonuement, et par une cause qui, suivant toutes les probabilités, est celle qui existait également dans le cas dont il s'agit ici, mais qui ne paraît pas avoir été recherchée, quoique vous l'eussiez soupçonnée et indiquée avec juste raison. Je veux parler de l'altération particulière que ces sortes de viandes éprouvent quelquefois, et par suite de laquelle il s'y développe un acide qui peut donner lieu aux acci-

dens les plus graves, et causer même la mort. (1)

Je dois m'expliquer, à ce sujet, avec quelque détail. Dans la *justification de M. Dubois, charcutier à Brie-Comte-Robert* (pièce imprimée à Melun, que vous m'avez adressée), se trouve le rapport de MM. les experts qui ont été chargés de procéder à l'analyse d'une partie des comestibles qui avaient été saisis chez M. Dubois; il est important que je le cite ici textuellement.

« Nous soussignés Calabre de Breuze, docteur en médecine; Michel Deschamps, pharmacien; et Pierre Vialla, aussi pharmacien : tous trois demeurant à Melun;

« Déclarons que conformément à la commission à nous donnée par M. le préfet de Seine-et-Marne, en date du 6 juillet 1838, d'examiner 1° si des matières provenant de déjections de malades présumés l'avoir été par l'ingestion de comestibles malfaisans; 2° de diverses parties représentées des mêmes comestibles; tels qu'une masse de fromage de cochon et une masse de fromage d'Italie contenus dans un moule de zinc, d'en faire l'analyse par les réactifs chimiques conve-

---

(1) Voyez mon mémoire sur ce sujet, intitulé : *observations sur les effets délétères produits par l'usage de certaines viandes altérées.* Inséré dans les archives générales de médecine t. 22, p. 191, année 1830, et dans le journal de chimie médicale t. 6, p. 236, an. 1830.

Consultez aussi une *note sur l'altération des viandes et sur les accidens qui peuvent en résulter*; par M. Chevallier, journ. de chim. méd. t. 8. p. 726, an. 1832.

nables, afin de reconnaître et de constater si, soit les déjections, soit les comestibles, peuvent contenir des substances vénéneuses propres à éclairer sur la véritable nature des affections morbides et sur la qualité véritablement insalubre des comestibles livrés audit examen;

« Qu'en conséquence, nous nous sommes livrés auxdites recherches dans le laboratoire du sieur Vialla, l'un de nous, et qu'après avoir préalablement préparé 1° par filtration, les fluides provenant des déjections; 2° par la décoction des substances comestibles et filtration de ladite décoction, nous avons réagi sur les uns et les autres par tous les moyens que la science met à notre disposition, et que, quelles qu'aient été la diversité des réactifs employés, et la multiplicité de nos recherches, nous n'avons rien trouvé, tant dans les fluides des déjections que dans ceux provenant de la décoction des substances solides, qui puisse déceler la présence de substances vénéneuses quelconques.

« Fait à Melun, le 7 juillet 1838; *Signé*, Calabre de Breuze, Deschamps et Vialla.

« Pour copie conforme, le conseiller de préfecture, secrétaire-général, chevalier de la Légion-d'Honneur. *Signé*, NANCEY.

« Pour copie conforme, le maire de la ville de Brie-Comte-Robert. *Signé*, DUTFOY. »

Dans une réponse qu'ils ont adressée à M. Dubois, et qui est imprimée à la suite de leur rapport, MM. les experts disent: « que ni les comestibles

saisis, ni les matières évacuées par les personnes que l'on prétendait avoir été rendues malades par leur ingestion, ne contenaient absolument rien de vénéneux. »

Mais toutes les expériences nécessaires pour justifier une conclusion aussi absolue, ont-elles été faites? Je ne le pense pas. D'abord, il est à regretter que dans le rapport que je viens de citer, les expériences ne soient indiquées que d'une manière générale, et que plus de détails n'y soient pas exposés. Cependant, malgré leur concision, il est bien évident, d'après les termes dans lesquels s'expriment MM. les experts, qu'aucune portion des comestibles saisis n'a été traitée directement par l'alcool bouillant, de manière à rechercher s'il n'existait pas dans l'extrait alcoolique, des traces d'une matière non soluble dans l'eau, qui jouit de propriétés délétères si manifestes. La même expérience n'aurait-elle pas dû être faite aussi sur une partie des déjections? Quoi qu'il en soit, cette recherche était d'autant plus importante ici, qu'un assez grand nombre d'accidens graves, dépendant de la cause dont il s'agit, ont eu lieu depuis plusieurs années dans des circonstances tout-à-fait semblables à celles du fait que j'examine.

Mais, dira-t-on, cette expérience n'eût pas démontré davantage qu'il n'y avait rien de vénéneux dans la charcuterie qui a été soumise à l'analyse chimique, puisque MM. les experts ont « fait consommer la partie qui était restée après leur opération sans que les personnes qui l'ont mangée en aient éprouvé la moindre incommodité? » Il y a une ré-

ponse péremptoire à faire à cette objection, et c'est celle-ci : Est-il bien prouvé que le fromage de cochon, sur lequel MM. les experts ont agi, faisait partie de la masse dont une portion a été mangée par les familles Conte et Laplaine? et quand bien même il en eût fait partie, ne se trouvait-il pas dans des conditions toutes différentes de celles où avait été le fromage de cochon, vendu au village de Grisy? Le transport de ce genre de comestible pendant le temps à-la-fois humide et chaud qu'il faisait à cette époque, ne peut-il pas avoir contribué à faire développer, dans cette viande, l'espèce d'altération que vous avez présumée être la cause des symptômes d'empoisonnement qui ont existé (1)? enfin, l'absence de toute espèce d'accidens chez un des enfans de la famille Conte, lequel avait eu soin d'enlever tout le gras du morceau de fromage qu'il mangea, est un argument tout en faveur de l'opinion que cette charcuterie avait éprouvé le genre d'altération dont j'ai parlé, car c'est spécialement dans la graisse que cette viande contient, que se développe le principe vénéneux dont les effets sont constatés aujourd'hui par d'assez nombreux exemples.

Ainsi, lors même que MM. les experts se seraient

(1) D'après les exemples que je cite dans la première partie de ce Mémoire, on a pu voir que c'est généralement dans la saison chaude de l'année qu'on a observé ce genre d'empoisonnement, et qu'ainsi, c'est plus particulièrement alors que cette viande de charcuterie peut éprouver l'altération spéciale et spontanée qui la transforme en un véritable poison.

livrés au genre de recherches dont je viens de parler, le résultat négatif de leurs expériences sur les comestibles qu'ils ont analysés, *ne pourrait les autoriser à conclure qu'il n'existait absolument rien de vénéneux dans le fromage de cochon qui fut mangé par les familles Conte et Laplaine.*

Or, en présence des accidens qui se sont manifestés simultanément après l'ingestion de ce comestible, je n'hésite pas, monsieur et honoré confrère, à partager votre opinion, et je pense, comme vous, que les symptômes que vous avez observés ont été déterminés, suivant toutes les probabilités, par une altération spontanée du fromage de cochon qui a été mangé. Vous avez donc eu raison de dire qu'il pouvait y avoir empoisonnement, et, dans cette circonstance, il était de votre devoir de faire part à l'autorité des soupçons très légitimes qui vous étaient suggérés par l'observation des malades auxquels vous fûtes appelé à donner des soins.

Telle est, monsieur et honoré confrère, ma réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Je m'estimerai heureux d'avoir été consulté par vous, si mon opinion concourt à détruire une impression qui vous serait préjudiciable sous tous les rapports. Je vous autorise à donner à cette lettre toute la publicité que vous jugerez nécessaire à vos intérêts.

Veuillez agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Paris, ce 19 août 1838.

---

# CONSULTATION

## SUR UN CAS DE SUSPICION DE FOLIE, CHEZ UNE FEMME INCULPÉE DE VOL ;

### PAR MM. MARC ET ESQUIROL.

---

Les annales de la folie renferment plusieurs faits bien avérés qui prouvent jusqu'à l'évidence que la monomanie du vol peut exister ; qu'elle est alors la conséquence d'idées fausses, de conceptions résultant d'un délire, ou encore d'une impulsion instinctive, et que, dans ces cas, la volonté étant lésée, soit consécutivement, soit primitivement, l'acte incriminé ne saurait, sous le rapport de la moralité, être légalement imputé à celui qui l'a commis.

Mais combien serait dangereuse pour l'ordre social l'application trop large et irréfléchie de cette doctrine ! Les médecins soussignés sont les premiers à reconnaître ce danger, et ils se plaisent à croire que, dans ce qu'ils vont dire sur le cas pour lequel ils sont consultés, on n'aura pas à leur reprocher d'avoir torturé les faits, afin de leur donner la couleur qui convient à l'excuse. Ils se renfermeront, bien au contraire, dans les limites rigoureuses de l'observation, et s'appliqueront à donner à leurs inductions l'empreinte de la vérité.

Une femme de cinquante ans, bonne épouse, mère de deux grandes demoiselles et d'un fils âgé de dix-huit ans, appartenant à une famille honorée, et ayant tenu jusque-là une conduite irréprochable, marquée même par des actes de désintéressement, de générosité et de bienfaisance, arrive à Paris et y commet plusieurs larcins chez divers marchands.

On allègue pour sa défense qu'elle a agi pendant un état de désordre mental et que, par conséquent, il n'existait pas, chez elle, le degré de liberté morale qui admet l'imputation.

Cette excuse est-elle fondée ou ne l'est-elle pas?

Telle est la question à laquelle les médecins soussignés auront à répondre.

Pour arriver à sa solution, il faut d'abord examiner *si, dans le cours de sa vie, la dame L.... a donné des signes d'aliénation mentale.* (1)

La recherche à laquelle les médecins consultés vont se livrer, est de la plus haute importance; car toutes les fois que, dans une investigation médico-judiciaire, sur une question d'aliénation mentale, il peut être établi que l'individu qui a fait le sujet de la recherche a déjà éprouvé, n'importe à quelle époque, une lésion quelconque de l'entendement, cette circonstance, à moins qu'il ne s'agisse d'un délire très aigu, accompagnant une affection fébrile et qui cesse

(1) Le plus grand nombre des faits produits à cet égard reposent sur des renseignemens qui ont été donnés aux soussignés, qu'ils regardent comme réels, mais dont il ne leur appartient pas de constater l'authenticité.

avec elle, devient la plus forte présomption qu'un acte incriminé a pu être la conséquence d'un désordre de l'intelligence. Cette présomption acquiert plus de poids encore, lorsque la lésion intellectuelle présente un caractère de périodicité. Elle cesse d'être une présomption et devient une certitude, lorsque la perpétration d'un acte incriminé s'effectue à une époque coïncidant avec celle de la réapparition habituelle du désordre mental.

Examinons jusqu'à quel point ces principes incontestables, peuvent être appliqués à la situation mentale de madame L....

Cette dame, après avoir vécu dans la prospérité, éprouva, ainsi que son mari, des revers non mérités de fortune qui l'affectèrent vivement, mais qui ne lui ôtèrent ni la résignation, ni le courage nécessaires pour les supporter.

Cependant, naturellement nerveuse et très impressionnable, ses malheurs durent nécessairement ajouter à la susceptibilité de son caractère, et c'est sous l'empire de semblables influences qu'elle devint enceinte et accoucha, il y a environ 12 ans. Les couches furent très laborieuses, et madame L.... perdit la raison pendant vingt-cinq jours. Depuis cette époque, madame L.... a été atteinte périodiquement, chaque année, en avril et en mai, de vertiges accompagnés d'une propension non motivée au suicide et de discours incohérens.

Existe-t-il dans ces détails des circonstances qui ne puissent être admises par les médecins habitués à observer l'aliénation mentale? Les soussignés ne le

pensent pas ; ils puisent même dans l'espèce, plusieurs données qui tendent à les confirmer.

Outre quelques témoins entendus par le tribunal, qui déclarèrent que, depuis plusieurs années, madame L.... ne jouissait pas, au commencement du printemps, du libre usage de ses facultés intellectuelles, et donnait alors constamment des signes de désordre mental, il résulte ce qui suit des renseignemens pris par les trois médecins, chargés par le tribunal, de faire un rapport sur la situation d'esprit de la dame L....

Le sieur *Fassy* a déclaré qu'envoyé, en juin et en juillet 1836, par le docteur *Fabré-Pallaprat*, médecin habituel de madame L...., chez cette dame, pour lui faire une saignée, le docteur Pallaprat lui avait annoncé qu'il l'avait traitée pour de fortes douleurs de tête d'abord, et pour une affection rhumatismale; que ces fortes douleurs de tête avaient reparu, et que c'était à ces douleurs qu'il voulait opposer une saignée; qu'enfin, l'état physique de la dame L..., l'*impressionnabilité* de son caractère, lui faisaient craindre parfois qu'elle ne perdît la raison.

Il la trouva avec fièvre, insomnie, grande chaleur et excitation, que la saignée et les sangsues calmèrent au bout de deux jours.

Au mois d'avril 1837, M. Fassy fut envoyé de nouveau chez madame L...., afin de la saigner, dans la vue de prévenir le retour de violens maux de tête que cette dame avait éprouvés l'année précédente.

Madame Foucou a déclaré que, dès l'année 1827,

madame L... se faisait remarquer par son caractère impatient, emporté, par une grande impressionnabilité d'esprit ; qu'elle éprouvait des crises de migraine, et qu'en février 1838, madame L... étant au lit, attaquée d'une de ces crises, elle se leva soudain, vint, nue, sur l'escalier de la maison, en descendit un étage, jetant de grands cris et appelant sa domestique, dont l'absence avait provoqué cette scène que madame Foucou est tentée de considérer comme un acte de *folie*. Enfin, madame Foucou rapporte plusieurs tentatives non motivées de suicide, exercées par madame L...

M. Berryer père parle, dans les termes les plus précis, de l'aliénation mentale dont madame L... fut atteinte, il y a douze ans, pendant ses couches, à l'occasion d'un accident mortel arrivé à son enfant.

Enfin, les renseignemens donnés par M. Muller, concordent parfaitement avec ceux de M. Berryer. Ils sont même plus explicites, car M. Muller déclare que, depuis l'accident arrivé à madame L..., pendant ses couches, M. Muller a remarqué *une incohérence inconcevable dans les pensées de cette dame. Un jour elle l'accueillait avec bienveillance, et, le lendemain, avec humeur. Au milieu de la conversation la plus paisible et la plus raisonnable, elle se blâmait à l'improviste d'un mot sans portée; elle était souvent distraite et comme prédominée par une pensée intérieure.*

Cette déclaration est, pour les soussignés, d'une importance d'autant plus grande, qu'elle renferme des points de similitude entre la conduite de la dame L...,

long-temps avant l'acte incriminé, et celle qu'elle a tenue depuis dans la maison de santé où elle est maintenant. Les soussignés se bornent à indiquer, pour l'instant, le rapprochement qu'ils préciseront davantage, lorsqu'ils auront à examiner la situation d'esprit de la dame L...., depuis son arrestation.

Comment, d'après tout ce qui précède, partager les doutes (1) de MM. les médecins, auteurs du rapport médico-judiciaire, sur l'existence d'une perturbation antérieure à l'acte incriminé? Pourquoi ne pas admettre la validité de la preuve testimoniale, lorsqu'elle est fondée sur les déclarations de personnes honorables et désintéressées, et qu'elles ne renferment rien qui soit contraire aux observations faites en général sur les aliénés? Pourquoi enfin, ne tenir quelque compte que des assertions seulement des docteurs Fabré-Palaprat et Tassy, et encore pour interpréter ces assertions contre l'intérêt de l'accusée, puisqu'on peut tout aussi bien leur donner une interprétation contraire? En effet, quoique ces médecins n'aient pas dit positivement que madame L... eût donné des signes d'aliénation mentale aux époques de leurs visites, ils parlent cependant d'un état d'excitation qu'ils auraient observé chez cette dame, et qui leur aurait fait craindre qu'elle ne perdît la raison? Or, en pareils cas, les limites de la raison et de la déraison ne

(1) Un rapport précédemment fait par plusieurs médecins, commis à cet effet par le juge d'instruction, laissait en doute si les vols commis par la dame L... devaient être attribués à l'aliénation mentale.

sont-elles pas souvent imperceptibles? D'ailleurs cet état d'excitation n'a-t-il pas eu lieu à l'époque ou près de l'époque où le désordre mental se manifestait habituellement? Enfin, n'est-il pas extrêmement vraisemblable que les moyens employés, que la saignée surtout, ont été préventifs, et qu'ils auront pu faire avorter les accès.

Il résulte enfin pour les soussignés, des renseignemens obtenus, que plusieurs des principales causes capables de prédisposer à l'aliénation mentale, et même de la déterminer, telles qu'une extrême susceptibilité nerveuse, de grands chagrins, une vive émotion morale pendant les couches, ont agi puissamment sur madame L...., et ont, en effet, produit sur elle un état périodique de désordre mental.

Mais aux renseignemens puisés dans le rapport de MM. les médecins commis par le tribunal, les soussignés en ajouteront un bien important, qu'ils ont obtenu de madame L...., sans qu'elle ait pu se douter de sa portée, qu'ils considèrent toutefois comme immense, comme décisive. C'est *la disposition héréditaire ou de famille.* Or, l'influence de cette disposition est si énergique, si constante, si reconnue, que, pour peu qu'un petit nombre de données, dans un cas contesté de folie, soient de nature à faire pencher l'avis du médecin en faveur de la réalité du désordre intellectuel, elle ajoute à ce faisceau de données, un degré de force qui doit exclure le doute.

Voici donc, à cet égard, ce que les soussignés ont appris:

Un cousin-germain de la mère de madame L.... a été renfermé dans une maison d'aliénés à Aix-la-Chapelle. Il était maniaque, et ses accès étaient périodiques au printemps et à l'automne.

Un frère de madame L..., plus âgé qu'elle de quinze ans, est devenu imbécille, et a cessé de vivre à vingt-cinq ans. Ce jeune homme éprouvait, plusieurs fois, dans l'année, des accès d'agitation qui le portaient à fuir, et qui obligèrent ses parens de prendre des mesures pour le contenir.

Les soussignés concluent donc, *en toute assurance*, de l'ensemble de ce qui précède, que *madame L.... a éprouvé plusieurs accès d'aliénation mentale depuis ses dernières couches, et que ces accès étaient périodiques, puisqu'ils avaient ordinairement lieu vers le printemps*.

Ainsi, en prenant cette conclusion, les soussignés déclarent implicitement qu'ils ne sauraient partager l'avis des trois confrères qui ont été chargé du rapport en date du 11 juillet 1838, rapport qui répand sur la question qui vient d'être traitée un doute, une incertitude, que les soussignés ne sauraient partager.

S'il s'agissait de suivre l'ordre chronologique des faits, les soussignés arriveraient maintenant au moment où l'acte incriminé a été commis, mais il vaudra mieux constater préalablement la situation de madame L..., depuis cette fatale époque, parce que l'on trouve dans ce qui a suivi l'acte motivant les poursuites judiciaires, les élémens propres à consolider les inductions tirées des faits précédens.

*Il s'agit maintenant d'examiner quel a été l'état*

*mental de la dame L.... après la perpétration de l'acte incriminé.*

Les soussignés ignorent quelle a été la conduite de la dame L...; immédiatement après l'acte incriminé; les renseignemens que possèdent les soussignés ne datent que de l'époque où elle a été conduite à la prison de Saint-Lazare. Voici ce que dit à ce sujet M. Part, directeur de cette prison :

Pendant trente-quatre jours que madame L.... est restée à Saint-Lazare, il a été obligée de la faire garder à vue, pour l'empêcher de se suicider. Il avait été averti par M. le directeur du dépôt central, que pendant son séjour au dépôt, la dame L.... avait déjà essayée de se suicider. A Saint-Lazare, elle a manifesté l'intention d'avaler du verre pilé. Souvent elle tenait des propos incohérens, parmi lesquels apparaissait l'idée du déshonneur qui résulterait pour son mari et ses enfans, des actes pour lesquels elle était poursuivie. Enfin, la veille de sa translation à la maison de santé, elle a été spécialement, pendant trois heures, dans une exaltation extrême, durant laquelle *elle a manifestement déraisonné*, et la cause de cette exaltation était un retard de vingt-quatre heures apporté à cette translation, et surtout l'idée d'être transférée à la préfecture de police.

La demoiselle de Renty, fille de service, placée près de madame L...., pendant trente-quatre jours de sa détention à Saint-Lazare, déclare que, durant cet espace de temps, la dame L.... a souvent fait des extravagances, tenu des propos déraisonnables, *surtout les nuits*, comme de vouloir toujours se lever et

sortir, disant qu'elle n'était point prisonnière; comme de se frapper la tête contre les murs, etc. Enfin, à toutes les questions faites par MM. les médecins chargés du rapport, la demoiselle Renty répond : *Certainement la dame L.... a une fièvre dans la tête.*

Le 18 mai dernier, immédiatement après sa translation dans la maison de santé du docteur Pressat, rue du Faubourg-Saint-Antoine, nº 333, la dame L.... paraît mécontente d'avoir quitté Saint-Lazare, où, dit-elle, elle a été si bien traitée. Sur la proposition de prendre note de son linge et des effets qu'elle avait apportés, cette dame est entrée dans la plus violente colère, disant des injures grossières à la mère du docteur Pressat laquelle ne lui avait pas encore adressé la parole, l'appelant mégère, mauvaise femme, qui avait engeôlé son mari, abusé de la bonhomie de celui-ci et escroqué son argent; assurant qu'elle ne voulait pas rester dans une infâme maison gouvernée par des femmes, et qu'elle allait demander à retourner chez ce bon M. Prat, directeur de Saint-Lazare (1). Madame Pressat, la mère, répondit seulement que, si elle voulait sortir, il fallait qu'elle s'adressât au préfet de police, puisque c'é-

(1) Ces détails, qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de MM. les médecins commis judiciairement, résultent d'une lettre écrite, en date du 5 juillet, à l'un d'eux, par M. le docteur Pressat fils. Ils sont trop importans comme pouvant contribuer à indiquer la situation d'esprit de madame L..., pour que les soussignés aient cru devoir les omettre.

tait lui qui l'avait envoyée dans cette maison. Nouvelle colère de madame L....., qui jetait des cris perçans, prétendant qu'on lui reprochait d'avoir été amenée et détenue par la police; que c'était une infamie, une inhumanité épouvantable; que jamais on ne lui avait tenu pareils propos; que son nom se trouvait ainsi compromis, et qu'elle ne resterait pas une heure de plus dans la maison. Conduite dans la chambre, elle s'indigna de nouveau d'être enfermée entre quatre murs, d'avoir des barreaux à ses fenêtres, et de n'avoir quitté sa prison que pour une plus mauvaise encore. Elle n'a cessé de se lamenter et de répéter la même chose, pendant une grande heure. Au moment de la quitter, son mari fit appeler M. Pressat fils. Elle était plus calme, et demanda à M. Pressat fils pardon de ce premier mouvement de colère, en tâchant de s'excuser. Le lendemain, elle tint à son mari, en présence de M. Pressat, une conversation tellement décousue et obscure, que M. Pressat ne put en comprendre un mot, et que le mari, impatienté, lui reprocha de lui faire perdre un temps précieux par ses discours insignifians, et l'engagea à voir sur-le-champ un avocat qu'il avait amené : M. Pressat n'assista pas à cette conférence.

Madame L.... devint plus traitable les jours suivans ; mais elle déclara qu'elle ne sortirait pas de sa chambre, qu'elle avait une maladie de l'estomac qui ne lui permettait pas de prendre autre chose que du lait, et pria qu'on ne mît personne coucher auprès d'elle. La bonne, couchant dans la chambre voisine, laissa la porte ouverte pour la surveiller. Elle dor-

mait peu la nuit, pleurait souvent, et poussait de profonds gémissemens. Elle restait presque toute la journée au lit, ne mangeant que la moitié d'un petit pain avec une tasse de lait. Le mercredi 23 mai, après avoir passé la nuit dans une grande agitation, et s'être montée plus que de coutume, elle se leva vers les onze heures du matin, en criant et se frappant la tête contre les murs. La bonne arriva aussitôt, tâcha de la calmer, la fit asseoir, voulut la remettre dans son lit; et comme elle ne pouvait seule en venir à bout, descendit à l'étage au-dessous chercher quelqu'un pour l'aider. Pendant ce court espace de temps, madame L.... avait tiré un cordon de sa robe, se l'était passé plusieurs fois autour du cou, et cherchait à s'étrangler. On la trouva toute rouge, tirant avec force sur les deux bouts qu'on ne put lui faire lâcher, et qu'on fut obligé de couper; elle n'avait pas perdu connaissance. On vint chercher M. Pressat aussitôt, et il put constater la marque du cordon. Il trouva la dame L.... dans les larmes et les sanglots, disant que la vie lui était à charge, qu'elle ne pouvait exister sans ses enfans, qu'on l'avait empêchée de se détruire, mais qu'elle en trouverait bien les moyens. M. Pressat tâcha inutilement de la ramener à de meilleurs sentimens, et la fit garder par deux bonnes. Dans la journée, elle demanda M. Pressat, lui jura, en pleurant, qu'elle n'attenterait plus à ses jours, et le pria de ne laisser auprès d'elle que sa petite bonne ordinaire, ayant, disait-elle, une horreur invincible pour l'autre femme, qui était grande comme elle, et qui certes devait lui im-

poser. Depuis ce temps, elle a été surveillée jour et nuit.

M. Pressat eut le lendemain une longue conversation avec elle. Elle ne déraisonna nullement; lui parla beaucoup de ses enfans ainsi que de son mari, et du chagrin affreux qu'elle avait d'être séparée d'eux. Tous les jours suivans, M. Pressat eut avec elle un entretien plus ou moins long, dans lequel elle lui répétait presque toujours la même chose, accusant tous les auteurs de sa détention et de ses malheurs, sans jamais s'incriminer elle-même. Elle se plaignait de très grands maux de tête, pour lesquels elle se faisait appliquer sur le front des compresses imbibées d'eau vinaigrée. Elle refusa tout médicament, se tenant uniquement au lait, ne se levant que pour laisser faire son lit et écrire à son mari des lettres volumineuses. Elle était constipée, n'avait qu'une selle en quinze jours; mais on parvint, à l'aide de lavemens, à remédier un peu à cet état. Elle demanda quelques livres d'histoire qui lui furent accordés. Elle passa dans son lit presque toutes ses journées à lire ou à écrire à sa famille. Les maux de tête sont plus ou moins violens, suivant l'influence atmosphérique. Son sommeil est toujours agité et elle se plaint souvent la nuit. Elle souffre toujours de l'estomac, le lait seul passe bien. Elle n'est descendue qu'une seule fois au jardin, et reste presque toujours au lit, prétendant que levée, elle est assiégée d'une foule de mauvaises idées.

Après deux visites que MM. les rapporteurs réunis lui ont faites, elle a été exaspérée, disant qu'on voulait la faire mourir à petit feu, la tuer à coups

de canif, que jamais elle ne supporterait une pareille existence, et saurait bien y mettre un terme. Elle restait ainsi tout le jour dans le désespoir et à la diète; le lendemain elle reprenait son lait et sa lecture.

Cette femme, continue M. Pressat, est d'un caractère irascible, fier, hautain; elle entre en une sorte de fureur quand elle entend la voix d'une femme étrangère, et crie qu'on se garde bien d'entrer dans sa chambre, qu'elle ne veut pas voir de femmes chez elle. Personnellement, M. Pressat n'a pas à s'en plaindre.

Ce médecin donne plusieurs détails sur l'excellente mémoire de madame L... Il en produit d'autres qui établissent que cette dame a la prétention d'avoir joué autrefois un certain rôle dans les affaires politiques, et n'en parle qu'avec réserve et réticence, bien que plusieurs de ses assertions soient évidemment controuvées et ne paraissent être basées que sur des idées fausses. Dans ces derniers temps, elle dit tantôt qu'elle n'a rien de plus à cœur que d'être avec ses enfans, tantôt qu'elle ne les verra jamais, qu'elle ne peut pas rentrer dans sa famille. Il y a une telle confusion de pour et de contre dans sa tête, que souvent ses discours deviennent inintelligibles et tout-à-fait incohérens. Maintenant (5 juillet), elle est persuadée que si on ne lui rend pas la liberté, c'est la faute de M. Berryer et surtout de madame Berryer, qui lui en veut d'une manière particulière. Ce sont eux qui sont cause que son mari ne lui écrit pas plus souvent, que ses enfans ne lui

envoient pas de nouvelles. C'est à la famille Berryer et à M. Muller qu'elle doit tout son malheur.

Ces détails sont longs peut-être ; mais la haute importance qu'ils ont pour celui qui desire se former une juste idée de la situation d'esprit de madame L....., les rend inévitables. Ils ont été recueillis par un jeune médecin qui s'est spécialement livré à l'étude des affections mentales, et que sa position a mis à même d'observer tous les jours, pendant long-temps, la malade. Voici comment il s'exprime définitivement sur la situation d'esprit de celle-ci, dans la lettre qu'il a adressée à l'un des trois médecins commis par le tribunal, et qui a été chargé par ses confrères de la rédaction du rapport, en date du 11 juillet dernier :

« Puisque vous me permettez de dire mon avis, messieurs, je crois qu'il y a désordre et incohérence d'idées chez madame L....., bien qu'il n'y ait pas déraison complète. Elle a dans sa conversation toute la retenue d'une femme qui veut faire croire à son auditeur qu'elle en sait plus qu'elle ne dit. Elle met une importance et un mystère extraordinaires aux choses les plus banales, ainsi que le font souvent les fous qui ont pris les effets de leur imagination délirante pour des réalités. Elle cause assez bien de ce qui lui est étranger, mais c'est quand elle vient à parler d'elle, de la position où elle se trouve, de ce qu'elle a fait autrefois, de ce qu'elle veut faire, que je suis tenté de croire qu'elle n'est pas dans la plénitude de sa raison.

« C'est après l'avoir long-temps examinée, l'avoir

étudiée avec beaucoup de soin et sous toutes les formes, que je me permets d'émettre cette opinion. J'ai tâché de mettre sous vos yeux, avec conscience et vérité, tout ce que j'ai observé chez elle depuis son entrée dans la maison. J'ai moi-même douté fort long-temps, et j'ai eu l'honneur de vous exprimer ce doute lors de votre première visite; maintenant, j'ai la certitude que madame L..... est affectée d'une maladie de l'estomac, à laquelle se joignent des phénomènes hystériques;

« Que souvent elle est en proie à des douleurs violentes de tête, pendant lesquelles elle pousse des cris et des gémissemens, et parle toujours de se détruire;

« Que souvent elle est en contradiction avec elle-même, et cela, sans s'en apercevoir, entraînée qu'elle est par les influences du moment, sans réfléchir, sans vouloir réfléchir;

« Enfin, qu'elle n'est pas toujours en état de bien raisonner ses actions, se laissant aller à son caractère violent, emporté, et ne sachant nullement commander à ses passions.

« *Signé* J. PRESSAT. »

Quelles sont maintenant les inductions que les soussignés auront à tirer de l'ensemble des renseignemens qui précèdent, ainsi que de ceux qui résultent des visites faites à madame L... par MM. les médecins commis par le tribunal, et qui sont consignés dans leur rapport, où ils demandent :

*Quel est aujourd'hui l'état mental de la dame L.....?*

Jusqu'à leur visite du 9 juillet, leur conclusion sur cette question avait été :

*Que l'état valétudinaire actuel de la dame L..... était sans influence sur ses facultés intellectuelles ; que celles-ci étaient aujourd'hui parfaitement intactes ; et avaient toujours été telles pendant le temps qu'elle avait été soumise à leur examen. Une fois, en effet, que la dame L..... eut renoncé à ses réticences, à son refus de leur répondre, elle leur manifesta, dans ses entretiens avec eux, des souvenirs fidèles de sa vie passée, appréciation judicieuse de son état présent, tout ce qui caractérise une raison saine. Mais les faits observés dans la visite du 9 juillet leur parurent de nature, non à les faire revenir sur leur conclusion, mais à la leur faire exprimer avec plus de doute. Dans cette conversation du 9 juillet qui, nonobstant, est du même genre que celle qu'a observée M. Fiot, et que plusieurs autres racontées par le docteur Pressat, la dame L..... leur a parlé avec une exaltation extraordinaire, et sans qu'on puisse, ce jour-là, trouver à cette exaltation plus de causes que dans les jours précédens. En quelques points, il y avait déraison en son langage. Ainsi, elle accusait de son malheur les deux personnes, MM. Berryer père et Muller, qui ont témoigné à MM. les médecins le plus d'intérêt pour elle, et qui ont fait les déclarations les plus favorables à sa cause : elle leur prêtait des intentions criminelles et les menaçait avec violence des projets bien arrêtés de suicide. Tout cela,* disent MM. les experts, *offre des rapports de similitude avec les discours et les sentimens des maniaques. Cependant,* ajoutent-ils,

*comme cela était de peu de durée, tout cela aussi peut provenir d'un esprit emporté, et qui se révolte contre tout obstacle. Ainsi donc, concluent MM. les experts, dans l'impossibilité où sont souvent les médecins de distinguer si un langage qui n'est que passagèrement déraisonnable tient à une maladie mentale, ou provient d'un emportement momentané, ils croient devoir dire : que l'opinion qu'ils ont émise plus haut de l'intégrité actuelle des facultés mentales de la dame L...., ils la croient juste et fondée ; mais que seulement, à raison des faits observés dans la visite du 9 juillet, ils l'expriment d'une manière moins affirmatives qu'ils ne l'eussent fait sans cette visite, et qu'ils admettent la possibilité de quelque doute.*

Les médecins soussignés regrettent de ne pouvoir partager la manière de voir de leurs confrères, et puisqu'ils se trouvent forcés de la combattre, ils s'appliqueront à remplir cette tâche avec tous les égards que méritent des hommes aussi honorables et aussi distingués par leurs lumières que MM. les experts.

MM. les experts prétendent que l'état valétudinaire actuel de Mme L.... était sans influence sur ses facultés intellectuelles.

Les soussignés pensent que cette opinion est au moins hasardée, car l'expérience prouve que les affections abdominales exercent la plus grande influence sur l'entretien et même sur la production de l'aliénation mentale. Les établissemens, tant privés que publics, destinés au traitement de la folie, ont reçu, pendant et après l'épidémie cholérique, plu-

sieurs malades, chez lesquels les perturbations abdominales produites par le choléra, avaient déterminé des lésions plus ou moins permanentes de l'entendement. Les soussignés connaissent plusieurs exemples de folie, dus à l'abus du drastique de Leroy. Les gastrites, les entérites, les gastralgies, les entéralgies, parurent également amener de semblables résultats. Il serait inutile d'insister plus longuement sur cette vérité, bien reconnue de ceux qui s'occupent du traitement des maladies mentales. Or, Mme L.... ayant été évidemment atteinte d'une gastralgie, celle-ci a pu exercer une influence quelconque sur sa situation d'esprit, et cette influence a pu encore être aidée non-seulement par l'état hystérique, mais encore par les violentes douleurs de tête auxquelles Mme L.... est sujette.

Les réticences forment un des caractères propres à certains désordres de l'intelligence, et se font surtout remarquer dans la forme d'aliénation mentale qui semble prédominer chez madame L...., c'est-à-dire dans la mélancolie avec délire ou lypémanie. Les fous mélancoliques sont, en effet, ordinairement méfians, ombrageux, craintifs, et souvent on ne peut obtenir d'eux aucune réponse aux questions, même les plus simples, qu'on leur adresse. Si, dans l'espèce, ces réticences ont été suivies d'une sorte d'abandon, on peut l'expliquer par la mobilité des idées de madame L...., mobilité qui s'était déjà fait remarquer avant la perpétration de l'acte incriminé, en plusieurs occurrences, et, entre autres, dans sa conduite envers M. Muller, qu'elle reçoit tantôt

avec bienveillance, tantôt avec humeur; dans le désir extrême qu'elle manifeste d'être transférée de la prison de Saint-Lazare à la maison de santé, où elle est maintenant, et dans la conduite qu'elle a tenue après son arrivée dans cette maison.

L'intégrité de la mémoire de madame L.... ne prouve ni pour ni contre une raison saine. En effet, il ne s'agit ici d'aucune de ces formes de l'aliénation mentale, telles que l'idiotie, l'imbécillité et surtout la démence (1), où il existe une altération plus ou moins prononcée de cette faculté morale. On sait que les monomaniaques et les lypémaniaques, qui à bien dire présentent une forme spéciale de la monomanie, conservent la mémoire dans toute son énergie, ce qui n'empêche pas le trouble de leurs idées et leurs manifestations résultant d'un délire plus ou moins partiel.

**La** visite faite le 9 juillet à madame L.... par MM. les experts, répand parmi eux le doute sur la véritable situation d'esprit de cette dame. Il serait possible, croient-ils, qu'il y eût désordre dans ses facultés intellectuelles. Or, en principe, s'il y a doute ne doit-il pas être interprété en faveur de l'accusée, plutôt que contre elle?

Mais, selon les soussignés, le doute ne peut être admis, pour peu qu'on veuille examiner l'ensemble de toutes les circonstances dont se compose cette af-

(1) Ce mot est pris ici dans son acception médicale et non dans son sens légal, trop vaste, trop vague et qu'il faudrait réformer.

faire ; lorsqu'on veut avoir égard aux actes, aux manifestations de madame L..... avant l'acte incriminé, aux causes propres à provoquer ou à entretenir l'aliénation mentale et qui ont agi sur elle ; à ses nombreuses tentatives non motivées de suicide à des époques où l'on ne pouvait pas, comme aujourd'hui, admettre qu'elles fussent des actes de désespoir ; à sa conduite, depuis les poursuites judiciaires, dans la maison de Saint-Lazare où elle fut soumise à une surveillance incessante, et où elle donna évidemment des signes d'exaltation maniaque, comment douter du trouble de sa raison? Ensuite, quelles meilleures preuves de déraison, de perversion des facultés affectives, que la haine qu'elle voue à MM. Berryer père et Muller, ses amis, ses protecteurs? Ces faits, selon MM. les experts, ainsi que les projets bien arrêtés de suicide, offrent des rapports de similitude avec les discours et les sentimens des maniaques.

Sans chercher à examiner de près l'exactitude de ce dernier rapprochement, il aurait dû conduire MM. les experts à une conclusion opposée à celle qu'ils en ont tirée, et c'est avec étonnement qu'on les voit admettre la possibilité de quelque doute, toutefois en interprétant les faits de manière à les faire parler en faveur de l'accusation dirigée contre elle. Ils cherchent, il est vrai, à motiver leur hésitation sur l'impossibilité où sont souvent les médecins de distinguer si un langage qui n'est que passagèrement déraisonnable tient à une maladie mentale ou provient d'un emportement momentané ; mais MM. les experts oublient qu'ils ont déclaré formellement que

dans la visite du 9 juillet, il n'y a eu aucune cause qui ait pu expliquer l'exaltation extraordinaire de madame L..... Alors, pourquoi ne pas attribuer ce phénomène à une lésion mentale, plutôt qu'à de l'emportement?

D'après ce qui vient d'être dit, il n'est pas difficile de pressentir l'opinion des soussignés sur la situation mentale de madame L...., et ils auront peu de choses à ajouter pour la motiver.

Ils feront remarquer d'abord que les circonstances commémoratives puisées aux diverses époques qui ont précédé l'acte incriminé, comparées avec celles qui l'ont suivi, confirment ces dernières. On comparera entre autres, la conduite de madame L... à l'égard de M. Muller, avant et après l'acte incriminé;

Que l'état valétudinaire de madame L...., caractérisé principalement par un teint jaune, une gastralgie, de violens maux de tête, des symptômes hystériques et surtout une constipation opiniâtre, ainsi que des difficultés de menstruation, concorde avec une affection mélancolique, accompagnée parfois d'accès d'exaltation approchant de la manie;

Qu'on ne peut admettre aucune simulation de la part de cette dame, attendu :

Qu'il y a trop de concordance entre les phénomènes propres au trouble intellectuel qui s'est manifesté chez elle à diverses époques de sa vie;

Qu'on ne peut supposer chez madame L... une connaissance des diverses formes de l'aliénation mentale qui ait pu lui permettre de feindre les caractères de folie remarqués chez elle, et qui ne présentent rien

d'insolite aux médecins habitués à observer les aliénés.

Qu'une propension au suicide ne saurait être considérée comme étant affectée ou simulée, lorsqu'elle s'est déjà manifestée à diverses reprises, par plusieurs tentatives sérieuses :

Que l'agitation pendant les nuits et l'absence presque complète de sommeil ne sauraient être feintes;

Que si madame L.... eût voulu simuler l'aliénation mentale, elle n'eût probablement point fait succéder à des accès d'exaltation des intervalles de calme et de raison, et qu'au contraire, elle se serait livrée, pendant qu'on l'observait, à des extravagances hors de rapport avec la forme de la maladie mentale qui existe chez elle;

Que si, à la visite faite à cette dame le 23 août dernier par un des soussignés, il l'a trouvée calme et raisonnable, cette circonstance ne prouve en aucune manière contre ce qui a eu lieu antérieurement, puisque l'époque de cette visite était déjà éloignée de celle d'un délire périodique, dont en général la durée peut être très variable.

De ce qui précède, les médecins soussignés concluent très positivement :

*Qu'après l'acte incriminé, madame L...., a continué de donner des signes non équivoques de désordre mental.*

Lorsque madame L.... a commis l'acte incriminé, a-t-elle agi pendant un état d'aliénation mentale?

Le rapport du 11 juillet dernier ne donne aucune solution à cette importante question. MM. les ex-

perts disent seulement que dans les diverses pièces de la procédure, en date du 10 et du 11 avril, que dans des faits qui y sont consignés, rien ne se trouve qui puisse porter à croire que la dame L... était alors dans un accès d'aliénation mentale.

Les soussignés sont moins embarrassés sur ce point que MM. les experts, parce qu'ils ont à cet égard des élémens de conviction dont ces derniers se sont privés; par le doute qu'ils ont conservé sur la réalité des signes d'aliénation mentale donnés par Mme L...., antérieurement à l'acte incriminé et après la perpétration de ce dernier. Or, en admettant cette réalité, sans s'enquérir des circonstances physiques et morales qui ont accompagné l'acte, les soussignés conserveraient peut-être aussi quelque doute à cet égard; mais ils pencheraient toujours pour l'opinion que l'acte incriminé a été un acte de délire, parce que cette possibilité pouvait se concilier avec l'état mental de la dame L...., avant et depuis le délit qu'on lui reproche.

Mais cette incertitude, les soussignés l'excluent définitivement, en s'appuyant sur les circonstances physiques et morales qui suivent.

Mme L.... a donné évidemment des signes d'aliénation mentale avant l'acte incriminé.

Elle en a donné également depuis l'acte incriminé.

La perpétration de l'acte incriminé a coïncidé avec l'époque de l'année où ordinairement Mme L.... est atteinte, soit d'une exaltation voisine de la manie, soit d'un véritable délire mélancolique.

Des difficultés de menstruation, tenant à l'âge critique, avaient également coïncidé avec l'époque pendant laquelle l'acte avait été commis.

Toute la vie de Mme L.... a été irréprochable et marquée même par des actes de désintéressement et de vertu.

Au moment de la perpétration de l'acte incriminé, elle n'éprouvait aucune gêne, aucun besoin pécuniaire, puisqu'elle venait de recevoir 6000 fr.

La bizarrerie même du choix des objets soustraits, tels que du tulle, des peignes, tendrait à prouver l'aberration mentale.

A ces diverses considérations, à ces diverses circonstances, il faudra encore ajouter celles qui suivent et qui résultent de l'entretien qu'un des soussignés a eu, le 23 août dernier, avec Mme L....

Dans cet entretien Mme L.... déclare, que depuis vingt ans, elle se fournissait habituellement au magasin du Pauvre-Diable, où elle a été arrêtée; qu'elle y acheta une douzaine de paires de bas, et qu'ayant reconnu que le commis s'était trompé en lui donnant une paire de trop, elle la porta à la maîtresse du magasin, en la priant de ne pas gronder le commis.

Interrogée par l'un des soussignés sur ce qui s'était passé en elle, au moment des vols commis, elle répond : *Je l'ignore, monsieur; mais j'avais une si folle envie de m'emparer de tout ce que je voyais, que si j'avais été dans une église, j'aurais, sans pouvoir y résister, volé sur l'autel.*

N'est-ce pas là le caractère d'une monomanie qui n'est fondée sur aucun raisonnement, mais qui réside

dans une lésion de la faculté du vouloir, et qu'on appelle une monomanie instinctive ?

Cet état est fort singulier, inexplicable, sans doute, comme tant d'autres phénomènes intellectuels et matériels de la vie ; mais il n'en est pas moins réel, ainsi que le prouvent un grand nombre d'exemples. D'ailleurs, l'existence de faits de cette nature, est aujourd'hui généralement reconnue des médecins et même des criminalistes qui ont voué quelque attention aux maladies mentales.

Les conclusions définitives des médecins soussignés sont donc :

1° *Que la dame L..., a donné des signes incontestables d'aliénation mentale à des époques diverses, antérieurement à l'acte incriminé, et que ces signes se sont presque toujours manifestés vers l'approche du printemps ;*

2° *Que Mme L.... a donné des signes de désordre mental, depuis l'acte incriminé ;*

3° *Que la perpétration de l'acte incriminé a eu lieu de la part de Mme L.... sous l'influence d'un désordre mental qui a privé cette dame de sa liberté morale.*

Paris, ce 1er septembre 1838.

# NOTE SUR UNE CIRCONSTANCE

## A OBSERVER DANS LES ANALYSES QUI ONT POUR BUT DE DÉMONTRER LA PRÉSENCE DU CUIVRE ;

PAR M. P. H. BOUTIGNY,
Pharmacien à Évreux.

Après le fer ou l'acier décapé, employé comme le prescrit M. Devergie (1), le meilleur réactif pour démontrer la présence du cuivre, dans les dissolutions, est sans contredit le cyanure ferroso-potassique. Cet auteur assure que le cyanure ferroso-potassique décèle la présence du cuivre dans les dissolutions qui n'en renferment que 1|80000; mais cela doit s'entendre des dissolutions pures de tout autre corps, car s'il en était autrement la réaction pourrait être masquée, et elle le serait dans le cas où la dissolution contiendrait une certaine proportion de fer.

Ayant eu l'occasion d'analyser une pommade au garou *très verte*, préparée par le procédé de Coldefy-Dorly, j'ai pu constater que le fer masquait complètement le cuivre, et j'ai été conduit tout naturellement à faire quelques expériences sur la proportion de fer capable d'empêcher la réaction cuivreuse; et j'ai reconnu qu'une dissolution de fer et de cuivre dans le rapport du premier au second de ces métaux : 1 : 2 précipitait en bleu, conséquemment que le

(1) Médecine légale théorique et pratique, t. II, p. 755. V. aussi le journ. de chim. méd. année 1833.

fer, dans cette proportion, pouvait induire en erreur. Il va sans dire que plus le rapport du fer au cuivre serait élevé, plus la réaction cuivreuse serait masquée. Or, le fer se trouve mêlé ou combiné à presque tous les alimens et peut devenir une source d'erreurs fréquentes. Il est donc très important de l'éliminer, ainsi que je l'ai fait dans l'analyse de la pommade au garou que je vais rapporter.

J'ai inciné 20 grammes de cette pommade dans un creuset de platine. J'ai repris les cendres par l'acide nitrique et j'y ai ajouté une quantité suffisante d'eau distillée. J'ai filtré et je me suis assuré que la liqueur était légèrement acide. Alors j'y ai fait tomber une goutte de solution concentrée de cyanure ferroso-potassique qui a fait naître immédiatement un beau précipité bleu.

Ce résultat qui semblait démontrer que la pommade contenait du fer, mais point de cuivre, ne me paraissait pas offrir un degré suffisant d'exactitude, eu égard à la couleur très verte de la pommade, aussi m'empressai-je de recommencer cette opération.

Je procédai comme ci-dessus jusqu'à la dissolution nitrique à laquelle j'ajoutai de l'ammoniaque en excès, pour précipiter le fer et les sels terreux et redissoudre l'oxide cuivrique; je neutralisai l'ammoniaque par l'acide chlorhydrique dont j'ajoutai un léger excès pour rendre la dissolution acide; puis je l'essayai par le cyanure ferroso-potassique qui produisit le précipité brun-marron, caractéristique du cuivre. Enfin, je traitai convenablement les eaux-

mères et les précipités provenant de ces deux opérations pour précipiter le cuivre sur un barreau d'acier, ce qui me réussit complètement.

On voit par le peu de faits qui précèdent, qu'il est absolument indispensable de précipiter le fer par l'ammoniaque, avant d'employer les réactifs des sels cuivreux en général et le cyanure ferroso-potassique en particulier.

Évreux, ce 31 août 1838.

---

## DU CUIVRE ET DU PLOMB,

COMME ÉLÉMENS DES ORGANES DE L'HOMME ET DES ANIMAUX. MODIFICATIONS QU'IL Y A LIEU D'APPORTER DANS LES PROCÉDÉS D'ANALYSE PROPRES A CONSTATER LES EMPOISONNEMENS PAR CES DEUX MÉTAUX;

**PAR MM. ALPH. DEVERGIE ET OSMIN HERVY.**

---

Le 9 avril 1838 M. Devergie fut chargé par M. Bertelin juge d'instruction, de procéder avec MM. Orfila et Ollivier d'Angers à l'analyse du canal intestinal de la dame Leleu, décédée près Amiens, et que l'on supposait avoir été empoisonnée par son mari. Les expériences faites dans le laboratoire de M. Devergie conduisirent les experts à conclure qu'en effet la dame Leleu avait succombé à un empoisonnement par un composé cuivreux.

Le 2 août suivant, M. Devergie fut chargé ainsi que M. Ollivier, par M. Berthelin juge d'instruction, d'une opération analogue à l'égard de l'estomac et des intestins d'un sieur R..., décédé à M..... (Cantal). Ayant obtenu des quantités assez considérables

d'un composé cuivreux, ils élevèrent des présomptions d'empoisonnement, en rapprochant ce résultat analytique des symptômes et des altérations de tissu, qui avaient été signalés, et par les médecins chargés de donner des soins au sieur R..., et par ceux qui avaient judiciairement procédé à l'ouverture du corps.

Cette coïncidence de deux empoisonnemens par la même matière vénéneuse, à une époque très rapprochée l'une de l'autre, frappa M. Devergie, et et comme il s'occupait alors avec M. Hervy, de quelques recherches analytiques sur l'estomac et sur les intestins de l'homme, leur attention fut naturellement fixée sur la composition des cendres que donnent ces organes, lorsqu'ils appartiennent à des individus qui ont brusquement et naturellement passé de la vie à la mort.

Ce ne fut pas sans surprise qu'ils y ont reconnu l'existence du cuivre et du plomb, en proportion relative variable chez les individus. Des analyses furent faites sur des hommes et des femmes de divers âges, ayant péri soit de mort subite, soit de suspension. Ils ont aussi retrouvé ces deux métaux chez l'homme malade. Ils les ont constatés chez des enfans de quinze ans, de vingt mois, de vingt jours, et enfin chez un enfant nouveau-né à terme. Enfin, ils ont retrouvé ces deux métaux, dans plusieurs organes et tissus de l'économie.

Les 14, 18 et 21 septembre, M. Devergie fut chargé soit avec M. Orfila, soit avec M. Ollivier, soit avec M. Bayard, par divers juges d'instruction, d'analyses en matière d'empoisonnement. Dans ces trois cas, le cuivre et le plomb furent constatés, et dans l'un d'eux, l'arsenic avait causé la mort.

Nous ajouterons qu'à partir du 14 septembre,

M. Devergie a modifié le procédé généralement employé auparavant dans les analyses judiciaires. Au lieu de rechercher le cuivre et le plomb dans les cendres, comme on le faisait autrefois, il traite directement les tissus par l'eau fortement aiguisée d'acide acétique, et il les fait bouillir dans ce liquide, en sorte qu'il évite de cette manière les erreurs auxquelles l'incinération pouvait conduire.

Il y a dix-huit mois environ M. Devergie avait été chargé avec MM. Ollivier et West, de l'analyse du tube intestinal d'un homme et de celui d'un chien qui était mort quelques jours auparavant : il avait retrouvé dans l'un et dans l'autre du plomb. Les symptômes morbides offerts par cet homme étaient en rapport avec la présence du plomb dans les organes, en sorte que la femme de cet homme qui avait des rapports avec un autre individu, resta pendant six mois sous la prévention d'un empoisonnement.

MM. Devergie et Hervy continuent leurs recherches. Ils se proposent de déterminer la proportion de ces métaux dans les divers tissus et organes, de rechercher la modification la plus avantageuse à faire subir aux procédés anciens pour constater les empoisonnemens, par les préparations cuivreuses et saturnines, et notamment s'il y a lieu de s'adresser aux acides acétique, tartrique, chlorhydrique ou au chlores ; et enfin de déterminer qu'elles peuvent être les sources de ces deux métaux comme élémens et partie intégrante de nos organes.

# VARIÉTÉS.

*Note sur les entrées à l'infirmerie et les décès chez les détenus de la maison centrale de Nîmes*, par le docteur Boileau de Castelnau, chirurgien de l'établissement.

La population de l'infirmerie était, au 1er janvier 1837, de 58 malades; il en est entré 1341.

D'après cela, nous avons eu 1399 malades à traiter dans le courant de l'année qui vient de s'écouler.

La population moyenne de la maison a été de 1306,66 détenus, d'où il résulte qu'il y a eu 1 malade sur 0,93 de détenus!

Rapprochons du nombre des entrées celui de 5399 prescriptions et 1969 exemptions de travail, pour cause de maladie, données à la consultation par le médecin et le chirurgien, depuis le mois d'avril inclusivement (1), nous aurons une idée de l'influence des causes morbides sur la santé des détenus.

Il y a eu *une* prescription sur 0,24 détenus, et 1 exemption de travail sur 0,66 détenus; encore, répétons-le, nous n'avons les renseignemens que de neuf mois.

Malgré cela, si nous rapprochons le chiffre des entrées de celui des prescriptions, nous verrons que 1 sur 0,19 a été la chance de la maladie chez les détenus, depuis l'indisposition jusqu'à la maladie grave.

Sur les 1399 malades à l'infirmerie 1241 sont sortis, 115 sont morts, 43 restent au 1er janvier 1838.

Il est donc mort 1 détenu sur 11,35.

Les 1399 malades à l'infirmerie ont donné 23,673 journées, ce qui fait 14,77 journées pour chacun.

Comme pour les années précédentes (*Ann. d'hyg. publiq. et de méd. lég., avril* 1836 *et octobre* 1837), comparons notre mortalité à celle de la ville de Nîmes.

(1) Les renseignemens des trois premiers mois ont été perdus.

Celle-ci a produit 1598 décès, déduction faite de ceux de la maison centrale.

Il résulte, d'un calcul semblable à celui que nous avons fait dans les notes citées, qu'il y eut, en ville, 1 décès sur 42,14 habitans de l'âge correspondant à celui de nos prisonniers, c'est-à-dire qu'il meurt une personne libre, tandis qu'il meurt 3,67 détenus.

Pour apprécier l'influence de chaque profession sur la santé des détenus, nous avons dressé le tableau suivant :

TABLEAU N. I

| PROFESSIONS. | Nombre d'ouvriers. | Entrées. | 1 entrée sur | Décès. | 1 décès sur : | Salaire mensuel par homme à la main. | | Décédés qui ont cardé. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | fr. | c. | |
| Cardenrs. . . . . . . | 395 | 562 | 0,70 | 24 | 16,45 | 4 | 71 | |
| Taffetassiers et tisser. en déchet de soie. . | 150 | 185 | 0,81 | 10 | 15 | 2 | 43 | 1 |
| Brételleurs. . . . . . | 75 | 168 | 0,44 | 13 | 5,77 | 1 | 56 | 7 |
| Tordeurs. . . . . . . | 7 | 32 | 0,21 | 0 | 0 | 4 | 37 | 0 |
| Fileurs. . . . . . . . | 87 | 83 | 1,04 | 28 | 3,10 | 1 | 11 | 14 |
| Devideurs { en soie. .<br>{ en coton. | 10 }<br>19 } 29 | 22 | 1,31 | 5 | 5,80 | 2<br>0 | 96 }<br>98 } | 2 |
| Taillenrs { à la façon.<br>{ à la linger. | 41 }<br>34 } 75 | 68 | 1,10 | 2 | 37,50 | 2<br>3 | 83 }<br>15 } | 1 |
| Cordonniers. . . . . . | 95 | 50 | 1,90 | 4 | 23,75 | 2 | 21 | 1 |
| Employés et ouv. div. | 94 | 65 | 1,44 | 6 | 15,66 | 3 | 60 | 2 |
| Peigneurs de laine. . | 111 | 43 | 2,58 | 7 | 15,85 | 2 | 32 | 2 |
| Sans travail et infirm. | 39 | 43 | 0,90 | 13 | 3 | 0 | | 7 |
| Totaux. . . . . . . . | 1118 | 1341 | | 115 | | | | 37 |
| Moyennes générales. | | | 0,97 | | 11,35 | | | |
| Populat. moyenne. . | 1306 | | | | | | | |

L'on voit par ce tableau que, comme dans les années précédentes, il n'y a pas de rapport, dans chaque profession, entre les chances de maladies et celles de mort.

Cela vient du changement de genre de travail, après une ou plusieurs atteintes morbides, qui privent le détenu de ses forces.

Le tableau suivant prouve cette assertion :

TABLEAU N. II.

| I^re Section. — Entrées. | Entrée. | Ouvriers. | II^e Section. — Décès. | Décès | Ouvriers. |
|---|---|---|---|---|---|
| Tordeurs | 1 sur | 0,21 | Infirm. et sans trav. | 1 sur | 3 |
| Bretelleurs | 1 — | 0,44 | Fileurs | 1 — | 3,10 |
| Cardeurs | 1 — | 0,70 | Bretelleurs | 1 — | 5,77 |
| Taffetassiers | 1 — | 0,81 | Devideurs | 1 — | 5,80 |
| Sans trav. et infirm. | 1 — | 0,90 | Taffetassiers | 1 — | 15 |
| Fileurs | 1 — | 1,04 | Travaux divers | 1 — | 15,66 |
| Tailleurs | 1 — | 1,10 | Peign. de laine | 1 — | 15,85 |
| Devideurs | 1 — | 1,31 | Cardeurs | 1 — | 16,75 |
| Travaux divers | 1 — | 1,44 | Cordonniers | 1 — | 23,75 |
| Cordonniers | 1 — | 1,90 | Tailleurs | 1 — | 37,50 |
| Peigneurs de laine | 1 — | 2,58 | Tordeurs | 1 — | 7 |

Dans la première section de ce tableau, cinq professions sont au-dessous de la moyenne générale pour les chances de maladies.

Dans la deuxième section, quatre professions sont au-dessous de la moyenne pour les chances de décès.

Quoique les hommes sans profession et infirmes, et les bretelleurs se trouvent dans l'une et l'autre section, à la catégorie de ceux qui sont au-dessous de la moyenne, il ne faut pas conclure contre ce que nous avons avancé. Les premiers doivent nécessairement entrer plus d'une fois à l'infirmerie avant de mourir, puisqu'ils portent une maladie chronique. Les seconds, les bretelleurs, sont des hommes trop jeunes, trop faibles, ou dont la constitution altérée ne leur permet pas un autre travail. Cette altération vient souvent d'une affection morbide contractée dans un autre métier; nous avons vu, par le tableau n° 1, que sur 13 morts 7 avaient cardé. Une chose à remarquer, c'est que, dans la première section du tableau n° 2, il y a une progression insensible, pour les entrées, d'un genre de travail à l'autre; tandis que, dans la deuxième section, il y a trois catégories bien tranchées. Les chances de mortalité passent brusquement de 1 sur 5,80 à 1 sur 15, puis de 1 sur 16,45 à 1 sur 37,50. En jetant les yeux sur la deuxième et troisième catégorie de la deuxième section, on voit qu'elles sont composées de travaux pénibles qui se sont débarrassés des hommes maladifs, et que ceux-ci sont morts dans une autre profession.

Nous avions annoncé, l'an passé, que nous prouverions par des chiffres l'action fâcheuse du cardage sur la santé des détenus. La dernière colonne du premier tableau l'établit d'une manière positive. L'on trouve que 37 individus, décédés dans diverses professions,

avaient passé par le cardage. Si l'on joint à ce nombre celui de 24 décédés cardeurs, on a 61 morts qui ont exercé cette profession, c'est-à-dire que sur 1,89 décès, il y a 1 cardeur !!!. La moitié des décédés fileurs avait cardé : 14 sur 28; plus de la moitié des bretelleurs, 7 sur 13 avaient exercé ce genre de travail.

L'inspection de ce même premier tableau nous fait voir que les chances d'entrée à l'infirmerie sont, pour tous les métiers, au-dessous du rapport de 1 à 2,58. Sur 666 détenus, cette chance est au-dessous de la moyenne générale (1 sur 0,97)! Si l'on en excepte les peigneurs de laine (111 ouvriers), tous sont au-dessous du rapport de 1 à 2 !

L'on a établi que moins les détenus gagnent, plus ils sont malades et meurent; c'est à cause de cette proportion que nous avons formé la colonne du salaire des ouvriers.

Vraiment ce salaire est si minime, que l'ou pense bien qu'il ne peut produire aucun effet sensible. Nous n'avons porté ici que la portion qui est donnée, chaque semaine, au détenu : c'est la seule qui peut améliorer la position du détenu en prison. L'on sait que le prix du travail fait par le détenu est réparti de la manière suivante : divisé d'abord en cinq portions, l'entrepreneur en a une pour son compte; les 4/5e restant sont divisés en trois portions, dont une revient encore à l'entrepreneur; une est réservée pour la masse de sortie; enfin, la troisième est donnée chaque semaine au détenu.

Comme d'autres causes concourent à produire la maladie chez les prisonniers, les entrées ne sont pas régulièrement en raison inverse du salaire. Cette colonne prouve que même un meilleur salaire ne garantit pas le condamné de l'action des causes morbides. Ainsi les cardeurs et tordeurs qui occupent le premier et second rang pour la paie, sont aux premier et troisième pour la fréquence d'entrée à l'infirmerie.

En dressant le tableau nº 3, nous avons eu pour but d'apprécier l'influence des saisons sur la santé des détenus. A cet effet, nous avons aussi voulu savoir s'il y avait correspondance entre les maladies physiques et les maladies morales; nous voulons dire, entre les maladies et les fautes disciplinaires. A cet effet, nous avons établi une colonne portant le nombre d'hommes au cachot au 30 de chaque mois, ainsi que l'on a pu nous le fournir.

Souvent un malaise, une indisposition, rend paresseux ou inquiet, irritable, un homme que la discipline administrative punit.

TABLEAU N. III.

| MOIS. | Population au 30 de chaque mois. | Travailleurs au 30 de chaque mois. | Entrées à l'infirmerie. | Décès. | Journées d'infirmerie. | Prescription à la consultation. | Exemption de travail. | Au cachot au 30 de ch. mois. | Infirmes. | Sans travail. | A l'infirmerie au 30. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Janvier. | 1309 | 1181 | 105 | 11 | 1782 | les renseignemens manquent. | | 20 | 26 | 28 | 54 |
| Février. | 1334 | 1192 | 122 | 3 | 1721 | | | 15 | 27 | 23 | 76 |
| Mars. | 1320 | 1123 | 223 | 18 | 3285 | | | 4 | 38 | 69 | 86 |
| Avril. | 1325 | 1171 | 88 | 11 | 1921 | 522 | 182 | 20 | 34 | 35 | 64 |
| Mai. | 1308 | 1147 | 93 | 8 | 2023 | 860 | 257 | 13 | 35 | 49 | 64 |
| Juin. | 1280 | 1093 | 118 | 7 | 2016 | 743 | 320 | 19 | 34 | 63 | 71 |
| Juillet. | 1262 | 1050 | 141 | 8 | 2084 | 756 | 301 | 28 | 34 | 79 | 71 |
| Août. | 1217 | 1034 | 116 | 9 | 2000 | 818 | 236 | 19 | 41 | 52 | 71 |
| Septemb. | 1214 | 1059 | 85 | 12 | 1820 | 519 | 190 | 5 | 50 | 48 | 52 |
| Octobre. | 1407 | 1199 | 82 | 12 | 1570 | 441 | 141 | 21 | 52 | 74 | 61 |
| Novemb. | 1363 | 1195 | 73 | 9 | 1618 | 450 | 150 | 21 | 54 | 45 | 48 |
| Décemb. | 1341 | 1172 | 95 | 6 | 1833 | 390 | 192 | 8 | 53 | 64 | 44 |
| Moyen. | 1306,66 | 1118,08 | 103,41 | 9,50 | 1974 | 419 | 197 | 16 | 39,83 | 52 | 63,50 |
| | | | | | | sur 9 mois. | | | | | |

Dans les cinq années qui avaient précédé 1837, le mois de juillet, a occupé quatre fois le premier rang, une fois le second, dans l'ordre des entrées ; cette année il occupe encore le second rang, août le cinquième. La *grippe* qui a régné dans les derniers jours de février et les premiers jours de mars, a mis ce dernier mois au premier rang, et février au troisième.

Examinons l'action combinée des saisons et des travaux :

TABLEAU N. IV.

| PROFESSIONS. | Janvier. | Février. | Mars. | Avril. | Mai. | Juin. | Juillet. | Août. | Septembre. | Octobre. | Novembre. | Décembre. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Cardeurs. . . . . . | 29 | 50 | 103 | 40 | 54 | 47 | 55 | 44 | 32 | 25 | 32 | 52 |
| Taffetassiers et tis. | 10 | 8 | 20 | 13 | 12 | 21 | 23 | 18 | 9 | 18 | 17 | 9 |
| Bretelleurs. . . . . | 13 | 13 | 48 | 6 | 5 | 12 | 19 | 15 | 10 | 8 | 11 | 8 |
| Tordeurs. . . . . . | 1 | 2 | * | 1 | 4 | 3 | 6 | 1 | 2 | 5 | 4 | 5 |
| Fileurs. . . . . . . | 4 | 4 | 15 | 13 | 6 | 6 | 7 | 11 | 1 | 6 | 1 | 4 |
| Devideurs. . . . . . | 3 | 1 | 4 | 2 | 2 | * | 2 | 1 | 1 | 2 | 3 | 1 |
| Tailleurs. . . . . . | 4 | 8 | 6 | 3 | * | 12 | 10 | 5 | 9 | 7 | 2 | 2 |
| Cordonniers. . . . | 3 | 14 | 5 | 4 | 4 | 3 | 9 | 2 | * | 1 | 1 | 4 |
| Employ. et ouv. div. | 7 | 7 | 10 | 2 | * | 8 | 6 | 7 | 8 | 2 | * | 3 |
| Peigneurs de laine. | 8 | 4 | 8 | 3 | 2 | 4 | 2 | 4 | 4 | 1 | 1 | 2 |
| Sans trav. et infirm. | 9 | 3 | 3 | 1 | 3 | 1 | 2 | 6 | 8 | 4 | * | 3 |
| Arrivans. . . . . . . | 14 | 1 | 1 | * | * | 1 | * | 2 | 3 | * | * | 2 |
| Totaux. . . . . . | 105 | 122 | 223 | 88 | 93 | 118 | 141 | 116 | 85 | 82 | 73 | 95 |

L'on peut remarquer, en passant, que la *grippe* a porté surtout sur les cardeurs et bretelleurs, qui ont fourni en mars, le double de malades, et trois fois autant de malades que le plus fort mois du restant de l'année.

Ici se borne cette note. Elle confirme les faits observés les années précédentes. C'est en constatant chaque année les observations, que l'on pourra porter une conclusion générale sur la santé du prisonnier, surtout si mes collègues des autres lieux de détention veulent bien faire parvenir aux *Annales* une note semblable.

---

*Symptômes de gastro-entérite, délire lypémaniaque, suspension ; face pâle, lien sur le cartilage thyroïde, langue retractée vers le pharynx* ; par le même.

M. ***, détenu à la maison centrale de Nîmes, âgé de 45 ans, d'un tempérament bilioso-nerveux, entre à l'infirmerie le 26 décembre 1837. Il porte une hernie inguinale droite, réductible. Il accuse des douleurs dans l'abdomen ; point de réaction. Le soir, il est pris de délire lypémaniaque ; il se rend au réfectoire des infirmiers, disant que l'on veut l'assassiner, et prie de le laisser coucher dans ce lieu. Deux heures après, il est calme. Le délire avec les mêmes terreurs se reproduit le 26 à six heures du soir et le 27 à dix heures du matin, malgré un traitement approprié aux affections cérébrales, dans lequel on a égard à l'influence que doit avoir l'état du bas-ventre.

Le 27, l'interne de la maison, sur la sollicitation du malade, pendant son accès, fait enfermer M. *** dans une salle seul. Celui-ci prie que l'on ne laisse pas la clef sur la porte. Nous apprenons que M. *** a mangé avec un compagnon d'infortune qui passe pour être un mouchard. Depuis ce moment, il est chagrin ; il témoigne combien il est fâché d'avoir eu des relations avec cet homme.

Le 28, à la visite du matin, M. *** à la parole brève, rapide ; il semble impatienté ; les battemens du cœur sont obscurs ; le choc se fait sentir sous la clavicule gauche ; il dit éprouver des douleurs dans tout le corps. A peine sommes-nous sortis de la maison, que voici ce qui se passe : L'infirmier-major aperçoit sur la fenêtre de la salle où est M. *** le gilet de force qui lui avait servi pendant le délire. Cet employé envoie un infirmier auprès de M. ***. La porte ne peut être

ouverte avec la clef; clle est fermée en dedans. A travers le trou de la serrure, l'infirmier aperçoit le malade pendu et sans vie. Peu avant, il lui avait apporté du bouillon, il estime que M. *** n'est pas resté un quart d'heure seul. La porte fut enfoncée à l'aide de la force, après que l'on eut ouvert la serrure avec la clef, le loquet plia contre le mentonnet et la porte livra passage. Un morceau de peigne de corne se trouvait placé sur le bord supérieur du loquet, entre celui-ci et son crampon. Un lit de fer, dépourvu de fourniture, se trouvait non loin de la fenêtre, le malade l'avait rapproché de celle-ci. Le cadavre fut trouvé suspendu et sans vie.

A l'aide de la corde qui termine chaque manche du gilet de force, M. *** s'était fait deux trous au cou, il les avait nouées en arrière et à droite contre l'aphophyse mastoïde. Les deux chefs, partant de ce point, venaieut au-devant du cou, se croisaient et retournaient vers le point d'où nous les avons supposés partis, de là ils allaient se réunir aux barreaux de la fenêtre, la base de celle-ci est à deux mètres du sol. Les pieds pendaient à peu de distance du lit dont nous avons parlé, et à 16 centimètres du plancher. La face était pâle, sans tuméfaction, les yeux ouverts, point d'écume; la bouche était ouverte. Les infirmiers se hâteut de couper la corde; l'interne est appelé pour donner des soins à M. ***. Il n'était plus temps.

A notre arrivée, environ une heure et demie après l'évènement, on nous le raconte tel que nous venons de le décrire. Nous remarquons les phénomènes suivans: La face est pâle, la bouche ouverte, la langue fortement refoulée vers le fond de la cavité buccale; la raideur commence aux muscles qui meuvent l'os maxillaire inférieur; point de raideur dans les muscles des autres régions du corps. Point de trace de sperme; l'on a point remarqué d'érection. Le sillon de le corde est parcheminé, sans injection sur les bords, sans tuméfaction.

La nécropsie fut faite le 29 décembre, à huit heures du matin.

Le sillon de la corde va obliquement depuis l'angle droit de l'os maxillaire inférieur, jusqu'à la partie supérieure du larynx, à un centimètre environ au-dessous de son bord supérieur; sa marche déclive continue vers la gauche, de manière que la partie la plus basse de ce sillon se trouve à un travers de doigt de la clavicule gauche, il remonte obliquement jusqu'au muscle trapèze du même côté où il devient imperceptible. A notre arrivée auprès du cadavre, la trace du lien était déjà parcheminée. La corde avait été enlevée peu d'instans après le dernier soupir. Au moment de l'autopsie, le sillon est brun-clair sur les parties latérales du cou. Devenu imper-

ceptible à la partie latérale et postérieure du cou, ce sillon se montre à la partie postérieure où il est mou; un seul point est parcheminé. Il continue à marcher de bas en haut et de gauche à droite, à l'autre portion. Dans ce point, l'impression du lien présente des entrecroisemens, indices du lieu où il était noué. Non plus qu'à notre première vue, nous ne remarquons aucune injection, ni tuméfaction des bords du sillon. La dissection du cou fournit l'aspect d'une légère empreinte sur le peaucier droit, rien sur les autres muscles. Au côté gauche du cou rien de remarquable, si ce n'est une légère empreinte au peaucier correspondant au passage de la corde. Les carotides ni les veines du cou ne présentent aucune déchirure. La langue fortement refoulée en arrière est rétractée en sphéroïde, l'épiglotte forme l'ouverture aérienne. Le larynx et la trachée-artère n'offrent rien de remarquable, excepté un peu d'injection à la partie supérieure de cette dernière.

*Tête :* légère excoriation au synciput. Les tégumens sont épais et denses, le tissu cellulaire est injecté et serré. Les vaisseaux de la dure-mère et de l'arachnoïde sont injectés. Epanchement gélatiniforme correspondant aux anfractuosités du cerveau dans la partie supérieure des hémisphères. A la partie moyenne de l'arête des hémisphères cérébraux se trouvent des granulations, sur l'arachnoïde.

Les sections du cerveau donnent des gouttelettes de sang. Il y a très peu de sérosité dans les ventricules latéraux. Aucune déchirure dans les ligamens des vertèbres cervicales; seulement, il existe un peu de relâchement dans ceux qui unissent la 3ᵉ et 4ᵉ, la 4ᵉ et 5ᵉ vertèbres cervicales. La moelle rachidienne et ses méninges sont à l'état normal.

*Thorax :* nous trouvons une très petite quantité de mucosités dans la trachée-artère. Les poumons sont sains. Engouemens des agonisans à la partie postérieure des deux poumous: le cadavre avait été posé en supination, volume normal. Cœur : peu de sérosité dans la cavité du péricarde. Légère hypertrophie du ventricule gauche, cette paroi a le double de son épaisseur ordinaire.

*Abdomen :* le foie est volumineux, et se laisse pénétrer par le doigt. La vésicule du fiel est épaissie, dure; sa membrane intérieure est enflammée, sa cavité renferme plusieurs calculs biliaires, dont un ovoïde à 2 centim. et 1/2 dans son grand diamètre; d'autres sont plus gros qu'une lentille; quelques-uns sont plus petits que cette graine. Ils sont au nombre de 13 en tout. La rate est très

ramollie, sa partie supérieure est presque pulpeuse. Les reins sont gorgés de sang : le bassinet du droit renferme un peu de pus. La membrane muqueuse de l'estomac est épaissie, molle, injectée, fortement rouge. La tumeur herniaire qui était réduite, avant la mort, fut trouvée fort tuméfiée sur le cadavre. Elle renfermait une bonne partie du grand épiploon et une anse d'intestins assez considérable. Ces deux organes sont rouges; les vaisseaux du premier sont distendus. La muqueuse de la portion intestinale, contenue dans la hernie, est fort rouge et gauffrée, sa portion supérieure et le reste de l'intestion grèle renfermée dans l'abdomen contient une mucosité purulente.

N'énumérant que les lésions, l'on doit considérer comme à l'état normal les organes ou portions d'organes dont nous ne parlons pas. Nous ne dérogeons de cette marche que lorsqu'il s'agit de mettre en saillie quelque phénomène remarquable.

Nous avons pensé que ce fait devait être enregistré, surtout à cause de la situation du lien, et la disposition de la langue mises en rapport.

Dans le relevé que donne le docteur Devergie (méd. lég. t. 2. p. 368-9), sur cinq cas où le sillon est placé sur le cartilage thyroïde, dans aucun la langue n'est rétractée, non plus que dans les deux cas où le sillon est entre le cartilage thyroïde et cricoïde.

Nous voyons un sujet pris de symptômes de gastro-entérite sans fièvre. Les lésions cadavériques sont graves. Ces lésions peuvent avoir agi sur le cerveau et ses fonctions. Cet organe porte des traces de lésions anciennes; granulations, épanchement gélatiniforme dans l'encéphale, désordres abdominaux; altérations qui avaient exigé plus de trois jours de maladie.

Chez cet homme, les lésions tant encéphaliques qu'abdominales avaient marché à l'état latent.

Une cause morale légère les met en relief.

Encore un exemple de suicide par peur de la mort ! Ces faits ne sont pas rares.

Nous bornerons là ces courtes réflexions, laissant à d'autres tirer parti de ce fait s'il est digne de quelque intérêt.

*Rapport présenté au conseil général des hospices dans sa séance du 29 novembre 1837, par une commission de médecins et chirurgiens précédemment désignés par le conseil pour examiner et donner un avis sur un ouvrage intitulé :* Du lait et, en particulier de celui des nourrices; ses qualités nutritives, ses altérations, etc.

Messieurs,

La commission que vous avez nommée à l'effet de vous faire connaître le mérite d'uu ouvrage de M. le docteur Donné sur le lait, et, en particulier, sur le lait des nourrices, considéré sous le rapport de ses bonnes et de ses mauvaises qualités, s'est réunie, le 5 octobre dernier, sous la présidence de M. Orfila, dans une des salles de la Clinique de l'école où M. Donné avait été prié de se rendre. Dès-lors elle a commencé, avec l'auteur du mémoire, une suite de recherches et d'expériences qui ont été continuées les 9, 12, 16 et 23 du même mois, à la Maternité et aux Enfans-Trouvés. Ces expériences, faites avec le microscope qui grossit trois cents fois les objets, n'ont offert aucune difficulté réelle; chacun des membres de la commission a vu, sans peine et très nettement, ce que les autres avaient vu, et c'est à l'unanimité que les faits suivans ont été constatés :

1° Le lait des femmes accouchées depuis un mois et plus, qui offrent toutes les apparences d'une bonne santé, qui, par cette raison et par l'état de leurs nourrissons, peuvent passer pour bonnes nourrices, ce lait offre un grand nombre de globules parfaitement sphériques, à bords noirs et réguliers, libres d'adhérences entre eux bien nets et sans mélange de corps étrangers, quoique variés dans leurs volumes depuis 1/500 c. jusqu'à 1/50 c. de millimètre environ; le plus grand nombre est de grosseur moyenne, et ils sont proportionnés de telle sorte que l'on n'en voit pas de démesurément gros à côté de très petits, et que le nombre de très petits ne l'emporte pas sur ceux de moyenne grosseur.

2° Les caractères microscopiques du lait des femmes récemment accouchées ont du colostrum, sont très différens de ceux du lait dont vient d'être question : on y trouve bien encore quelques globules sphériques bien détachés les uns des autres; mais on y voit aussi des corpuscules granuleux jaunes, très distincts des globules du lait, et un arrangement particulier de ces derniers globules, résultant de la présence d'une matière muqueuse qui les lie entre eux.

3° Dans l'état normal, et chez les bonnes nourrices, le lait ne présente plus de colostrum du dixième au vingtième jour.

4° Mais on en retrouve les élémens à une époque beaucoup plus éloignée de l'accouchement, chez certaines nourrices dont le lait n'offre néanmoins aucune altération apparente; toutefois on ne saurait douter qu'alors le lait ne soit plus ou moins profondément altéré et qu'il ne doive exercer une action nuisible sur les nourrissons, l'expérience ayant appris, depuis long-temps, les effets nuisibles du colostrum sur les enfans au-delà d'un certain âge.

5° Les nourrices qui présentent cet état particulier du lait sont surtout celles qui sont affectées d'engorgement du sein ou de toute maladie locale ou générale capable d'apporter un trouble dans la sécrétion du lait. La commission ajoute que l'on peut, à volonté, produire cette modification du lait, chez la femme et chez les animaux, en le laissant s'accumuler dans les mamelles pendant plusieurs jours, et en produisant des engorgemens artificiels; qu'il a été reconnu, par deux de ses membres, MM. Baron et Moreau et par M. le docteur Paul Dubois, que le lait pris dans ces conditions causait quelquefois des accidens graves chez les enfans.

6° L'ammoniaque concentrée rend sensible la matière muqueuse dont il a été parlé plus haut, en communiquant au lait une viscosité qu'il ne contracte pas, quand il est pur, avec ce réactif.

7° La richesse du lait, qu'il n'est pas possible d'apprécier rigoureusement par les moyens ordinaires, se conclut facilement et rigoureusement des expériences microscopiques, par le nombre et l'abondance des globules, qui sont toujours proportionnés aux autres élémens substantiels de ce fluide, le caseum et le sucre de lait; de manière que celui qui ne contient que des globules très petits et rares est évidemment peu riche en principes nutritifs.

8° On constate aisément, au moyen de l'analyse microscopique, la présence du sang et du pus dans le lait; d'abord par la différence d'aspect et d'organisation des globules constituant des trois liquides, le lait, le sang et le pus; puis à l'aide de l'ammoniaque et de l'éther; car, tandis que les globules du lait résistent à l'ammoniaque, ils sont extrêmement solubles dans l'éther, et c'est précisément le contraire pour les globules du pus et du sang.

Les faits qui viennent d'être exposés ne diffèrent pas de ceux qui ont été observés par M. Donné, et qu'il a consignés dans le mémoire sur le mérite duquel la commission doit se prononcer : ils en sont la confirmation pure et simple; ils prouvent incontestablement que les

bonnes et les mauvaises qualités du lait, sa pauvreté ou sa richesse, peuvent être rigoureusement appréciées au moyen du microscope aidé de quelques réactifs, l'éther et l'ammoniaque.

Cette appréciation était complètement impossible jusqu'ici, et l'ouvrage de M. le docteur Donné, en remplissant une lacune importante, satisfait à un besoin senti depuis long-temps par les praticiens.

Il est à desirer que l'administration des hôpitaux puisse mettre à profit les résultats de l'expérience de M. Donné dans les établissemens qui lui sont confiés, et la commission fait des vœux pour que les difficultés qui pourraient s'élever à cet égard soient promptement levées.

Tout en mettant en première ligne les résultats consignés dans l'ouvrage de M. Donné, qui lui ont paru le plus immédiatement applicables à la pratique, la commission croit cependant convenable de déclarer qu'elle a encore pu vérifier l'exactitude d'autres faits avancés par l'auteur :

1° Que le lait des femmes, ceux d'ânesses, de chèvres et de vaches ramènent au bleu le papier rouge de tournesol ; qu'ainsi le lait n'est pas acide, comme on le dit généralement dans les traités de physiologie et de chimie ;

2° Que les globules du lait ne sont pas dus, comme on le disait jusqu'ici, en partie au beurre et en partie au caseum ; qu'ils sont tous fournis par la matière grasse, comme le démontre leur solubilité dans l'éther.

Ainsi les études microscopiques ne peuvent plus être considérées comme un objet de simple curiosité ; elles sont désormais une véritable importance, et si elles sont toujours conduites avec l'esprit de sagesse qui brille dans le mémoire dont il s'agit et dans d'autres ouvrages de M. le docteur Donné, elles sont appelées à rendre de grands services à la médecine et à éclairer beaucoup de points jusqu'à présent obscurs. Paris, le 10 novembre 1837.

*Signé :* MOREAU, VELPEAU, BARON, BLANDIN ; LOUIS, *rapporteur ;* ORFILA, *président.*

# BIBLIOGRAPHIE.

*Nouveaux élémens d'hygiène*, par Ch. LONDE, membre de l'Académie royale de Médecine, etc.

(Deuxième édition entièrement refondue. Paris, J.-B. Baillière, 1838, 2 vol. in-8, nnsemble 1044 pages. Prix : 12 fr.

Nous donnerons incessamment une analyse de cet important ouvrage.

---

*De la Médecine légale des aliénés dans ses rapports avec la législation criminelle;* par A. BOTTEX, médecin de l'hospice des aliénés de Lyon, etc.

(Lyon, 1838, in-8 de 100 pages. Prix: 3 fr.)

---

*De la morve des solipèdes. — Histoire de la morve. — Résumé de ses causes. — Distinction de ses espèces. — Contagion et non-contagion. — Moyens de police sanitaire. — Usage des débris cadavériques. — Contagion à l'espèce humaine*; par O. DELAFOND, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.

(Paris, 1837, in-8 de 72 pages.)

---

*Rapport à la société de médecine de Lyon, sur l'ouvrage de* MM. TERME et MONTFALCON, intitulé : *Histoire statistique et morale des Enfans-Trouvés*, par M. THÉODORE PERRIN, doct. méd. secrétaire de la société.

(Lyon, 1838, in-8 de 43 pages.)

*Nouvelles considérations sur les enfans trouvés ;* par J.-F. TERME et J. MONTFALCON.

(Lyon, 1838, in-8 de CVIII pages. Prix: 2 fr. 25 cent.

Dans notre prochain numéro nous rendrons compte de l'ouvrage important de MM. Terme et Montfalcon.

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS LE VINGTIÈME VOLUME.

ages,

FIN DE LA TABLE DU TOME VINGTIÈME.